



# CARNET DU SUIVI DES AVIS

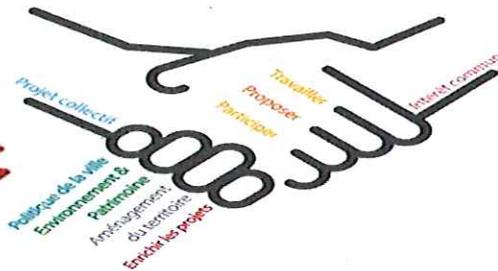
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA CASA

MANDAT 2014-2020

## TOME I

## 2015-2017





## LISTE ET SUIVI DES AVIS EMIS PAR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA CASA 2015-2017

Titre de l'avis	Vote en assemblée plénière au CdD	Transmission à la CASA - Direction chargée de l'instruction
Gestion du risque inondation sur le territoire de la CASA - Bassin versant de la Brague	16 avril 2015	10 septembre 2015
Avis sur la Maîtrise d'énergie	24 mars 2016	25 avril 2016
Le plan paysage	Entériné 24-05-2016	29-04-2016
Aménagement de chemins piétonniers sur le territoire de la CASA	24-05-2016	3 juin 2016
Création et aménagement d'un réseau cohérent de pistes cyclables sur le territoire de la CASA	24-05-2016	3 juin 2016
Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur et nouvelle gare ouest A-M.	22-11-2016	29-11-2016
Participation à la concertation publique 2016 initiée par le maître d'ouvrage SNCF RESEAU.	29-03-2017	
Propositions d'actions sur le programme de Développement Durable	10-04-2017	
Travaux sur le SCAN		
Les entreprises et leur territoire	8-06-2017	9-06-2017



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA ANTIPOLIS

## AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

Rédigé par  
Alain BOURGON ( ASEBAM/GADSECA) et Michèle LUZORO (ASEBAM/GADSECA)

# GESTION DU RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA

## BASSIN VERSANT DE LA BRAGUE

AVIS proposé au vote de l'assemblée plénière du conseil de développement réunie  
le 24 juin 2015



## EXPOSÉ DES MOTIFS :

Il existe une problématique des zones inondables sur le quartier de la Romaine (zone géographique située à la fois sur le territoire de BIOT et d'ANTIBES) et, plus généralement, sur la basse vallée de la Brague (Annexe 1 : trace laissée par l'inondation du 6/11/2011 sur une clôture).

En date du 18 avril 2014 sur le secteur de la Romaine, une pétition traitant de cette problématique et suggérant des solutions a été lancée. Les résultats, accompagnés d'une demande d'intervention, ont été communiqués à l'ensemble des élus du bassin de la Brague, au SIAQUEBA, à la Préfecture.

Grâce à la mise en place des Programmes d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI 1 et 2), certains travaux ont déjà été réalisés :

- calibrage du vallon des Prés St Pierre,
- calibrage du vallon des Horts,
- calibrage du vallon des Combes avec construction de bassins écrêteurs,

Il semblerait que rien n'a encore été entrepris sur la Valmasque et La Brague qui sont pourtant les 2 cours d'eau les plus sensibles et les plus dangereux en cas de crues soudaines. De même, il semblerait que nous ne disposons pas d'études ou de projet de protection de la zone. Bien que des travaux aient été effectués, ils apparaissent aux yeux des populations comme insuffisants, ce secteur sensible restant à la merci d'un évènement catastrophique.

Cependant, de manière générale, le Groupe de Travail « Aménagement du Territoire » note avec satisfaction une évolution de la réflexion sur les évènements touchants à la protection des populations en cas de crues.

La nécessité de travailler dans le cadre des bassins versants (dont une cartographie complète et précise devra être réalisée) apparaît comme une évidence. Nous ne sommes plus dans le schéma où les communes "d'en haut" pouvaient se désolidariser des communes "d'en bas" en matière d'inondation. La solidarité doit jouer et la notion de bassin versant est, aujourd'hui, une évidence pour tous. Cela est très caractéristique dans le cas géographique précis de Sophia Antipolis (Annexe 11 : carte du bassin versant de La Brague).

Il ne faut pas oublier également que chaque débordement de nos rivières provoque des dégâts et que cela incite les compagnies d'assurances à augmenter systématiquement le montant de leurs polices. C'est un handicap majeur pour l'ensemble du tissu économique y compris pour ceux qui n'ont pas été touchés directement.

Apparaissent de plus des phénomènes aggravant tant économiques qu'humains tels que :

- a) une circulation routière bloquée, totalement embouteillée aux alentours, lors des crues puisque qu'il est impossible de traverser la zone inondée devenue dangereuse.
- b) Un tissu économique perturbé entraînant un nombre d'heures de travail perdues énorme;
- c) Une image dégradée de notre territoire à cause des difficultés d'accessibilité à Sophia et des risques de crues dans ce secteur.
- d) Beaucoup plus grave en matière de secours et de sécurité, l'inaccessibilité du Centre Hospitalier d'ANTIBES en venant de La Romaine.

Bien que des solutions telles que des travaux d'endiguement pour protéger certains quartiers, ont été mises en place dans certaines communes des Alpes Maritimes et de la CASA il apparaît comme urgent à notre Groupe de Travail de mettre en œuvre sans délai supplémentaire les travaux prévus dans le cadre du PAPI 2 et même au-delà.



## ANALYSE ET PROPOSITIONS :

### 1. Les faiblesses du réseau hydrographique de La Brague

Les équipements d'alerte sont insuffisants :

- Il y a très peu d'indicateurs de crue sur le réseau concerné; en fait, pour l'instant, il n'y en a qu'un mis en place au Pont de la Verrière sur Valbonne. Il est prévu au PAPI 2 d'en placer à d'autres endroits du cours de La Brague et de la Valmasque ;
- Il en va de même pour les liminigraphes connectés (un liminigraphe enregistre les variations du niveau de l'eau, en fonction du temps, en un point donné, et donc alerte quand ce niveau arrive à un seuil critique). Un seul existe au Pont de la Verrière, bien insuffisant pour rendre l'information parfaitement fiable ;
- Il est nécessaire de mettre en place un réseau SMS d'alerte; il n'existe pas sur BIOT alors qu'ANTIBES en bénéficie depuis plusieurs années. Ne serait-il pas logique que les habitants de la zone de la Romaine puissent être connectés à ce réseau déjà existant puisque, sur cette zone géographique, les 2 communes sont voisines et subissent les mêmes avatars lors des crues ?
- L'exploitation du radar du Mont Vial est insuffisante alors qu'il est nécessaire de détecter à l'avance les centres dépressionnaires et connaître la quantité d'eau risquant de tomber ;
- De manière à protéger davantage les populations, commerces et entreprises qui se trouvent entre la ZEC du Golf de BIOT et celle de la zone humide de La Brague, les Zones d'Expansion des Crues (ZEC) encadrant les zones habitées doivent être gérées de manière beaucoup plus rigoureuse et attentive.

Les constats chiffrés de ces huit dernières années (statistiques, évocation des crues de 1983, 1987, 1993, 1999, 2011, 2013/2014) témoignent de l'importance et de la répétition des phénomènes liés au changement climatique qui est un vrai facteur d'instabilité (Annexe 6 et 7 : tableaux de la pluviométrie à BIOT, quartier de la Romaine, période 2008-2011 et période 2012-2013).

### 2. Risques

Les populations sont menacées de risque d'isolement par submersion des axes de circulation en cas de crues (modèle 2004). Et encore, cette affirmation est-elle sous-estimée puisque faite selon les critères datant de dix ans qui se sont bien aggravés en 2014.

Le risque est accru par la grande difficulté à assurer une maintenance correcte sur les travaux déjà réalisés. (Annexes 8/9 et 10 : bassins de rétention – écrêteurs - du vallon des Combes). Le fait que certains travaux (écrêteurs du vallon des Horts) aient été suspendus ne facilite en rien une meilleure retenue des eaux.

Des travaux sont à réaliser d'urgence et ne sont pas inscrits au PAPI. Nos rivières sont caractérisées par des crues soudaines et violentes qui se résorbent très rapidement. Il faut donc à la fois agir sur les volumes et les écoulements.

- a) Concernant les volumes : les études antérieures ont montré qu'il n'est pas envisageable de créer sur la Brague et la Valmasque des ouvrages écrêteurs et de rétention de grande contenance du fait de l'importance des volumes instantanés mais aussi de par la nature des sols qui ne s'y prête pas. Par contre, il peut être envisagé la construction d'ouvrages de moindre importance en amont, sur tous les affluents ou sous-affluents pouvant en être équipés, particulièrement sur la partie du réseau situé en rive droite (La Bouillide, Le Frayourous, Le Bruguet, Le Fugueiret, etc....) ;

a) Concernant les écoulements : il est impératif de travailler sur plusieurs points :

- le confluent de la Valmasque avec La Brague, par sa géométrie à angle droit, défie les lois de l'hydraulique (Annexe 5 : photo du pont sur la Valmasque RD 504) ;
- le Pont de la Romaine situé sur la RD504 est insuffisant, étroit, et ne permet ni un bon écoulement de La Brague en cas de crue ni une bonne fluidité du trafic routier. De plus, la pile centrale de l'ouvrage commence à être usée (Annexe 2 et 3 : pile du pont de la Romaine vue de l'amont et de l'aval). Une reconstruction de ce pont est nécessaire en lançant un ouvrage à portée unique et à voies plus larges ;
- l'entretien du lit mineur de la Brague qui se colmate avec les dépôts de limon et de graves amenés au fil des crues successives (Annexe 4 : vue du lit mineur de La Brague en aval du Pont de la Romaine). Cet aspect du problème n'est pas simple à résoudre puisque la loi sur l'eau interdit toute intervention sur le lit mineur des rivières. Certaines communes ont déjà entamé des recours administratifs afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires à un meilleur écoulement de l'eau des rivières. (An 12).
- l'assurance que l'entretien des buses de l'autoroute A8 soit fait de manière régulière par ESCOTA.

Au-delà de la problématique des volumes d'eau et de leur écoulement, il faut veiller impérativement et en toutes circonstances à maintenir les terrains en état d'absorber l'eau, c'est-à-dire de cesser d'imperméabiliser des surfaces toujours plus importantes sans véritables compensations. En effet, les bassins écrêteurs préconisés sont, la plupart du temps, ingérables dans la durée.

### 3. Des menaces nouvelles à prendre en compte

Sur tout le territoire de nombreux projets et travaux concourent à l'imperméabilisation galopante des sols et fragilisent la régulation du cours de La Valmasque et de la Brague. Quelques exemples :

- le déboisement –indispensable par ailleurs- sur le tracé du Bus tram ;
- les parkings de grande superficie de l'hypermarché LECLERC et de CASTORAMA ;
- la future ZAC des Clausonnes.

### CONCLUSION :

- attendu que le contenu du PAPI 2 (2015-2019) est perfectible au regard des enjeux de sécurité des personnes et des biens ;
- attendu que le territoire concerné comporte des zones habitées, des zones d'activités économiques, commerciales, ludiques et touristiques (dont Marineland et Antibesland) ainsi qu'un réseau de voies de circulation à fort trafic (A8, D4, D504, D704) ;
- attendu le risque d'isolement de certains quartiers –voire de l'hôpital d'Antibes- et la menace pesant sur l'A8 ;
- attendu que, statistiquement, le risque d'inondations ne fait que croître (Pyrénées Atlantiques, zone cévenole, Var, Alpes Maritimes, façade océane) à cause du changement climatique inéluctable ;

- attendu que l'impact économique de ces crues, dans la situation actuelle, peut être catastrophique pour la CASA ;
- attendu que la compétence inondation sera transférée aux EPCI au 01/ 01/ 2018 (Loi relative à la GEMAPI, missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement).

Compte tenu des enjeux majeurs pour tout notre territoire et de l'urgence de la situation, le **Conseil de Développement propose** :

- Que la CASA s'empare, dès à présent, comme le législateur lui en laisse la possibilité des sujets ci-dessous :
  - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (mission 1),
  - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cour d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (mission 2),
  - La défense contre les inondations et contre la mer (mission 5),
  - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (mission 8) ;
- Que la CASA réfléchisse à l'opportunité de récupérer auprès des communes les compétences complémentaires qu'elles exercent en la matière (notamment la maîtrise des eaux pluviales, la lutte contre l'érosion des sols, la gouvernance locale de l'eau,.....), car la compétence GEMAPI ne recouvrira pas l'ensemble des missions nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux et de protection contre les risques d'inondation ;
- Que la CASA participe pleinement à la mise en place des réseaux d'alerte (liminigraphes, indicateurs de crues, réseau SMS), accompagne les dispositifs existants (maintenance, modernisation), les développe sur le territoire, et les mutualise.

De plus, parce que la grande majorité des actions mentionnées, sur le sujet, sur la zone, dans le PAPI 2 sont "passives" (informations de la population sur ce qu'elle doit faire en cas de risque de crue, etc.), il est indispensable que la CASA, après actualisation des études et au titre de sa mission de coordination, incite fortement les communes à faire rapidement des travaux, sans attendre le PAPI 3, s'il est prévu.

a) concernant les travaux à finaliser :

- accélérer la réalisation du bassin écrêteur du Vallon des Horts (prévu au PAPI et transféré au PAPI2, fiche action 6.4)

b) concernant les travaux étudier et à mettre en place rapidement :

- l'aménagement du confluent de la Valmasque et de La Brague ;
- l'endiguement de protection du quartier de La Romaine en rive gauche ;
- la mise aux normes du pont de la Romaine ;

- la construction de bassins écrêteurs sur tous les affluents et sous-affluents de La Valmasque et La Brague : La Boullide, le Frayourous, Le Bruguet, le Fugueiret, ... ;
- accélérer l'entretien correct du lit mineur de La Brague de manière régulière ;
- Tout ceci en incitant fortement les autorités de tutelle au lancement d'un Projet d'Intérêt Général (PIG) pour la basse vallée de la Brague.

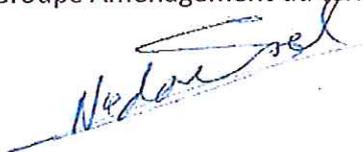
Enfin, afin de continuer à travailler de façon constructive sur le sujet, le Conseil de Développement souhaite :

- l'établissement d'une cartographie détaillée du réseau hydrographique de la CASA ;
- la communication d'informations concernant les projets structurants planifiés sur ce secteur sensible aux inondations ;
- la poursuite d'échanges avec les services compétents de la CASA, services s'occupant de la gestion de l'eau et la gestion des risques, ainsi qu'avec les villes d'Antibes et de Biot sur ce qui concerne les études hydrographiques et les projets à mettre en place dans la zone concernée.

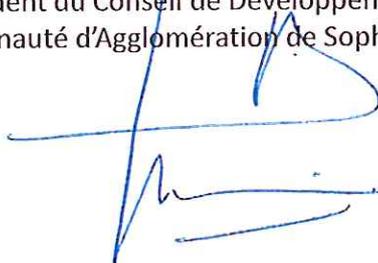
**Une protection optimum des populations et de leurs biens, des infrastructures économiques et sociales, des axes routiers de notre secteur sont notre priorité commune.**

SOPHIA ANTIPOLIS, le 16 avril 2015

Stéphane NEDONSEL, Vice-Président  
Groupe Aménagement du territoire



Bernard TOMASINI,  
Président du Conseil de Développement de la  
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis





# ANNEXES

---

## GESTION DU RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA

### BASSIN VERSANT DE LA BRAGUE

---

ANNEXE 1 : Trace inondation sur une clôture 06/11/2011





ANNEXE 2 : Pile amont du pont de la Romaine



ANNEXE 3 : Pile aval du pont de la Romaine

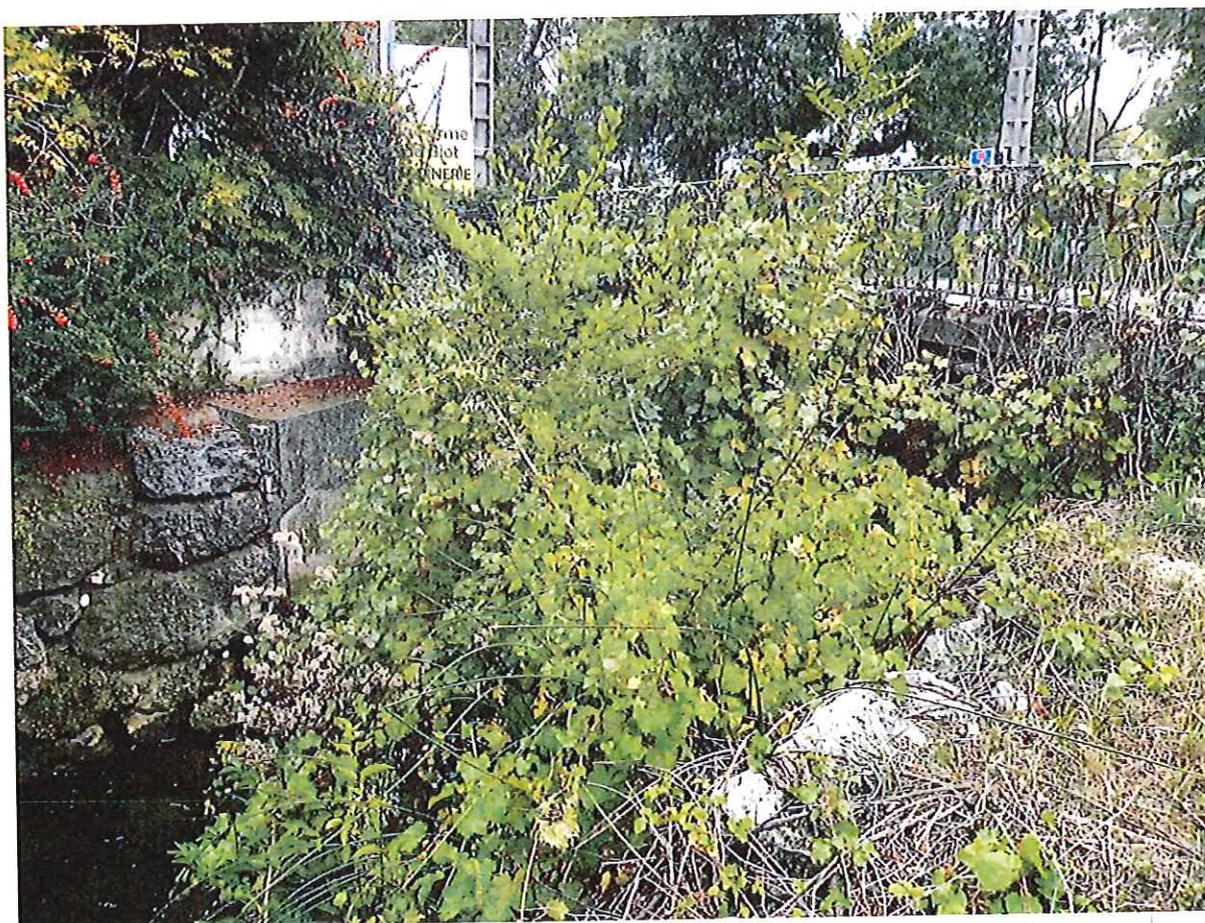




ANNEXE 4 : vue du lit mineur de La Brague en aval du Pont de la Romaine



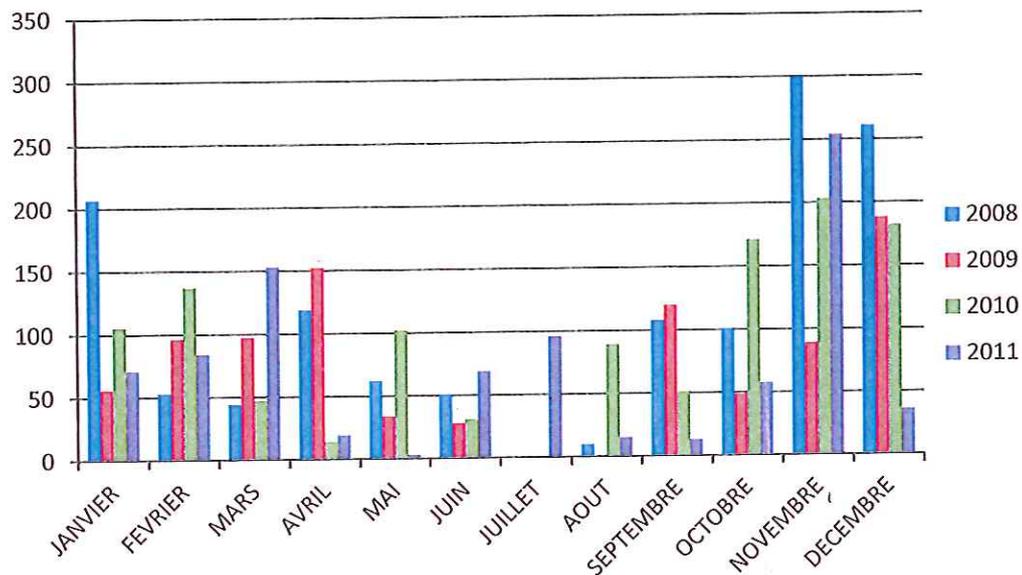
ANNEXE 5 : Pont sur la Valmasque (D504) 12/10/2014



ANNEXE 6 : Données sur les précipitations de BIOT de 2008 à 2011

PLUVIOMETRIE ENREGISTREE A BIOT LA ROMAINE DE 2008 A 2011  
(en mm)

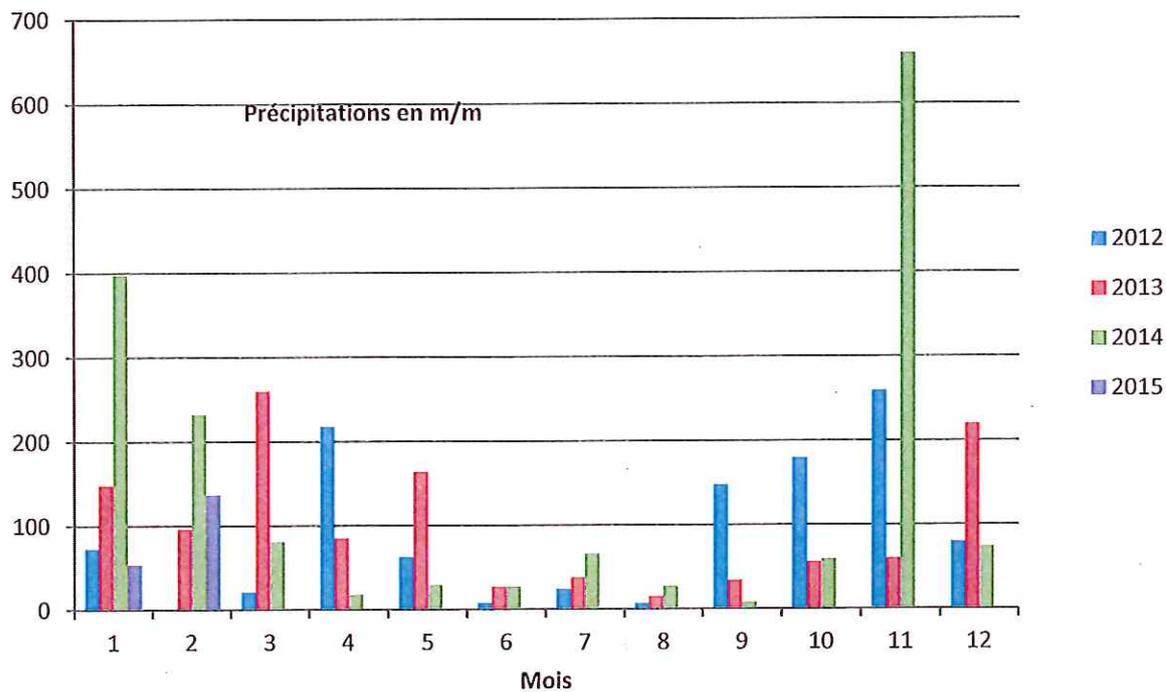
ANNEES	2008	2009	2010	2011
MOIS				
JANVIER	207	56	105	71
FEVRIER	53	96	137	84
MARS	44	97	47	153
AVRIL	119	152	14	19
MAI	62	34	102	3
JUIN	51	28	31	69
JUILLET	0	0	0	96
AOUT	10	0	89	15
SEPTEMBRE	108	120	51	13
OCTOBRE	101	49	171	58
NOVEMBRE	300	89	203	254
DECEMBRE	261	188	182	36
TOTAL	1316	909	1132	871



ANNEXE 6 : Données sur les précipitations de BIOT de 2012 à 2015

PLUVIOMETRIE ENREGISTREE A BIOT LA ROMAINE DE 2012 à 2015  
(en mm)

ANNEES	2012	2013	2014	2015
MOIS				
JANVIER	73	148	398	54
FEVRIER	0	96	232	137
MARS	21	260	81	
AVRIL	218	85	18	
MAI	63	164	29	
JUIN	8	27	27	
JUILLET	24	38	66	
AOUT	7	15	27	
SEPTEMBRE	148	34	8	
OCTOBRE	180	56	59	
NOVEMBRE	260	60	659	
DECEMBRE	80	220	74	
TOTAL	1082	1203	1678	191





ANNEXE 8 : Bassin de rétention Vallon des Combes



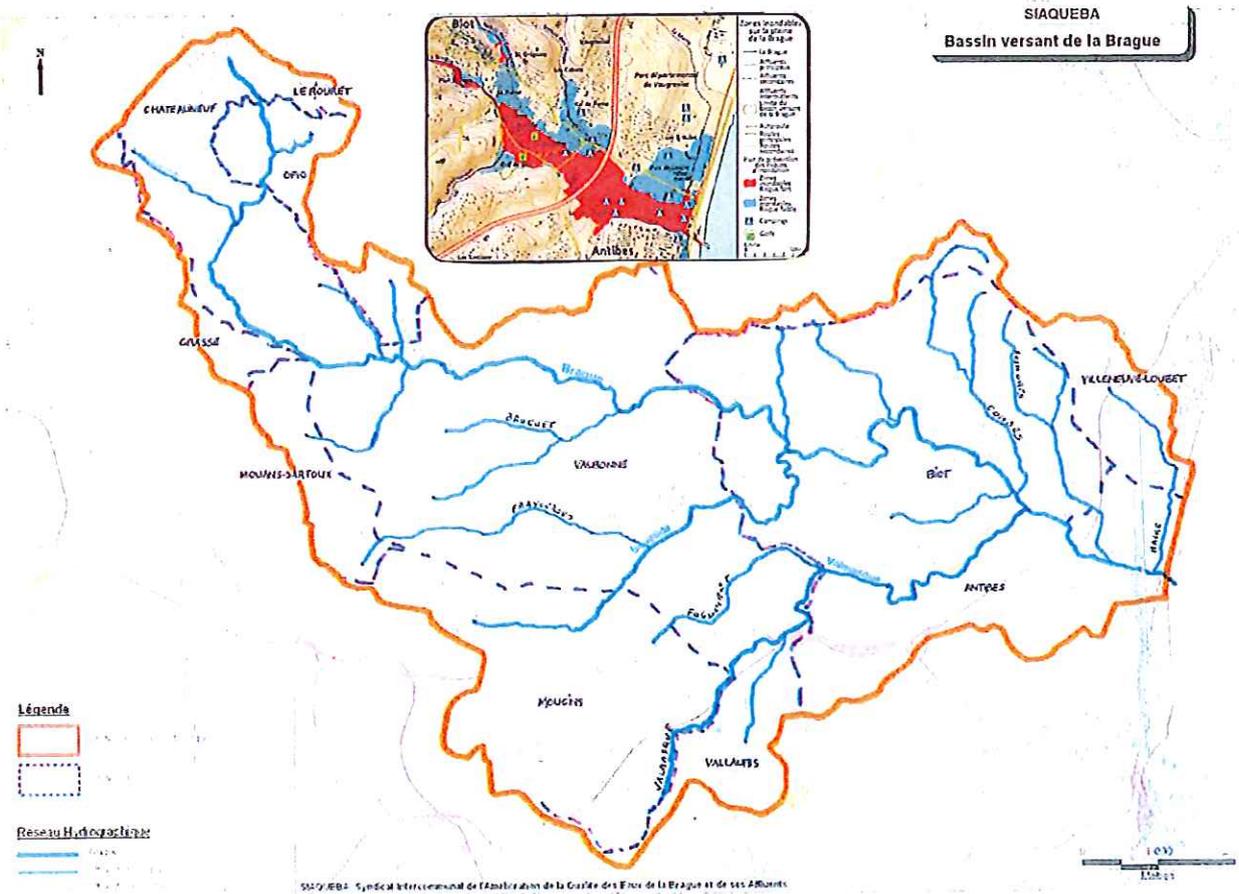
ANNEXE 9 : Bassins de rétention du Vallon des Combes



ANNEXE 10 : Bassin de rétention écréteur du Vallon des Combes



ANNEXE 11 : Bassins versant de la Brague





Conférence de presse de François de Canson, Maire de La Londe le 04/12/2014

Il faut intégrer le fait que les précipitations dites exceptionnelles sont sans doute devenues la règle. L'urgence après la crise est de ne pas laisser filer le temps, au contraire. L'urgence est de prendre en compte ces phénomènes désormais récurrents et donc de mettre en place des mesures dérogatoires permettant la réalisation rapide de travaux. L'urgence c'est de dire STOP aux procédures administratives trop longues, trop pénibles, aux dossiers qui n'avancent pas, aux autorisations qui mettent trop de temps à arriver. Les textes applicables en matière de protection de l'environnement ne doivent plus entraver l'urgence. Parce que l'urgence plus que jamais est à la protection de nos populations. La conception de l'urgence et les lourdeurs administratives doivent évoluer TOUT COMME NOTRE CLIMAT EVOLUE.

François de Canson, relayé par les autres intervenants, a souhaité que ce combat, né dans des conditions douloureuses à La Londe, devienne celui de tous les maires de France, de tous les élus qui veulent protéger leurs populations.

Ce combat part de La Londe "nos élus prennent le relais pour le porter au niveau national". Suite à la réunion de terrain avec les inspecteurs du Ministère de l'Environnement et de la visite de Pierre Gaudin secrétaire général de la Préfecture du Var, de Richard Fouillade responsable du Service des Eaux et Milieux Aquatiques du Var et d'Albert Grenier directeur adjoint de la DDTM ainsi que deux représentants du Conseil Général, la ville de La Londe a été entendue. Le maire, François de Canson, a obtenu l'assurance de pouvoir démarrer dès le 08/12/2014 des travaux d'urgence dans le Pansard.

# RETOUR DE LA CASA SUR L'AVIS SUR LES INONDATIONS

Retour au travers de plusieurs comités de suivi.

Cet avis été voté au plénier de juin 2015. En 2016 et 2017 plusieurs Comités de suivis, réunissant les services de la CASA et des membres du CDD se sont tenus. Mais la CASA n'est compétente que depuis le premier janvier 2018, avec le transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations et du pluvial.

Avant l'été, un comité de suivi sera organisé pour une présentation de l'exercice de cette compétence dont une partie a été déléguée au SMIAGE.

Rappel de l'avis. Le Conseil de Développement préconisait :

- 1. Que la CASA s'empare, dès à présent, comme le législateur lui en laisse la possibilité des sujets ci-dessous :**
  - **L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (mission 1),**
  - **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cour d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (mission 2),**
  - **La défense contre les inondations et contre la mer (mission 5),**
  - **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (mission 8).**

*Il s'agit des missions obligatoires de la GEMAPI qui ont donc été transférées à la CASA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'année 2018*

- 2. Que la CASA réfléchisse à l'opportunité de récupérer auprès des communes les compétences complémentaires qu'elles exercent en la matière (notamment la maîtrise des eaux pluviales, la lutte contre l'érosion des sols, la gouvernance locale de l'eau,...), car la compétence GEMAPI ne recouvrira pas l'ensemble des missions nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux et de protection contre les risques d'inondation,**

*La compétence « gestion des eaux pluviales » a également été transférée à la CASA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

- 3. Que la CASA participe pleinement à la mise en place des réseaux d'alerte (liminigraphes, indicateurs de crues, réseau SMS), accompagne les dispositifs existants (maintenance, modernisation), les développe sur le territoire, et les mutualise.**

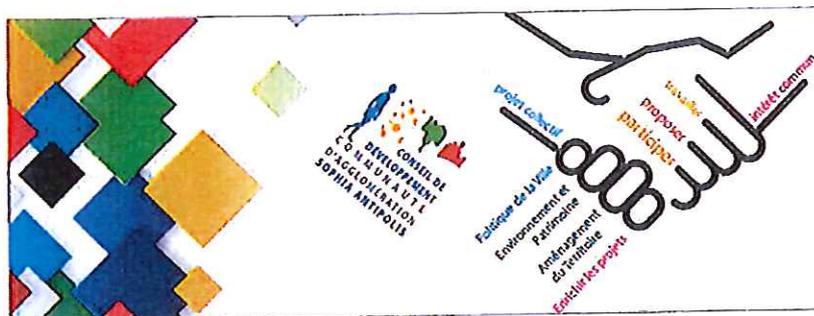
*Le volet « surveillance météorologique et hydrologique, information de la population, ... » a été délégué au SMIAGE Maralpin par la CASA.*

Les objectifs de la CASA pour 2018

L'année 2018 constituera une période de transition, au cours de laquelle la CASA prendra progressivement en charge l'ensemble des missions relevant de la GEMAPI et de la gestion des eaux pluviales, assurées par les communes. Pour cette période transitoire, les objectifs majeurs sont :

- Installer une politique partagée de gestion des risques d'inondation,

- Acquérir la connaissance du territoire, dresser un état des lieux, préciser les besoins, et mettre en place les moyens nécessaires pour prendre le relai des communes sur le volet « eaux pluviales »,
- Finaliser la répartition des missions entre les communes, la CASA et le SMIAGE (vallons, ouvrages littoraux, ...),
- Poursuivre de manière opérationnelle les actions du PAPI sous maîtrise d'ouvrage CASA.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

Avis du groupe de travail Patrimoine Environnement

« Maîtrise de l'énergie, vous avez dit maîtrise ? »

Carole Ghibaud Vice-présidente

Rédigé par Carole Ghibaud, René Callini, Alain Bourgon, Christophe Quintavalle,  
Francine Begou Pierini

*Sunt lacrimae rerum sed Patior ut potiar*  
(Les larmes content au spectacle du monde, mais l'endurance mène à la maîtrise)

La maîtrise de l'énergie a été choisie comme sujet d'étude en 2015 en raison d'une part de l'adoption de la loi sur la transition énergétique et d'autre part de la double problématique dans les Alpes Maritimes, à savoir l'obligation d'économie d'énergie et l'insuffisance d'approvisionnement.

La maîtrise de l'énergie n'a longtemps été envisagée que par les doux rêveurs. Il aura fallu attendre la crise pétrolière du début des années 1970 pour une première prise de conscience écologique. Cependant, malgré les bonnes intentions affichées des textes, la question se pose encore de savoir si la maîtrise de l'énergie ne reste pas un vœu pieux.

## I - L'énergie méprisée

### A - du gaspillage énergétique à la prise de conscience

#### 1°) rappel historique

Jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la maîtrise de l'énergie était utilisée de manière rudimentaire et dans le seul but de procurer de la chaleur aux habitations, sans aucune considération économique.

La période des trente glorieuses 1945-1975 a été le « tout construction » sans isolation. Le pétrole coulait à flot, la débauche énergétique était de mise. Le choc pétrolier du début des années 1970 a été l'élément déclencheur, non dans un souci de préservation de l'environnement, mais en raison de considérations économiques.

Ln

La chasse au Gaspillage est apparue avec la première prise de conscience énergétique.

Les premiers textes sont alors votés. Il s'agira de la première réglementation thermique de 1974 RT1974 appliquée en 1975 avec comme objectif de réduire les déperditions, en promouvant l'isolation par l'intérieur, la ventilation. La limite de cette RT sera qu'elle n'est applicable que pour les logements neufs.

Dans les années 1980 les labels voient le jour comme l'habitation haute isolation en 1980, et le label haute performance énergétique en 1982. Puis la deuxième réglementation thermique datera de 2008. Elle s'appliquera aux bâtiments neufs résidentiels et non résidentiels et contiendra des exigences plus fortes pour les bâtiments tertiaires.

En 2000 un changement radical est mis en place par la RT 2000. Elle définit 3 zones climatiques et s'applique à tous les bâtiments résidentiels non résidentiels et tertiaires. Elle crée la consommation d'énergie totale conventionnelle, la température intérieure conventionnelle et la prise en compte des caractéristiques minimum des produits et des systèmes.

La RT 2005 limite notamment la consommation d'énergie pour le chauffage. Elle fait la promotion des énergies renouvelables et crée la première réglementation en rénovation. Son objectif est une diminution de la consommation énergétique d'au moins 15 %. Elle crée pour les logements selon les zones climatiques, une consommation maximale d'énergie par m<sup>2</sup> de surface.

Puis viendra la RT 2010 qui sera supplantée par le RT 2012 qui consistera à généraliser dès 2013 toute construction neuve en bâtiment basse consommation.

Elle crée des exigences de résultat en limitant les besoins en fonction de la zone géographique de l'altitude de la surface et du type de logement. Elle instaure une température intérieure conventionnelle et entend éviter l'installation systématique de climatisation très énergivore.

Elle met également en place des exigences de moyens telles que l'obligation de recourir aux énergies renouvelables, l'étanchéité à l'air, le traitement des ponts thermiques l'ouverture des baies de 30 % de la surface totale etc...

Enfin la RT existant est applicable au parc existant qui représente 99 % de l'ensemble du parc français. L'accent est mis sur la rénovation de l'existant afin de lutter efficacement sur le gaspillage énergétique.

Ainsi les politiques publiques énergétiques de la France ont épousé la feuille de route de la commission européenne pour une économie sobre en carbone à l'horizon 2050. L'ambition de l'union européenne d'ici 2050 est de réduire de 80 à 90 % ses émissions à effet de serre et de réfléchir sur la transition vers une économie verte.

Déjà en 2009, la loi Grenelle I du 3 août fixait un objectif de réduction des consommations d'énergie du parc de bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici 2020 en passant par la rénovation de 400.000 logements chaque année ainsi que des bâtiments publics. La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 complète la précédente.

Enfin, la loi sur la transition énergétique a revu à la hausse ses chiffres, imposant de rénover énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017.

En effet, cette loi votée en août 2015 fait la promotion de deux thématiques qu'elle juge source d'innovation, de performance énergétique d'emplois et de qualité de vie à savoir :

- Les économies d'énergie en matière de rénovation des bâtiments et logements et en matière de transports propres,
- Le développement des énergies renouvelables, éoliennes solaires géothermiques hydrauliques marines, issues de la biomasse.

Après son adoption en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 octobre 2014, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte a été examiné par le Sénat en séance publique à partir du 10 février 2015.

Le vote solennel sur l'ensemble du texte est intervenu le mardi 3 mars 2015. Cependant, certaines dispositions ont été déclarées contraires à la constitution par le Conseil Constitutionnel initialement saisi.

La loi est divisée en plusieurs titres qui sont les suivants :

Le titre premier est consacré aux objectifs communs pour réussir la transition énergétique à savoir renforcer l'indépendance énergétique de la France et lutter contre le réchauffement climatique. Il contient des principes généraux.

Le titre deux est intitulé mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie. Il implique des modifications et révisions des PLU car de nouvelles normes seront applicables aux permis de construire.

Le titre trois concerne le développement des transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé et réduire les émissions.

Il nous intéresse en ce qu'il traite du développement des transports propres, notamment sur le développement en cas de construction de places de stationnement de réseau d'alimentation électrique ou places dédiées aux vélos (article 10) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'article 10 dudit titre indique que le développement et la diffusion de moyens de transports à faibles émissions de gaz à effet de serre constituent une priorité et impliquent une politique de déploiement d'infrastructures dédiées.

La France a pour objectif d'ici 2030 d'installer au moins 7 millions de points de charge.

Le titre quatre entend promouvoir la lutte contre le gaspillage et l'énergie circulaire, de la conception des produits à leur recyclage.

Cette partie est intéressante car elle traite du recyclage des déchets avec une priorité pour réduire la production de déchets. Il est prévu une réduction de 7 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant. Il faut également stabiliser les quantités de déchets d'activités économiques notamment le bâtiment.

La valorisation des déchets sous forme organique doit être augmentée en orientant 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 à 60 % en masse en 2025. Le tri à la source des déchets organiques est mis en avant pour qu'ils ne soient plus collectés dans les ordures ménagères mais valorisés.

63

Il y a une généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, ce qui peut relancer le débat sur la taxe incitative.

Les chiffres avancés sont valoriser 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics pour 2020 et réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020/2010 et de 50 % en 2025.

Il faut également augmenter la valorisation des déchets non valorisables sous forme de matière (valorisation de combustibles solides).

Le principe d'autosuffisance par l'installation d'éliminations de déchets ultimes et d'installation de valorisation des déchets ménagers ou assimilés est réaffirmé ainsi que le principe de proximité à savoir la gestion des déchets aussi proche que possible du lieu de production

Le titre cinq a l'ambition de favoriser les énergies renouvelables pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires.

Le titre six relatif au renforcement de la sûreté nucléaire et l'information des citoyens ne sera pas développé plus avant car il ne concerne pas notre territoire.

Le titre sept fait la promotion de la simplification et de la clarification des procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité.

Le titre huit quelque peu utopique entend donner au citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble.

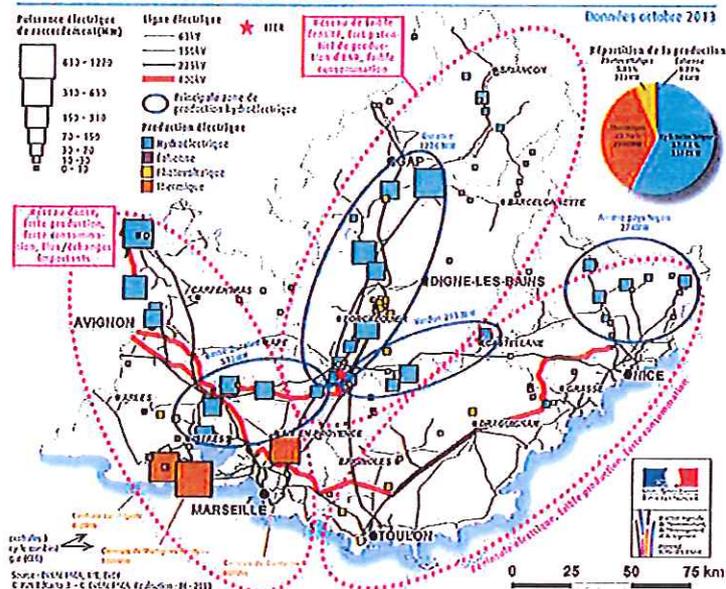
Après ce rappel, il convient de s'interroger sur l'approvisionnement énergétique en PACA.

## 2°) approvisionnement énergétique en PACA

Il convient de se reporter à l'avis du CDD sur les énergies renouvelables en CASA pour rappeler les points suivants.

U

## RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET PRINCIPAUX SITES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE



La DREAL rappelait en 2013 que le transport à l'échelle régionale ou locale était assuré en 225 kV, 150 kV, 90 kV et 63 kV. Ce réseau permettait d'acheminer l'électricité jusqu'aux grands consommateurs industriels et aux réseaux de distribution. Il constitue, avec le réseau 400 kV, le réseau de transport d'électricité. La zone géographique composée des départements du Var et Alpes-maritimes, dite de l'« Est PACA », était considérée comme une péninsule électrique : l'éloignement des sites de production d'électricité est aggravé par le fait que la zone n'est desservie que par un seul axe (« axe sud ») double circuit à 400 kV et que les axes secondaires actuels à 225 kV sont insuffisants en cas d'avarie sur l'axe sud.

Le dernier trimestre de l'année 2014 a été marqué par la phase d'essais du « filet de sécurité PACA », dont la mise en service était prévue début 2015. Le filet de sécurité PACA s'appuie sur trois nouvelles liaisons souterraines 225 kV Biançon-La Bocca, Biançon-Fréjus et Boute-Trans dans le Var et les Alpes-Maritimes.

L'ambition du « filet de sécurité PACA » est de permettre aux habitants de la région de disposer d'une desserte en électricité qui serait aussi performante que celle dont bénéficie le reste de la France. Il a été inauguré le 21 avril 2015, nous verrons avec le temps s'il tient ses promesses étant donné le peu de recul que nous avons et le fait que l'hiver 2015-2016 été particulièrement doux.

### B – la prise de conscience verte

#### 1°) consommation et énergie renouvelable en PACA en CASA

Les énergies renouvelables sont des énergies provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, soleil, matières organiques, chaleur de la terre).

L'électricité produite par le nucléaire n'est pas considérée comme renouvelable.

63

En PACA, la part des énergies électriques renouvelables représentait 28 % au milieu des années 2000-2010.

En CASA, les émissions de gaz à effet de serre émis liées à son fonctionnement interne et à ses délégations de service public représentent 10 500 teqCO<sub>2</sub> (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>). 1 tonne équivalent CO<sub>2</sub> équivaut à environ 3 000 kms parcourus en centre-ville par une Twingo (Cf. bilan carbone 2013 basé sur l'année 2011).

Les énergies renouvelables sont peu présentes en CASA.

## 2°) construction circulation

### Le volet construction ou l'architecture solaire passive :

Le plus sûr moyen de bénéficier « passivement » de la chaleur (et de la lumière) du soleil est de construire et d'aménager les bâtiments de manière à profiter au maximum, et naturellement, des apports solaires : c'est l'architecture solaire passive.

Dans les pays chauds, une bonne architecture peut aussi avoir pour but d'éviter la climatisation l'été et d'économiser ainsi de l'énergie. Le principe consiste à installer de grandes baies vitrées au sud permettant au soleil de pénétrer généreusement. Inversement, les ouvertures doivent être réduites au nord : cela peut se faire, notamment, en installant au nord les locaux de « service » (archives pour des bureaux, escaliers, garages, buanderies ou salles de bains pour des logements).

Cela étant, il ne suffit pas de laisser rentrer la chaleur, ni de l'empêcher de repartir.

Il faut aussi :

- d'une part, pouvoir stocker la chaleur, afin de continuer à chauffer le bâtiment lorsque le soleil ne brille plus. C'est en général, l'inertie des matériaux qui s'en charge.

- d'autre part, pouvoir diriger la chaleur depuis les zones chauffées directement par le soleil vers les autres zones ou recoins du bâtiment. L'air chaud monte et l'air froid redescend, homogénéisant ainsi la température de tout le bâtiment : c'est la thermo-circulation.

Une bonne architecture solaire passive doit enfin veiller à ce qu'il n'y ait pas d'ombre portée intempestive en provenance de bâtiments ou d'arbres voisins. Néanmoins, les arbres à forte densité de feuillage et à faible densité de branchage peuvent être utiles, car ils ombragent l'été et laissent passer les rayons solaires l'hiver. Les économies de chauffage (et d'éclairage) engendrées par une bonne architecture solaire peuvent être considérables :

- dans l'habitat collectif, de 30 % dans le nord de l'Europe à 70 % dans le sud ;

- dans les maisons individuelles, où les gains sont encore plus forts à cause de la plus grande motivation des occupants ; - dans les résidences pour personnes âgées, dont la saison de chauffe dure plus longtemps et dont les températures intérieures sont plus élevées que la normale ; - dans les autres bâtiments tertiaires. Les écoles et les lieux publics se prêtent ainsi beaucoup à l'architecture solaire. En effet, elles ne sont occupées que le jour, lorsque les apports solaires sont directement exploitables pour le chauffage et l'éclairage naturels.

En CASA, le poste « énergie » recense les émissions liées aux consommations d'énergie des bâtiments communautaires. Cela représente 200 teqCO<sub>2</sub>.

Les sources d'énergie des bâtiments communautaires se limitent à l'électricité et au gaz naturel. L'électricité est l'énergie la plus consommée sur le patrimoine communautaire.

Il y a 26 bâtiments communautaires qui consomment 2 GWh d'électricité 0,160 GWh de gaz naturel soit une facturation annuelle de 234 000 euros d'électricité.

### Le volet circulation :

Le développement et le déploiement des transports en commun à faibles émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques constituent une priorité au regard des exigences de la transition énergétique et de la nécessité d'améliorer le maillage et l'accessibilité des territoires ».

En zone périurbaine et insulaire notamment, la politique nationale des transports encourage le développement d'offres de transport sobres et peu polluantes, encourage le report modal, lutte contre l'étalement urbain et tient compte du développement du télétravail.

L'État et ses établissements publics gérant directement ou indirectement un parc de plus de vingt véhicules automobiles devraient être tenus d'acquérir des véhicules propres dans la proportion minimale de 50 % de ce parc.

Les collectivités territoriales et leurs groupements, placés dans la même situation devraient, quant à eux, « réaliser une étude technico-économique sur l'opportunité d'acquérir ou d'utiliser, lors du renouvellement du parc, des véhicules propres ».

Par ailleurs, il serait opportun d'installer des vélos « azur » ou « roses » sur les communes d'Antibes, seule ville du bord de mer qui n'en est pas dotée.

Ses vélos pourraient être électriques pour rejoindre les gares routières de Sophia Antipolis.

En CASA, le poste Envibus comptabilise les émissions directes liées à la combustion de carburant de la flotte du réseau et les émissions indirectes liées à leur fabrication. Cela représente 5 500 teqCO2 soit 53 % des émissions.

## II – l'énergie maîtrisée, un vœu pieux ?

### A- la CASA, le ciel le soleil et la mer

#### 1°) les énergies adaptées, le photovoltaïque

Les collectivités locales voient leur capacité à intervenir dans le domaine de la maîtrise de l'énergie étendue. En cohérence avec l'action de l'État, les collectivités territoriales, en première ligne pour la relance d'une politique active de maîtrise de l'énergie, du fait de leur connaissance des territoires et de leur proximité avec les habitants, constituent les relais parmi les plus appréciés des citoyens. Elles sont donc un vecteur privilégié pour sensibiliser, informer sur les enjeux de la maîtrise de l'énergie et inciter à des nouveaux comportements. Elles devront également montrer l'exemple en réduisant leurs propres consommations énergétiques.

Le Soleil, bien que distant de 150 millions de kilomètres de notre planète, est assurément notre plus grande source d'énergie.



Le schéma ci-dessus indique quel est le nombre de foyer équipé en photovoltaïque. Il est alors aisé de constater que ce mode d'énergie n'est pas très développé en CASA ni pour les habitats particuliers, ni pour les bâtiments industriels.

Pourtant, lorsque les toits sont plats, les constructions à usage industriel sont des emplacements privilégiés pour capter l'énergie solaire.

A titre d'exemple, l'opération « les aqueducs » sur Sophia Antipolis est un complexe de bâtiments à énergie positive. L'électricité produite est soit revendue, soit autoconsommée soit stockées.

Le projet « business pôle 2 » prévoit également la mise en place de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation.

Il est alors recommandé de développer le système des panneaux photovoltaïques tant dans l'habitat individuel que collectif, que sur les bâtiments tertiaires.

Dans le cadre de l'habitation individuelle, les travaux de transformation d'un immeuble situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé au titre des monuments historiques ou inscrits doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la part de l'autorité administrative compétente.

L'avis de l'architecte des bâtiments de France peut ne pas être suivi par la mairie même en cas d'avis négatif (CF. TA de GRENOBLE du 2 juillet 2009).

Il existe également la possibilité de créer des champs de panneaux photovoltaïques.

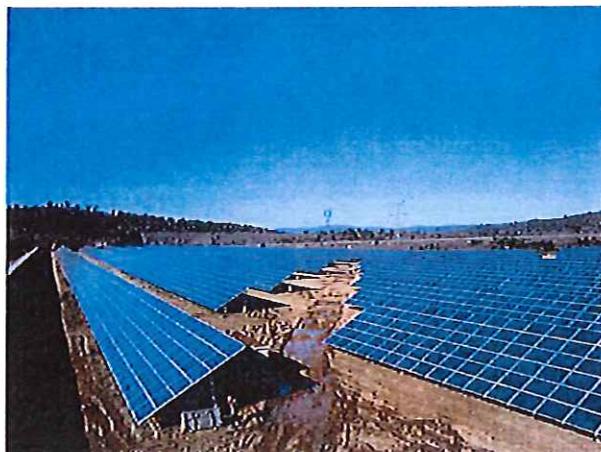
Un exemple marquant est celui de VINON SUR VERDON :

Il s'agit du premier parc solaire de France à haute performance énergétique, inauguré le 15 mai 2009.

La centrale solaire est composée de 18 960 modules photovoltaïques installés sur des tables en aluminium verticales inclinées à 30 %. Elle permet aujourd'hui d'alimenter plus que largement la commune qui compte 4125 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2012. La production annuelle est d'environ 6GWH (puissance installé : 4,3 MW), soit près de 120% des besoins en électricité des 4125 habitants.

4

Ce parc solaire respecte l'environnement et s'intègre dans le paysage : la construction des modules a été effectuée sans bétonnage du support de telle sorte que le terrain qui les reçoit pourra, si besoin est, à l'issue de l'exploitation, retrouver son état initial par simple démontage des armatures métalliques fixées au sol par un système d'ancrage non-invasif.



## 2°)- le smart grid

Dans le cadre des programmes d'expérimentations sur l'évolution des usages de l'électricité, permettant à l'utilisateur de devenir acteur de sa consommation d'énergie en consommant moins tout en gardant son niveau de confort, l'Émetteur Radio Linky permet l'accès sans fil des équipements d'un local aux données du compteur Linky. Il est conçu pour être compatible avec les 35 millions de compteurs Linky qui seront déployés d'ici 2020 par ERDF.

L'Émetteur Radio Linky a pour vocation d'être la passerelle sans fil, permettant l'accès des équipements des locaux (résidentiels, commerces, bureaux) aux données du compteur Linky.

L'Émetteur permet :

- le « management tarifaire » : les équipements modulent leur fonctionnement selon le tarif du moment,
- le suivi de consommation/production électrique,
- le pilotage de certains équipements pour maîtriser sa consommation et améliorer son confort.

## B- PRIME INCITATIVE

Prime en CASA en éco-rénovation :

Il existe des conditions de ressources, condition d'occupation après travaux, pour les propriétaires bailleurs, un engagement de location et pratique d'un loyer maîtrisé.

Les travaux doivent améliorer le confort, la sécurité, la salubrité. Le montant de l'aide est de 25 à 30 % des travaux plafonnés.

Une prime dans le cadre du programme "habiter mieux" de 500 € est prévue pour les propriétaires occupants.

L'exposé qui précède nous incite à proposer :

- la mise en place de bornes de recharge pour les voitures électriques dans les centres villes, aux abords des transports en commun ainsi que la gratuité dans les parkings payants situés à proximité des transports en commun à tout détenteur d'un véhicule électrique, ainsi que la mise en place de bornes sur les parkings des grandes surfaces moyennant contrat avec les gestionnaires des parkings
- la mise en place d'une étude sur les lieux permettant l'installation des champs photovoltaïques
- la mise en place de campagnes d'information et incitation à l'installation de ce type de production d'énergie
- la mise en place d'une étude sur les lieux permettant l'installation des champs photovoltaïques.
- La mise en place d'une incitation (pourquoi pas fiscale) pour les propriétaires de bâtiments tertiaires à mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments (Sophia Antipolis, bâtiment de la casa ?)
- Dans le cadre de l'aménagement de la future ZAC du Fugueiret, l'intégration des équipements d'énergie renouvelables (photovoltaïque)
- La mise en place prime incitative sans condition de ressources avec un pourcentage modulé
- La mise en place de vélos électriques

Carole Ghibaudo  
Vice-présidente,  
groupe patrimoine environnement

Le 07 avril 2016

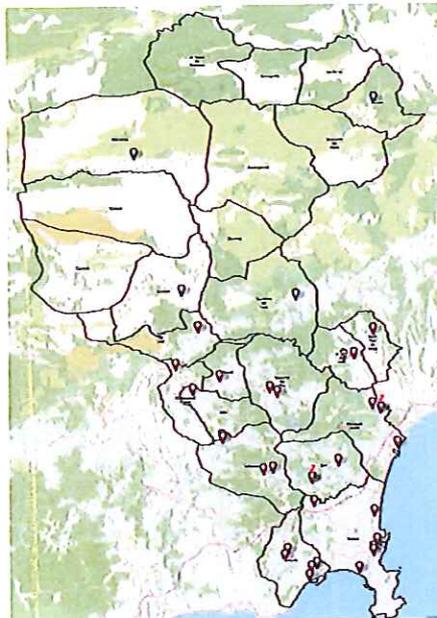
Bernard Tomasini  
Préfet de Région Honoraire,  
Président

## RETOUR DE LA CASA SUR L'AVIS SUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Retour des services en mars 2017.

Parmi les préconisations transmises par le Conseil de Développement, plusieurs actions ou initiatives ont déjà vues le jour, sont en cours de démarrage ou bien en réflexion dans le cadre du Plan Climat Energie de la CASA :

- **Mise en place d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) :** la CASA a récupéré la compétence pour le déploiement des IRVE en 2016 et a lancé une consultation en groupement de commande en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins afin de mailler l'ensemble du territoire de l'Ouest 06 et proposer le même service aux habitants. Selon le planning prévisionnel, le démarrage des travaux devrait intervenir au dernier trimestre 2017. Pour la CASA, il est prévu un déploiement de 35 bornes publiques (soit 70 points de charge) mais ce chiffre peut évoluer en fonction des échanges avec les opérateurs privés dans le cadre de la consultation. La CASA souhaite par ce biais impulser favorablement le développement des véhicules électriques sur le territoire en permettant aux utilisateurs de bénéficier d'une charge de réassurance afin qu'ils ne tombent jamais en panne. Les travaux de déploiement des IRVE ont démarré en novembre et s'achèveront d'ici fin Juin 2018 (cf. carte). L'action de déploiement s'inscrit dans le cadre du pôle métropolitain avec un maillage prévu sur tout l'Ouest du département et une même tarification pour les usagers. Le service de recharge dénommé « Wiiiz » est d'ores et déjà fonctionnel sur les 1ères bornes installées (le site internet sera fonctionnel à partir du mois d'avril). Le service sera également interopérable avec d'autres réseaux déployés en France pour faciliter l'itinérance des usagers.



- **Etude sur les lieux permettant l'installation des champs photovoltaïques** : des études de potentiel existent au niveau régional (échelle macro). La CASA souhaite approfondir ces études en réalisant un schéma directeur des ENR en 2017 qui pourrait être intégré au SCOT et permettrait d'avoir une meilleure connaissance locale des sites opportuns pour le développement des centrales au sol. Par ailleurs, des opérateurs privés démarchent régulièrement des communes du haut pays pour étudier le déploiement de centrales au sol sur certains sites (ex : Gréolières) mais des problématiques de réinjection sur le réseau existent. La création d'un poste source permettant l'absorption de l'électricité produite est à l'étude sur la commune d'Andon. En attente lancement ateliers PADD SCOT

- **Mise en place de campagne d'information et de sensibilisation à l'installation de ce type de production** : la CASA envisage le déploiement d'une plateforme d'accompagnement des porteurs de projets d'énergie solaire en 2017. Cet outil accessible au public permettra de connaître précisément la production d'une installation en fonction de l'adresse et des caractéristiques de la toiture, il indiquera le montant des recettes prévisionnelles en fonction de l'évolution des tarifs de rachat de l'électricité et pourra mettre directement en relation avec les entreprises locales reconnues garantes de l'environnement (RGE). Cet outil (cadastre solaire) est en cours de test. Il sera mis en ligne au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018.

- **Mise en place d'une incitation pour les propriétaires de bâtiments tertiaires à mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments** : la région PACA a lancé en 2017 un appel à projet avec incitation financière pour le développement de l'autoconsommation en toiture (appel à projet SMARTPV). La CASA envisage de proposer aux acteurs de Sophia une assistance à maîtrise d'ouvrage pour faciliter l'émergence des projets solaires PV en toiture en ciblant les projets les plus intéressants (action à l'étude). Organisation business meeting sur le solaire PV en partenariat avec la CCI en novembre 2017 afin de faire se rencontrer les acteurs du PV avec les propriétaires et entreprises du territoire (dont Sophia). Plus de 50 participants et entreprises très satisfaites.

- **La mise en place de prime incitative sans condition de ressources avec un pourcentage modulé** : non prévu à ce jour mais une réflexion est en cours dans le cadre de la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat à l'échelle CASA. En effet il pourrait être proposé pour les projets les plus ambitieux (2 ou 3 lots de travaux minimum) de bénéficier d'un accompagnement plus poussé de la collectivité pour lors de la définition des travaux (sous forme de mise à disposition d'une AMO experte payée par la collectivité). Pour l'instant c'est à l'étude et rien n'est validé à ce stade. Action non retenue compte tenu du budget

- **La mise en place de vélos électriques** : voir la politique des déplacements de la CASA.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA ANTIPOLIS

## AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL « PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT »

Rédigé par  
Carole GHIBAUDO (ADECOHA), René CALLINI (ELAN) et Stéphane NEDONSEL (TRAVISIA)

## LE PLAN PAYSAGE

AVIS proposé au vote de l'assemblée plénière du conseil de développement réunie  
le 24 mai 2016.

## **PRÉAMBULE :**

Les objectifs et le programme d'action de mise en œuvre du Plan paysage constitue un document qui s'avère très ambitieux.

Il prône à plusieurs reprises l'acquisition de terres foncières pour la réalisation du projet qu'il préconise. Cela apparaît inéluctablement dans le volet consacré au développement du portefeuille foncier en pages 17, 18, 20, 25, 34, cela également dans celui relatif aux énergies renouvelables en page 65, à la pérennisation des paysages agricoles en pages 81, 82, 88, à la gestion des espaces naturels et culturels en pages 97, 100, 106, 110, 112, 123, 163, 169, 171, 173, 175 et 177.

**Ille terrarum mihi praeter omnes, angulus ridet**  
(Plus que tous, il me sourit, ce coin de terre)

La préoccupation du Groupe Patrimoine Environnement est avant tout de prôner le bon sens dans les politiques publiques, sans bétonnage excessif, sans dépense excessive, en restaurant avant tout l'existant. Le plan paysage doit s'attacher davantage au paysage à proprement parler plutôt qu'à l'urbain et aux activités.

Il est préférable de s'interroger sur ce qu'a été le paysage avant pour le restaurer afin de retourner à une situation antérieure toutefois améliorée.

\*\*\*\*\*

Ceci étant rappelé, nous sommes en accord avec les objectifs fixés par le plan. L'urbanisation doit privilégier la densification quand c'est possible et souhaitable, mais elle est à proscrire quand elle sacrifie de grands espaces végétalisés ce qui aboutirait à un mitage de l'environnement alentour.

Nous avons voulu mettre l'accent sur certains points qui nous paraissent importants.

### **I – Le paysage par les arbres :**

#### **La situation de l'olivier (arbre emblématique de la Méditerranée)**

Il serait souhaitable que les communes entretiennent mieux les oliviers situés sur l'espace public. Cet entretien doit être raisonné et éviter le massacre des arbres par une taille intempestive (par exemple la taille récente pratiquée en 2016 sur les oliviers du stade G.Auvergne à Antibes)

#### **Dans le domaine privé**

La forêt de pins d'Alep envahit les oliveraies qui autrefois faisaient la richesse du moyen pays. Il serait bon d'inciter les propriétaires à dégager les oliviers étouffés par l'avancée de la forêt.

#### **Les arbres de la région**

Initialement le paysage de la CASA était composé de chênes pubescents, de chênes verts et liège ainsi que d'orangers. Le pin a été importé, il serait bon de se rappeler que ce végétal n'était pas initialement implanté naturellement en CASA. Privilégier les essences historiques présentes sur le territoire reviendrait également à éviter la prolifération intempestive de nuisibles telles que les chenilles processionnaires qui sont présentes jusque sur le littoral par l'importation d'une espèce.



## II – Le volet agricole/agrotourisme et la ressource en eau :

### Le volet agricole

Quatre actions sont identifiées au plan pour répondre à cet objectif :

- Faciliter le redéveloppement d'une agriculture urbaine adaptée et diversifiée,
- Développer le portefeuille foncier public en faveur de la reconquête agricole,
- Créer des grands sites agricoles pilotes,
- Faciliter l'adaptation du sylvo-pastoralisme et l'agriculture du haut-pays.

Comme indiqué en préambule, encourager les actions simples pourrait permettre de développer l'agriculture urbaine, comme par exemple inciter et ou autoriser la population à ramasser les fruits des arbres des espaces publics, développer et communiquer sur les contrats passés entre particuliers et communauté de commune ou agriculteurs permettant la cueillette des fruits contre entretien et taille des arbres.

Ce volet met en évidence la difficile conjugaison du zonage d'un PLU avec les terrains agricoles restants. Personne n'ignore que de nombreuses terres agricoles en friche ont été transformées en terres constructibles sous emprise pour permettre la construction de logements sociaux qui manquent cruellement dans plusieurs villes de la CASA.

### L'agrotourisme

Il serait opportun d'encourager l'installation de fermes modèles dans le haut pays et encourager le développement des gîtes ruraux et maisons d'hôtes qui là encore sont trop peu nombreux dans l'arrière pays.

### Le transport de l'eau

La protection de la ressource en eau est directement liée à l'orientation consacrée à l'agriculture.

Développer l'agriculture dans le moyen pays ne peut se concevoir sans irrigation. Le réchauffement climatique fait dire aux spécialistes que la côte d'azur aura au milieu du siècle un climat analogue à celui de l'Andalousie actuellement (fortes chaleurs estivales et sécheresse).

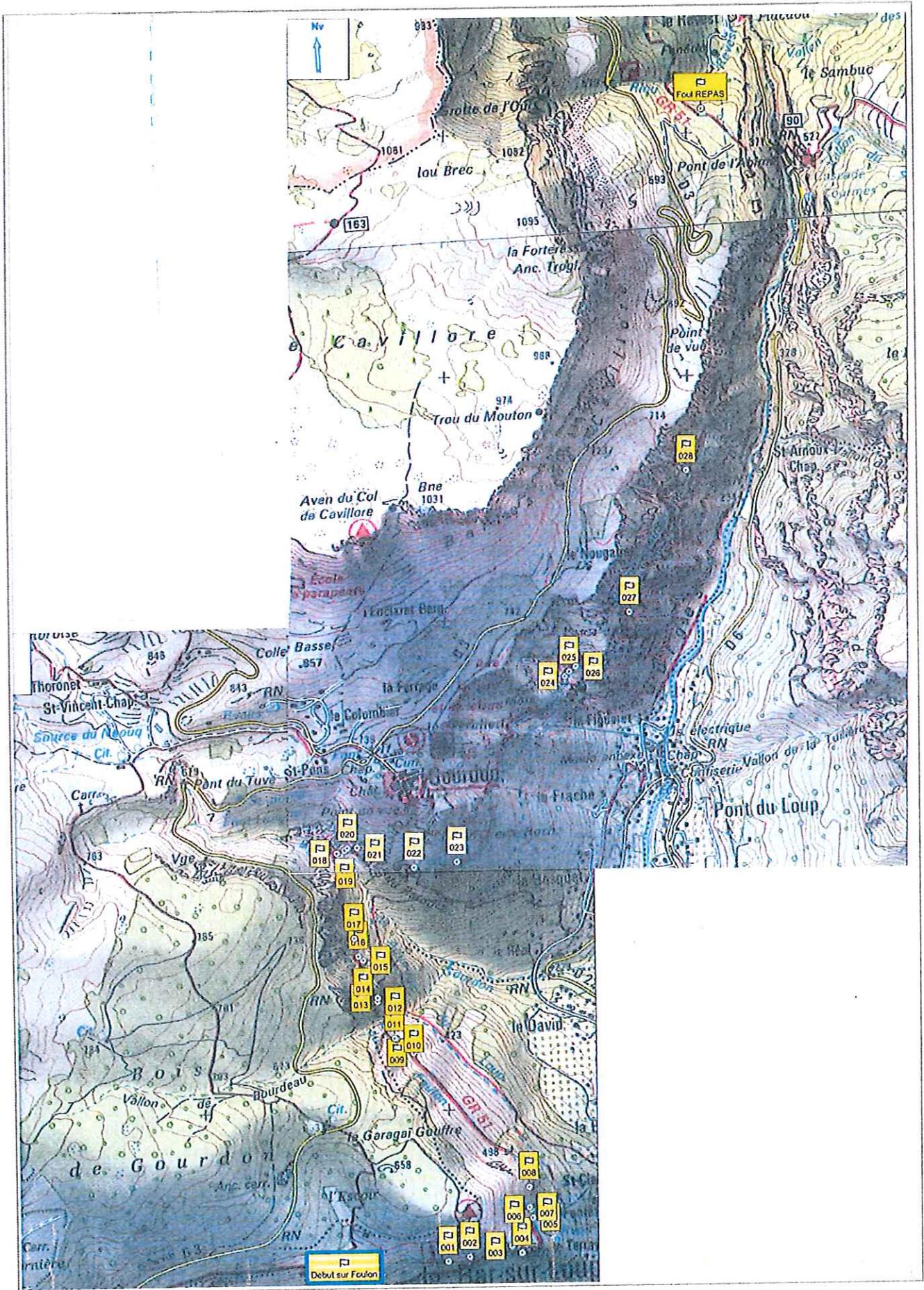
Le CDD préconise de privilégier les essences qui supportent la sécheresse et éviter les pelouses à l'anglaise fortes consommatrices d'eau (terrains de golf entre autres).

Nous nous sommes penchés sur le canal du Foulon qui alimente les communes du moyen pays et la ville de Grasse. Entre Gourdon et Bramafan, ont été recensées par pas moins de 26 écoulements voire fuites plus ou moins importants sur un trajet de 8 Km environ. Les conduites métalliques subissent une forte corrosion sur la partie supérieure qui est sans conséquence car ces conduites sont rarement pleines, mais il serait bon de colmater les trous.

Ensuite, la question se pose de savoir s'il faut irriguer les terres à l'aide d'eau potable destinée à l'usage humain ? Le coût serait exorbitant pour les agriculteurs. Ne pourrait-on concevoir un système de distribution double dont un destiné uniquement à l'usage agricole ? Ne faut-il pas envisager un audit permettant de comparer le coût d'une installation permettant un double conduit (potable-non potable) par rapport à celui de l'utilisation du système actuel par les agriculteurs et le coût généré par l'utilisation de l'eau potable pour irriguer les terres ?



Le schéma ci-dessous représente les points GPS des écoulements constatés





### III – La préservation et l'adaptation de nos paysages habités :

Dans ce volet il nous a paru intéressant de souligner les difficultés si ce n'est l'impossibilité d'atteindre des objectifs fixés par le plan.

En effet, le Plan paysage préconise de mettre en œuvre la requalification sur la route littorale entre Golfe Juan et Juan les Pins(RD6098).

Cette voie doit permettre une circulation apaisée sur ce front de mer laissé à l'abandon depuis de nombreuses années. Une piste cyclable et une promenade piétons sont souhaitables.

La difficulté vient de fait que l'espace entre la voie ferrée et la mer est réduit. Cette route ne peut être utilisée alors qu'en sens unique. Or, la traversée de Golfe Juan sur la RD6007 est difficile à certaines heures et en saison touristique. Cette route ne peut supporter l'augmentation de circulation due à la mise en sens unique de la RD 6098.

Un projet de déviation établi par le conseil départemental existe, à savoir la création de la RD6107 boulevard urbain entre le rond-point des Eucalyptus et le Pont de l'Aube. Quand bien même le conseil départemental détient la maîtrise foncière depuis 1974, il semblerait que la réalisation de cette voie soit abandonnée au profit d'une simple réhabilitation de la RD6007 dans Golfe Juan en raison des intérêts opposés et inconciliables entre les partisans du projet et ceux qui y sont farouchement opposé.

Cette réhabilitation sera-t-elle à même d'apaiser la circulation dans le centre ville ? Cela est moins sûr sauf à augmenter le cadencement des butts reliant Nice à Cannes.

### IV- Les énergies renouvelables et le changement climatique dans la création et la gestion du paysage contemporain de la CASA :

Deux avis ont été émis par le CDD CASA sur les énergies renouvelables en général et sur le photovoltaïque en particulier, il serait alors souhaitable que la CASA s'en empare.

\*\*\*\*\*

### CONCLUSION :

*Ainsi, en l'état de l'élaboration du Plan Paysage le Conseil de Développement de la CASA préconise :*

#### Urbanisme et Activités

- de faire preuve de bon sens dans les politiques publiques, sans bétonnage excessif, sans dépense excessive, en restaurant l'existant ;
- de privilégier le paysage à proprement dans le cadre d'une urbanisation raisonnée et d'activités maîtrisées ;
- de favoriser la restauration des paysages initiaux, atouts majeurs de notre Provence ;



## Environnement

- de renforcer l'entretien des oliviers situés dans l'espace public ;
- d'inciter les propriétaires à gérer et entretenir leur environnement, spécifiquement en dégagant les oliviers étouffés par l'avancée de la forêt ;
- de privilégier dans le paysage les chênes pubescents, les chênes verts et liège, les orangers, ainsi que les essences résistantes aux aléas climatiques ;

## Ruralité et Tourisme

- d'encourager les actions simples qui pourraient permettre de développer l'agriculture urbaine, comme par exemple inciter et ou autoriser la population à ramasser les fruits des arbres des espaces publics, développer et communiquer sur les contrats passés entre particuliers et communauté de commune ou agriculteurs permettant la cueillette des fruits contre entretien et taille des arbres ;
- d'inciter les communes, dans le cadre de leur PLU, à concilier terres agricoles et zones constructibles ;
- d'encourager l'installation de fermes modèles dans le haut pays, ainsi les gîtes ruraux et maisons d'hôtes, éléments majeurs du tourisme rural ;

## Aménagement

- d'encourager le colmatage les écoulements d'eau sur le canal du Foulon ;
- d'envisager une étude comparant le coût d'une installation permettant un double conduit (potable-non potable) par rapport à celui de l'utilisation du système actuel par les agriculteurs et le coût généré par l'utilisation de l'eau potable pour irriguer les terres ?
- de reprendre les réflexions sur la requalification sur la route littorale entre Golfe Juan et Juan les Pins en tenant compte des positions exprimées et des contraintes techniques ;

## Energie décarbonée

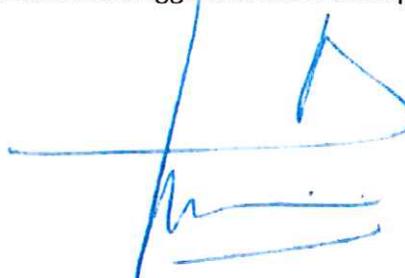
- de privilégier le photovoltaïque en fonction des contraintes techniques et environnementales, et d'établir un état des lieux du potentiel d'énergie renouvelables sur le territoire de la CASA en matière de maîtrise de l'énergie, comme préconisé dans notre avis de janvier 2014.

SOPHIA ANTIPOLIS, le 24 mai 2016

Carole GHIBAUDO, Vice-Président  
Groupe Patrimoine et Environnement



Bernard TOMASINI,  
Président du Conseil de Développement de la  
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



## RETOUR DE LA CASA SUR LES AVIS DU CDD PLAN PAYSAGE

Le CDD a participé à un atelier organisé par la CASA. L'avis a été présenté au plénier du 24 mai 2016 et transmis à la CASA. Le plan paysage a été adopté en conseil communautaire le 27 juin 2016. Ce plan regroupe de nombreuses actions identifiées par l'ensemble des acteurs qui ont été sollicités.

Un premier bilan, après 18 mois d'existence, est en cours de finalisation. Une présentation de ce bilan pourra être faite au CDD de la CASA.

Pièces jointes

La présentation au Conseil Communautaire de juin 2016 (26p).

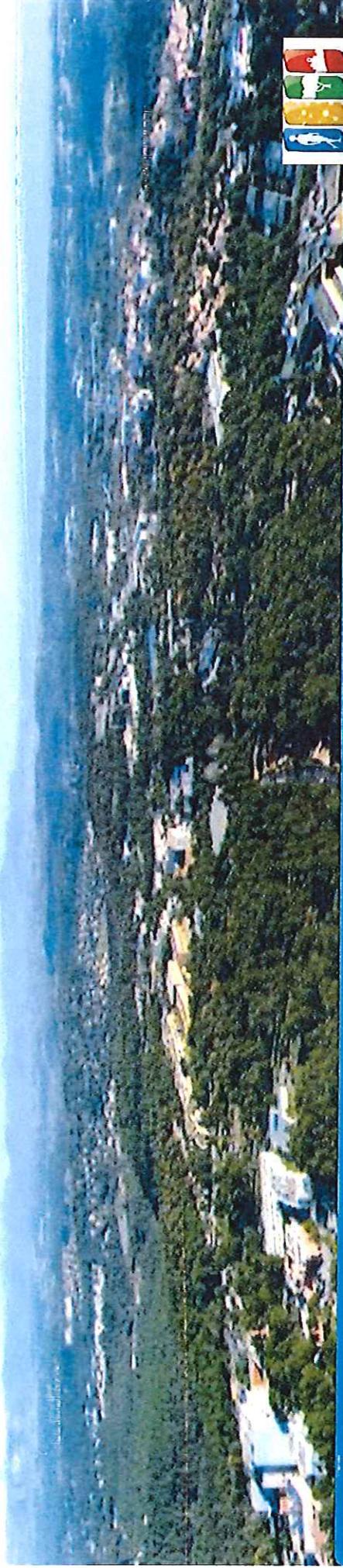
Programme détaillé par action (175p).

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

## PLAN DE PAYSAGE

---

*Conseil Communautaire de la CASA*  
*27 Juin 2016*



**MAITRE D'OUVRAGE :**

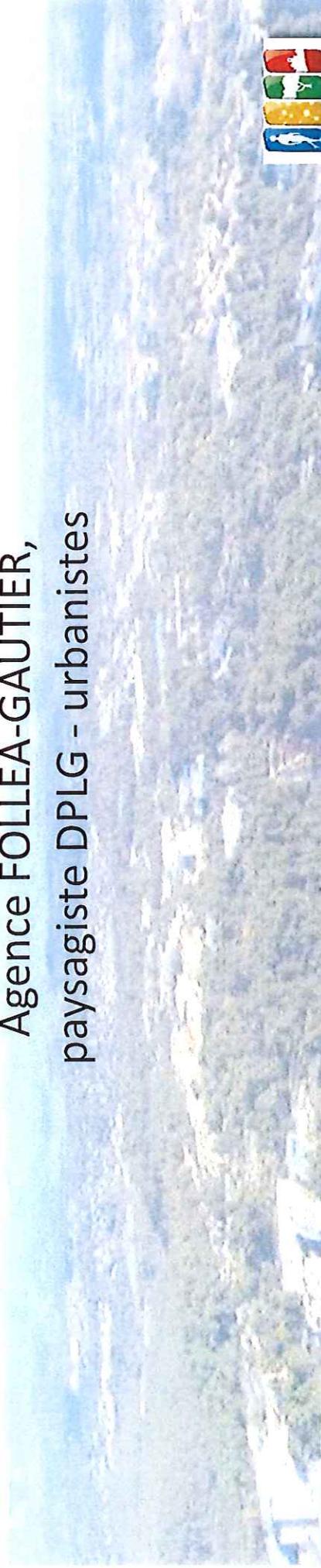
La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

**SOUTENUE PAR :**

Le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, du  
Développement Durable et de l'Energie  
(Appel à projet 2013)

**REALISEE PAR :**

Agence FOLLEA-GAUTIER,  
paysagiste DPLG - urbanistes





- Des comités techniques
- Un comité de pilotage
- Des ateliers thématiques
- Des ateliers cartographiques
- Un atelier de lecture du paysage



**TOME I :**

**I. DIAGNOSTIC ET ENJEUX**

**TOME II :**

**II. OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE**

**III. PROGRAMMES D' ACTIONS**

**IV. STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE**



**TOME I :**  
**I. DIAGNOSTIC ET ENJEUX**



## LE LITTORAL :

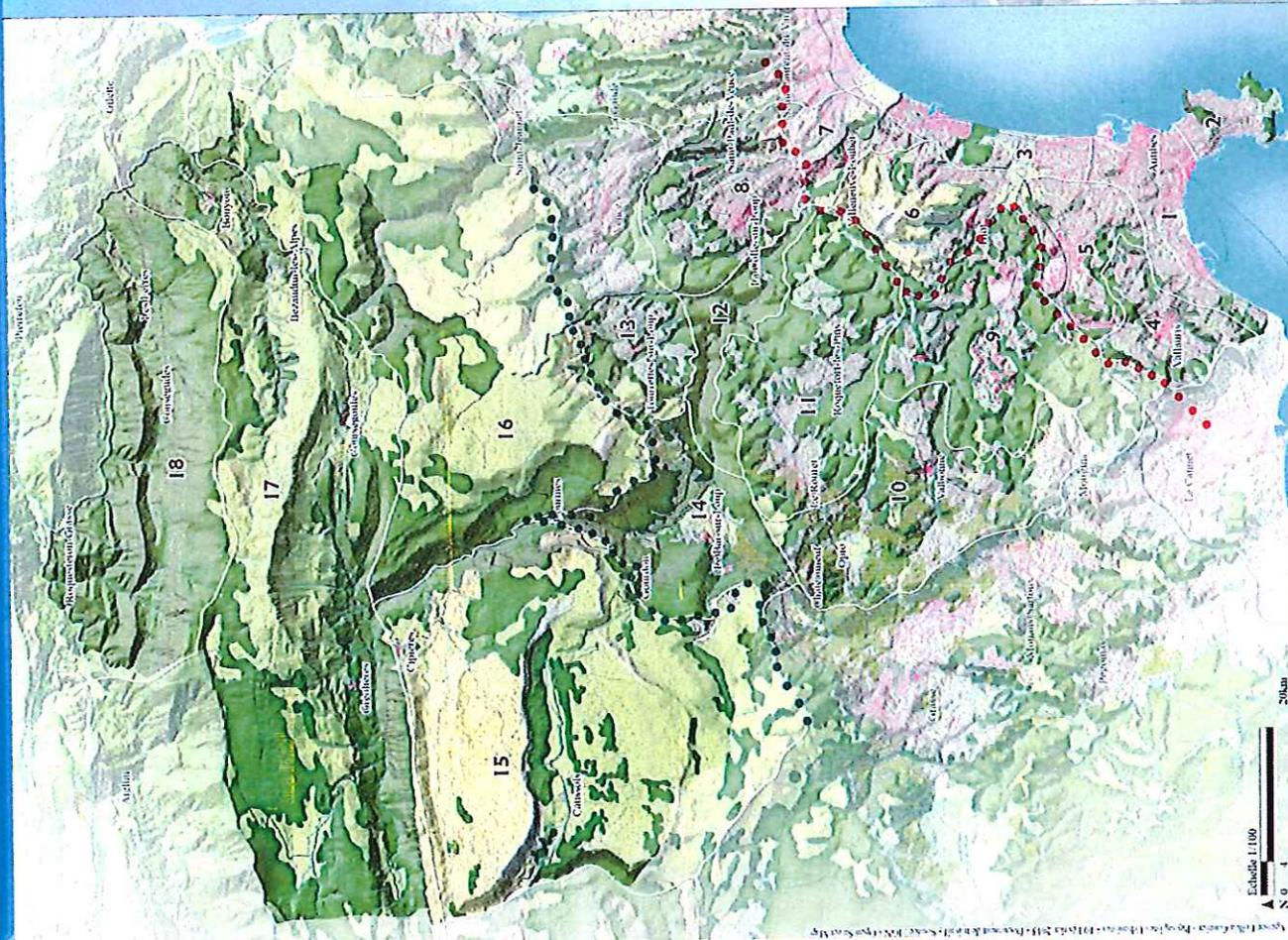
1. Antibes – Golfe de Juan
2. Cap d'Antibes
3. Baie des Anges d'Antibes à Cagnes
4. Le cirque de Vaillauris
5. Les collines d'Antibes
6. Le dôme de Biot
7. La basse vallée du Loup

## LE MOYEN-PAYS :

8. Les pentes de la Colle et Saint-Paul
9. La technopole de Sophia-Antipolis
10. Les collines de la Brague
11. Les collines boisées de Roquefort/le Rouret
12. La vallée du Loup
13. Les piémonts de Tourrettes-sur-Loup
14. Les piémonts de Bar-sur-Loup

## LE HAUT-PAYS :

15. Les causses
16. Les plans
17. La montagne du Cheiron
18. Le sillon de l'Esteron



## 9 VALEURS PAYSAGERES

*L'étonnante diversité des reliefs - Les vues, les belvédères, les balcons et les panoramiques  
Le bord de mer : la plage et la côte rocheuse, les petites criques et les grandes baies*



*Les grands espaces de respiration de la montagne*

*Les jardins et la végétation partout présente dans les tissus bâtis - Les paysages de terrasses*



*Les espaces de nature « urbaine » et la Technopole de Sophia-Antipolis*

*Le patrimoine bâti architectural et urbain*

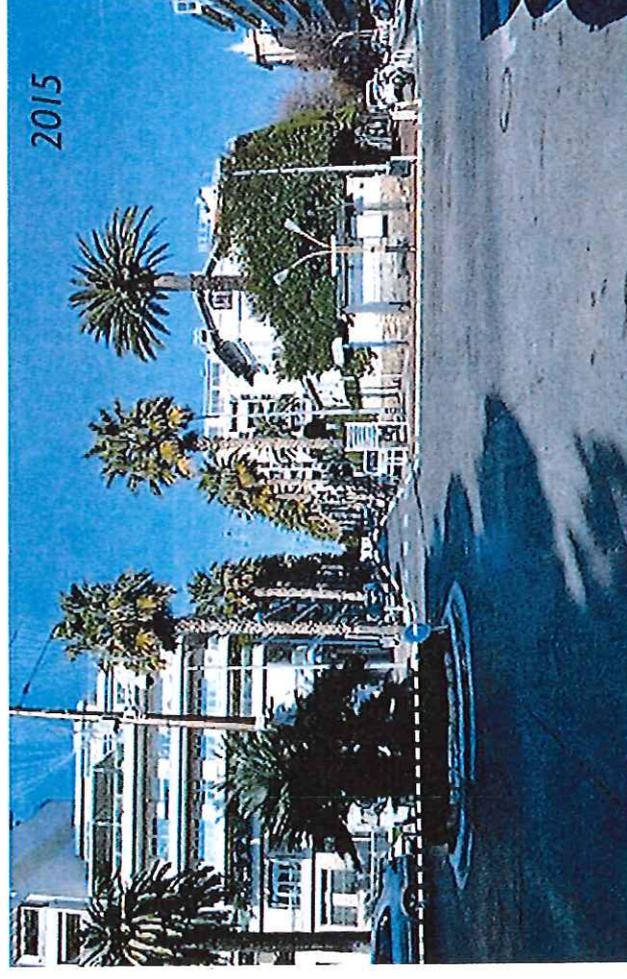
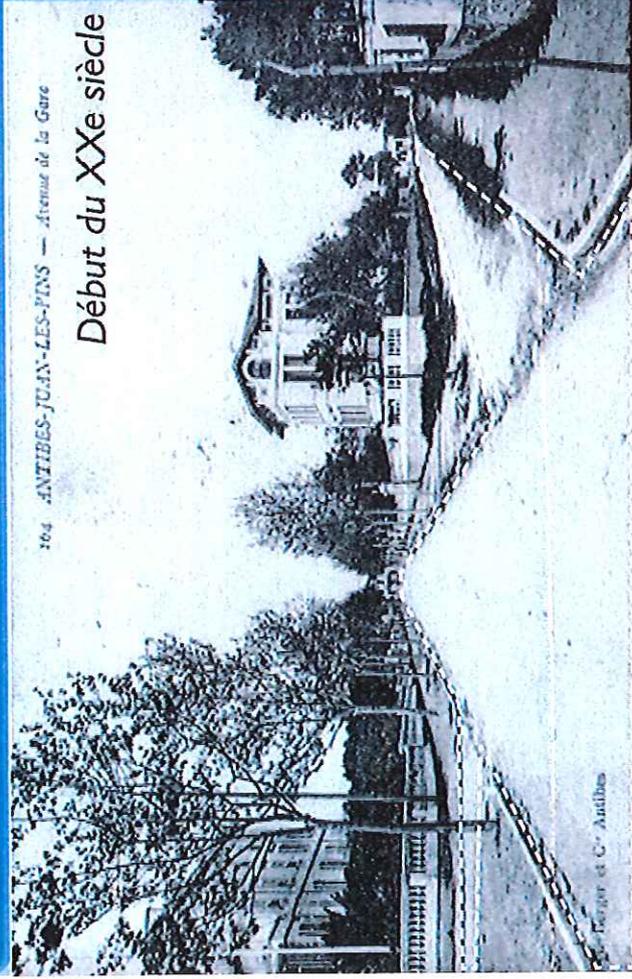
*Le patrimoine de pays*



CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 27 Juin 2016

# PREMIER TEMPS / Années 1880-1940

les villas dans leurs jardins sur la côte



# DEUXIÈME TEMPS / Années 1945-1970 : les immeubles de la côte

1955



2015



## TROISIÈME TEMPS / Années 1970-2000 :

Sophia Antipolis et les maisons  
individuelles dans les collines



## CES DYNAMIQUES ET PROCESSUS D'ÉVOLUTION

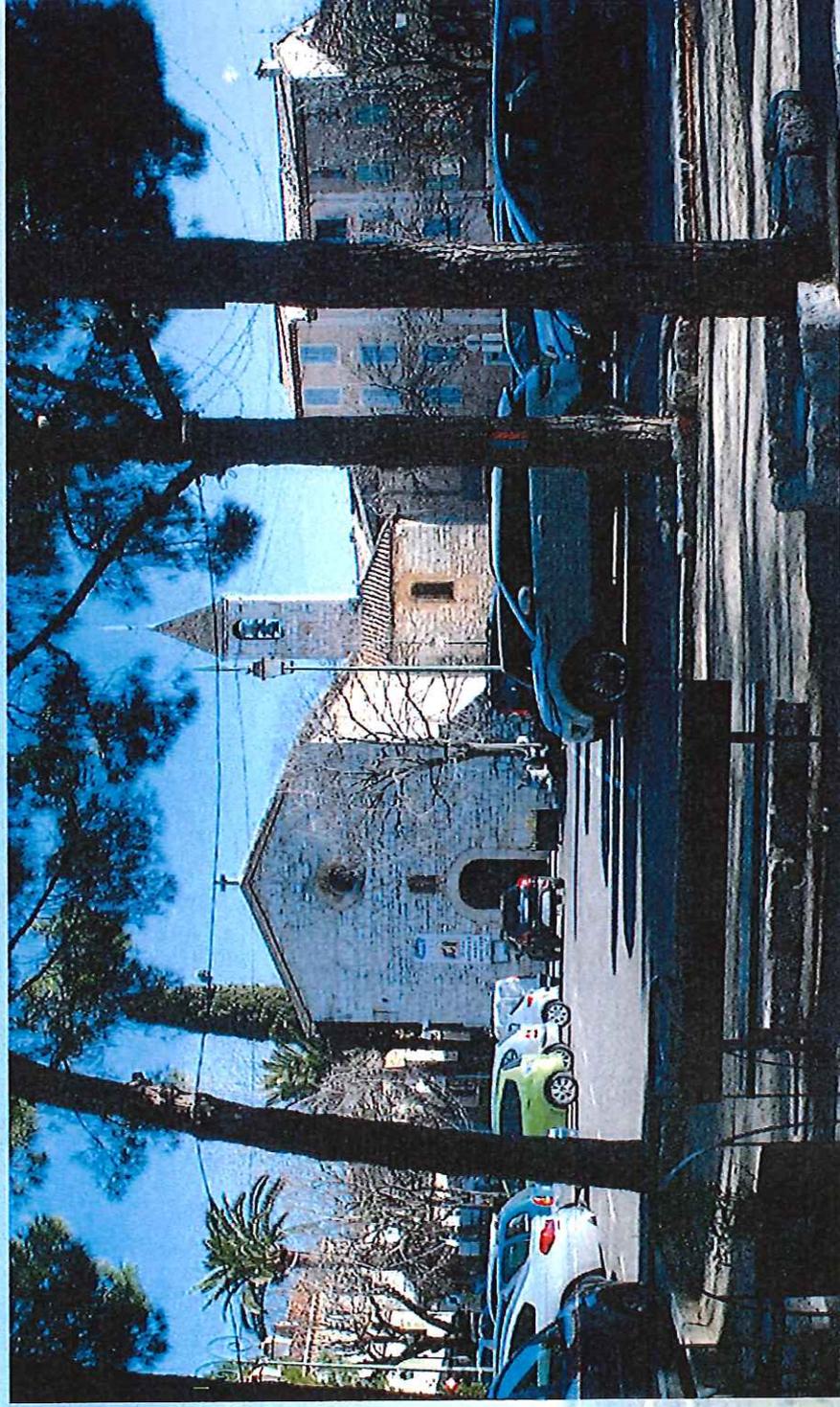


QUATRIÈME TEMPS/ Années 2010-2020 : l'urbanisme par le paysage ?

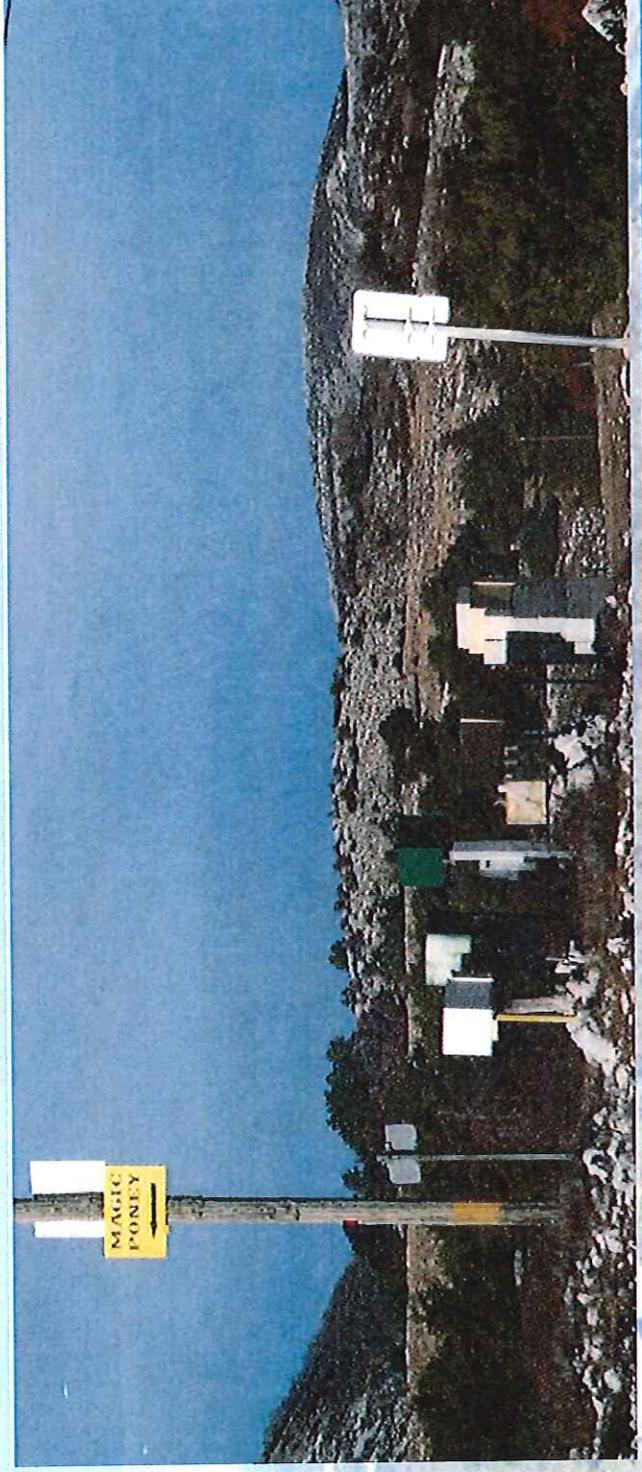


1. La mutation vers une agglomération durable
2. **La reconquête du littoral dans son épaisseur**
3. **Le confortement de la vie locale en centres bourgs**
4. La requalification des espaces publics au bénéfice de la convivialité et des modes doux
5. L'évolution des quartiers-jardins des collines
6. **L'affirmation de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du bâti et des équipements (notamment en montagne)**
7. La valorisation des « zones » d'activités et équipements (économiques, de loisirs)
8. La revalorisation des sites d'accueil touristiques en montagne et la maîtrise de la fréquentation de loisirs
9. La reconquête des fonds de vallées et vallons
10. La gestion de la « nature urbaine » forestière des collines
11. La protection et la gestion des restanques et du petit patrimoine construit
12. La mise en valeur des vues et des horizons des collines
13. **La reconquête d'une économie et d'un paysage agricoles**
14. L'adaptation du sylvo-pastoralisme
15. L'adoucissement de l'image routière des voies de circulation

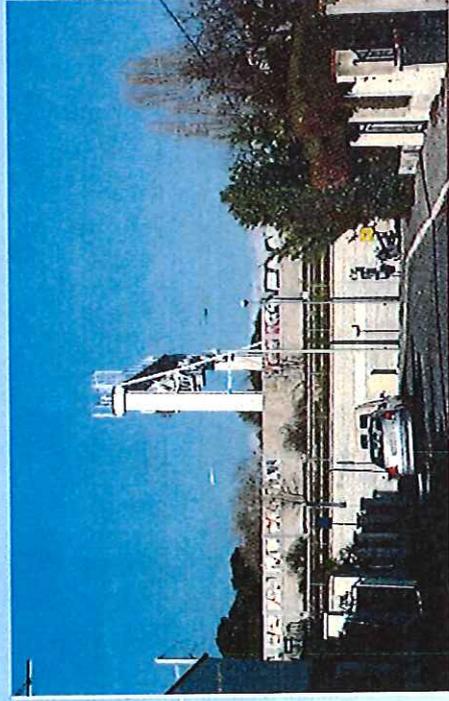
ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DE GESTION : les centres anciens



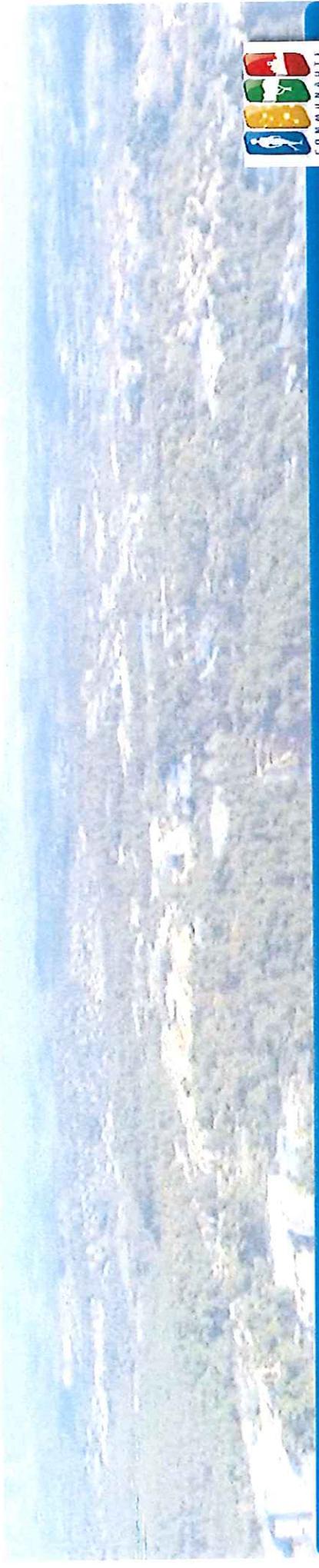
# ENJEUX DE VALORISATION / CRÉATION : les points de vues, crêtes, les parcelles agricoles



**ENJEUX DE RÉHABILITATION** : les plages, les espaces publics, les routes/lignes de train (coupures)

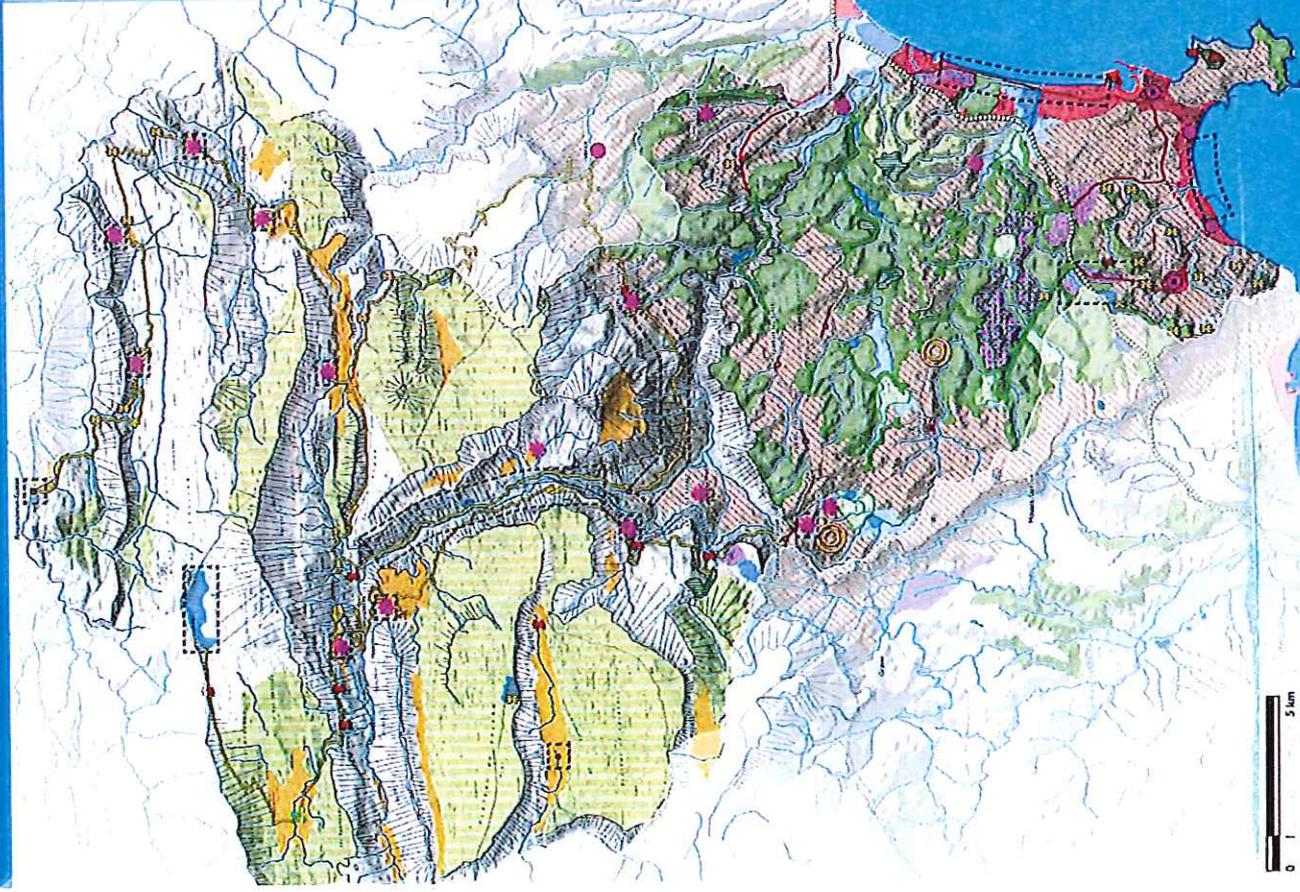


**TOME II :**  
**II. OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE**



## SIX OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE

- 1// Pour intensifier la vie locale :  
**Préserver et adapter nos paysages habités**
- 2// Pour valoriser notre économie :  
**Diversifier nos paysages d'activités**
- 3// Pour un territoire durable :  
**Réinventer et pérenniser nos paysages agricoles**
- 4// Pour enrichir notre cadre de vie :  
**Gérer nos espaces naturels et culturels**
- 5// Pour apaiser nos modes de vie :  
**Adoucir le paysage de nos déplacements**
- 6// Pour mettre en œuvre et concrétiser les actions :  
**Animer notre Plan de paysage**



**TOME II :**  
**II. OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE**  
**III. PROGRAMMES D' ACTIONS**



## FACILITER LE REDÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE URBAINE ADAPTÉE ET DIVERSIFIÉE

3.1

### ACTION PRIORITAIRE

Sur le littoral et dans le moyen-pays des collines, l'extraordinaire diversité des cultures, héritée de siècles de labour, a quasiment disparu en quelques décennies d'une urbanisation surpluante et conquérante.

Pourtant, si beaucoup de surfaces ont définitivement disparu sous les constructions, d'autres sont encore potentiellement là, en attente, enfrichées par la spéculation foncière ou par le défillement des métiers et des filières. Conscientes du potentiel de reconquête agricole, la CASA et les communes concernées se sont engagées dans cette voie.

En termes de paysage à voir et à vivre, le redéveloppement d'une agriculture urbaine ou péri-urbaine au sein des tissus urbanisés est une action majeure. Elle est susceptible tout à la fois de retrouver des vues sur le paysage, de réinscrire la CASA dans ses racines culturelles et culturelles, de diversifier les paysages et les milieux, de redonner des buts de promenades et de parcours, de refonder du lien social sur la base des échanges liés au commerce en circuit court, de réduire les risques incendies, de recomposer des transitions attractives entre urbanisation et espaces naturels ou boisés, etc.

"Les espaces agricoles et à potentialités agricoles des communes littorales, soumis à de fortes pressions foncières, sont tous en situation périlleuse. La conservation d'une grande partie de ces espaces répond à un objectif économique et social. Par ailleurs, ces espaces jouent également un rôle en matière de paysage, de coupures d'urbanisation et de prévention des risques naturels. Leur fonction économique, sociale et environnementale impose que la pérennité de ceux destinés à être conservés soit assurée. Cette pérennité est nécessaire à la stabilité des exploitations et à leur développement : leur affectation agricole doit être garantie. (...)".  
DTA 2003 p.79

### OBJECTIFS :

- Utiliser « l'entrée paysage pour débloquer des situations » (chambre d'agriculture), pour accélérer des processus de reconquête agricole trop lents
- Renouer avec l'héritage culturel d'une agriculture méditerranéenne particulièrement savante et diversifiée : arboriculture, horticulture, trufficulture, agrumiculture, arboriculture, légumiculture, oléicultures, herbiciculture, élevages, ...
- Protéger sur le long terme les terres agricoles sous pression d'urbanisation
- Reconquérir les terres agricoles enfrichées et emboisées, notamment en restanques et en fond de vallons
- Permettre le redéveloppement d'une activité économique agricole rentable et durable
- Adapter l'économie agricole sophialpinaise à sa situation urbaine ou périurbaine : en faveur des circuits courts, du métabolisme territorial et de l'économie circulaire ; maraîchage notamment
- Favoriser le lien social et la convivialité par les ventes directes, marchés, fêtes des produits locaux etc
- Conforter la trame verte et bleue de CASA
- Valoriser les paysages par leur diversification et leur recouverture
- Prévenir les risques naturels (incendies, inondations, mouvements de terrains...)
- Tirer parti du bassin de consommation de la Côte d'Azur pour développer une agriculture de proximité (article 5 de la Charte du PNR des Préalpes d'Azur) et développer une stratégie agricole pour CASA (cf. actions 2015-2017)

### Sites concernés :

- Communes des collines en particulier mais aussi littorales et du haut pays
- 190 à 200 ha possibles de terres cultivables au Bar-sur-Loup par exemple : mais seulement un seul agriculteur installé → jardins partagés (biocages réglementaires et administratifs)
- Potentiel d'actions plus fort sur Sophia Antipolis, grâce à la maîtrise du foncier

### Maîtrise d'ouvrage pressentie :

- Chambre d'agriculture
- Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRMAF)
- SAFER : portage foncier, conventions de mise à disposition, recherche d'investisseurs-bailleur
- CASA

### Partenaires potentiels :

- Elus territoriaux, responsables professionnels agricoles, techniciens, administratif
- Agriculteurs - Le cultivateur est concerné mais d'autres métiers aussi : paysagiste, maçon, débroussaillier, ...
- Les coopératives agricoles de commercialisation et d'approvisionnement
- Europe via les Fonds européens agricoles pour le développement rural
- PNR
- AGRIBIODA, CIVAMI

### Indicateurs de suivi :

- Surfaces reconquises en agriculture
- Taux de développement de la vente directe ou en circuit court (nombre d'agriculteurs concernés, quantités vendues estimées)
- Evolution de l'usage des terres à vocation agricole de la CASA / Diversification des productions agricoles du territoire

## PRINCIPES D'ACTIONS

- Substitution des dispositifs de protection réglementaires EBC existants (espaces boisés classés) par des dispositifs de protection mieux adaptés à la vocation agricole des terres : ZAP (zone agricole protégée), PPEANP (péri-mètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains).
- Renforcement des dispositions de protection des restanques aux PLU
- Soutiens techniques, financiers, contractuels à l'agriculture : couvoises, alimentation local en produits agricoles de la restauration collective (lycées, collèges, écoles, maisons de retraite, etc.) et privées, marchés locaux, amap, labellisation et fêtes des produits locaux...
- Affichage des zones agricoles dans les documents d'urbanisme
- Encouragement au développement des liens village-campagne : cheminements doux (piétons-vélos, chemins d'interprétation du paysage agricole, vente directe, agri-tourisme)

- Fédération de chasse : cultures pour éloigner les sangliers des villages, ouvertures de chemins, mise en place de clôtures, ...
- Apiculteurs
- Lycée agricole d'Antibes
- NEROLIUM
- PNR des Préalpes d'Azur
- SAFER 06
- INRA Sophia Antipolis
- FDSEA / Marché de nos collines
- ALLIANCE PROVENCE 06
- Moulin de la Brague (Opao)
- Terre de Liens
- Groupements de producteurs : Syndicat des maraîchers, Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice, ...
- Pôle de compétitivité « Parfums, Aromes, Senteurs, Saveurs
- Association IJS (Jardins de la Vallée de la Siagne) engagée notamment à Valbonne

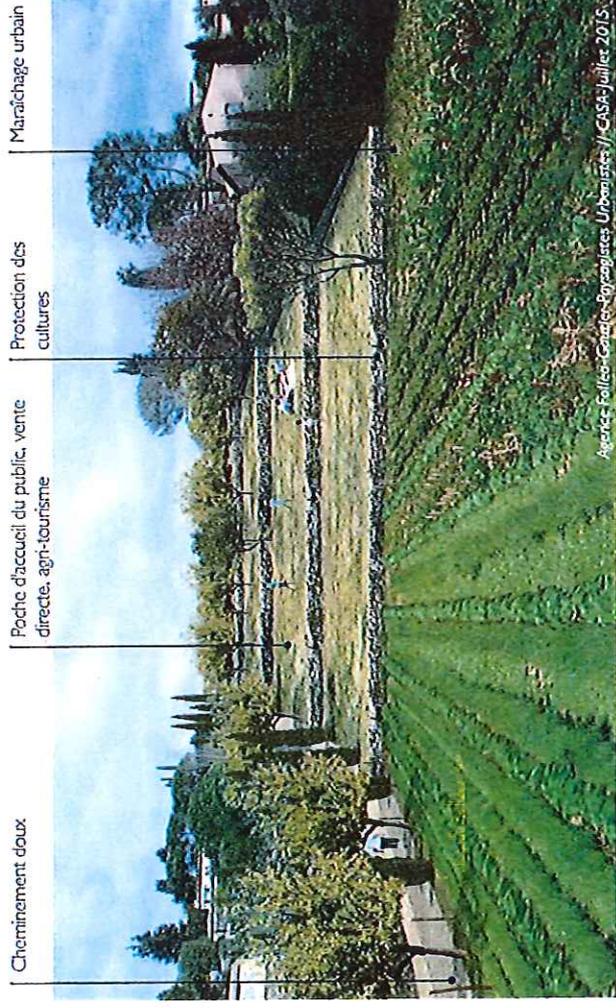
## QUE FAIRE EN PRIORITÉ ?

- Entretien et reconquête des restanques : 1 ha féroulé, c'est 50% de perte de surface cultivée, la reconstruction coûte 380 €/m<sup>2</sup>
  - Préservation agricole aussi sur les communes littorales (Antibes, Vallauris, Villeneuve-Loubet)
- 3.1.1 - Renforcer la Stratégie Agricole de la CASA dans sa dimension paysagère
- 3.1.2 - Réaliser un projet de reconquête agricole sur Sophia Antipolis (lisières forêt/urbanisation, ...)
- 3.1.3 - Mettre en œuvre la reconquête agricole sur Sophia Antipolis

# 32 ACTIONS DEVELOPPEES EN FICHES ACTIONS



Etat initial



Principes d'aménagement

- Les outils et leviers d'actions existants à mobiliser
- Les outils et leviers d'actions à créer
- Les actions déjà menées et références



**TOME II :**  
**II. OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE**  
**III. PROGRAMMES D' ACTIONS**  
**IV. STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE**



# STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PAYSAGE

UNE CHARTE D'ADHÉSION	UN ATELIER PERMANENT DU PROJET DE PAYSAGE	DES MOYENS RENFORCÉS POUR LA MISSION PAYSAGE DE LA CASA	DES ACTIONS PILOTES MENÉES À PARTIR DE PLANS-GUIDES	21 ACTIONS PRIORITAIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des élus des communes et de la CASA</li> <li>- Signature de tous les partenaires lors d'un «événement paysage»</li> <li>- Mise en place de programmes bi-partites</li> <li>- Définition du mode de fonctionnement de l'atelier permanent du projet de paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier regroupant                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• les services de la CASA</li> <li>• les partenaires permanents,</li> <li>• les partenaires occasionnels</li> </ul> </li> <li>- L'atelier se réunit :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour fixer l'ambition qualitative portée aux opérations d'aménagement sur le territoire</li> </ul> </li> <li>• pour informer les services et les partenaires des actions en cours</li> <li>• pour faire émerger de nouveaux projets de paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomination d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil de la CASA                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• un temps déterminé aux programmes et projets d'aménagement de la CASA et des communes</li> <li>• projets et démarches stratégiques (SCOT, PLU, PCET, TEPCV etc),</li> <li>• programmes et projets opérationnels,</li> <li>• sensibilisation des élus</li> <li>• mobilisation des partenaires</li> </ul> </li> <li>- Conventonnement pluriannuel avec les écoles du paysage et le lycée horticole d'Antibes</li> <li>- Mise en place de marchés à bons de commande pluriannuels de paysagistes concepteurs</li> <li>- Identification de chefs de projet dans chaque direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions « starters » sous forme d'esquisses-programmes</li> <li>- Circonsrites dans l'espace</li> <li>- Représentatives des actions à engager plus globalement</li> <li>- Soutenues localement (commune concernée et partenaires relais)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place en 2016-2020</li> <li>- Autres actions mises en place en 2021-2025</li> <li>- Cinq catégories d'actions :</li> <li>• Le renforcement des moyens d'action</li> <li>• La communication et la sensibilisation autour du «Plan de Paysage»</li> <li>• L'étude et la programmation d'actions à venir</li> <li>• La mise en œuvre d'actions opérationnelles et leur soutien</li> <li>• L'intégration réglementaire du Plan de Paysage</li> <li>- 62 opérations dont 30 opérations de soutien</li> </ul>



# 21 ACTIONS PRIORITAIRES

<b>Orientation 1 : Préserver et adapter nos paysages habités</b>	
Action 1.1 : Développer le portefeuille foncier public en faveur d'un urbanisme maîtrisé	
Action 1.2 : Maîtriser le devenir des quartiers-jardins des collines	
Action 1.3 : Reconquérir le littoral, y compris dans son épaisseur	P
Action 1.4 : Conforter la vie locale en centres villes et villages	P
Action 1.5 : Requalifier les espaces publics au bénéfice de la convivialité	P
Action 1.6 : Monter la qualité architecturale, urbaine et paysagère contemporaine du bâti et des équipements	
<b>Orientation 2 : Diversifier nos paysages d'activités</b>	
Action 2.1 : Faciliter le repérage dans Sophia Antipolis	P
Action 2.2 : Transformer les « zones » d'activités en quartiers d'activités	P
Action 2.3 : Valoriser le paysage des espaces de loisirs / nature	P
Action 2.4 : Inscrire les énergies renouvelables et le changement climatique dans la création et la gestion du paysage contemporain de la CASA	P
Action 2.5 : Accompagner l'évolution des grandes emprises industrielles et techniques (carières, décharges, ...)	
<b>Orientation 3 : Réinventer et pérenniser nos paysages agricoles</b>	
Action 3.1 : Faciliter le redéveloppement d'une agriculture urbaine adaptée et diversifiée	P
Action 3.2 : Développer le portefeuille foncier public en faveur de la reconquête agricole	P
Action 3.3 : Créer des grands sites agricoles pilotes	P
Action 3.4 : Faciliter l'adaptation du syvo-pastoralisme, l'agriculture et la sylviculture du haut-pays	P

# 21 ACTIONS PRIORITAIRES

## Orientation 4 : Gérer nos espaces naturels et culturels

Action 4.1 : Revaloriser le paysage de l'eau, des fonds de vallées et des vallons

P

Action 4.2 : Enrichir la « nature urbaine » forestière des collines et du littoral

Action 4.3 : Protéger les coupures d'urbanisation

P

Action 4.4 : Renforcer la préservation et la gestion des restanques et du petit patrimoine construit

P

Action 4.5 : Mettre en scène les reliefs marquants et les vues

Action 4.6 : Adoucir la gestion du trait de côte

Action 4.7 : Définir une palette végétale pour l'aménagement, adaptée à la diversité paysagère de la CASA

P

## Orientation 5 : Adoucir le paysage de nos déplacements

Action 5.1 : Encourager les déplacements doux au quotidien

P

Action 5.2 : Transformer les petites routes urbanisées en rues jardins

Action 5.3 : Transformer les grandes voies urbanisées en avenues

P

Action 5.4 : Valoriser les routes panoramiques touristiques

P

Action 5.5 : Aménager les voies futures en routes parcs

## Orientation 6 : Animer notre Plan de paysage

Action 6.1 : Réaliser des esquisses-programmes pour la concrétisation du plan de paysage : les plans-guides

P

Action 6.2 : Renforcer les compétences des élus et des services de la CASA en matière de paysage

Action 6.3 : Sensibiliser les élus et services de la CASA et des communes au paysage et au Plan de paysage

Action 6.4 : Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du plan de paysage

P

Action 6.5 : Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives

P

# MERCI DE VOTRE ATTENTION



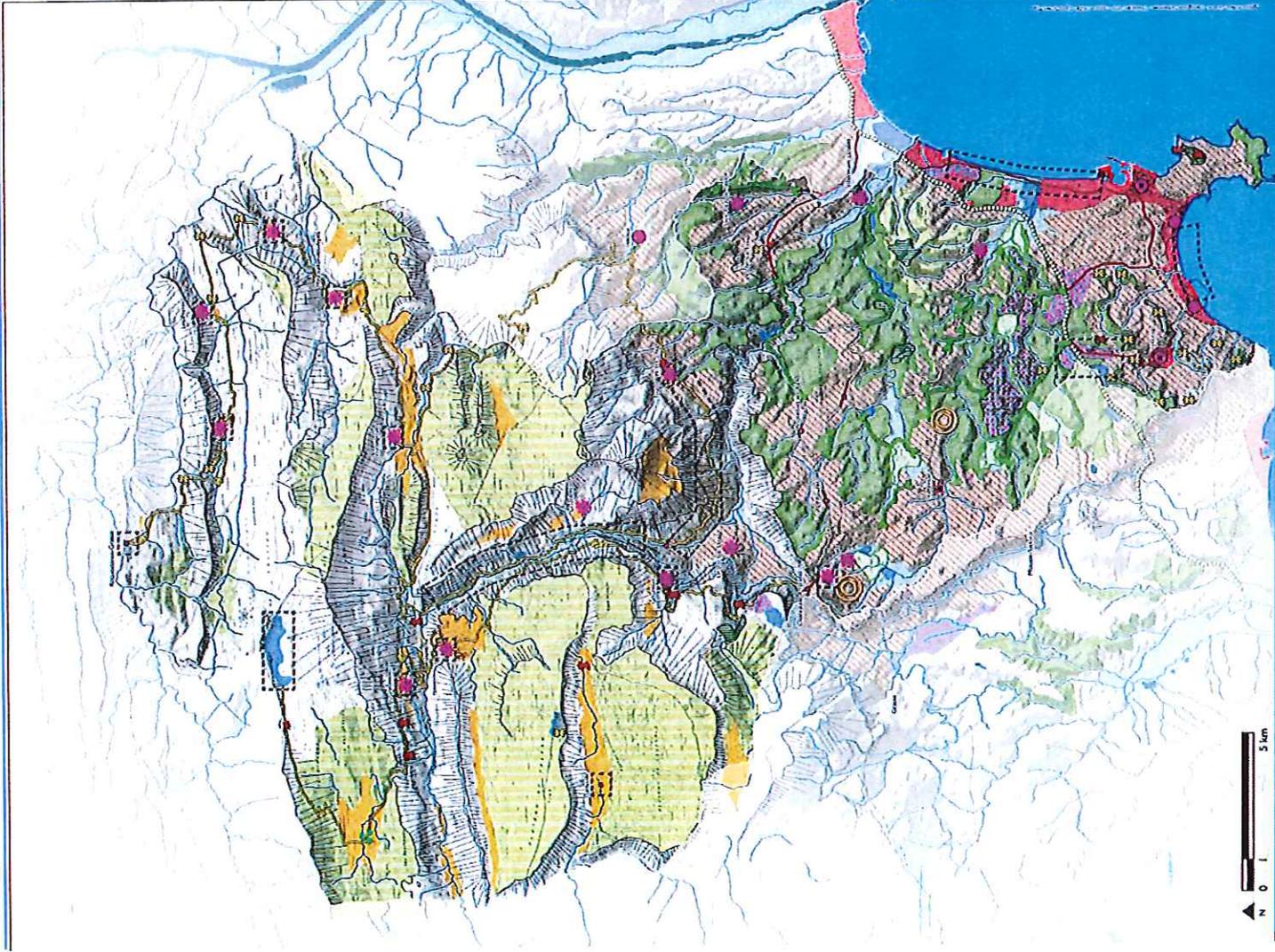
CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 27 Juin 2016

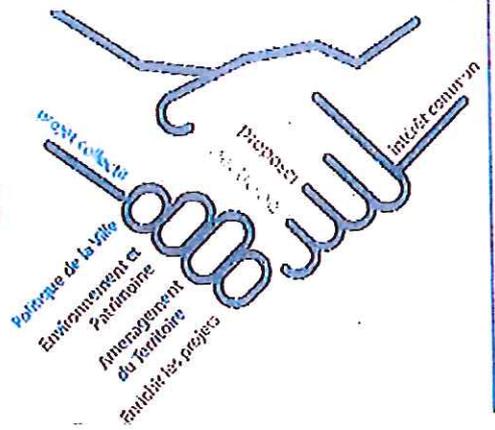
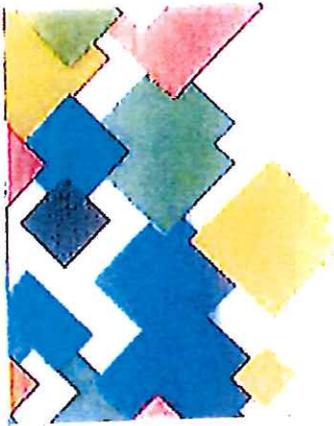
**TOME I :  
DIAGNOSTIC ET ENJEUX**

**TOME II :  
PROGRAMMES D' ACTIONS ET  
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE**

**RÉSUMÉ**

**Cartographie des orientations  
paysagères**





## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA ANTIPOLIS

### AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL Aménagement du territoire

Rédigé par

Stéphane NEDONSEL Vice-Président en charge du Groupe AT,  
Ugo POCHY (TraVISA), Cynthia RONDELLI (UNice),

---

## Aménagement de Cheminements Piétonniers sur le territoire de la CASA

---

### PREAMBULE

La ville est fille du commerce et de l'échange dit-on souvent. Elle permet le maximum d'interactions sociales et économiques pour un minimum d'efforts nécessaires à réaliser l'échange.

Au fur et à mesure de sa croissance, la densité et la mobilité lui ont permis de garder cet avantage. En prenant le pas sur la campagne, elle a encore accentué son développement. Aujourd'hui, avec les facilités de communication, les grandes métropoles et les grappes de ville suffisamment proches marginalisent les villes moyennes isolées.

La mobilité facilitée déclenche des dynamiques territoriales aux diverses échelles géographiques.

A l'échelle urbaine, aller plus vite pour un coût moindre a déstabilisé les équilibres dont la ville résultait, provoquant son étalement et son éparpillement.

*Avis du CDD CASA: Développement de la façade maritime de la CASA*

Pour en minimiser les effets pervers que sont la pollution, la congestion, la ségrégation et la désolidarisation, il paraît indispensable de créer de nouvelles conditions d'exercice d'un pouvoir urbain local.

Il existe aujourd'hui de multiples initiatives en faveur du développement de la marche. Elles rappellent que ce développement est désormais un objectif commun poursuivi par les ministères respectivement en charge du développement durable et de la santé, par un nombre croissant de collectivités et par le milieu associatif.

### ▶ *L'Inpes souhaite faire réfléchir en termes de temps, non de distance*



L'Inpes a mené en novembre 2010 une campagne de communication télévisée et d'affichage pour promouvoir l'activité physique dans le Programme national nutrition santé (PNNS) et présenter les

modes actifs pour assurer à chacun 30 minutes de marche rapide par jour.

L'Inpes a également élaboré un projet événementiel, en installant une signalisation péétonne dans neuf villes en France. La signalisation consistait en un fléchage d'itinéraires exprimés en temps de trajets à pied et non plus en distance. Les panneaux de signalisation ont été installés sur des emplacements proches des commerces de proximité et dans les gares.

L'évaluation a montré un bon accueil de ce dispositif par les citoyens, par exemple :

- 91 % des habitants ayant déjà vu les panneaux ont déclaré les apprécier ;
- 87 % les ont jugés utiles pour les citoyens en général, et 69 % pour eux en particulier ;
- 16 % des citoyens concernés par le dispositif ont déclaré avoir déjà changé certains de leurs comportements de déplacements.

Afin d'apporter un soutien aux communes intéressées par ce principe de signalisation péétonne, l'Inpes et le ministère de la Santé ont élaboré un « kit d'appui » aux collectivités locales, téléchargeable sur [www.mangerbouger.fr/pro](http://www.mangerbouger.fr/pro)



## *PLU et déplacements* **Modes actifs**

Les déplacements à pied et à vélo sont stratégiques pour le développement équilibré d'un territoire car ils représentent un potentiel important de report modal pour les déplacements courts. En effet, selon l'Adenit, « 1 trajet en voiture sur 2 est inférieur à 3 kilomètres. Faire 500 mètres à pied prend 8 minutes, évite la recherche de place de stationnement et les problèmes de surconsommation et de pollution liés au démarrage. Pour parcourir jusqu'à 5 kilomètres, le vélo est le mode de transport le plus rapide ! ».

trafic supportés par les voies traversantes. Certains PLU évoquent les temps d'accès aux pôles alentours (par la voiture le plus souvent) mais ils restent rares à exprimer les enjeux de mobilité en temps de parcours ou en distance.

Les PLU les plus aboutis en matière de déplacements sont ceux qui évoquent de façon approfondie les modes actifs aussi bien dans le diagnostic que dans la mise en œuvre. Mais, si l'offre (cheminements, itinéraires) est bien détaillée, les pratiques sont peu analysées.

## POURQUOI

### 1. Pourquoi vouloir favoriser la marche ?

Nous pourrions nous en tenir au simple argument du plaisir de marcher pour promouvoir la marche en ville. Il est cependant important d'avoir également à l'esprit le très large éventail des bénéfices individuels et collectifs locaux et nationaux à tirer du développement de la marche. Il s'agit de rappeler ici les grands enjeux qui font l'objet de programmes de développement impliquant les ministères et organismes nationaux.

#### 1.1. La marche dans les politiques de réduction de la pollution

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants, grâce à un report même modeste des déplacements motorisés, ne peut être négligée.

D'autant que la surconsommation et le mauvais fonctionnement des équipements de dépollution des véhicules sur les trajets courts – souvent réalisés moteur froid – génèrent une pollution locale bien réelle.

Aussi, la marche a sa place dans la politique de transport en France : la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement stipule dans son article 13 que « l'État encouragera, dans le cadre des plans de déplacements urbains, la mise en place de plans de déplacement d'entreprises, d'administration [...], de l'autopartage et du télétravail, de la marche et du vélo ».

La marche est également favorisée dans l'action 14 du deuxième Plan national santé environnement (PNSE2). Elle apparaît également dans le Plan particules qui vise à réduire les GES produits pour partie par les déplacements motorisés et ainsi améliorer la qualité de l'air. Ces plans sont déclinés en régions dans les Plans régionaux santé environnement (PRSE) et les Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE).

#### 1.2. La marche dans les politiques de santé publique

Le ministère de la Santé mène une politique d'encouragement à la pratique d'une activité physique régulière et des modes de déplacements sains et actifs, du fait de leur importance majeure en termes de prévention des risques.

Ainsi, de nombreux plans destinés à l'amélioration de la santé publique intègrent l'objectif de développement de la marche.

En effet, faire au moins 30 minutes d'activités physiques par jour permet de prévenir un certain nombre de pathologies chroniques : d'abord l'obésité, mais aussi les maladies cardiovasculaires, respiratoires, les cancers, les diabètes, la dépression, etc.

Marcher régulièrement est donc un facteur indiscutable d'amélioration de la qualité de vie et d'augmentation de l'espérance de vie.

#### 1.3. La marche a acquis une reconnaissance internationale

À l'échelle internationale aussi, le développement de la marche est pris en compte, par exemple dans le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPETSE) créé en 2002 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des nations unies (ONU), réunissant 52 États. Les actions de ce plan en faveur de modes actifs de déplacements ont été renforcées après l'adoption de la déclaration d'Amsterdam en 2009.

Autre exemple, le rapport « Piétons : sécurité, espace urbain et santé » (OCDE/FIT 2011) élaboré récemment par un groupe d'experts internationaux représentant dix-neuf pays, sous l'égide du centre de recherche du Forum international des transports, au sein de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE).

Constatant les nombreux bienfaits de la marche, ce rapport souligne son importance en tant que maillon essentiel de la mobilité quotidienne et la nécessité vitale de politiques publiques visant à promouvoir la marche à tous les niveaux.

#### 1.4. Permettre de marcher plus pour gagner plus

La marche est bonne pour le commerce !

Dans l'étude « commerces et zones à priorité piétonne, anticiper les effets possibles », le bureau Archi'urba, missionné par le Certu, démontre que piétons et cyclistes sont de meilleurs clients que les automobilistes.

La fréquentation des commerces de proximité constitue une bonne occasion de marcher en ville et de redécouvrir un moyen de déplacement commun à l'ensemble de la population.

Si pendant les décennies du tout-volture, les pratiques d'achat étaient principalement tournées vers les centres commerciaux périphériques, le vieil adage « no parking, no business » n'est aujourd'hui plus la règle absolue : la grande distribution multiplie les magasins de petites et moyennes surfaces, réinvestit le centre des villes et les quartiers. La présence de ces supérettes redonne parfois vie à certains pôles de commerce de proximité et la vie de quartier peut ainsi se réorganiser et redonner le goût de marcher.

#### 1.5. D'autres impacts trop peu valorisés

Les politiques publiques locales ont souvent des impacts économiques réels insoupçonnés qui vont bien au-delà de la réduction des dépenses publiques : accessibilité aux services, économies directes pour les usagers, plus-value induite par l'amélioration du cadre de vie ou animation locale génèrent des effets positifs monétisables.

De même, les avantages -- en termes d'équité et de cohésion sociale -- procurés par le développement de l'accessibilité à pied aux services et aux transports sont insuffisamment valorisés, alors qu'une partie de la population, non motorisée et résidant dans des quartiers enclavés, peut rapidement se retrouver en situation d'exclusion.

Les enjeux liés au développement de la marche sont multiples, tant à titre individuel que collectif : les acteurs publics en sont de plus en plus convaincus. Pour les convaincre qu'ils peuvent réussir, il peut être utile d'apporter un éclairage sur leurs marges de progrès.

## 2. Pour qui ?

La dernière Enquête nationale transports et déplacements (ENTD) et les Enquêtes ménages déplacements (EMD) montrent la diversité des pratiques de la marche et prouvent que des perspectives de développement significatives apparaissent bel et bien.

Le développement de la marche est crédible

Après une forte baisse les décennies précédentes

-- chute de la part modale de 40 % au début des années 1980 à 27 % au début des années 2000

– la stabilité apparente de la marche dans la dernière décennie cache en fait une double réalité : la part de la marche continue de baisser dans les zones périurbaines et les villes petites et moyennes tandis qu'elle augmente depuis le milieu des années 2000 en zone dense des grandes villes. Faire progresser la pratique de la marche est donc possible pour certains déplacements. Pour des déplacements ne dépassant pas 1 km, la part modale de la marche atteint près de 80 % dans les centres villes : la marge de progression est donc faible. Or, les résidents des périphéries ont largement recours à la voiture, alors que nombre de leurs déplacements ont courts et ne s'inscrivent pas majoritairement dans des programmes d'activités complexes : des reports sont donc bel et bien envisageables à condition de trouver les bons leviers. Au-delà du kilomètre, la part de la marche chute rapidement. Cependant, de nombreux déplacements de moyenne et longue distance peuvent s'effectuer en inter-modalité avec la marche.

### 2.1. Les bons marcheurs... et les autres

La pratique de la marche selon les individus est très variable. Un jour donné, ce sont près de 40 % des personnes qui ne se déplacent pas du tout à pied ! L'immobilité totale un jour donné n'en explique que 10 %. Les différences de pratique de la marche sont également flagrantes selon l'âge et le sexe des personnes. Les jeunes et les personnes âgées marchent plus, et surtout pour toutes les tranches d'âge la part modale de la marche est plus forte (d'environ 5 %) pour les femmes. Si certains facteurs peuvent être avancés (disponibilité d'un autre mode de déplacement, type de déplacement), il y a aussi une part due aux habitudes dans ces comportements.

### 2.2. La marche et les transports en commun, le ticket gagnant

S'agissant de la marche de rabattement vers les autres modes de déplacements, il est fréquent de marcher 300 mètres pour prendre un autobus, un car ou un tramway, alors qu'un conducteur de véhicule particulier parvient à le stationner à 50 mètres de sa destination, moins encore pour un conducteur de deux-roues motorisés. Se déplacer à pied est donc en réalité une pratique très contrastée, qui demande à expliquer ces différences de comportements et proposer des outils pertinents afin de débloquer les freins à la pratique de la marche.

## COMMENT

### 3. Améliorer concrètement le sort des piétons : comment faire ?

Il s'agit ici de rappeler les besoins essentiels des piétons, et de mettre en avant ce que peuvent faire les collectivités en matière de programmation, planification, modération des vitesses, rabattement vers les transports en commun, maillage, etc.

#### 3.1. Des besoins et des préconisations déjà largement documentés

Pour répondre aux attentes des piétons actuels et potentiels, il est nécessaire de bien les connaître, par exemple via les publications récentes de l'OCDE (OCDE/FIT 2011) ou de l'action COST 358.

Ces publications ont remis en avant le concept des « 5C » publié par Gardner à Londres en 1998 : convivialité, commodité, connectivité, confort, clarté.

Elles mettent également en évidence le besoin fondamental de sécurité et rappellent que le principe d'une conception de cheminements destinés non pas aux piétons moyens mais aux plus vulnérables est un gage d'efficacité de toute politique en faveur de la marche.

En France, l'ENTD de 2008 montre que 6 % des personnes de 18 ans et plus déclarent être gênées pour marcher quelques centaines de mètres et 41 % des ménages estiment que les trottoirs et les carrefours à moins de 1 km de leur domicile ne sont pas aménagés pour se déplacer à pied en sécurité.

Les préconisations des publications internationales sont donc tout à fait adaptées à l'Hexagone.

#### 3.2. Des évolutions réglementaires sur lesquelles s'appuyer

La création de la zone de rencontre et la redéfinition de l'aire piétonne et de la zone 30 par un décret du 30 juillet 2008 ont sans doute redonné un élan aux approches globales de hiérarchisation et de modération de la vitesse, favorables à la sécurité des piétons (cf. Techni.Cités n° 162).

Autre avancée majeure de ce décret, l'introduction du principe de respect et de prudence du plus fort vis-à-vis du plus faible, condition incontournable d'un meilleur partage de la rue en toute sécurité.

Puis le décret du 12 novembre 2010 a permis d'affirmer la priorité au piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée ou manifestant l'intention de le faire, de clarifier les règles d'usage des trottoirs par les conducteurs et de reconnaître le « trottoir traversant ».

Enfin, l'arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'instruction interministérielle de signalisation routière (IISR) a donné une assise réglementaire aux signalisations spécifiques pour aider les piétons à se repérer et à se déplacer. Une signalisation directionnelle à l'usage des piétons peut être mise en place sur la voirie urbaine pour signaler les pôles, équipements et services présentant un intérêt particulier, et il est aussi désormais possible de signaler les impasses comportant une issue pour les seuls piétons.

#### 3.3. Bien comprendre le fonctionnement de son territoire, un préalable incontournable

Établir un diagnostic, exploiter les données, analyser le terrain et notamment les coupures, voilà la base de toute démarche. Cette démarche est bien entendu facilitée si l'on dispose d'une EMD pour en tirer une analyse détaillée sur la marche comme l'a fait par exemple l'Agence d'urbanisme de Strasbourg (ADEUS). Mais nul besoin d'être une grande collectivité pour se lancer :

La Chapelle-Glain, commune de 850 habitants en Loire-Atlantique, à partir d'une simple étude de sécurité et des besoins de cheminements piétons en 1996, a su ensuite bâtir un véritable plan piéton et le faire vivre.

Autre outil de diagnostic, celui des zones d'accessibilité à pied des stations de transports en commun, baptisées « ZAP » à la communauté urbaine de Lille. Ces cartes font apparaître clairement les coupures pénalisantes pour les candidats piétons.

Enfin, les marches exploratoires avec les habitants constituent un outil de diagnostic aussi efficace qu'innovant : elles permettent de se rendre compte des dysfonctionnements directement sur le terrain et d'expérimenter des situations particulières comme les déplacements à pied de nuit (cf. Techni. Cités n° 226). Les collectivités qui ont déjà réalisé de telles marches, comme Rennes ou Nice avec des seniors par exemple, se sont aperçues notamment que les piétons manquaient de repères et que certains points « durs » d'insécurité ressentie subsistaient

### 3.4. S'engager dans la durée

Inscrire dans des documents opposables, planifier, financer : comme pour toute action publique, une démarche de développement de la marche ne produira ses effets qu'à condition de s'inscrire dans la durée, avec une garantie de soutien et d'investissement pérenne.

Il s'agit d'un choix sans rapport avec la taille de la collectivité :

- le plan piéton de La Chapelle-Glain est inscrit dans son PLU ainsi qu'au PADD, ce qui lui donne un caractère prescriptif,
- le plan piéton en 10 points de la ville de Strasbourg : « Strasbourg, une ville en marche », une première dans une grande ville en France. Ces 10 points constituent désormais la référence pour toutes les opérations de voirie et d'urbanisme sur le territoire communal.

Agir globalement, c'est l'approche gagnante.

## CONCLUSION

### Redécouvrir le territoire par les sentiers pédestres

Espace piétonnier, maillage fin de cheminements confortables et de qualité, espace public invitant au séjour, modération des vitesses et aménagements de sécurité, signalisation de repérage et de guidage, rabattement vers les TC, etc. :

Les actions en faveur d'une politique d'aménagement et de gestion favorable aux piétons sont légion et la boîte à outils techniques et réglementaires est bien garnie.

Chaque collectivité peut se lancer en fonction de ses enjeux et de ses objectifs propres, même modestement, en se disant que chaque pas compte !

Il nous faut donc trouver un juste milieu que représente la "transition urbaine" :

Entre ville pédestre ville condensée à métrique piétonne (le "walking city") et la ville motorisée, ville éparpillée voire éclatée à métrique principalement automobile,

Entre la ville héritée, jouant de la densité et de la proximité, et la ville déployée mais aussi fragmentée ou même éparpillée.

Pour aller plus loin, nous pouvons nous poser la question du bien-fondé de l'existence des grands centres commerciaux périphériques.

Ils sont bien souvent dissociés des fonctions résidentielle et récréative, ne sont plus en mesure de jouer leur rôle structurant et remettent en cause la centralité qui était inhérente à la structure commerciale du centre-ville.

Ils obligent la construction de gigantesques parking, encouragent l'utilisation de la voiture et tuent les liens sociaux qui existaient dans la population qui se rendait chez les commerçants indépendants.

Attendu que l'Etat préconise le développement et l'amélioration des modes de déplacements sains et actifs  
Attendu que le la CASA, doit être moteur dans le département du fait d'être le territoire de la 1<sup>ere</sup> technopôle d'Europe

Attendu que le Territoire de la CASA avec les nouvelles limites de son EPCI s'est muni de Chartes.  
- Charte de l'environnement et de Développement Durable pour l'Agglomération et Convention ;

Vu les impacts positifs sur l'économie, l'environnement, le social et de santé qu'a le développement de la pratique de la marche,  
Vu la portée du Plan Climat

Le CDD CASA souhaite que la CASA encourage le développement de cette pratique de déplacement.

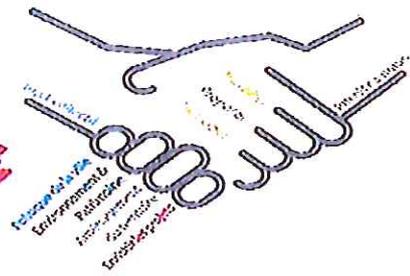
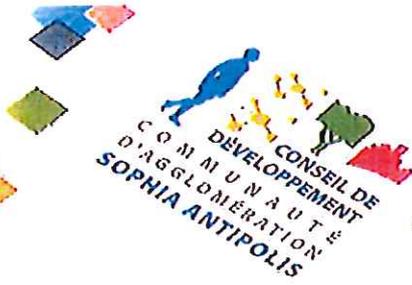
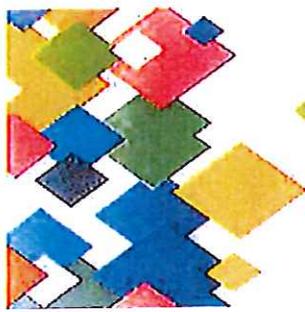
Ainsi, nous préconisons :

- Que la CASA, étudie sur son territoire toutes les liaisons pouvant être créées, améliorées, ... afin de réaliser un véritable maillage de liaisons piétonnières pour connecter les différents quartiers, centres urbains, services.
- Que la CASA mène des actions :
  - o De sensibilisation :  
« Marchez 30 minutes par jour c'est bon pour votre santé »,  
« Redécouvrez votre ville par les chemins de traverses »,  
« Pour faire moins de 1500 m pensez à vos pieds vous irez plus vite et économiserez de l'argent »
  - o D'information (distribution de plan indiquant tous les chemins pour se rendre d'un point à un autre, ...)
  - o De signalisation : pose de poteaux indiquant les directions et les temps de parcours, installation de plan ...
  - o De mise en valeur du patrimoine accessible à pieds : bords de la brague, bords du Loup, Acqueduc Romain, ...
- Que la CASA publie un état d'avancement de la construction de ce réseau par la diffusion d'une carte (internet ou papier) dans tous les lieux publics.
- Que la CASA inscrive ces préconisations dans son Plan de Déplacement Urbain actuellement en révision.

Sophia Antipolis, le 7 Avril 2016

Stéphane NEDONSEL, Vice-Président Groupe  
Groupe Aménagement du Territoire,  
Energie Renouvelables

Bernard TOMASINI  
Président du Conseil de Développement de  
la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



# ANNEXES

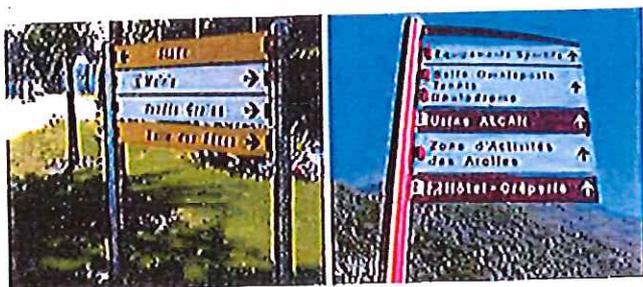
## Procédure type

### 1) Déterminer les lieux d'intérêt local

- Equipements privés ou publics et services locaux.
- Définir leurs niveaux d'importance

### 2) Etablir un plan de jalonnement en mettant en place des éléments de signalétique de pré-signalisation et de signalisation de position

- Depuis le lieu d'attrait, implanter des panneaux pour guider les visiteurs.
- Respecter les règles de visibilité et de lisibilité spécifiques à la signalétique : hauteur de caractère, choix des couleurs, niveau de rétro réflexion...



### 3) Repérer le visiteur via une carte générale

Implanter un Relais Info Service ou une borne Interactive afin que le visiteur se situe dans la ville.

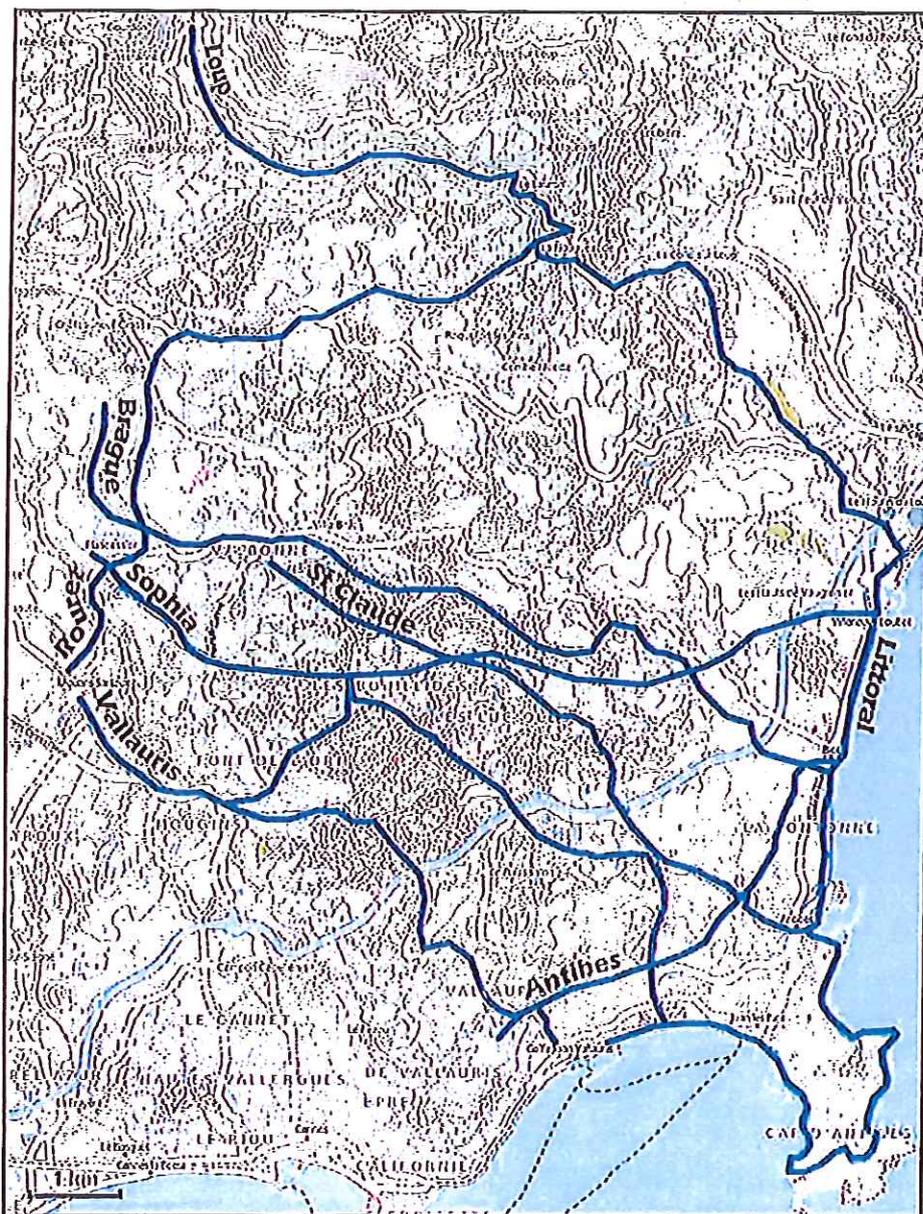


## Lexique :

- ENTD : Enquête nationale transports et déplacements
- EMD : Enquête ménages déplacements
- PQN : Pedestrian quality needs
- INPES : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.
- GES : Gaz à effet de serre

ANNEXES

**PROPOSITION CHEMINEMENTS  
PIETONNIERS ET CYCLABLES**



## Trente ans de pas perdus !

Par Jean-Marc Offner.

Le piéton est de retour ! Comprendre cet engouement consensuel implique d'invoquer les "modes doux", ambition affichée de tout plan de déplacements urbains politiquement correct. À l'heure de la sobriété énergétique et de la chasse aux gaz à effet de serre, vélo et marche ont logiquement la cote. Les urbanistes ne sont pas en reste qui, du new urbanism américain à "la ville des courtes distances" allemande, font de l'agglomération compacte le modèle de la gestion urbaine durable. Enfin, les soucis d'urbanité soulignent le rôle majeur de l'espace public, lieu privilégié des mixités et des aménités. Jean-Marc Offner, directeur du Laboratoire techniques, territoires et sociétés (LATTS) et professeur à l'École nationale des ponts et chaussées, revient sur l'histoire en zigzag du piéton, si bien considéré avant d'être oublié et à nouveau choyé.

## Du marcheur urbain

Par Sonia Lavadinho et Yves Winkin.

Qu'est-ce qui donne envie de marcher, que ce soit pour se rendre à son travail, faire des courses ou aller au cinéma, alors qu'il pleut, que le bus passe à proximité ou que la voiture est garée juste en bas de la porte ? C'est à partir de cette question très classique que Sonia Lavadinho, collaboratrice scientifique, École polytechnique fédérale de Lausanne, et Yves Winkin, sociologue, professeur à l'ENS (Lyon), dégagent quelques-unes des incitations à la marche urbaine. Ils examinent un certain nombre d'aménagements matériels et symboliques susceptibles de lui donner le statut d'un mode de transport à part entière. Qu'ils émanent des pouvoirs publics ou ressortissent à la sphère personnelle, ces aménagements comportent toujours, selon eux, une composante physique et une composante idéale.

## Le Plan Piétons, un concept qui fait ses preuves...

Par Sonia Lavadinho.

Favoriser la marche urbaine, c'est garantir l'attrait, l'animation, la sécurité et la convivialité de la ville tout en veillant à la santé des habitants. Une réappropriation du domaine public par les piétons permet ainsi aux rues et aux places de jouer leur rôle de lieux de rencontre et de vie sociale.

## La santé en marchant ?

Par Bengt Kayser

Selon l'OMS, environ 70 % des problèmes actuels de santé dans le monde sont liés au comportement, dont la sédentarité et une alimentation trop riche et inadaptée. S'il y a accord sur ce point, des stratégies efficaces restent à déterminer. Car les facteurs pouvant inciter à une activité physique au quotidien, la marche ou le vélo par exemple, sont complexes et multiples. Analyse par le professeur Bengt Kayser, MD, PhD, Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport, Université de Genève, Suisse.

## Chemins de traverse et lignes de désir

Analyse de Sonia Lavadinho, collaboratrice scientifique, École polytechnique fédérale de Lausanne

Le marcheur urbain, qu'il flâne ou qu'il se rende d'un pas pressé à sa destination, compose une partition qui lui est propre. Le degré d'intégration des piétons dans une ville et, partant, la cohésion de son réseau pédestre varient avec le degré de porosité de ses espaces publics et le degré de connectivité de ses rues. Regroupant des spatialités autant que des temporalités mouvantes, dont le sens est donné à interpréter à leurs usagers, ces territoires sont dès lors fréquentés par le plus grand nombre et deviennent des "espaces publics centraux". En ce sens, le détournement des dispositifs d'aménagement par des pratiques imprévues et différenciées est souvent signe d'une vitalité propre au caractère centripète de ces espaces, vitalité qui tient aux degrés de liberté offerts.

## Confort urbain et intensité poétique

Interrogations et propositions par Jean-Pierre Charbonneau, urbaniste, consultant en politiques urbaines ou culturelles

À première vue, la marche apparaît comme une activité qui fait consensus. Qui pourrait être contre et serait assez fou pour vouloir en entraver l'exercice ? On en célèbre même le caractère poétique. La marche serait-elle un non-problème ? Rien n'est moins sûr car, paradoxalement, la place de la mobilité piétonne est bien peu prise en compte dans les projets publics.

**Sources :**

<http://www.marseille-tourisme.com/fr/decouvrir-marseille/decouverte-de-marseille/ilineraires-pedestres/>

Numéro spécial du magazine « Urbanisme » : Marcher

<http://www.urbanisme.fr/issue/report.php?code=359>

[http://www.cergyponoise.fr/upload/docs/application/pdf/2013-07/developper\\_la\\_marche\\_en\\_ville\\_pourquoi\\_et\\_comment.pdf](http://www.cergyponoise.fr/upload/docs/application/pdf/2013-07/developper_la_marche_en_ville_pourquoi_et_comment.pdf)

Entreprise spécialisée en signalisation locale urbaine

<http://www.lacroix-signalisation.com/fr/france/solutions/en-centre-ville/jalonnement-local/>

Plan d'action mobilités actives (PAMA)

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PAMA\\_revele\\_de\\_decisions\\_comite\\_de\\_pilotage\\_5\\_mars\\_2014.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PAMA_revele_de_decisions_comite_de_pilotage_5_mars_2014.pdf)

# RETOUR DE LA CASA SUR LES AVIS DU CDD RELATIFS A LA MOBILITÉ

Retour de février 2017

Sur les questions de mobilité, le CDD a travaillé autour de trois sujets, les points noirs (juin 2014, les cheminements piétonniers (juin 2015) et les pistes cyclables (juin 2015).

Sur les pistes cyclables la CASA est compétente, elle est alors très engagée. Sur les points noirs et cheminements piétonniers, cette compétence est partagée entre l'ensemble des acteurs publics du territoire, le Département et les communes.

## Aménagements routiers

Sur les aménagements routiers, et la connaissance des conditions de trafic, la CASA est engagée avec ses partenaires gestionnaires de voiries (Etat\_ESCOTA/ Département/ Villes) dans le Protocole général d'accord relatif au lancement d'un programme d'investissements majeurs concernant les accès à Sophia Antipolis autour de l'autoroute A8.

Ce protocole, signé des parties en octobre 2012, a déjà vu de nombreuses de ses actions réalisées en vue de l'amélioration des accès à Sophia :

- Études et début des travaux du bustram Antibes Sophia Antipolis sur le secteur des Trois Moulins, pour favoriser le futur report modal de la voiture particulière vers un transport public cadencé et fiable
- Réalisation de deux bretelles de sortie de l'échangeur 44 sens Nice vers Sophia pour alléger le giratoire des Trois Moulins en heure de pointe du matin ;
- Études et début des travaux des infrastructures routières dans le secteur des Clausonnes ;

Depuis, les partenaires ont également défini un programme d'aménagement autour de l'allègement du giratoire de Provence dans le cadre du projet d'extension de la zone commerciale Saint Claude. Ces aménagements prévoient :

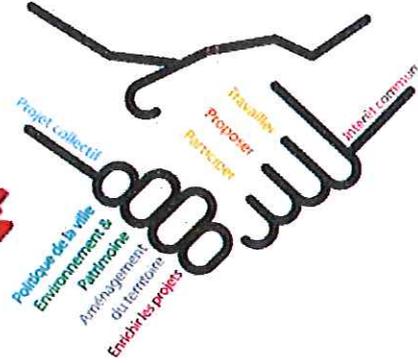
- Une création de bretelle d'entrée directe à l'A8 depuis la zone des Terriers (Castorama) ;
- Un autopont permettant de relier le chemin de Saint Claude à la RD35 sans passer par le giratoire de Provence ;
- Une création de bretelle d'entrée directe de l'A8 depuis le giratoire des Trois Moulins sans passer par le giratoire de Provence, utile en heure de pointe du soir ;

De plus, la CASA a invité les partenaires à se remettre autour de la table en 2017 pour conclure un nouveau protocole pour définir les infrastructures futures nécessaires au développement des zones Trois Moulins, Fugueiret et Clausonnes à l'échéance 2024.

Ces différents travaux sont la preuve de l'engagement entier de la CASA sur sa vigilance concernant les conditions de desserte routière de la technopole au regard de ses projets de développement futurs.

## Cheminements piétonniers

Les cheminements piétonniers du quotidien relèvent plus souvent d'une logique locale, donc communale, sur laquelle la CASA, intercommunale par essence, a moins de pertinence sur la proposition d'un schéma global, et n'est pas compétente pour la phase réalisation. En revanche, comme mentionné lors de la réunion, il pourra être réfléchi à des actions de communication ciblées, sur Sophia pour promouvoir par exemple les déplacements du midi à pieds.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA ANTIPOLIS

## AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

Rédigé par

Stéphane NEDONSEL Vice-Président en charge du groupe AT,  
Ugo POCHY (TraViSA), Florent MOREL (TraViSA) et Nicolas MAURENT (TraViSA)

# CRÉATION ET AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU COHÉRENT DE PISTES CYCLABLES

sur le territoire de la CASA

AVIS proposé au vote de l'assemblée plénière du conseil de développement réunie  
le 24 mai 2016

## PRÉAMBULE :



## *PLU et déplacements* **Modes actifs**

Les déplacements à pied et à vélo sont stratégiques pour le développement équilibré d'un territoire car ils représentent un potentiel important de report modal pour les déplacements courts. En effet, selon l'Ademe, « 1 trajet en voiture sur 2 est inférieur à 3 kilomètres. Faire 500 mètres à pied prend 8 minutes, évite la recherche de place de stationnement et les problèmes de surconsommation et de pollution liés au démarrage. Pour parcourir jusqu'à 5 kilomètres, le vélo est le mode de transport le plus rapide ! ».

trafics supportés par les voies traversantes. Certains PLU évoquent les temps d'accès aux pôles alentours (par la voiture le plus souvent) mais ils restent rares à exprimer les enjeux de mobilité en temps de parcours ou en distance.

Les PLU les plus aboutis en matière de déplacements sont ceux qui évoquent de façon approfondie les modes actifs aussi bien dans le diagnostic que dans la mise en œuvre. Mais, si l'offre (cheminements, itinéraires) est bien détaillée, les pratiques sont peu analysées.

### ▪ Les modes de déplacements actifs : de bons remèdes à biens des maux

L'activité physique, sans être une pratique sportive intense, est un formidable outil de prévention de certaines maladies et permet plus généralement d'améliorer la santé physique et mentale.

Ainsi, en 2010, l'étude Atout France évaluait que la pratique actuelle du vélo engendrait des gains pour la sécurité sociale de 5,6 Milliards d'€.

Cela sans prendre en compte les externalisations positives qui résultent de cette pratique diminution de la pollution de l'air, ...

Forts de ce constat, certaines villes et/ou départements ont expérimenté depuis 2012 le concept de « sport sur ordonnance » afin de prescrire dans un cadre thérapeutique la pratique encadrée d'une pratique sportive modérée (vélo, marche).

Hormis le gain sur la santé physique, d'autres effets positifs se font aussi sentir sur les plans social et psychologique avec une meilleure confiance et estime de soi, une socialisation améliorée pour des personnes qui éprouaient des difficultés à avoir une vie sociale épanouie.

Prévenir certaines maladies, améliorer la santé physique et psychologique mais aussi créer du lien social, redonner confiance en soi et bien évidemment acquérir de l'autonomie dans les déplacements tout en préservant le portefeuille du patient et de la société ainsi que la qualité de l'air, **les modes actifs prennent tous leurs sens.**



- **Le vélo ne doit pas apparaitre comme une revendication mais comme une solution**

Le transport est non seulement un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES), mais aussi un secteur qui devrait connaître une croissance importante si rien n'est fait (scénario dit « business as usual »).

Aucun autre moyen de transport ne peut, seul être crédible devant la prédominance de la voiture thermique. C'est donc tout un système alternatif qui doit être construit.

Les transports en commun sont onéreux, les parking-relais (P+R) pour voitures le sont également, entraînant de plus des effets pervers.

Le vélo est la solution idéale pour les premiers ou derniers kilomètres, permettant de démultiplier ainsi l'efficacité du transport public.

De plus, pédaler, est bon pour la santé publique, accessible au plus grand nombre, bon marché pour les collectivités, cela n'émet ni GES, ni particule fine.

Ainsi, il est dommage de le déconsidérer en confondant peu onéreux et gratuit, en confondant simple et dépassé, en confondant sport et transport, en confondant activité physique bénéfique et inconfort de l'effort excessif.

En temps de multiples crises, économique et environnementale, il faut investir dans le vélo !

- **L'urbanisme : la clé d'une politique vélo cohérente**

L'hémorragie de surfaces commerciales périphériques constatée depuis quelques années partout en France est une opportunité pour les adeptes du vélo de tisser des liens avec les commerçants de centre-ville.

Il faut se fier en ce sens à l'étude de la FUB ([www.fubicy.org](http://www.fubicy.org)) qui démontre que les citoyens cyclistes sont de meilleurs clients pour les commerces de proximité.

---

## **LA SITUATION :**

La CASA a un potentiel énorme de développement de son réseau de pistes cyclables.  
Nous vous présentons ici les idées et besoins qui ont été remontés par les cyclistes et signalés à TraViSA.

## 1. Les voies à aménager ou à construire

Nous considérons comme prioritaires de terminer 2 pistes structurantes d'environ 20 km. Les travaux à réalisés ne sont pas très importants et apportent un gain énorme.

- Piste cyclable continue de Biot plage à Plascassier (Axe S-E/N-O) :

Plascassier - Juan les pins par Sophia Antipolis 17.3 Km / 1H30 montée cumulée 400m, descente 170m  
Cette piste est à finaliser après la piste Juan à Plascassier.

Il manque 250 m (Biot Routes des colles) + 2300m (Biot D504 et D4) = 2550 m sur 17 300 m soit 15% du parcours.



- Piste cyclable continue de Juan les Pins à Plascassier (Axe S / N) :

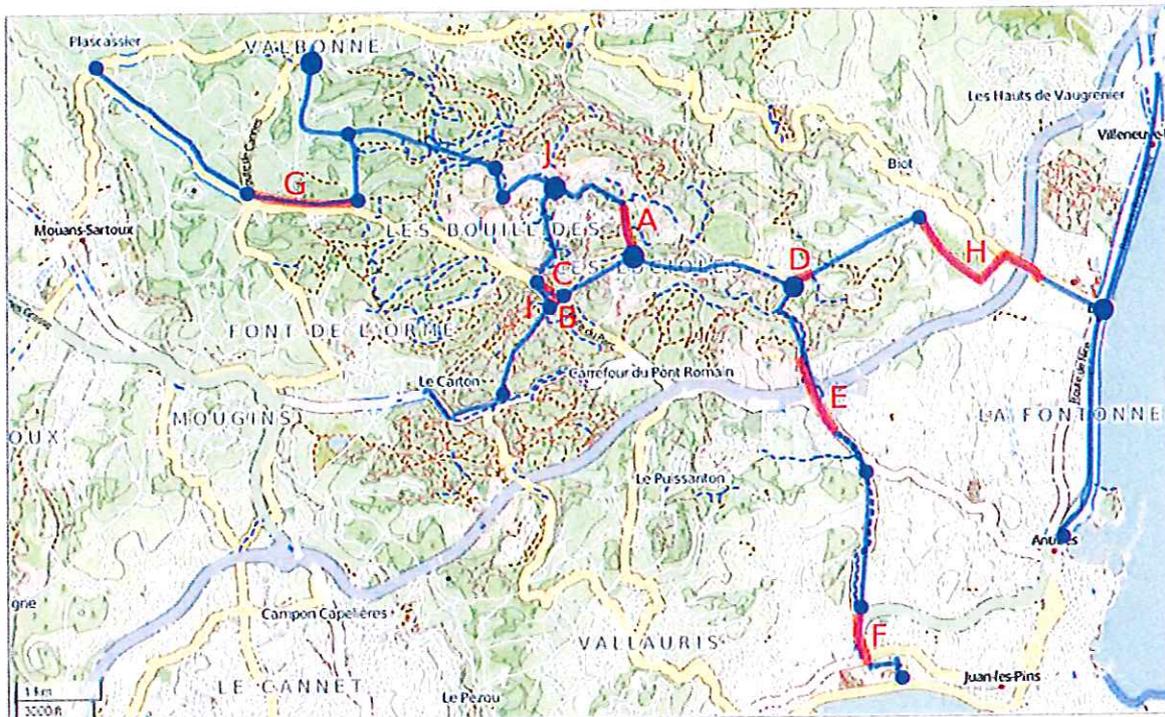
Plascassier Juan les pins par Sophia Antipolis 18.8 Km (montée cumulée 230m, descente 460m) : durée actuelle 1H22 après travaux 49 mn.

Il manque 650 m (ANTIBES) + 1 100 m (Antibes) + 750 m (Valbonne à la frontière de Biot rue Albert Caquot) + 1400 m (D103 Valbonne) + 300m (D103 Grasse) = 4 200 m sur 18 600 m soit 23% du parcours.



## 2. Les travaux d'amélioration à réaliser

Toutes les cartes et explications sont à votre disposition en annexes.  
Nous sommes à votre disposition pour des explications plus détaillées.



## 3. Idées pour faciliter la vie des cyclistes

Ajouter à la gare multimodale et dans les parkings relais :

- des distributeurs de pièces détachées (chambres à air, rustine, ... ) ;
- présentoir à outils comme ils en existent dans les stations de ski à côté des remontées mécaniques ;
- des points air comprimée ;
- point d'eau ;
- banc public.

## 4. Outils à la disposition de tous

- Plan des pistes cyclables [ <http://travisa.org/cartographie/pistes-cyclables-de-sophia-antipolis/> ]
- Carte participative (type wikipedia) [ <http://umap.openstreetmap.fr/en/map/infrastructures-cyclables-dans-le-departement-des-50504#12/43.6200/7.0374> ]
- <https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/projet-reseau-pistes-cyclables-casa-61072#10/43.7146/7.0084>
- Outil cartographique participatif [ <http://www.openstreetmap.org/#map=17/43.59210/7.11923> ]

## 5. Le saviez-vous ?

Outre ses bienfaits sur la qualité de l'air et la santé, le vélo est un secteur à fort potentiel qui génère chaque année 4,5 milliards de retombées économiques et représente 35 000 emplois.

## CONCLUSION :

Attendu que la CASA doit être un territoire innovant car, le territoire de la première technopôle d'Europe,

Attendu que la demande de la population active est de plus en plus forte en termes de mode de déplacements actifs dans des conditions de sécurité suffisantes,

Vu les impacts négatifs que peuvent engendrer une congestion de la circulation et la pollution due à ces embouteillages sur l'économie de la CASA,

Vu la portée du Plan Climat,

Vu les préconisations du Grenelle de l'Environnement,

Vu les différentes publications du CEREMA, de l'ADEME et de l'INPES sur l'importance du développement des modes actifs de déplacement.

Le CDD CASA souhaite que la CASA devienne moteur dans les Alpes-Maritimes sur la question du développement des modes actifs de déplacement.

Le CDD CASA souhaite que la CASA favorise la création sur son territoire d'un réseau cohérent de pistes cyclables et cheminements piétonniers.

Ainsi nous demandons :

- Que la CASA, étudie sur son territoire : les propositions de tracés que nous lui avons fait et nous fasse un retour,
- Que la CASA corrige les points dangereux en s'appuyant sur les expériences du Club des Villes Cyclables,
- Que la CASA améliore le réseau existant en s'appuyant sur les expériences du Club des Villes Cyclables,
- Que la CASA nous communique un point de contact unique pour suivre les sujets de ce dossier,
- Que la CASA publie un état d'avancement de la construction de ce réseau au travers de la diffusion d'une carte du réseau (internet ou papier) dans tous les lieux publics.

et

- Que la CASA lance un appel à projet de déploiement sur son territoire d'un système de VLS (Vélo en Libre Service) avec des VAE (Vélo à Assistance Electrique).

SOPHIA ANTIPOLIS, le 07 avril 2016

Stéphane NEDONSEL, Vice-Président  
Groupe Aménagement du territoire,  
Energie Renouvelables



Bernard TOMASINI,  
Président du Conseil de Développement de la  
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



# RETOUR DE LA CASA SUR LES AVIS DU CDD RELATIFS A LA MOBILITÉ

Retour de février 2017

Sur les questions de mobilité, le CDD a travaillé autour de trois sujets, les points noirs (juin 2014, les cheminements piétonniers (juin 2015) et les pistes cyclables (juin 2015).

Sur les pistes cyclables la CASA est compétente pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable, mais elle n'est pas compétente pour la réalisation des pistes. La CASA a déterminé un plan vélo (sur Sophia) qui vise à diminuer la congestion routière et offrir une offre alternative à la voiture, orienté sur les déplacements domicile-travail.

Le CDD a émis un avis en assemblée plénière en mai 2016. Le retour des services est de février 2017.

La CASA a identifié des points noirs sur lesquelles prioriser les interventions à partir du travail fourni par le CDD. L'ensemble fait l'objet d'un programme de réalisation à horizon 2020. La CASA est en contact permanent avec les usagers via la communauté qui a été créée dans le cadre du plan vélo (facebook velosophia06, slack velosophia.slack.com)

Sur les points noirs et cheminements piétonniers, cette compétence est partagée entre l'ensemble des acteurs publics du territoire, le Département et les communes.

**Objet : Retour sur l'avis du Conseil de Développement de la CASA - groupe de travail Aménagement du Territoire : Création et Aménagement d'un réseau cohérent de pistes cyclables sur le territoire de la CASA**

## *Introduction - Contexte*

Suite à la publication de la loi MAPTAM de janvier 2014, les Autorités Organisatrices de Transports urbains (AOTU) sont modifiées en tant autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ayant des compétences élargies (optionnelles) au-delà des transports collectifs urbains de personnes, et notamment concernant le développement des modes actifs.

Le développement de ces modes actifs par des itinéraires identifiés praticables en vélo et VAE, accessibles, sécurisés, confortables, et lisibles, pour répondre aux problèmes de congestion routière au niveau des accès à Sophia Antipolis, est une solution de mobilité sur laquelle la CASA souhaite porter ses efforts sur les années à venir. La création de la communauté d'utilisateurs de cyclistes et d'utilisateurs du VAE à Sophia Antipolis à l'automne 2016, en partenariat avec l'ADEME, va dans ce sens.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la CASA joue donc un rôle prépondérant dans la planification de la mobilité sur son territoire : élaboration de schéma directeur modes doux notamment à travers le PDU, travail de coordination avec l'ensemble des acteurs du

territoire, les gestionnaires de voirie afin de créer des synergies et en proposant ses compétences techniques, le tout pour aboutir à une planification cohérente de la mobilité.

Néanmoins, en ce qui concerne la réalisation des infrastructures, qu'elles soient routières, cyclables ou piétonnières, il est important de rappeler que la CASA n'a pas la compétence pour effectuer ces travaux.

La réalisation des aménagements cyclables et piétonniers, relèvent des gestionnaires de voirie (Villes, Département). Dans le cadre de l'article 20 du texte de la loi LAURE, loi visant à favoriser les modes de déplacements économes en énergie et moins polluants, les aménagements cyclables sont désormais à intégrer à tous les travaux neufs ou de rénovation de voiries. Les seuls travaux engagés directement par la CASA sont ceux du bus-tram dans le cadre de sa compétence de transport urbain. C'est à ce titre qu'elle peut engager la réalisation des aménagements cyclables le long de la plate-forme du bus-tram.

Cependant, la CASA ne manque pas de se rapprocher de ces gestionnaires afin d'étudier leur mise en œuvre dans une démarche collaborative.

La priorité de la CASA sur la période 2017-2019 est de traiter les accès cyclables et la desserte de Sophia Antipolis, afin d'apporter une solution de mobilité durable et efficace pour répondre aux problématiques de congestion routière sur le territoire.

## **Préconisations n°1 et 2 : Réponse aux propositions de tracés et corrections des points dangereux**

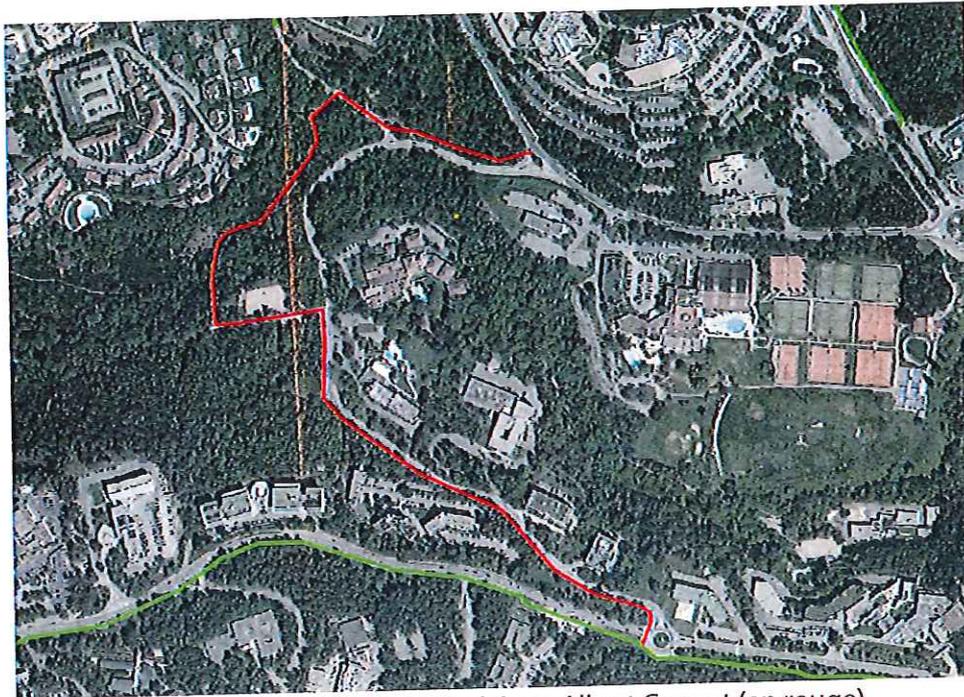
### **1) Tronçon A : Rue Albert Caquot (priorité 2017-2019)**

Dans le cadre des travaux de réfection de la rue Caquot, les aménagements cyclables sont en cours d'études. L'enjeu est la liaison cyclable entre la route des Lucioles et la piste existante au niveau du collège de l'Eganaude, ainsi que la route des Dolines.

Le projet prévoit l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle, côté Ouest entre le giratoire Albert Caquot et la piste de la Source. Comme cela est préconisé dans l'avis, les études envisagent de faire prolonger la piste cyclable sur la piste de la Source puis sur le sentier piétonnier à l'arrière du terrain de boules, afin d'éviter la contrainte de rétrécissement du pont et l'inconfort de la proximité de la voie. Elle viendra ensuite se connecter au chemin d'accès au gymnase et à la piste cyclable existante de l'Eganaude. Enfin, est étudié un dernier tronçon longeant la rue Caquot (en retrait de quelques mètres), pour rejoindre l'intersection rue Caquot/Route des Dolines.

Dès les études suffisamment avancées et validées par ses financeurs, elles seront portées à votre connaissance courant 2017, pour des travaux sans doute courant 2018. Cette opération étant portée par la SPL Sophia, la CASA s'engage à veiller sur la bonne réalisation de celle-ci et notamment sur le respect de la réalisation des aménagements cyclables.

Travaux finis (inauguration en novembre 2017).



Aménagement cyclable étudié rue Albert Caquot (en rouge)

## 2) Tronçon B : Traversée de la Route du Parc RD 103 carrefour des lucioles (priorité 2017-2019)

Cette traversée est un enjeu majeur de sécurité, et le maillon manquant empêchant la continuité de 7 kms cyclables. Elle doit donc faire l'objet d'une réflexion prioritaire.

Deux propositions de traversées ont fait l'objet de discussions avec le Département, à l'occasion d'une visite du site organisée par la CASA en novembre 2016 :

- 1) 3 traversées piétons/cycles (voir schéma ci-dessous)
- 2) Une traversée piéton/cycles en diagonale avec bouton poussoir

Le principe en 3 traversées piétons/cycles a été retenu par le Département, Les études de faisabilité sont actuellement en cours de contrôle (régulation feux, marquage au sol, recul éventuel d'une ligne de feux) par le CD06.

Afin de garantir la continuité cyclable sur l'itinéraire, la réalisation des traversées n'est pas suffisante. Elle s'intègre dans une opération globale, et s'accompagne de l'aménagement de rampes de part et d'autre du passage sous la route du Parc (sens nord-sud) pour le passage des vélos, comme cela est préconisé dans l'avis. La réalisation de ces aménagements est espérée d'ici la fin de l'année 2017.

Réalisation à venir au second semestre 2018.

Nouveau parking  
Terre plein central RD 103



RD 504  
Route des Lucioles

**Schéma de principe des 3 traversées cycles à réaliser sur carrefour des Lucioles RD 103**

**3) Tronçon C : Passage de la Bouillide/Chemin de la Source (priorité 2017-2019)**

Les conditions de circulation et de visibilité sur le chemin de la Source permettent effectivement d'envisager la mise en place d'un contre-sens cyclable, conséquent à une limitation à 30 km/h de cette voie. La CASA s'est donc rapprochée en novembre 2016 des services de la ville de Valbonne et du Département pour engager la mise en place d'une zone de circulation apaisée et autorisation associée. Il est également demandé de la mise en place de la signalisation adéquate horizontale (pictogrammes au sol + fléchage) et signalisation verticale afin de pouvoir sécuriser la circulation des vélos en contresens par rapport à la circulation automobile. Ces dispositions sont prévues pour mi-2017 au plus tard.

Première réalisation, travaux finis début 2017.

**4) Tronçon D : liaison entre le rond-point des Chappes et l'ancien chemin de Vallauris (priorité 2017-2019)**

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention avec le Département, et les études pour la réalisation sont prévues en 2019.

La traversée de la RD504 pour rejoindre le chemin de Vallauris n'est en effet pas envisageable du fait des conditions de sécurité. Cette impossibilité limite considérablement la continuité cyclable entre Sophia et Biot.

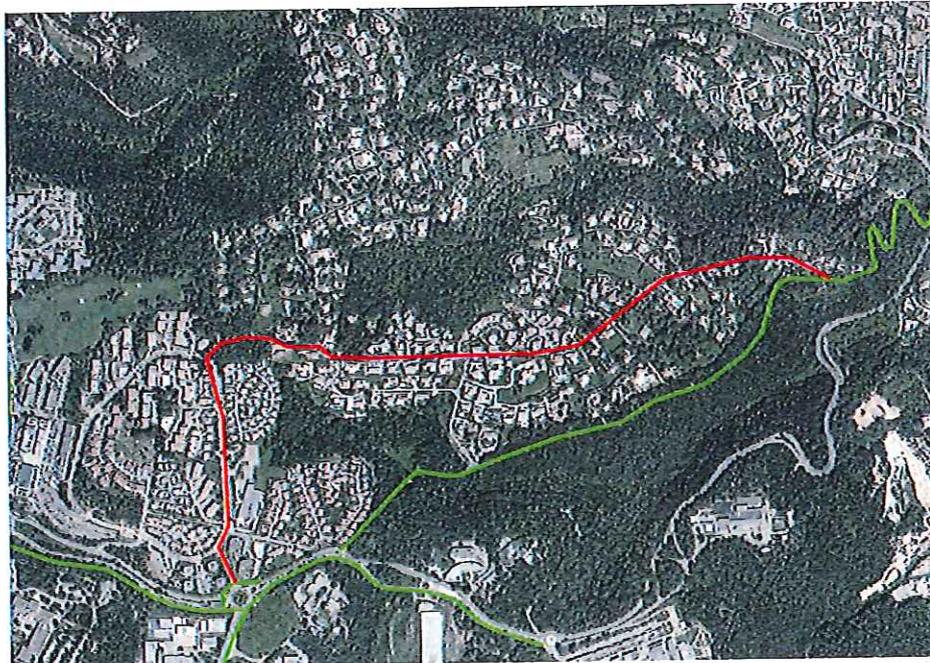
Après consultation auprès du Département, les emprises nécessaires ne sont pas suffisantes pour la réalisation d'une piste de 3 m du côté opposé de la piste existante le long de la RD504.

Des négociations avec la copropriété juxtaposée avaient déjà été engagées et n'avaient pas pu aboutir.

Une piste unidirectionnelle de 1.50 m est possible à priori mais qui restera assez couteuse (maitrise foncière, talus à creuser, mur de soutènement à réaliser et une arrivée sur le giratoire plutôt délicate). Le département peut mettre en étude cette section afin de trouver une solution à cette discontinuité impactant la circulation des vélos, mais les difficultés observées ci-dessus, en font un projet complexe qui ne peut donner lieu à une réalisation rapide.

Une première proposition pour assurer une continuité d'itinéraires entre Sophia et Biot, a été soumise aux associations de cyclistes dans le cadre de la communauté des usagers du vélo de Sophia :

- **Proposition n°1 : itinéraire du chemin de la Chèvre d'Or**



Itinéraire alternatif : Chemin de la Chèvre D'Or/piste des Soulières/Avenue Saint Philippe  
(en rouge)

Depuis le chemin de Vallauris, le cycliste emprunte le chemin de la Chèvre d'Or plutôt que de continuer comme aujourd'hui en direction de la RD504. Ce chemin est étroit et raide sur les 600 premiers mètres (nécessité d'une assistance électrique). Cependant le début du Chemin de Vallauris présente également une très forte pente. Cet itinéraire est davantage porté sur les sportifs ou aux personnes équipées d'un VAE. L'étroitesse de la voie ne permet pas de réaliser un aménagement cyclable mais une concertation avec la ville de Biot pour une circulation en zone apaisée peut répondre aux enjeux de sécurité. Au bout du chemin de la Chèvre d'or, le cycliste emprunte la piste forestière des Soulières sur environ 100 m, puis l'avenue Saint Philippe pour rejoindre le giratoire des Chappes et rejoindre la piste existante le long de la RD 504.

Après retour d'expérience de cyclistes ayant empruntant cet itinéraire, dans le cadre de la communauté vélo, il n'est pas privilégié pour du trajet domicile-travail dans le sens Biot → Sophia, car la raideur de la pente sur le début du chemin de la Chèvre d'Or rend le trajet éprouvant y compris sur un vélo doté d'une assistance électrique. Cet itinéraire n'est cependant

pas à exclure pour un trajet domicile – travail dans le sens Sophia → Biot, ou dans le cadre d'un itinéraire loisir/sportif.

Si la proposition est pertinente et validée par les associations de cyclistes, le fléchage pourra être revu avec le Département et la ville de Biot pour guider les cyclistes depuis le giratoire des Chappes, vers l'avenue Saint Philippe et le chemin de la Chèvre d'Or plutôt que vers la RD 504.

Suite aux réflexions engagées au sein de la communauté vélo sur cet enjeu de continuité cyclable, une deuxième proposition a émergé :

- **Proposition n°2 : itinéraire par le sentier PMR existant le long du chemin Courbe**



Itinéraire alternatif : voie verte RD504 + sentier PMR existant (en rouge)

Dans le sens Sophia → Biot, depuis le giratoire des Chappes, le cycliste emprunte la voie verte existante le long de la RD 504 jusqu'au carrefour de Funel, puis le sentier PMR existant réalisé par le Département pour rejoindre le chemin de Vallauris.

Cet itinéraire permettrait de résoudre la problématique de la jonction Rd504 – Chemin de Vallauris dans le sens Sophia → Biot. L'utilisation de ce sentier, très agréable pour le cycliste, nécessite un détour d'environ 1 km en distance, l'impact sur la perte en temps de parcours est à évaluer, un retour de la communauté vélo sera à apporter sur ce sujet.

Si la proposition semble pertinente, le fléchage de cet itinéraire dans le sens Sophia → Biot et l'aménagement de ce sentier PMR pour permettre la circulation des vélos, pourra être vu avec le Département.

Concernant la réflexion sur le chemin de Vallauris utilisée en shunt par les automobilistes pour tenter de gagner du temps et qui met ainsi en péril la sécurité des cyclistes, une des pistes envisagées serait l'interdiction de ce chemin sauf aux riverains et cycles, en ajoutant une restriction par cadre horaire, et en interdisant le chemin dans un sens le matin, puis dans un autre le soir, ce qui correspondrait parfaitement à la mobilité pendulaire de Sophia. Une consultation juridique est en cours sur ce sujet.

Après retour d'expériences de la communauté vélo, certains chemins communaux autour de Sophia (exemple : chemin des Horts de la Salle à Mougins) connaissent déjà ce dispositif

d'interdiction sauf riverains. Il n'est toutefois pas respecté par les automobilistes, qui continuent à l'utiliser comme raccourci pour se rendre à Sophia. Cela démontre la limite de cette solution, si elle ne s'accompagne pas de l'application du pouvoir de police du maire, et d'une verbalisation efficace des automobilistes.

#### **5) Tronçon manquant E : entre le giratoire Weisweiller à Antibes et la RD 535 route des Chappes**

Situation en cours de réflexion avec les services de la ville d'Antibes.

Ce tronçon s'intègre dans la continuité cyclable Sud Nord de l'agglomération antiboise. Cependant, les contraintes d'emprise et de pente, ne permettent pas de l'envisager dans son intégralité le long de la plate-forme du bus-tram

En effet, dans le cadre du projet, entre le giratoire Weisweiller et la station Saint Claude avant le passage sous l'autoroute A8, les contraintes liées à configuration de voirie sur le secteur ne permettent pas :

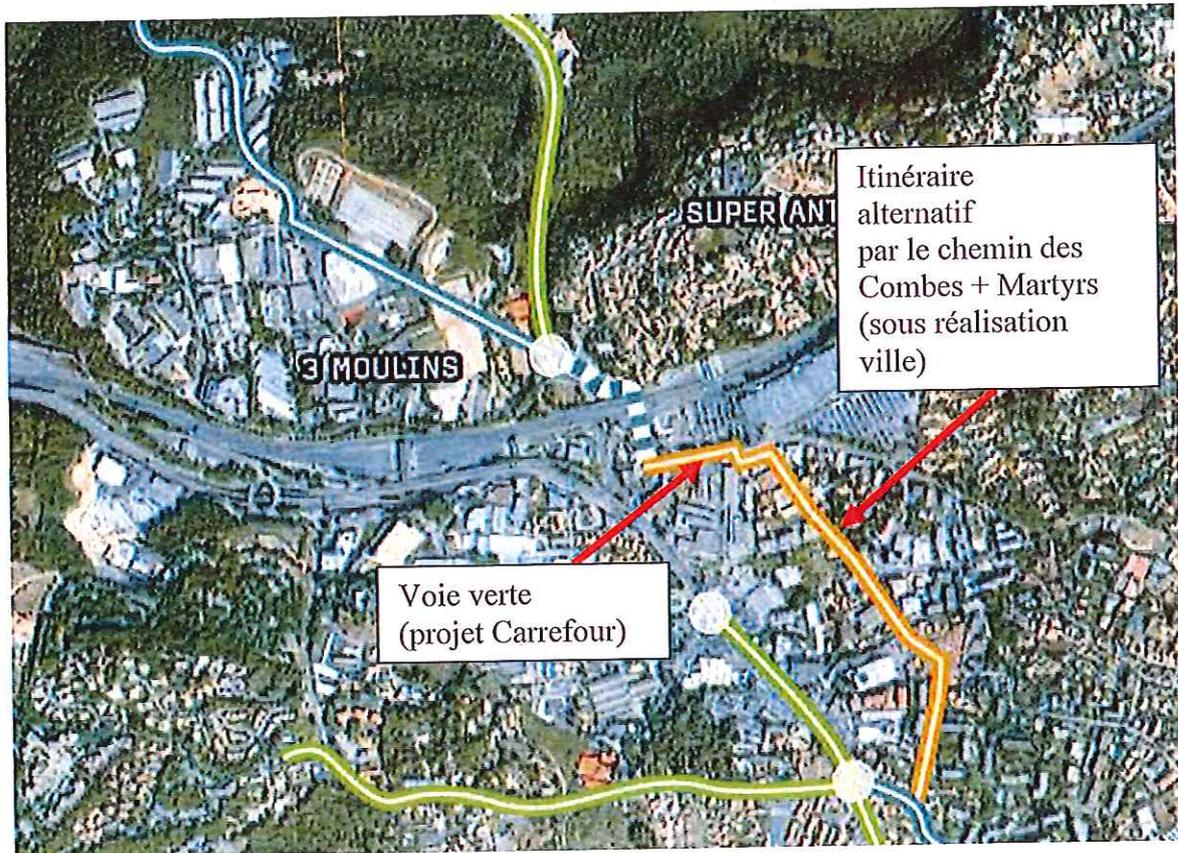
- 1) De créer un itinéraire cyclable le long de la plate-forme bus-tram
- 2) De faire circuler les vélos sur la plate-forme bus-tram. Une voie partagée bus/vélos à cet endroit n'est pas satisfaisant en termes de sécurité, en raison de la pente (différences de vitesses) et des problèmes de visibilité (virage serré au droit du giratoire de Provence)

De plus, ce secteur restera très routier avec un confort très réduit pour les cyclistes (liaison de transit routier RD35 bis – A8)

Des itinéraires alternatifs ont donc été envisagés :

- 1) Faire circuler les vélos à l'intérieur de la zone commerciale des Terriers, situé au nord d'Antibes. Cet itinéraire ne peut être officialisé, traversant des propriétés privées, mais sera possible tant que les voies restent ouvertes au public. Néanmoins, cet itinéraire présente des contraintes de pente (voie Lian à l'entrée de la zone > 13 %) des cheminements compliqués, non forcément adaptés au cycliste, avec de potentiels conflits avec des pratiques de stationnement routier.

- 2) Dans le cadre des aménagements des Hauts d'Antibes, la CASA, le CD06, et la ville d'Antibes proposent la réalisation d'un itinéraire depuis la Route de Grasse en passant par l'avenue des Martyrs de la Résistance et le chemin des Combes, pour déboucher sur le chemin de Saint Claude au niveau de l'hypermarché Carrefour (voir ci-dessous). Dans le cadre du réaménagement de la zone, une voie verte est ensuite prévue le long du chemin de Saint Claude qui viendra se connecter à la plate-forme bus-tram. La réalisation de cet itinéraire cyclable, sous maîtrise d'ouvrage ville d'Antibes, permettra alors d'assurer la continuité cyclable dans ce secteur. Cette proposition sera soumise aux associations de cyclistes (Choisir et Trivisa) pour juger de la pertinence de cet itinéraire.

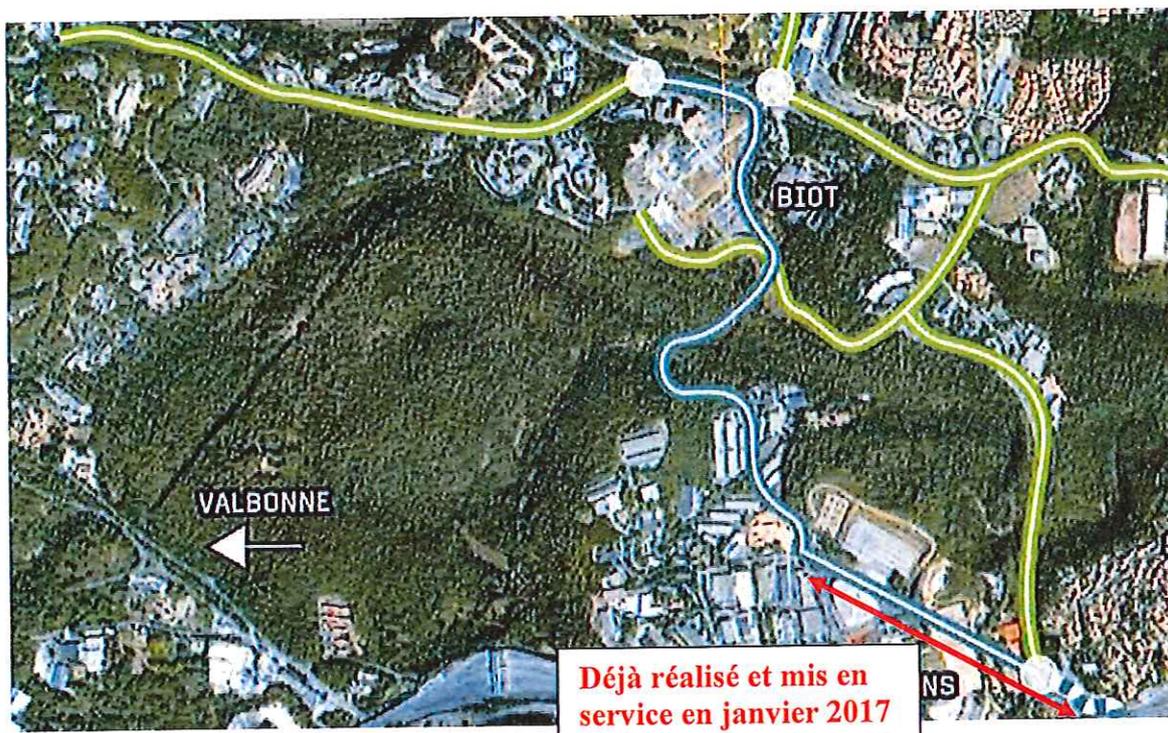


**Itinéraire alternatif du contournement de la zone commerciale d'Antibes Nord (en orange)**

Le franchissement de l'A8 en direction de Sophia jusqu'au giratoire des Trois Moulins s'effectue désormais en mixité avec le site propre du bus-tram. Dans la continuité de cet itinéraire le long de la plate-forme bus-tram, entre le giratoire des Trois Moulins et la salle Azur Arena, un nouvel aménagement pour les modes doux a été réalisé (voie mixte de 5 m) et mis en service en janvier 2017.

Depuis la salle Azur Arena, et jusqu'à la piste existante de la route des Colles à Saint Philippe (RD504), la continuité des cheminements piétons et des cycles sera garantie par la création d'un nouvel aménagement dans le cadre de l'opération bus-tram (voir tracé en bleu ci-dessous). Cet itinéraire desservira la zone des Cistes et rejoindra le campus SophiaTech, en traversant le Parc Départemental de la Brague. Cet aménagement pour les modes doux sera parallèle au site propre du bus-tram, sans proximité de la circulation VL (sinon dans la zone des Cistes). Il

présente l'avantage d'un raccourcissement de distance, et donc de temps de parcours entre Antibes et Sophia par rapport à l'itinéraire de la route des Chappes.



**Un nouvel aménagement pour les modes actifs entre les Trois Moulins et Saint Philippe à travers le parc départemental de la Brague dans le cadre du projet bus-tram (en bleu)**

Cependant, cette voie nouvelle n'empêche pas les cyclistes d'emprunter la piste existante de la route des Chappes (RD 535) depuis le giratoire des trois Moulins. La continuité est assurée dans le cadre des travaux du bus-tram par la rue des Tulipes réaménagée à cet effet. Celle-ci peut être empruntée dans sa configuration définitive depuis mi-septembre 2016. Vous avez été informés de l'avancement des réaménagements par courriers et par mails.

Dans le sens Sophia → Antibes, pour rejoindre la plate-forme du bus-tram depuis la RD 535 (route des Chappes), la circulation des cyclistes est proposée sur le rond-point des Trois Moulins avec la réalisation d'une piste cyclable qui débouche sur le giratoire (voir ci-dessous). Cependant, en raison des coupures de trajectoires vis-à-vis des véhicules, l'emprunt du giratoire peut dissuader les cyclistes.

S'ils ne souhaitent pas emprunter le giratoire des Trois Moulins, deux traversées piétonnes au début de la RD 535 ont été réalisées en coordination avec le Département, juste avant le giratoire des Trois Moulins, dans le cadre d'aménagement des deux arrêts de bus de la ligne 230 (voir ci-dessous) Cela laisse la possibilité aux cyclistes de traverser la RD 535, via ces

traversées piétonnes sans passer par le giratoire, et de rejoindre ensuite le nouvel aménagement cyclable le long du bus-tram.

Les travaux de réalisation de la piste cyclable à l'arrière des deux arrêts de bus créés débouchant sur le giratoire des Trois Moulins, ainsi que la réalisation des deux traversées piétonnes, ont été effectués en janvier 2017.



Traversées piétonnes le long de la RD535

+ piste cyclable (réalisation janvier 2017)

#### 6) Tronçon manquant F: RD6007 entre l'avenue de Cannes et le giratoire des Eucalyptus

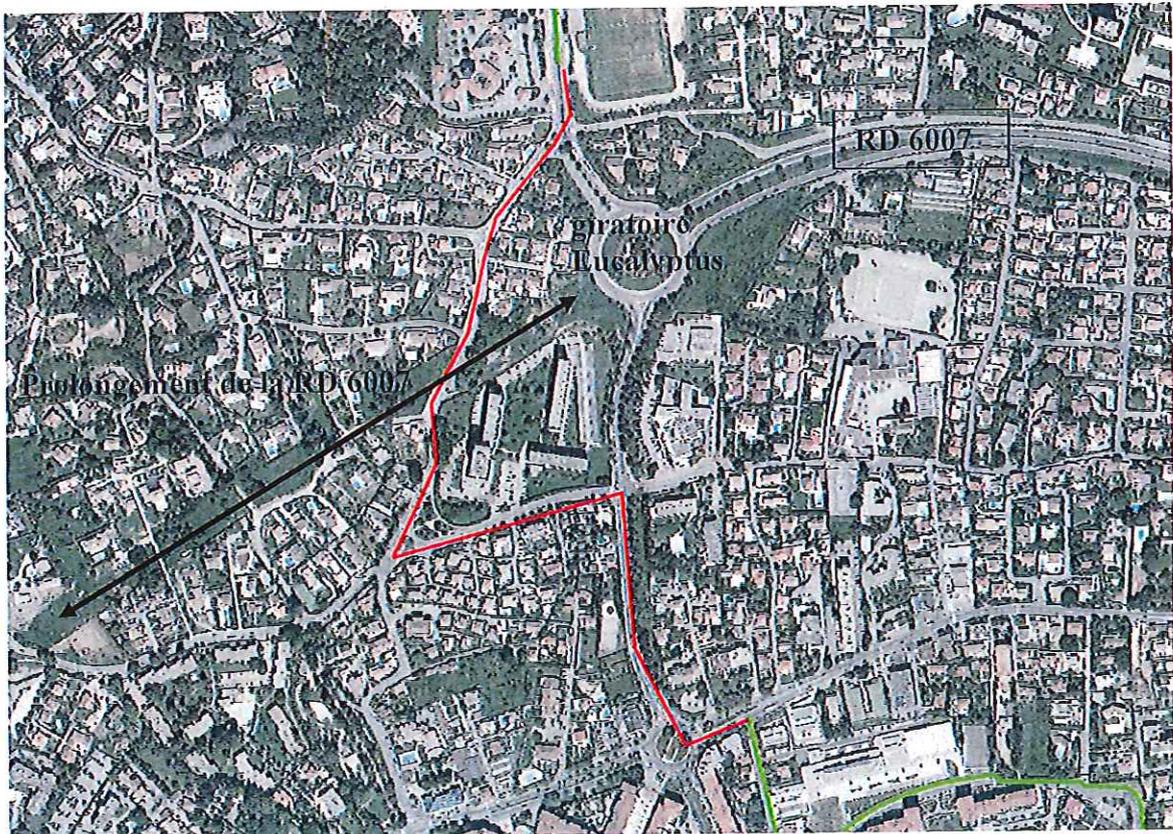
Projet en discussion avec la ville d'Antibes et le Département.

Le CD06 et la Ville d'Antibes a été interrogé sur ce maillon de 650 m de longueur. Une étroite collaboration avec la ville d'Antibes est indispensable, afin de discuter des possibilités et des

conditions, pour le lancement d'études et la réalisation des travaux, sur cette section de gestion communale. Ce tronçon ne sera pas inscrit dans les priorités 2017.

Itinéraire alternatif identifié PDU CASA 2008 :

Le schéma communautaire cyclable de la CASA de 2008 identifiait dans ses intentions cyclables, la réalisation d'un itinéraire alternatif par le chemin de Vallauris et le chemin des Eucalyptus afin d'éviter le passage du cycliste au niveau du grand giratoire des Eucalyptus de la RD 6007. En effet, le projet de prolongement de la RD 6007 jusqu'à Golfe Juan et Cannes (contournement du bord de mer) gèle un quelconque aménagement à proximité directe de ce giratoire. Un emplacement réservé au bénéfice de ce projet de prolongement est inscrit au PLU d'Antibes.



**Intention cyclable de contournement du giratoire des Eucalyptus (en rouge)**

Source : schéma communautaire cyclable CASA 2008

Après consultation auprès du CD06, cet itinéraire alternatif ne paraît pas opportun sur le chemin de Vallauris, avec une configuration de la voirie étroite et un trafic important. Une solution sera à trouver avec la ville d'Antibes pour résoudre cette discontinuité cyclable.

**7) Tronçon G : RD 103 entre l'intersection avec le chemin du Val martin et l'intersection avec la Route de Cannes (priorité 2017-2019)**

Projet en cours de réflexion avec la ville de Valbonne et le Département.

La proposition d'une piste bidirectionnelle sur ce maillon de 1400 m de longueur a fait l'objet d'une consultation auprès du gestionnaire de voirie, en l'occurrence le Département des Alpes Maritimes. Le Département indique que les emprises le long de la RD103 sur la majeure partie du tronçon ne posent pas de contraintes techniques majeures pour l'aménagement d'une piste bidirectionnelle. Cependant, en approche du giratoire de la route de Cannes (intersection RD103/RD3), plusieurs contraintes liées à la proximité des résidences privées nécessiteront des négociations foncières importantes.

Ces négociations induisent un coût prévisionnel important, et la longueur des démarches d'acquisition avant toute réalisation de travaux. L'inscription de ce tronçon dans une planification pluriannuelle de travaux est donc encore en cours.

En revanche, le Département indique que la priorisation des travaux sur la RD103, se ferait plutôt sur le tronçon entre le giratoire des Bouillides et le carrefour Val Martin, axe de passage important pour les cyclistes.

Votre demande mentionnant plutôt un itinéraire empruntant la piste du Bruguet et le chemin du Valmartin, ce point devra faire l'objet d'une rencontre avant tout engagement d'études et de travaux par le CD06 pour éviter des investissements non indispensables à la création d'un itinéraire continu Valbonne/Sophia.

#### **8) Tronçon H : RD504 et RD4**

En attente d'une confirmation de la communauté des usagers.

Le CD06 a été interrogé sur ce maillon de 2300 m de longueur. Des travaux sont actuellement en cours sur la RD504 le long de la Brague et du golf qui sont destinés à modifier le merlon, en prévention des fortes inondations déjà vécues sur ce secteur. Devant l'urgence des travaux, l'assiette de la chaussée n'a pas pu être modifiée. Il n'y a donc pas d'élargissement possible prévu pour les cycles sur ce secteur, le Département indique qu'une piste cyclable ne pourra s'envisager qu'en gagnant de l'emprise sur le golf, impliquant ainsi des négociations foncières importantes.

Un emplacement réservé pour un élargissement le long de la RD 504 au nom du Département est déjà en vigueur au PLU de Biot, entre le Moulin Neuf et le carrefour de la Noria (le long du golf)

Il est à noter un point dur au niveau du pont de franchissement de l'A8 le long de la RD4. La visibilité est très réduite au niveau du pont, autant pour les cyclistes que les automobilistes. Le Département indique que seule la création d'une passerelle modes doux en encorbellement pourrait être en mesure de résoudre ce point, induisant un programme d'investissement très lourd. Aucune planification de cet axe n'est faite à ce jour.

#### **9) Accès cyclistes entre Sophia et le parc de la Valmasque (priorité 2017 – 2019)**

En lien avec la traversée du carrefour des lucioles (point 2).

En venant du Parc de la Valmasque, la descente raide qui débouche sur la piste existante de la Route du Parc à proximité du carrefour des Lucioles, avec un tourne à gauche à 90° en direction du giratoire des Bouillides a été identifié comme insatisfaisant. Une peinture au sol est déjà présente au niveau du virage. Ce point dangereux a été évoqué au Département pour chercher un dispositif de sécurisation (de type panneaux d'avertissement) pouvant être mis en place dans les plus brefs délais. Ce point nécessitera d'être intégré dans le cadre de l'opération globale de la traversée du carrefour des Lucioles (cf § 2).

### **10) Giratoire Saint Philippe (priorité 2017-2019)**

Dans le cadre des travaux du BUS TRAM l'ensemble de ce secteur sera reconfiguré en prévoyant un aménagement cyclable.

La traversée cyclable au niveau du giratoire St Philippe en face de l'entrée de HP a été marquée mi-décembre 2016, par le Département, dans la campagne de rafraîchissement du marquage global de la RD 504.

Par ailleurs, la CASA fait une demande auprès de la commune de Biot, de Valbonne, du CD06 de prendre des arrêtés permanents de circulation sur la piste cyclable le long de la RD504 entre le carrefour des Lucioles et le carrefour de Funel, afin d'interdire la circulation de tout véhicule motorisé et de permettre la libre circulation des piétons et des cycles sur ces espaces.

Ces aménagements interviennent en avance de phase par rapport au projet bus-tram, qui va reconfigurer le secteur à l'horizon 2019. Dans le cadre du projet, un nouveau tracé cyclable et piétonnier sera réalisé, parallèle à la voie bus-tram et sans proximité directe de la circulation VL.

### **11) Tronçon J : liaison piste du collège Eganaude/ Dojo Valbonne (fait)**

Une piste goudronnée a été réalisée à l'été 2016 par la commune de Valbonne depuis l'arrière du dojo, venant ainsi se connecter à la piste existante le long de l'Eganaude.

### **12) Expérimentation RD98 Rond-Point des Bouillides (priorité 2017-2019)**

Les études liées à cet aménagement seront faites cette année par la CASA. Des discussions sont en cours avec la ville de Mougins, le Département et le SYMISA pour la partie hors CASA.

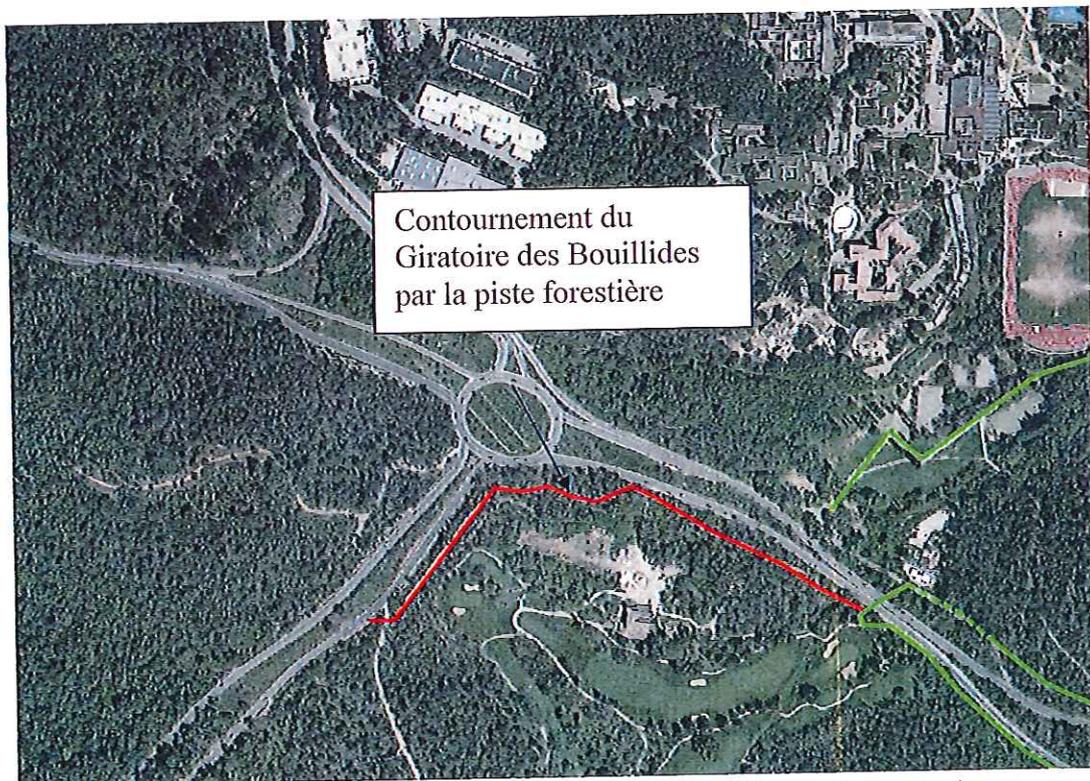
Suite aux dernières discussions avec les associations de cyclistes, la proposition du mémo est légèrement modifiée. L'expérimentation consisterait en effet à neutraliser une voie de circulation sur la RD 98 dans le sens Font de l'Orme → Bouillides, et non pas dans le sens Bouillides → Font de l'Orme.

La possibilité de la neutralisation d'une voie de circulation avait également déjà été exposée au Département, qui l'étudie en interne avec le service des Routes. Une réponse sur la possibilité de tenter cette expérimentation a été apportée par le CD06. Des études de flux de circulation ont validé la faisabilité routière du projet. Ceci étant le premier point à lever. Il reste à régler la suppression du stationnement sauvage le long de la RD 98 qui empêche la réalisation d'une piste cyclable. Une solution est à trouver avec le Département, la mairie de Mougins, la CAPL et les écoles de l'IDRAC/ Sup de COM pour remédier à cette situation. Une première réunion a eu lieu le 27 janvier 2017 avec l'ensemble des interlocuteurs concernés, où l'impact de la circulation sur les VL a été remis en cause par Mougins. Un courrier mutualisé CASA/CD06 est en cours de préparation pour démontrer l'absence d'impact de cette expérimentation sur la circulation VL. En parallèle, le Cd06 étudie la possibilité d'utiliser le talus existant le long du site de l'IDRAC pour la réalisation d'une offre de stationnement compensatoire.

En complémentarité de cette expérimentation, une proposition de contournement du giratoire des Bouillides est à l'étude, répertorié comme particulièrement accidentogène pour les cyclistes.

Une piste praticable à l'heure actuelle en VTT (piste des Bouillides) existe à l'arrière du giratoire, et longeant le golf.

Le cycliste emprunte ce tronçon sur un linéaire d'environ 500m, en évitant le giratoire, afin de venir rejoindre le passage sous la route du Parc (RD 103) et venir ainsi se connecter au réseau cyclable existant.



Contournement du giratoire par la piste longeant le golf (en rouge)

Le principe de transfert foncier entre le SYMISA (propriétaire actuel de la parcelle concernée) et le CD06 est acté. Le montage juridique de la maîtrise d'ouvrage et financement est en cours de définition pour une réalisation espérée en 2017-2018.

### 13) Contresens entre la gare routière et la place Bermond (priorité 2017-2019)

Une liaison cyclable entre la gare routière de Valbonne et la place Bermond est une liaison à privilégier. Cependant, les flux importants de véhicules sur la RD 98 avec un virage montant et peu de visibilité pour les véhicules, interdisent pour l'instant la cohabitation avec les cyclistes en contresens. L'utilisation de la contre allée de stationnement reste à l'heure actuelle la solution la plus sécurisante pour le cycliste. Cette possibilité sera mise en réflexion auprès du SYMISA et la ville de Valbonne dès le début de l'année 2017.

Des discussions seront également engagées avec les gestionnaires de voirie pour une reconfiguration complète de la zone (aménagement zone de circulation apaisée GRVSA – Bermond intégrant la RD98, permettant d'envisager la cohabitation de tous les modes de déplacements).

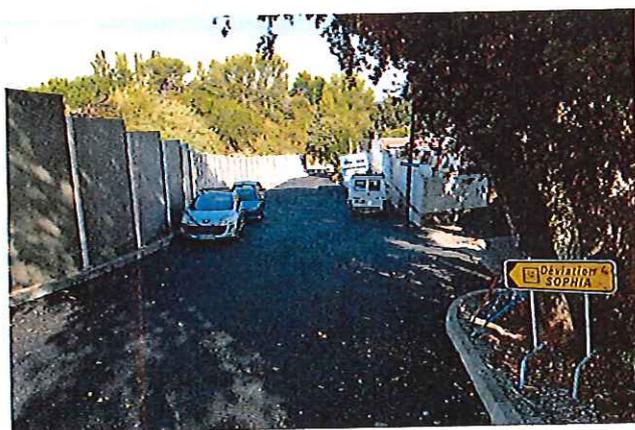
Réalisation probable rentrée 2018.

### 14) Risque de problème avec le bus-tram

Signalétique mise en place depuis le giratoire des trois moulins.

Comme évoqué pour le tronçon E, le cycliste venant d'Antibes, peut venir rejoindre la route des Chappes, via l'Avenue des Tulipes, qui peut être empruntée dans sa configuration définitive depuis mi-septembre 2016. La piste cyclable n'est ainsi jamais en situation de croisement avec la nouvelle bretelle Est.

Suite à diverses remarques et demandes, une signalétique verticale directionnelle a été installée afin de guider les cyclistes depuis la plate -forme bus et le passage sous l'autoroute jusqu'à l'avenue des Tulipes et la RD535.



Accès par l'avenue des Tulipes (signalisation provisoire)  
Septembre 2016

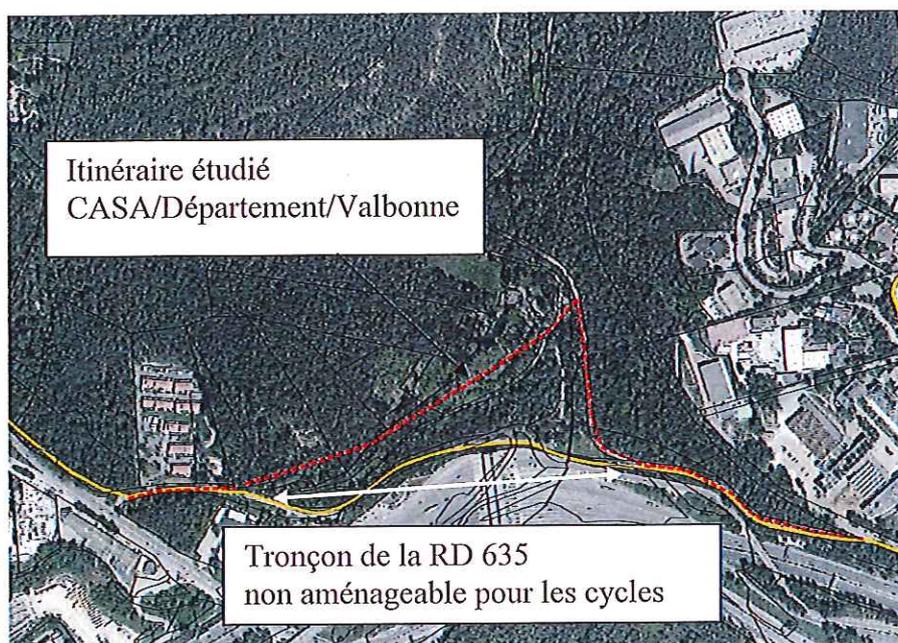
Piste cyclable longeant  
la bretelle Est  
(sans jamais la couper)

## Réflexion complémentaire CASA hors suggestion avis du CDD : la liaison Lycée Vinci – Clausonnes

Dans le cadre du projet bus-tram, il est prévu une mise à double sens de la RD 635 pour le trafic motorisé dans la perspective de la desserte de la ZAC des Clausonnes.

Cette portion prévoit à l'heure actuelle un trottoir sur toute la longueur de l'itinéraire. Cependant, les contraintes techniques, liées notamment à la proximité directe de l'aqueduc romain, des infrastructures d'ESCOTA ne permettent pas la possibilité d'un aménagement cyclable sur toute la longueur de l'itinéraire.

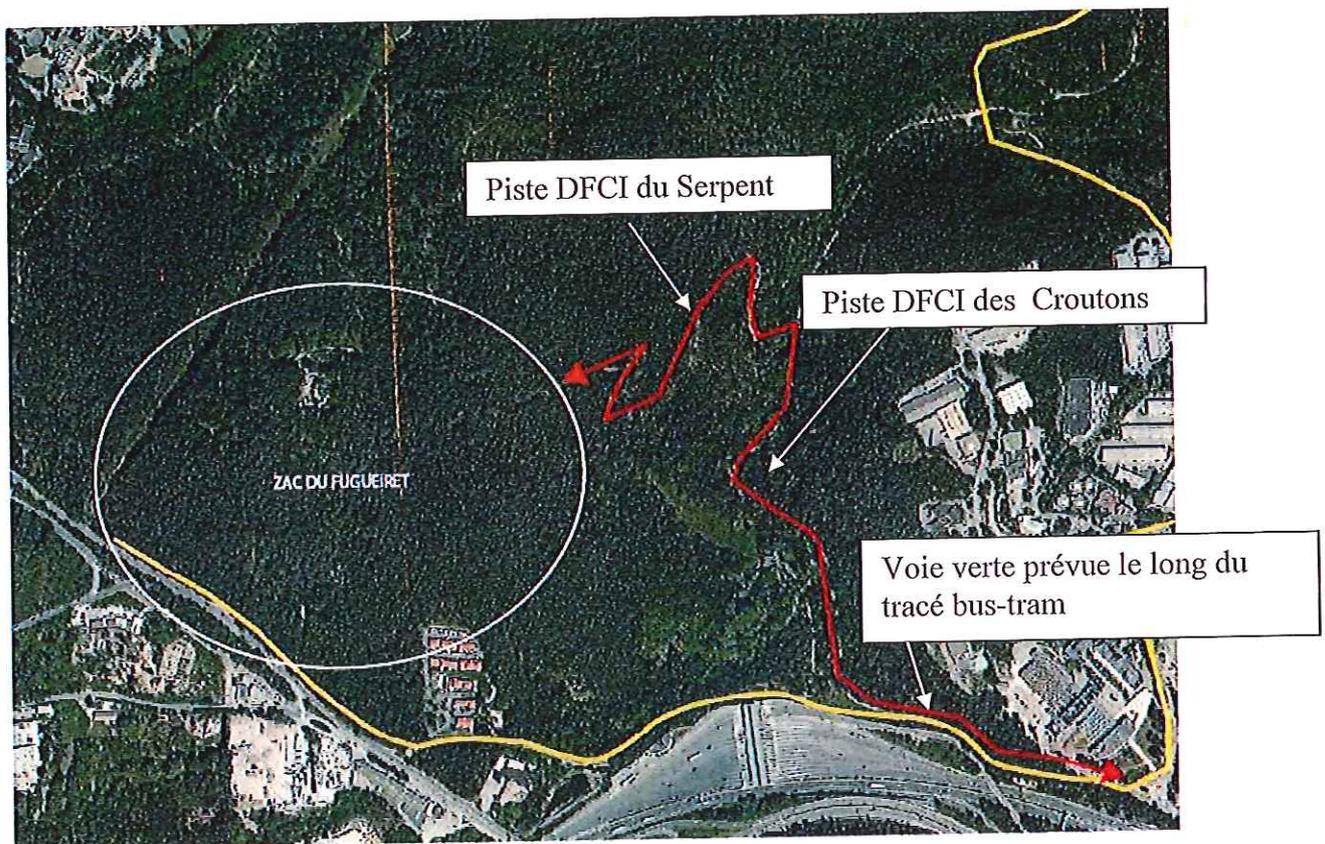
Conscients des enjeux cyclables importants pour assurer cette liaison entre Antibes et la technopole, la CASA, en concertation avec le Département et la ville de Valbonne, ont examiné la possibilité d'un itinéraire alternatif qui passerait légèrement au Nord de la route départementale RD635, lors d'une visite sur site en décembre 2016.



**Principe d'un itinéraire alternatif (en rouge)  
Tracé bus-tram (en jaune)**

Cet itinéraire, en partie sur propriétés privées, induit des longueurs pour les démarches d'acquisition avant toute réalisation. Il implique également la réalisation d'un ouvrage de franchissement au niveau du Goa. Des contraintes fortes ont été recensées de par la proximité du site du Moulin Abri, et du lit de la Valmasque (zone inondable). Cet itinéraire n'est donc pas retenu.

Un autre itinéraire est donc à examiner, qui est à mettre en cohérence avec le projet de création de la ZAC du Fugueiret.



### **Liaison Trois Moulins/Fugueiret : Itinéraire alternatif via les pistes DFCI des Croutons + du Serpent**

En accord avec le Département, une voie verte de 5 mètres le long du tracé bus-tram a été intégrée et mise en étude dans le cadre du projet du bus-tram, le long de la RD635, entre le lycée Vinci et l'entrée de la piste DFCI des Croûtons.

L'idée est d'ensuite utiliser les itinéraires forestiers existants (piste DFCI des Croutons puis du Serpent) pour rejoindre la future ZAC du Fugueiret (dossier de création en cours), où la CASA porte un œil attentif sur les perméabilités piétonnes et cyclables à considérer à l'intérieur de la zone.

Un travail juridique est en cours pour étudier la possibilité de déclasser ces pistes forestières DFCI à usage des modes actifs.

Les propositions seront soumises à avis au CDD et au fur et à mesure de l'établissement de leur faisabilité.

### **15) Panneaux indicateurs directionnels**

Le jalonnement des pistes est un chantier à ouvrir en 2017 par la CASA.

Le premier objectif est de savoir quel jalonnement est à mettre en place sur le parc de Sophia :

- Du jalonnement d'itinéraires avec le nom des communes (Biot, Valbonne, etc...)
- Du jalonnement d'équipements publics (médiathèque, Nautipolis, etc...)
- Du jalonnement de quartiers (Garbejaire, Haut Sartoux, etc..)

Cette réflexion dont les réponses définiront les gestionnaires de voirie à saisir sera faite, en collaboration étroite avec les associations de cyclistes.

En détail, le jalonnement depuis la médiathèque pour rejoindre la piste existante de l'Eganaude, nécessite une autorisation auprès du propriétaire des parkings. Une demande d'autorisation par le SYMISA a été engagée en octobre 2016 pour lui demander l'officialisation de la signalisation sur son parking.

### **16) Application du double sens cycliste, contresens cycliste, et du tourne à droite cycliste**

De manière générale, ce travail est à engager dans une démarche de concertation auprès des communes gestionnaires de voiries, pour recenser et programmer l'aménagement de zones 30. La première étape consiste à recenser l'ensemble des zones 30, ainsi que les zones de rencontres, auprès des communes grâce à des outils de collecte de données (outils SIG CASA, etc...)

L'idée est de monter un groupe de travail technique en identifiant un interlocuteur auprès des communes afin d'examiner ensemble :

- 1) Les besoins de liaisons cyclable sur leur territoire, et voir si certaines zones de circulations apaisées déjà mises en œuvre peuvent répondre aux enjeux
- 2) La pertinence de l'aménagement de zones 30 sur certains secteurs pour y faire circuler les cyclistes, et notamment envisager des double sens cyclable, comme le prévoit l'article R110-2 du Code de la Route.

Il est à noter que la circulation des cyclistes est dépendante des flux de circulation et de la configuration des voiries. Plus les largeurs de voiries sont étroites, plus les volumes de trafic véhicules doivent être faibles pour y faire circuler les vélos à contre sens. Une analyse fine doit donc être engagée

- 3) Planifier une politique de mise en œuvre avec la ville (pictogramme vélos au sol, panneaux,..)

Suite à l'arrêté de janvier 2012 modifiant la réglementation de la signalisation routière, les gestionnaires de voirie disposent d'outils règlementaires pour faciliter la circulation des cyclistes grâce notamment aux cédez le passage cycliste au niveau des feux (mouvement tout droit dans les carrefours en T ou tourne à droite), afin d'éviter aux cyclistes de la perte de temps et des redémarrages pénibles. Depuis le décret du 2 juillet 2015, le dispositif est étendu au-delà des intersections, et peut s'appliquer aux feux piétons en section courante, aux alternats par feux, et aux feux de gestion des entrées des aires piétonnes. Il convient donc de se rapprocher des services gestionnaires de voirie (communes, Département) pour évaluer les enjeux d'un tel dispositif.

Il conviendra déjà d'identifier les secteurs à feux tricolores où les flux de cyclistes sont importants afin de prioriser les secteurs à traiter, et de définir avec le gestionnaire de voirie les modalités de mises en œuvre. Les enjeux de visibilité du cycliste par rapport à la voiture, seront à considérer au niveau des carrefours dans une analyse au cas par cas.

Sur le sujet, la CASA se propose d'être animateur du sujet auprès des communes gestionnaires et du Département, dans le cadre de ces groupes de travail techniques.

## 17) Itinéraires piétons

Dans le cadre d'un suivi réglementaire dans l'élaboration et les projets de modification des PLU au niveau des communes, la CASA veille continuellement à assurer les continuités des cheminements piétonniers existants sur des domaines privés. Une concertation étroite avec les communes sur la mise en place de servitudes dans le cadre des projets de PLU est à poursuivre.

### **Préconisation 3: La CASA continue à améliorer le réseau existant en s'appuyant sur les expériences du Club des villes et Territoires Cyclables**

La première étape consiste à pouvoir faire un recensement exhaustif des aménagements existants à l'échelle de la CASA. En effet, la CASA n'est pas en mesure aujourd'hui de suivre en temps réel et recenser les réalisations cyclables entreprises auprès des gestionnaires de voiries, notamment à l'échelle des 24 communes. D'autre part, les informations fournis par les communes ne sont pas forcément exploitables, en raison des différents formats, des échelles de précisions qui varient, et ne permettent pas une lisibilité efficace des informations.

Afin de répondre à ces problématiques, la CASA a lancé un groupe de travail avec les communes sous forme de comité technique en désignant des référents au sein de chaque commune sur les sujets cyclables se réunissant à intervalle régulier (environ 1 comité /mois), pour enclencher une dynamique efficace et cohérente à l'échelle communautaire.

Pour appuyer cette démarche, la CASA a mise en place via son portail SIG, et accessible depuis chaque commune, une application interactive qui leur permettra de renseigner des données cyclables (emprise, jalonnement, signalisation, etc.), la notification des difficultés relevées sur certains linéaires aménagés, et également les données sur le stationnement vélos. Cette application permettra également aux communes de renseigner leurs infrastructures cyclables en projet, et de formuler des suggestions d'itinéraires.

Une fois l'ensemble des données récupérées, ce bilan va permettre dans un premier temps de dresser une cartographie des aménagements réalisés, et ainsi permettre de repérer des maillons manquants. Ainsi, la CASA sera en mesure de réactualiser le schéma directeur des pistes de 2008, de proposer un listing et une cartographie sur :

- 1) Les aménagements cyclables existants
- 2) Les aménagements cyclables à venir afin de densifier le maillage existant, et assurer des continuités cyclables pour connecter les points stratégiques

La CASA adhère au club des villes et Territoires Cyclables depuis 2009 et assure ainsi la veille technique en restant dans l'actualité des nouveautés. Elle met à profit ces échanges et expériences au bénéfice de la population, comme l'atteste la réponse au présent avis. La CASA est ainsi en mesure de proposer des solutions techniques, dans le respect des nouvelles réglementations, mais aussi prouvées sur d'autres territoires en bénéficiant de leur retour d'expérience.

#### **Préconisation 4 : la CASA publie un état d'avancement de la construction du réseau cyclable par la diffusion d'une carte (internet ou papier) dans tous les lieux publics**

Dans la continuité de la démarche décrite dans la préconisation n°3, avec la mise en place d'un groupe de travail technique au sein des communes et l'alimentation de la base de données grâce aux outils SIG mis à disposition, la CASA sera en mesure de publier une cartographie des itinéraires cyclables existants auprès du public, avec, par exemple, des indications des temps de parcours en vélo standard ainsi qu'en vélo à assistance électrique.

Une analyse comparative avec les temps de parcours en voiture, et notamment aux heures de pointe, sera ainsi intéressante à évaluer. En effet, sur certains itinéraires, les déplacements en vélo à assistance électrique sur un itinéraire sécurisé pourraient s'avérer concurrentiel en temps de parcours par rapport à l'usage de la voiture.

Dans une logique d'information à la population, la réalisation des cartographies des aménagements cyclables évoquées ci-dessus seront mises en ligne sur le site internet du PDU de la CASA [www.pdu-casa.fr](http://www.pdu-casa.fr). Lors de la réalisation de travaux, ceux-ci seront mentionnés au fil de l'eau sur le site internet. La CASA prendra les dispositions nécessaires, afin de les installer dans les lieux publics les plus adéquates :

- 1) Équipements communaux, tels que mairie voire office du tourisme, en relayant les informations auprès des communes
- 2) Les pôles intermodaux de transport (gare routière de Valbonne, Pôle d'Echanges d'Antibes, etc..)

#### **Préconisation 5 : que la CASA lance un appel à projet de déploiement sur son territoire d'un système de VLS avec des VAE**

La CASA s'oriente vers de la location longue durée pour des vélos électriques (projet d'ouverture d'une maison du vélo).

La politique menée en faveur de la pratique cyclable sur le territoire de la CASA est axée sur la promotion du vélo en usage individuel, soit :

- 1) dans une logique de « porte à porte » entre le lieu de résidence et le lieu de travail
- 2) dans une logique intermodale pour répondre à la problématique du dernier kilomètre sur Sophia avec l'implantation des abris sécurisés et fermés aux niveaux des pôles intermodaux, des arrêts de transport en commun, ainsi que des parcs relais.

Une offre de location de vélos par un système de Vélos Libre Service (VLS), positionnée sur le domaine public et entièrement automatisé, est un système très coûteux pour une collectivité, notamment en fonctionnement, ce coût est encore davantage élevé pour des vélos électriques en libre-service. Les vélos de locations sont par ailleurs des vélos lourds qui ne permettent pas d'assurer une attractivité suffisante sur le long terme sur un territoire accidenté comme le nôtre.

Au-delà des coûts, ce système ne permet pas d'apporter des réponses satisfaisantes aux problématiques et aux besoins de mobilité sur Sophia.

En effet, les déplacements domicile-travail et en particulier au niveau de la technopole, sont caractérisés par des migrations pendulaires qui ne répondent pas à la logique de foisonnement des déplacements, que l'on peut connaître dans les centres urbains de grandes agglomérations. Les déplacements se font dans un sens unilatéral et pendulaire entre le lieu de travail et des points de centralités sur la technopole. Ainsi le taux de foisonnement au niveau des stations ne permettra pas d'apporter une rentabilité du système et de répondre à la problématique majeure des déplacements que l'on peut connaître au niveau de la technopole.



CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA ANTIPOLIS

## AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL « TRANSPORTS ET POLITIQUE DE LA VILLE »

Rédigé par

Alain JUNCKEL, Vice-président du groupe de travail « transports et politique de la ville »

# LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR ET NOUVELLE GARE OUEST A-M

PARTICIPATION À LA CONCERTATION PUBLIQUE 2016  
INITIÉE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE SNCF RÉSEAU

AVIS proposé au vote de l'assemblée plénière du conseil de développement réunie  
le 22 novembre 2016.



## **AVERTISSEMENT :**

Le présent projet d'avis qui est soumis au Conseil de Développement de la C.A.S.A résulte de l'aboutissement d'un travail collectif de réflexion, d'analyse, d'écoute, de débat et de participation, de la part d'un petit noyau assidu de membres du Groupe de Travail « Transports/ Déplacements » du CD CASA.

A ce stade d'élaboration il s'avère donc hasardeux de considérer que le présent avis serait le fruit d'une démarche intellectuelle représentative de l'opinion majoritaire de la société civile.

Dans le cas d'espèce, compte tenu des positions affirmées solennellement par le conseil communautaire de la C.A.S.A le 26/09/2016 d'une part, et par des collectivités locales membres de l'agglomération « Sophia Antipolis » directement concernées d'autre part, le rôle du Conseil de Développement de la C.A.S.A, ne peut donc se limiter qu'à la production d'un simple avis d'information de circonstance destiné au Président de l'agglomération, étant précisé que la procédure de concertation règlementaire en cours permet d'associer à la définition du projet "les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées".

Vu le projet de ligne nouvelle Provence Côte d'Azur et plus particulièrement la section qui traverse le territoire de la C.A.S.A ;

Vu le dossier technique, administratif et financier élaboré par SNCF Réseau et soumis à la concertation publique ;

Vu l'avis émis par la commune de Biot refusant tout passage sur son territoire de la nouvelle ligne « boucle » et souhaitant une reconsidération de la 3ème voie littorale;

Vu l'avis émis par la commune de Valbonne portant à la fois sur le refus d'une gare TGV sur son territoire mais favorable à la poursuite des études sur l'implantation d'une gare TER au cœur de Sophia Antipolis sous réserve que la gare et ses quais soient entièrement souterrains et n'impactent pas non plus la commune de Biot ;

Vu l'avis de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, pris sous la forme d'une motion, dans sa séance du 26 septembre 2016 par laquelle il est exprimé :

- Le regret de l'abandon du projet de 3ème voie littorale dans sa seconde phase ;
- une interrogation d'un projet dont le coût est estimé aujourd'hui à plus de quatre milliards d'euros dans son hypothèse la moins onéreuse, sans pour autant engendrer de gain de temps pour l'usager du TGV avant 2050 ;
- la dénonciation de l'impact sur l'environnement des scénarii présentés par SNCF Réseau sur les communes de Biot et Valbonne ;
- la demande à SNCF Réseau de proposer une desserte TER de Sophia Antipolis au cœur du technopôle, étayée par des études précises et incontestables, qui n'entraîne pas d'impact environnemental dans les communes traversées.

Face à ces constats, la communauté d'agglomération Sophia Antipolis a émis d'intenses réserves quant à la faisabilité et l'efficacité du projet ainsi proposé par SNCF Réseau.

## **S'AGISSANT DE LA LIGNE NOUVELLE :**

Considérant que le projet consiste à établir, à partir de Nice St Augustin, un tronçon de ligne nouvelle (dénommé : boucle) via le site de Sophia Antipolis ainsi qu'une gare nouvelle, ledit tronçon rejoignant



la ligne Cannes Grasse qu'elle emprunte sur un court trajet avant de se rabattre sur la ligne historique littorale à Cannes-la Bocca ;

Considérant que pour assumer cette disposition, le maître d'ouvrage impose :

- des rampes à 3,5 % incompatibles avec le fret et les matériels ferroviaires classiques ;
- une succession de raccordements de faible rayon (donc parcourables à vitesse limitée) ;

Considérant que la limitation de la capacité TER semi direct de la "boucle" à 2 circulations/heure dans chaque sens apparaît insuffisante dans les créneaux horaires de pointe ;

Considérant la problématique de l'imbrication délicate de l'ensemble des circulations nouvelles (TAGV & TERD) avec les circulations de Cannes-Grasse de la ligne littorale (pour assurer les débouchés vers l'Ouest et le retour vers l'Est) ;

Considérant que pour le cas où la mise à double voie de la ligne Cannes-Grasse ne serait pas acquise (et financée dans le cadre du CPER), l'essor de cette importante antenne serait compromis ;

Considérant que la mise à quatre voies de la gare d'Antibes est indispensables pour assurer conjointement les dessertes TER Littorales et additionnelles de "la Boucle" ;

Considérant que le projet tel que proposé à la concertation serait en majeure partie enterré mais qu'un linéaire de voies ferrées (actuellement inconnu) serait réalisé en aérien, constituant par la même une atteinte irréparable au paysage naturel ;

Considérant que les différents tracés franchissent des obstacles naturels nécessitant la réalisation de viaducs portant irrémédiablement atteinte à l'environnement ;

Considérant que le tracé « couleur bleue » suit par endroit le lit majeur de la Valmasque, et le surplombe (en viaduc). Or le débit de la Valmasque a triplé entre 2000 et 2011. Se pose la question de la compensation aux infrastructures pour éviter d'augmenter le risque d'inondation sur la commune de Biot (nécessité de création de bassin de rétention à proximité de la Valmasque) ;

Considérant que ce tracé entrecoupe deux fois la ligne du Bus-Tram reliant Antibes à Sophia ;

Considérant que ce tracé passe dans des secteurs où poussent et vivent des espèces endémiques protégées (faune et flore) ;

Considérant pour le tracé « couleur bordeaux » la ligne passe sur le terrain de l'ex-INPI or il y a deux espèces rares d'orchidées protégées qui poussent à cet endroit ;

Considérant le projet d'extension de la boucle du Bus Tram après 2020 passerait aussi sur ce site ;

Considérant pour le tracé « couleur rose » les terrains du complexe sportif proche CIV sont directement concernés par l'implantation de la future gare ouest au cœur de Sophia ;

Considérant que sont également concernés les étangs de Garbejaire, lesquels jouent le rôle de retenue d'eau lors des épisodes très pluvieux. Leur imperméabilisation ou pire leur disparition aurait un effet aggravant sur la crue aval située sur la commune de Biot ;

Considérant que des ensembles résidentiels sont situés à proximité de ladite zone ;

## S'AGISSANT DE LA RÉALISATION DE LA GARE OUEST :

Considérant que cette gare a majoritairement vocation à permettre l'accès au réseau ferroviaire des actifs et étudiants devant se rendre sur le site de Sophia Antipolis;

Considérant que l'attractivité tant professionnelle qu'universitaire du technopôle attire un public d'environ 40 000 personnes sur l'ensemble du site;

Considérant qu'une étude initiée par Sophia Club Entreprises, dans le cadre de l'élaboration d'un plan de déplacement inter entreprises, a permis de géo localiser un échantillon de 15 000 trajets domicile-travail ;

Considérant que l'exploitation de cette étude met en évidence:

- la dispersion géographique des lieux de résidence ;

Que l'on peut en déduire qu'un nombre non négligeable d'actifs et d'étudiants domiciliés trop loin d'une gare ferroviaire de départ et ne seront de fait peu concernés par la « boucle », de même, les personnes résidant à proximité de Sophia Antipolis (communes de Valbonne, Roquefort, Biot, Vallauris, Mougins) environ 24% de l'échantillon seront peu intéressées de se rendre à une gare de départ ;

- la prééminence du bassin de vie d'Antibes environ 24% de l'échantillon ;

Considérant que le pôle d'échange multi modal d'Antibes sera relié dans deux ans au technopôle de Sophia Antipolis par le Bus tram (TCSP en cours de travaux) ;

Considérant que depuis NICE un service de transport en commun (ligne 230 express) comprenant une flotte importante de véhicules permet de se rendre sur le site de Sophia Antipolis dans des conditions de confort acceptables et qui peuvent être améliorées, concurrençant par là même le rail dont la qualité de service est parfois en cause ;

## CONCLUSION DU GROUPE DE TRAVAIL :

L'opportunité de créer une gare nouvelle (la sixième) dans le territoire de la CASA située sur la « boucle » ne nous a pas convaincu.

Le rejet de cette gare ouest appellerait une seconde interrogation : Une boucle pour quoi faire ? Une position définitive ne peut être rendue qu'après avoir connaissance du résultat de la « théorie du bilan » (mission confiée à un tiers indépendant du maître d'ouvrage) :

Coût prévisionnel de l'investissement + impact écologique et cadre de vie non compensés

Qualité du service rendu au plus grand nombre.

Si la réalisation de la gare ouest est maintenue par le maître d'ouvrage sur le site de Sophia, cette gare ne devra pas accueillir de TGV afin que la prééminence de la gare d'Antibes soit confirmée pour assurer tous les départs et arrivées en un lieu unique de l'agglomération sophilopolitaine.

## Conclusion de l'Assemblée

L'assemblée après en avoir débattu et délibéré, préconise

La réactivation du dossier de la réalisation de la 3<sup>ème</sup> voie littorale, qui demeure, une piste de réflexion pertinente en termes de temps et d'investissement supportable pour les finances publiques.

Que, sans attendre toute décision au sujet de la valorisation de la ligne littorale, les autorités de la CASA doivent mener une réflexion appuyée sur deux points

1°) la priorité à accorder à la mise en service de la quatrième voie à quai en gare d'Antibes et préparer toutes les dispositions utiles à cet égard ;

2°) étudier et préparer la réservation des emprises pour la mise à trois voies de la section Golfe-Juan-Vallauris [pK 199,1 à 202,3] qui prolongerait de plus de 3 km le tronçon existant et programmé.

Que le groupe de travail « Transports », en collaboration avec le groupe de travail « Economie/Emploi » du Conseil de développement de la CASA, poursuive ses réflexions en intégrant les préoccupations des entreprises sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

SOPHIA ANTIPOLIS, le 22 Novembre 2016

Alain JUNCKEL, Vice-Président  
Groupe Transports-Déplacements  
et Politique de la ville



Bernard TOMASINI,  
Président du Conseil de Développement de la  
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



## RETOUR DE LA CASA SUR L'AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT CONCERNANT LA LN PACA ET GARE OUEST A-M

Le travail du Conseil de Développement sur les questions ferroviaires a animé les groupes de travail depuis de nombreuses années.

Ce dossier a fait l'objet de plusieurs comités de suivi avec le Vice-président en charge des questions de mobilité et avec les services de la CASA. A plusieurs reprises, ces mêmes services ont présenté l'actualité des questions autour de la mobilité.

A ce stade, et dans le contexte actuel du pôle métropolitain, la CASA a cosigné avec la CAPL, la CAPG, et le CD06, un courrier demandant un COPIL rapide pour faire avancer le sujet de LNPCA, avec effectivement une gare implantée sur Sophia dans le secteur Clausonnes. La réponse de Madame la Ministre chargée des transports auprès du ministre d'Etat, renvoie aux travaux du Conseil d'Orientation des infrastructures qui doivent aboutir à une loi de programmation dans le courant du second semestre 2018.

S'agissant de la troisième voie littorale et le 4ème quai à Antibes, ces deux sujets ne sont pas l'ordre du jour et de toute façon, rien ne se décidera avant le positionnement général ministériel sur les futures orientations ferroviaires.

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 26 septembre 2016**

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>75</b>	<b>54</b>	<b>21</b>

N° de la séance : 01

Objet de la délibération: Direction  
Déplacements et Infrastructures -  
MOTION - Ligne Nouvelle - Gare Ouest  
Alpes Maritimes

Original  
▪ Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : CC.2016.106

Date de la convocation :  
**Le 20/09/2016**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du **10 OCT. 2016**

de la réception s/Préfecture  
en date du **10 OCT. 2016**

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

  
Stéphane PINTRE

L'an deux mil seize et le 26 septembre à 17h15, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Thérèse ROUAZE, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Marie-Claude MOITRY, Jacques GENTE, Guy GIRAUD, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Audouin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Nathalie DEPETRIS, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Patrice COLOMB-PONTOIRE, Eric PAUGET, Khéra BADAOU, Déborah MINEI

**PROCURATIONS :**

Marguerite BLAZY à Nathalie DEPETRIS, Roger CRESP à Gilbert TAULANE, Michel MAZUET à Guilaine DEBRAS, André-Luc SEITHER à Jacques GENTE, Colette ZALMA à Jean Pierre MAURIN, Afrim KACA à Jean LEONETTI, Serge AMAR à Simone TORRES-FORET DODELIN, Abderrazak SALOUH à Henri GANNARD

**ABSENTS :**

Eric MELE, Gilbert HUGUES, Joseph VALETTE, Patrick DULBECCO, Angèle MURATORI, Albert CALAMUSO, Jean-Pierre DERMIT, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Elisabeth PILLARD, Barbara LANCE, Anne CHEVALIER, Lionel TIVOLI

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Madame Khéra BADAOU**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

La Communauté d'agglomération Sophia Antipolis a soutenu le projet de Ligne Nouvelle dès son lancement, en raison de son caractère utile au développement du territoire et à l'amélioration de la mobilité.

Ainsi, dans le cadre de la concertation de 2011, la CASA, par délibération en date du 23 décembre 2011, a décidé :

- de confirmer l'utilité publique du projet LGV PACA sans toutefois approuver de fuseau ;
- de demander que le passage de la LGV sur la totalité du territoire des communes de la CASA soit réalisé en souterrain, quel que soit le fuseau retenu, en raison des zones fortement urbanisées ou en site naturel protégé ;
- de préciser que le positionnement de la gare Ouest Alpes-Maritimes dépendra de l'acceptation de la ou des communes concernées par l'implantation de cette gare et de l'accompagner d'un plan d'accessibilité ;
- d'exiger une étude précise et complète sur l'utilisation de la voie existante pour la traversée des Alpes-Maritimes, et notamment l'impact sur les temps de parcours.

Après avoir soutenu, dès 2007, la ville de Cannes dans sa demande d'implantation d'une seconde gare LGV dans les Alpes Maritimes sur le territoire de Cannes, la CASA a participé aux différentes études menées sur le projet.

La commission nationale « Mobilités 21 » a décidé, en 2013, le maintien de Ligne Nouvelle avec en priorité la réalisation des nœuds ferroviaires marseillais et azuréen en 2030. Compte tenu du souhait de la commune de Mougins d'accueillir l'implantation de la gare Ouest Alpes-Maritimes aux Bréguières, la Communauté d'agglomération a soutenu cette évolution et n'a pas émis d'objection à cette localisation si celle-ci restait compatible avec la délibération sus citée adoptée le 23 décembre 2011.

En novembre 2015, SNCF Réseau a décidé d'étudier sans aucune consultation un nouveau site d'implantation de la gare Ouest Alpes - Maritimes, sur la technopole Sophia Antipolis au Fugueiret en lieu et place des Bréguières à Mougins.

La Communauté d'agglomération Sophia Antipolis a regretté en conseil communautaire du 11 avril 2016 que cette implantation au Fugueiret puisse être mise en concertation sans consultation préalable des élus et a par conséquent exigé une réelle consultation, notamment auprès des élus concernés, afin d'étudier plusieurs possibilités d'implantation.

A la demande de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, SNCF réseaux a présenté au bureau communautaire du 12 septembre 2016 les différentes options envisagées concernant les fuseaux et gares proposées à la concertation publique.

Le bureau communautaire a alors décidé de porter en conseil communautaire la motion suivante :

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

- regrette tout d'abord l'abandon du projet de 3<sup>ème</sup> voie littorale dans sa seconde phase ;
- s'interroge sur la faisabilité d'un projet dont le coût est estimé aujourd'hui à plus de 4 milliards d'euros dans son hypothèse la moins onéreuse, sans pour autant engendrer de gain de temps pour l'usager du TGV avant 2050 ;
- dénonce l'impact sur l'environnement des scénarii présentés par SNCF Réseau, sur les communes de BIOT et de VALBONNE ;
- demande que SNCF Réseau propose une desserte TER de Sophia Antipolis au cœur de la technopole, étayée par des études précises et incontestables, qui n'entraîne pas d'impact environnemental dans les communes traversées.

Face à ces constats, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis émet donc d'intenses réserves quant à la faisabilité et l'efficacité du projet ainsi proposé.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADOPTE** la motion.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 26 septembre 2016  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 26/09/2016  
Numéro : CC\_2016\_106  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : MOTION - Ligne Nouvelle - Gare Ouest Alpes Maritimes  
Matière : 9.4 - Voeux et motions

**Interlocuteur**  
Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : IIOKItQ

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 10/10/2016  
Identifiant : 006-240600585-20160926-CC\_2016\_106-DE

**Acte reçu**

Date : 26/09/2016  
Numéro interne : CC\_2016\_106  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 9  
Code matière 2 : 4  
Objet : MOTION - Ligne Nouvelle - Gare Ouest Alpes Maritimes  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20160926-CC\_2016\_106-DE-1-1\_1.PDF

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 09 avril 2018**

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
75	52	23

N° de la séance : 07

Objet de la délibération : Direction  
Aménagement Environnement - Projet de  
Ligne Nouvelle PACA et incidences sur les  
opérations d'aménagement des  
Clausonnes et du Fugueiret : abrogation  
de la délibération du 26 juin 2017

Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : CC.2018.040

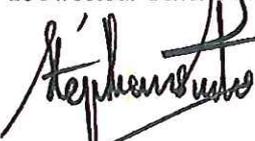
Date de la convocation :  
**Le 03/04/2018**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du **16 AVR. 2018**

de la réception s/Préfecture  
en date du **17 AVR. 2018**

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services



Stéphane PINTRE

L'an deux mil dix-huit et le 09 avril à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations – 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Lionnel LUCA, Christophe ETORE, Guilaine DEBRAS, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Serge MAUREL, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Thérèse ROUAZE, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Marie-Claude MOITRY, Angèle MURATORI, Colette ZALMA, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Audouin RAMBAUD, Marc DAUNIS, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Martine BONNEAU, Michel BERTRAND, Abderrazak SALOUH, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Déborah MINEI, Khéra BADAOU

**PROCURATIONS :**

Jean-Bernard MION à Déborah MINEI, Joseph VALETTE à René TRASTOUR, André-Luc SEITHER à Anne-Marie DUMONT, Patrick DULBECCO à Audouin RAMBAUD, Jacques GENTE à Anne-Marie BOUSQUET, Cléa PUGNAIRE à Bernard MONIER, Afrim KACA à Jean LEONETTI, Eric DUPLAY à Marguerite BLAZY, Serge AMAR à Simone TORRES-FORET DODELIN, Patrice COLOMB-PONTOIRE à Yves DAHAN

**ABSENTS :**

Guy GIRAUD, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Patrick CHAGNEAU, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Barbara LANCE, Anne CHEVALIER, Matthieu GILLI, Lionel TIVOLI

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Madame Khéra BADAOU**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

La décision ministérielle du printemps 2017 relative à la poursuite des études sur la réalisation de la nouvelle ligne ferroviaire reliant les métropoles de Marseille, Toulon et Nice a conduit la CASA à solliciter notamment, par délibération du Conseil communautaire n°CC.2017.054 en date du 26 juin 2017, la définition d'un périmètre de DUP élargi porté par l'Etat intégrant l'ensemble du périmètre de la gare, de la ZAC des Clausonnes et des terrains nécessaires à l'implantation du siège de la CASA et du Business Pôle 2.0, situés sur le secteur du Fugueiret.

La délibération demandait la mise en œuvre immédiate, sous l'autorité de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, d'une concertation large des acteurs publics et privés concernés par ce projet global et avait également pour effet de suspendre, par voie de conséquence, la mise en œuvre de la ZAC des Clausonnes – et notamment le projet autorisé « Open Sky » - et les études de la future ZAC du Fugueiret au regard de la potentielle nouvelle DUP devant intervenir.

Depuis lors, les études techniques menées par SNCF Réseau ont développé différents scénarii de réalisation de la ligne ferroviaire nouvelle Provence Côte d'Azur et de ses gares associées.

L'Etat les a présentées dans le cadre de la concertation élargie attendue au niveau régional et le Conseil d'Orientation des Infrastructures, dans son rapport « *Mobilités du quotidien : répondre aux urgences et préparer l'avenir* » publié en janvier 2018, inscrit la réalisation de la « boucle azurée » (Cannes-Nice via Sophia Antipolis) et la programme au-delà de 2038.

La mise en œuvre de cette boucle azurée proposée tient compte des demandes exprimées par la Communauté d'agglomération.

Elle évite tout d'abord les emprises des projets engagés comme l'opération « OpenSky » développée par la Compagnie de Phalsbourg, autorisée depuis novembre 2016.

Elle emprunte ensuite un tracé qui privilégie le mode souterrain et préserve nos villes et villages d'impacts paysagers considérables.

Elle rend possible la desserte de la technopole par le réseau TER – et son articulation avec le bus-tram - en complément de la desserte à grande vitesse.

Ces nouveaux éléments nous amènent à mettre fin à la suspension de la mise en œuvre de la ZAC des Clausonnes et des études d'aménagement du secteur du Fugueiret à Valbonne, décidée par délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2017 précitée.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'abroger la délibération du Conseil Communautaire n°CC.2017.054 en date du 26 juin 2017 ;
- de reprendre la mise en œuvre des opérations d'aménagement concernées.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'abroger la délibération du Conseil Communautaire n°CC.2017.054 en date du 26 juin 2017 ;
- de reprendre la mise en œuvre des opérations d'aménagement concernées.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 09 avril 2018  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 09/04/2018  
Numéro : CC\_2018\_040  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Projet de Ligne Nouvelle PACA et incidences sur les opérations d'aménagement des Clausonnes et du Fuguelret : abrogation de la délibération du 26 juin 2017  
Matière : 8.4 - Aménagement du territoire  
Interlocuteur  
Nom : LE GRATIET Véronique

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : JafUEHK

**Accusé de réception préfecture**Date de réception : 17/04/2018  
Identifiant : 006-240600585-20180409-CC\_2018\_040-DE**Acte reçu**Date : 09/04/2018  
Numéro Interne : CC\_2018\_040  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 8  
Code matière 2 : 4  
Objet : Projet de Ligne Nouvelle PACA et incidences sur les opérations d'aménagement des Clausonnes et du Fuguelret : abrogation de la délibération du 26 juin 2017  
Classification utilisée : 19/04/2017  
Document : 99\_DE-006-240600585-20180409-CC\_2018\_040-DE-1-1\_1.PDF**Annexes**

Nombre : 0

N

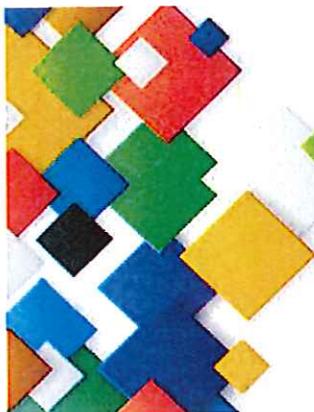
# RETOUR DE LA CASA SUR LES PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT CONCERNANT LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## Bilan des propositions du CdD retenues dans l'état actuel d'avancement du Programme CASA'venir :

Le travail du Conseil de Développement autour de la proposition de pistes d'actions et orientations pour le Programme de Développement Durable CASA'venir a été riche. En effet, 304 actions ont été proposées.

Il s'avère que, sur l'ensemble des sous-actions inscrites dans le Programme d'action CASA'venir aujourd'hui et après concertation avec chaque service de la CASA, 94 sont des sous-actions que l'on peut retrouver dans la réflexion du Conseil de Développement. Il faut noter que, si les intitulés ont potentiellement été retravaillés avec les directions concernées, l'objectif des actions reste le même. De plus, la majorité des orientations définies comme prioritaires par le Conseil de Développement ont été conservées.

Dans le document, les propositions bleues sont reprises dans le programme de développement durable, les jaunes ne peuvent pas être étudiées dans le cadre de ce programme.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

## TRAVAUX DU CDD CASA

# LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PROPOSITIONS DE PISTES D'ACTION)

Travaux à présenter à l'assemblée plénière du conseil de développement  
le 29 mars 2017



**SOMMAIRE :**

---

---

▪ PRÉAMBULE	4
▪ LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES	5
▪ GRILLE INTÉGRALE	7
↳ ENJEU 1	8
↳ ENJEU 2	14
↳ ENJEU 3	18
↳ ENJEU 4	21
↳ ENJEU 5	24
▪ TABLE DES SIGLES	27

---

---



## PRÉAMBULE :

*« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »*

Rapport Brundtland, 1987.

---

En juin 2016, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a engagé une démarche d'élaboration d'un Programme de Développement Durable (PDD).

Elle a saisi son Conseil de Développement pour qu'il lui apporte un complément et un enrichissement de celui-ci, en proposant des pistes d'action qui répondent aux cinq enjeux identifiés sur le territoire.

Ainsi, plus d'une centaine de pistes d'action ont été retenues et vingt-cinq orientations ont été mises en évidence car considérées comme prioritaires par les membres du CdD de la CASA.

Dans cette démarche de participation à la réalisation du PDD, il est important de souligner que :

1. Nous partageons les cinq enjeux identifiés par la CASA ;
2. Notre engagement dans cette réflexion implique que nous soyons écoutés et si possible entendus ;
3. Que les vingt-cinq orientations considérées comme prioritaires par le CdD, fassent, dans la mesure du possible, l'objet d'une programmation concrète et gage d'efficacité ;
4. Un suivi de la réalisation de ce programme est souhaité ;
5. Le CdD se met à la disposition de la CASA pour participer à la réalisation d'actions, si cela s'avère opportun.

*« Ce qui compte, c'est la sincérité avec laquelle ces objectifs sont recherchés et l'efficacité des actions correctrices. »* Rapport Brundtland, 1987.

Le Bureau du Conseil de Développement de la CASA



## **LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES :**

### **► ENJEU 1 : LA POURSUITE DE LA TRANSITION DU MODELE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

- 1.1.1. | Concentrer les efforts sur la desserte de Sophia Antipolis, principal espace générateur de déplacements.
  - 1.1.2. | Développer le vélo et le pédestre, notamment par la structuration et le développement d'un réseau cyclable à l'échelle du territoire ou encore la promotion du vélo électrique.
  - 1.4.2. | Renforcer la cohérence des documents d'urbanisme.
  - 1.5.2. | Développer la culture du risque au sein de la population par des actions de sensibilisation, des exercices grandeur nature, ...
  - 1.5.3. | Prévenir les risques en promouvant un développement agricole et forestier limitant les risques naturels et innover sur des procédés de construction plus résilients.
- 

### **► ENJEU 2 : VALORISATION DU « FORT POTENTIEL DÉVELOPPEMENT DURABLE » DU TERRITOIRE :**

- 2.1.1. | Lever les freins au développement de l'énergie solaire sur le territoire en recherchant les emplacements possibles, en sensibilisant les décideurs, en renforçant les obligations dans les documents d'urbanisme réglementaire...
  - 2.1.3. | Accroître la valorisation énergétique des déchets du territoire.
  - 2.3.1. | Aider au montage de projets, en renforçant les capacités de la « pépinière agricole » existante.
  - 2.3.3. | Rechercher le développement de l'agriculture en ville à travers des projets de fermes urbaines, d'encouragement à l'autoproduction/revente locale (jardins partagés...).
  - 2.3.4. | Renforcer l'accès aux produits locaux par le développement des circuits courts en s'appuyant sur l'approvisionnement des cantines scolaires, la labellisation de commerces travaillant en circuits courts, la mise en réseau des acteurs (AMAP...).
- 

### **► ENJEU 3 : L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE POUR LE BIEN ÊTRE DE LA POPULATION :**

- 3.1.1. | Renforcer les centralités sur l'ensemble du territoire en revitalisant les centres villes et en dynamisant les pôles secondaires et les centre-bourgs.
- 3.1.2. | Apaiser l'espace public et créer des espaces propices au développement du lien social sur l'espace public.
- 3.1.5. | Améliorer la qualité des paysages urbains pour un meilleur cadre de vie.

- 3.2.2. | Créer une "vie étudiante" sur Sophia Antipolis en travaillant sur la question avec les acteurs et en animant le réseau d'écoles, de résidences d'associations... dans une logique de mutualisation et de développement des initiatives répondant aux besoins.
- 3.3.2. | Déployer le très haut débit sur le territoire pour l'ensemble des habitants.

---

► **ENJEU 4 : UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION :**

- 4.1.1. | Développer l'hébergement touristique sur le Moyen et le Haut-Pays pour encourager le développement économique des activités de pleine nature ou d'agro-tourisme.
- 4.1.2. | Mutualiser les moyens et les efforts des offices de tourisme sur le Haut/Moyen-Pays.
- 4.1.3. | Soutenir / développer les activités agro-touristiques.
- 4.3.3. | Proposer une offre d'hébergement (actuellement inexistante sur le territoire) pour les personnes les plus en difficulté : maison-relais, pensions de famille.
- 4.4.2. | Impliquer la population et les associations du territoire en organisant des appels à projets, des financements participatifs pour des projets de DD (projets EnR, projets agricoles...).

---

► **ENJEU 5 : LA CO-RESPONSABILISATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE, Y COMPRIS DE LA CASA ELLE-MÊME, FACE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURBLE :**

- 5.1.1. | Sensibiliser la population aux éco-gestes, pratiques responsables... (cf. dans les autres enjeux).
- 5.2.1. | Développer les démarches de concertation et de co-construction autour des projets d'aménagement, des politiques publiques...
- 5.3.1. | Décloisonner, travailler avec les territoires voisins qui sont inscrits dans les mêmes dynamiques d'aménagement, de mobilités...
- 5.4.1. | EXEMPLARITE CASA : Limiter les ressources consacrées au fonctionnement des services en limitant les impressions et la consommation de fournitures, en dématérialisant davantage les procédures internes ou encore en réduisant les déchets produits (compostage au restaurant d'entreprise, recyclage, réemploi...).
- 5.4.5. | EXEMPLARITE CASA : Accentuer le caractère responsable de la commande publique : amplification des clauses d'insertion sociale ; dispositifs de compensation carboné dans certains marchés, prise en compte de labels de production responsable, privilégier les achats "locaux"...



## GRILLE INTÉGRALE :

- ▶ **ENJEU 1** : La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable | **p.8**
  
- ▶ **ENJEU 2** : Valorisation du « fort potentiel développement durable » du territoire | **p.14**
  
- ▶ **ENJEU 3** : L'amélioration du cadre de vie de l'ensemble du territoire pour le bien être de la population | **p.18**
  
- ▶ **ENJEU 4** : Un développement inclusif pour l'ensemble du territoire et de la population | **p.21**
  
- ▶ **ENJEU 5** : La co-responsabilisation des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même, face aux enjeux du DD. | **p.24**

## ► ENJEU 1 : La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Orientation prioritaire de l'enjeu 1

	Ambition / Objectifs	Orientations	Pistes d'action
	1.1.0	<p>Développer une politique globale des déplacements menée au plus près des usagers (PDU 2018)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Penser le PDU 2018 dans une logique de développement durable et technologique (coordination des réseaux, développement du ferroutage et cabotage, infos en temps réel, aide aux initiatives collectives pour optimiser et limiter les déplacements, ...)</li> <li>- Poursuivre les travaux de la troisième voie littorale (dont le tronçon Antibes ↔ Cagnes sur Mer est achevé).</li> <li>- Dédié des voies de circulation aux offres alternatives à la voiture individuelle;</li> <li>- Privilégier le développement de tram le long des grandes routes de Sophia;</li> </ul>
1.1	<p>Encourager les mobilités moins individuelles et moins carbonées par le développement d'une offre alternative performante</p>	<p>Concentrer les efforts sur la desserte de Sophia Antipolis, principal espace générateur de déplacements : des solutions de mobilité à développer en attendant / pour compléter le bus-tram ; des besoins spécifiques concernant les étudiants / chercheurs à travailler</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réseau Lignes d'Azur permet-il une observation fine ?</li> <li>- La tarification/délais du train est un authentique « tue l'amour » à son propre égard.</li> <li>- Recenser les moyens de transport doux existants et en cours d'élaboration (navette électrique et autonome, transport par câble...) en vue de compléter/remplacer l'offre du TCSP.</li> <li>- Créer une seconde gare routière à proximité du terminus du BHNS (campus universitaire) → Gare Messuges maintenue ;</li> <li>- Pour le dernier kilomètre, créer un réseau de minibus électrique (réseau en étoile à trajet court) dont les horaires soient compatibles avec les arrivées et départs du BHNS.</li> <li>- Mettre en place d'une navette gratuite et décarbonée dans Sophia (penser également hors Sophia) ;</li> <li>- Se concentrer sur les voiries existantes pour éviter d'en créer de nouvelles au détriment des forêts;</li> <li>- Réaliser avant tout les travaux de voirie proposés par le CdD (Avis « pistes cyclables » et « points noirs ») afin d'offrir un réseau continu et maillé de pistes cyclables ;</li> <li>- S'appuyer sur les propositions des usagers (comme celles de l'association « Choisir/Initiatives Vélo » <a href="http://www.asso-choisir.org/sophia-antipolis-mobilite-3/">http://www.asso-choisir.org/sophia-antipolis-mobilite-3/</a>) pour augmenter la part modale du vélo à Sophia Antipolis.</li> </ul>
	1.1.2	<p>Développer le vélo et le <b>pédestre</b>, notamment par la structuration et le développement d'un réseau cyclable à l'échelle du territoire ou encore la promotion du vélo électrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des pistes « convenables » (sans graviers, trous, panneaux publicitaires, mobilier urbain, poubelle, stationnement de véhicule → avoir une réglementation sur les pistes cyclables).</li> <li>- Inciter les entreprises à avoir des vestiaires / douches ;</li> <li>- La morphologie du territoire implique le VAE. Autant passer immédiatement à cette promotion notamment dans les entreprises et écoles de Sophia (cf. SKEMA –Clean Energy Planet) qui permettra aux plus sportifs de trouver une voie défrichée tout en jouant simultanément sur le point de l'électromobilité.</li> <li>- Promouvoir le vélo électrique par une aide financière d'acquisition accordée aux salariés et étudiants exerçant sur le site. Cette aide serait versée selon un calendrier prédéfini s'étalant sur 24 mois ;</li> <li>- Exiger un parking vélo sécurisé sur parkings des entreprises ;</li> <li>- Avoir un Schémas d'itinéraires continus pour les PMR.</li> </ul>

## ► ENJEU 1 : La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Orientation prioritaire de l'enjeu 1

Ambition / Objectifs	Orientations	Pistes d'action
<p>1.1.0</p> <p>Développer une politique globale des déplacements menée au plus près des usagers (PDU 2018)</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Penser le PDU 2018 dans une logique de développement durable et technologique (coordination des réseaux, développement du ferroutage et cabotage, <b>infos en temps réel, aide aux initiatives collectives pour optimiser et limiter les déplacements, ...</b>)</li> <li>- Poursuivre les travaux de la troisième voie littorale (dont le tronçon Antibes ↔ Cagnes sur Mer est achevé).</li> <li>- Dédier des voies de circulation aux offres alternatives à la voiture individuelle;</li> <li>- Privilégier le développement de tram le long des grandes routes de Sophia;</li> </ul>
<p>1.1</p> <p>Encourager les mobilités moins individuelles et moins carbonées par le développement d'une offre alternative performante</p>	<p>1.1.1</p> <p>Concentrer les efforts sur la desserte de Sophia Antipolis, principal espace générateur de déplacements : des solutions de mobilité à développer en attendant / pour compléter le bus-tram ; des besoins spécifiques concernant les étudiants / chercheurs à travailler</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réseau Lignes d'Azur permet-il une observation fine ?</li> <li>- La tarification/délais du train est un authentique « tue l'amour » à son propre égard.</li> <li>- <b>Recenser les moyens de transport doux existants et en cours d'élaboration (navette électrique et autonome, transport par câble...) en vue de compléter/remplacer l'offre du TCSP.</b></li> <li>- Créer une seconde gare routière à proximité du terminus du BHNS (campus universitaire) → Gare Messuges maintenue ;</li> <li>- Pour le dernier kilomètre, créer un réseau de minibus électrique (réseau en étoile à trajet court) dont les horaires soient compatibles avec les arrivées et départs du BHNS.</li> <li>- <b>Mettre en place d'une navette gratuite et décarbonée dans Sophia (penser également hors Sophia) ;</b></li> <li>- Se concentrer sur les voiries existantes pour éviter d'en créer de nouvelles au détriment des forêts;</li> </ul>
<p>1.1.2</p> <p>Développer le vélo et le <b>pédestre</b>, notamment par la structuration et le développement d'un réseau cyclable à l'échelle du territoire ou encore la promotion du vélo électrique</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réaliser avant tout les travaux de voirie proposés par le CdD (Avis « pistes cyclables » et « points noirs ») afin d'offrir un réseau continu et maillé de pistes cyclables ;</b></li> <li>- <b>S'appuyer sur les propositions des usagers (comme celles de l'association « Choisir/Initiatives Vélo » <a href="http://www.asso-choisir.org/sophia-antipolis-mobilité-3/">http://www.asso-choisir.org/sophia-antipolis-mobilité-3/</a>) pour augmenter la part modale du vélo à Sophia Antipolis</b></li> <li>- <b>Avoir des pistes « convenables »</b> (sans graviers, trous, panneaux publicitaires, mobilier urbain, poubelle, stationnement de véhicule → avoir une réglementation sur les pistes cyclables).</li> <li>- Inciter les entreprises à avoir des vestiaires / douches ;</li> <li>- La morphologie du territoire implique le VAE. Autant passer immédiatement à cette promotion notamment dans les entreprises et écoles de Sophia (cf. SKEMA –Clean Energy Planet) qui permettra aux plus sportifs de trouver une voie défrichée tout en jouant simultanément sur le point de l'électromobilité.</li> <li>- Promouvoir le vélo électrique par une aide financière d'acquisition accordée aux salariés et étudiants exerçant sur le site. Cette aide serait versée selon un calendrier prédefini s'étalant sur 24 mois ;</li> <li>- Exiger un parking vélo sécurisé sur parkings des entreprises ;</li> <li>- Avoir un Schémas d'itinéraires continus pour les PMR.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser le tissu entrepreneurial au travers d'une « Agence de la Mobilité » de sorte à ce que les salariés soient incités « de l'intérieur ».</li> <li>- Favoriser le développement d'applications qui optimisent les déplacements (une personne sur mon trajet, courses, ... en temps réel).</li> <li>- Affectation de places de parkings prioritaires aux covoitureurs (parkings d'entreprises avec un seuil minimum) ;</li> <li>- Créer des parcs relais aux entrées de Sophia (Bouillides, Crêtes, St Philippe) ;</li> <li>- Créer une « charte du covoitureur » (engagement moral) pour les entreprises avec une implication de l'employeur aux frais des covoitureurs ;</li> <li>- Soutenir les applications existantes dans le 06 : <a href="http://www.wever.fr">www.wever.fr</a> ; <a href="http://www.boogie.fr">www.boogie.fr</a> ; <a href="https://gethupp.com/">https://gethupp.com/</a> ; <a href="http://www.ridvgo.fr">www.ridvgo.fr</a> la Plateforme Otto&amp;Co plateforme de la CASA et Equipage06.fr du département ont fusionnées → Dépassées par BlaBlacar et autres applications en temps réel (EnviBus a refusé l'open data à 2 start-up qui sont parties à la métropole qui a ouvert ses données).</li> <li>- Dédier des places co-voitures sur les parkings d'entreprises</li> <li>- Imposer à chaque commune la création d'un parking (d'une aire) de covoiturage, à chaque entrée de ville (cf. Mouans Sartoux) → indispensable à la gare d'Antibes et proche du nœud autoroutier d'Antibes.</li> </ul>
1.1.3	Développer le co-voiturage "dynamique", utilisable en "temps réel"	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équiper le territoire en bornes de rechargement multiprotocoles ;</li> <li>- Un accord doit être passé avec NCA pour que les « Autos Bleues » puissent voir en Sophia un territoire logique de déplacement ; ou mettre en place une flotte de voiture électrique partagée et de stations.</li> <li>- Permettre le déplacement en gyropodes ;</li> <li>- Développer les systèmes filoguidés ;</li> <li>- Initier un « pacte d'écomobilité » applicable sur chaque commune signataire.</li> </ul>
1.1.4	Soutenir le développement des mobilités électriques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir un challenge (avec le concours de l'ADEME) auprès des entreprises et académiques du territoire (et individus) de sorte à promouvoir l'appropriation de la donnée et la production de résultats utiles / ludiques de cette exploitation ;</li> <li>- Poursuivre le projet de navette autonome à Sophia ;</li> </ul>
1.1.5	Encourager l'innovation pour le développement de services de mobilités à la population : open data, expérimentation de nouvelles solutions / nouveaux services (véhicules autonomes...)...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire l'intermodalité au cœur de tous les schémas directeurs de sorte à ce que la lecture soit engageante dès le premier geste.</li> <li>- Développer les plateformes multimodales mobiles sur les bus.</li> <li>- Recenser les centres d'intérêt du 06 très fréquentés et situés hors CASA et voir comment la population de la CASA peut y accéder à ce jour → En tirer les conséquences et les intégrer si besoin dans le plan de l'intermodalité et interconnexion au niveau départemental ;</li> <li>- Développer une « ligne express 230 bis » partant de Cannes la Bocca ↔ SA.</li> </ul>
1.1.6	Favoriser l'intermodalité en développant les pôles (bus-tram / vélo ; parkings-relais...) et les services multimodaux	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser le tissu entrepreneurial au travers d'une « Agence de la Mobilité » de sorte à ce que les salariés soient incités « de l'intérieur ».</li> <li>- Favoriser le développement d'applications qui optimisent les déplacements (une personne sur mon trajet, courses, ... en temps réel).</li> <li>- Affectation de places de parkings prioritaires aux covoitureurs (parkings d'entreprises avec un seuil minimum) ;</li> <li>- Créer des parcs relais aux entrées de Sophia (Bouillides, Crêtes, St Philippe) ;</li> <li>- Créer une « charte du covoitureur » (engagement moral) pour les entreprises avec une implication de l'employeur aux frais des covoitureurs ;</li> <li>- Soutenir les applications existantes dans le 06 : <a href="http://www.wever.fr">www.wever.fr</a> ; <a href="http://www.boogie.fr">www.boogie.fr</a> ; <a href="https://gethupp.com/">https://gethupp.com/</a> ; <a href="http://www.ridvgo.fr">www.ridvgo.fr</a> la Plateforme Otto&amp;Co plateforme de la CASA et Equipage06.fr du département ont fusionnées → Dépassées par BlaBlacar et autres applications en temps réel (EnviBus a refusé l'open data à 2 start-up qui sont parties à la métropole qui a ouvert ses données).</li> <li>- Dédier des places co-voiturages sur les parkings d'entreprises</li> <li>- Imposer à chaque commune la création d'un parking (d'une aire) de covoiturage, à chaque entrée de ville (cf. Mouvans Sartoux) → indispensable à la gare d'Antibes et proche du nœud autoroutier d'Antibes.</li> </ul>
1.1.3	<p>Développer le co-voiturage "dynamique", utilisable en "temps réel."</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equiper le territoire en bornes de rechargement multiprotocoles ;</li> <li>- Un accord doit être passé avec NCA pour que les « Autos Bleues » puissent voir en Sophia un territoire logique de déplacement ; ou mettre en place une flotte de voiture électrique partagée et de stations.</li> <li>- Permettre le déplacement en gyropodes ;</li> <li>- Développer les systèmes filoguidés ;</li> <li>- Initier un « pacte d'écomobilité » applicable sur chaque commune signataire.</li> </ul>
1.1.4	<p>Soutenir le développement des mobilités électriques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir un challenge (avec le concours de l'ADEME) auprès des entreprises et académiques du territoire (et individus) de sorte à promouvoir l'appropriation de la donnée et la production de résultats utiles / ludiques de cette exploitation ;</li> <li>- Poursuivre le projet de navette autonome à Sophia ;</li> </ul>
1.1.5	<p>Encourager l'innovation pour le développement de services de mobilités à la population : open data, expérimentation de nouvelles solutions / nouveaux services (véhicules autonomes...)...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire l'intermodalité au cœur de tous les schémas directeurs de sorte à ce que la lecture soit engageante dès le premier geste.</li> <li>- Développer les plateformes multimodales mobiles sur les bus.</li> <li>- Recenser les centres d'intérêt du 06 très fréquentés et situés hors CASA et voir comment la population de la CASA peut y accéder à ce jour → En tirer les conséquences et les intégrer si besoin dans le plan de l'intermodalité et interconnexion au niveau départemental ;</li> <li>- Développer une « ligne express 230 bis » partant de Cannes la Bocca ↔ SA.</li> </ul>
1.1.6	<p>Favoriser l'intermodalité en développant les pôles (bus-tram / vélo ; parkings-relais...) et les services multimodaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire l'intermodalité au cœur de tous les schémas directeurs de sorte à ce que la lecture soit engageante dès le premier geste.</li> <li>- Développer les plateformes multimodales mobiles sur les bus.</li> <li>- Recenser les centres d'intérêt du 06 très fréquentés et situés hors CASA et voir comment la population de la CASA peut y accéder à ce jour → En tirer les conséquences et les intégrer si besoin dans le plan de l'intermodalité et interconnexion au niveau départemental ;</li> <li>- Développer une « ligne express 230 bis » partant de Cannes la Bocca ↔ SA.</li> </ul>

1.2	Changer les comportements de mobilité	1.2.1	Changer la perception des modes de transports doux ou collectifs (événements, défis mobilité...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le challenge de la mobilité et le réitérer plusieurs fois par ans.</li> <li>- Organiser deux fois par an une semaine de transport gratuit relayée par les médias.</li> <li>- Sensibiliser les citoyens, élus, entreprises, écoles, par un M. ou Mme Mobilité (→Enjeu 5).</li> <li>- Promouvoir les atouts du collectif ou du partagé (cf. Blabla-car...) lors d'événements : surclassés avec chauffeur, suravantages, temps libéré et gagné, fatigue en moins,...</li> </ul>
		1.2.2	Faciliter et encourager la mobilisation des entreprises pour mettre en place des solutions de transport alternatives via des PDE et PDIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se rapprocher de SCE qui a mené une réflexion sur le sujet et présenté des propositions précises (partenariat avec la société « WEVER » de covoiturage dynamique).</li> <li>- Rebooster le PDIE (Animateur de PDIE indispensable ; une instance type club d'entreprise doit prendre le lead pour organiser la gouvernance d'un PDIE)</li> <li>- Inciter à la mise en place de véhicules collectifs de ramassage affectés à chacune des grandes entreprises « Pass entreprise » (cf. Amadeus, Texas) ;</li> </ul>
1.3	Impulser la mobilité sur le territoire	1.3.1	Faire de la limitation des besoins de déplacement un principe d'aménagement central : densification le long des lignes de transports, mixité fonctionnelle poussée, <b>circuits courts</b> ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Challenge localisé de redistribution « inversée » des centres de vie / commerçants</li> <li>- Voir Note n°1 ci-dessous ;</li> <li>- Prendre en considération la mobilité professionnelle ;</li> <li>- Prévoir la construction de logements sur SA ou autour ;</li> <li>- Développer des logements dans les locaux bureaux vides (140 000 m<sup>2</sup> du CICA) ; → enjeu 2.2.3</li> <li>- Utiliser les 127 millions de budget du Bus-tram pour construire les logements sociaux / logement de travail ;</li> <li>- Concentrer les actions sur l'attractivité des centres villes et des polarités complémentaires pour éviter l'étalement et la perte de proximité aux services ;</li> </ul>
		1.3.2	Limiter les déplacements liés au travail, par exemple, en favorisant le télétravail en sensibilisant les entreprises ou encore en développant les bureaux pour le <b>co/mono-working</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer rapidement la desserte en fibre optique pour développer le télétravail ;</li> <li>- Soutenir la Commission sur le télétravail (2017) par la JCE ASA ;</li> <li>- Proposer, à l'employeur, des incitations financières au travail à domicile ou co-working.</li> <li>- Développer de nouveaux centres de coworking (BaousCamp (Vence), Coolwork (Villeneuve Loubet), ...)</li> <li>- Cf. PADD (High-Tech, Essaimage des HTIC vers le littoral et le Moyen-Pays).</li> </ul>
1.4	Réduire la consommation d'espace et les impacts du développement sur l'environnement	1.4.1	Optimiser l'espace consommé en densifiant l'existant et en réaménageant les espaces aujourd'hui dédiés à la voiture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une densification MESURÉE (Voir note n°2 ci-dessous)</li> <li>- Inciter les propriétaires à mettre des activités adaptées dans des secteurs « à risque » (rouge) du PPRI → ex : un port sec.</li> <li>- Faire la guerre aux parkings de surface (sur un seul niveau) → développer les parkings silo (limite l'urbanisation de surface) ;</li> <li>- Densifier les surfaces urbanisées avec autorisation de logements dans les zones tertiaires de Sophia.</li> </ul>
		1.4.2	Renforcer la cohérence des documents d'urbanisme, au sein de la CASA (eg. PLUi, systématisation du	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un poste de chargé de mission pour assurer ce travail ;</li> <li>- L'approche urbanistique doit évoluer afin de fixer par secteur (quartier ou autre surface de territoire) une surface maximum théorique de m<sup>2</sup> de construction. Les règles de hauteur, de prospect, d'emprise au sol, permettraient de définir au niveau de chaque parcelle les droits à bâtir.</li> </ul>

1.2	Changer les comportements de mobilité	1.2.1	Changer la perception des modes de transports doux ou collectifs (événements, défis mobilité...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Poursuivre le challenge de la mobilité</b> et le réitérer plusieurs fois par ans.</li> <li>- Organiser deux fois par an une semaine de transport gratuit relayée par les médias.</li> <li>- Sensibiliser les citoyens, élus, entreprises, écoles, par un M. ou Mme Mobilité (→ <b>Enjeu 5</b>).</li> <li>- <b>Promouvoir les atouts du collectif ou du partage</b> (cf. Blablacar...) lors d'événements : surclassés avec chauffeur, suravantages, temps libéré et gagné, fatigue en moins,...</li> <li>- Se rapprocher de SCE qui a mené une réflexion sur le sujet et présenté des propositions précises (partenariat avec la société « WEVER » de covoiturage dynamique).</li> <li>- <b>Rebooster le PDIE</b> (Animateur de PDIE indispensable ; une instance type club d'entreprise doit prendre le lead pour organiser la gouvernance d'un PDIE)</li> <li>- Inciter à la mise en place de véhicules collectifs de ramassage affectés à chacune des grandes entreprises « Pass entreprise » (cf. Amadeus, Texas) ;</li> </ul>
1.2	Changer les comportements de mobilité	1.2.2	Faciliter et encourager la mobilisation des entreprises pour mettre en place des solutions de transport alternatives via des PDE et PDIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Challenge localisé de redistribution « inversée » des centres de vie / commerçants</li> <li>- Voir Note n°1 ci-dessous ;</li> <li>- Prendre en considération la mobilité professionnelle ;</li> <li>- <b>Prévoir la construction de logements sur SA ou autour ;</b></li> <li>- <b>Développer des logements dans les locaux bureaux vides (140 000 m<sup>2</sup> du CICA) ; → enjeu 2.2.3</b></li> <li>- <b>Utiliser les 127 millions de budget du Bus-tram pour construire les logements sociaux / logement de travail ;</b></li> <li>- <b>Concentrer les actions sur l'attractivité des centres villes et des polarités complémentaires pour éviter l'étalement et la perte de proximité aux services ;</b></li> </ul>
1.3	Impulser la mobilité sur le territoire	1.3.1	Faire de la limitation des besoins de déplacement un principe d'aménagement central : densification le long des lignes de transports, mixité fonctionnelle poussée, <b>circuits courts...</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Améliorer rapidement la desserte en fibre optique pour développer le télétravail ;</b></li> <li>- Soutenir la Commission sur le télétravail (2017) par la JCE ASA ;</li> <li>- Proposer, à l'employeur, des incitations financières au travail à domicile ou co-working.</li> <li>- <b>Développer de nouveaux centres de coworking</b> (Baouscamp (Vence), Coolwork (Villeneuve Loubet), ...) ;</li> <li>- Cf. PADD (High-Tech, Essaimage des HTIC vers le littoral et le Moyen-Pays).</li> </ul>
1.3	Impulser la mobilité sur le territoire	1.3.2	Limiter les déplacements liés au travail, par exemple, en favorisant le télétravail en sensibilisant les entreprises ou encore en développant les bureaux pour le co/mono-working	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Avoir une densification MESURÉE</b> (Voir note n°2 ci-dessous)</li> <li>- Inciter les propriétaires à mettre des activités adaptées dans des secteurs « à risque » (rouge) du PPRI → ex : un port sec.</li> <li>- Faire la guerre aux parkings de surface (sur un seul niveau) → développer les parkings silo (limite l'urbanisation de surface) ;</li> <li>- <b>Densifier les surfaces urbanisées avec autorisation de logements dans les zones tertiaires de Sophia.</b></li> </ul>
1.4	Réduire la consommation d'espace et les impacts du développement sur l'environnement	1.4.1	Optimiser l'espace consommé en densifiant l'existant et en réaménageant les espaces aujourd'hui dédiés à la voiture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un poste de chargé de mission pour assurer ce travail ;</li> <li>- L'approche urbanistique doit évoluer afin de fixer par secteur (quartier ou autre surface de territoire) une surface maximum théorique de m<sup>2</sup> de construction. Les règles de hauteur, de prospect, d'emprise au sol, permettraient de définir au niveau de chaque parcelle les droits à bâtir.</li> </ul>
1.4	Réduire la consommation d'espace et les impacts du développement sur l'environnement	1.4.2	Renforcer la cohérence des documents d'urbanisme, au sein de la CASA (eg. PLUi, systématisation du	

		<p>principe d'éco-quartiers pour les nouveaux espaces urbanisés...) et avec les territoires environnants (eg. réflexions inter-SCoT).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- REMETTRE LE SCOT AU CŒUR DES PLU ! (Concevoir un projet d'aménagement global qui chapeautera l'ensemble des projets urbains afin d'éviter les doublons, les saturations, ... (Voir note n°3)).</li> <li>- Recréer une agence d'urbanisme (communautaire / départementale) ;</li> <li>- Établir un périmètre en dehors duquel les surfaces commerciales sont interdites/ limitées (centré vers les centres villes et les grandes polarités) ;</li> <li>- Revoir les projets en cours ou en prévision et vérifier qu'ils répondent complètement aux critères fixés par la CASA dans le plan de DD 2015.</li> <li>- Etudier l'impact cumulé de tous les projets et redéfinir les priorités (fixer des taux maximums de bureaux, commerces, services par quartier).</li> <li>- EXIGER une étude d'impact environnemental systématique pour de nouveaux projets de déforestation créant une surface de plancher supérieure ou égale à 5000 m².</li> </ul>
	1.4.3	<p>Rendre la densification acceptable, en valorisant les alternatives acceptables (formes urbaines, immeubles R+3, écoquartiers...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attention : prendre également en compte la topographie du foncier afin de ne pas impacter le paysage ;</li> <li>- Limiter la vente de terrains pour la construction de bureaux ;</li> <li>- Avoir un moratoire sur toute déforestation de plus de 1ha sur les communes cœur de Sophia ;</li> <li>- Promouvoir des quartiers et des bâtiments économe et diversifiant les sources d'énergie, en soutenant notamment la Haute Performance Environnementale (HPE) dans la production de logements et en sensibilisant les organismes HLM ;</li> <li>- Réaliser et promouvoir les éco-quartier pour la rénovation urbaine et réhabilitation de friches ;</li> <li>- Créer une charte environnementale des projets commerciaux ;</li> <li>- Mieux utiliser les livrets de l'ADEME sur ce sujet ;</li> </ul>
	1.5.1	<p>Créer les conditions de la gestion de la crise à la CASA (formalisation des procédures, formations et exercices grandeur nature) → ENJEU 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en cours (SMIAGE) ;</li> <li>- Utiliser le « potentiel d'expertise du parc d'activité de Sophia » cf PADD p.194 rayonnement</li> </ul>
1.5	Préparer le territoire à la gestion des risques	<p>Développer la culture du risque au sein de la population par des actions de sensibilisation, des exercices grandeur nature, la mise à disposition de "kits de survie" ... → ENJEU 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la culture du risque : certainement ! mais parallèlement les pouvoirs publics doivent s'attaquer à la minimisation des risques par des actions physiques sur le terrain (voir note n°4 ci-dessous) ;</li> <li>- Exiger des entreprises déjà existantes de créer un bassin de rétention proportionnel à la surface imperméabilisée (modifier la réglementation) → Plan de mise à niveau soutenu par la collectivité notamment dans le financement ;</li> <li>- Homogénéiser les règles de réalisation des bassins de rétention à l'échelle de l'agglomération et instaurer un contrôle périodique de l'état de ces bassins ;</li> <li>- Former/informer les syndicats sur l'importance de ces bassins de rétention ;</li> <li>- Travailler/avoir un partenariat avec l'Académie d'excellence 3 de l'UCA nommée « Espace,</li> </ul>

		<p>principe d'éco-quartiers pour les nouveaux espaces urbanisés...) et avec les territoires environnants (eg. réflexions inter-SCoT).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>REMETTRE LE SCOT AU CŒUR DES PLU !</b> (Concevoir un projet d'aménagement global qui chapeautera l'ensemble des projets urbains afin d'éviter les doublons, les saturations, ... (Voir note n°3)).</li> <li>- <b>Recréer une agence d'urbanisme</b> (communautaire / départementale) ;</li> <li>- <b>Établir un périmètre en dehors duquel les surfaces commerciales sont interdites/ limitées (centré vers les centres villes et les grandes polarités) ;</b></li> <li>- Revoir les projets en cours ou en prévision et vérifier qu'ils répondent complètement aux critères fixés par la CASA dans le plan de DD 2015.</li> <li>- Etudier l'impact cumulé de tous les projets et redéfinir les priorités (fixer des taux maximums de bureaux, commerces, services par quartier).</li> <li>- <b>EXIGER une étude d'impact environnemental systématique pour de nouveaux projets de déforestation créant une surface de plancher supérieure ou égale à 5000 m².</b></li> </ul>
1.4.3	<p>Rendre la densification acceptable, en valorisant les alternatives acceptables (formes urbaines, immeubles R+3, écoquartiers,...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attention : prendre également en compte la topographie du foncier afin de ne pas impacter le paysage ;</li> <li>- <b>Limiter la vente de terrains pour la construction de bureaux ;</b></li> <li>- <b>Avoir un moratoire sur toute déforestation de plus de 1ha sur les communes cœur de Sophia ;</b></li> <li>- <b>Promouvoir des quartiers et des bâtiments économe et diversifiant les sources d'énergie, en soutenant notamment la Haute Performance Environnementale (HPE) dans la production de logements et en sensibilisant les organismes HLM ;</b></li> <li>- <b>Réaliser et promouvoir les éco-quartier pour la rénovation urbaine et réhabilitation de friches ;</b></li> <li>- <b>Créer une charte environnementale des projets commerciaux ;</b></li> <li>- <b>Mieux utiliser les livrets de l'ADEME sur ce sujet ;</b></li> </ul>	
1.5	<p>1.5.1 1.5.2</p> <p>Préparer le territoire à la gestion des risques</p>	<p>Créer les conditions de la <b>gestion de la crise à la CASA</b> (formalisation des procédures, formations et exercices grandeur nature) → <b>ENJEU 5</b></p> <p>Développer la culture du <b>risque au sein de la population</b> par des actions de sensibilisation, des exercices grandeur nature, la mise à disposition de "kits de survie"... → <b>ENJEU 5</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en cours (SMIAGE) ;</li> <li>- Utiliser le « <i>potentiel d'expertise du parc d'activité de Sophia</i> » cf PADD p.194 rayonnement</li> <li>- <b>Développer la culture du risque</b> : certainement ! mais parallèlement les pouvoirs publics doivent s'attaquer à la minimisation des risques par des actions physiques sur le terrain (voir note n°4 ci-dessous) ;</li> <li>- <b>Exiger des entreprises déjà existantes de créer un bassin de rétention proportionnel à la surface imperméabilisée (modifier la réglementation) → Plan de mise à niveau soutenu par la collectivité notamment dans le financement ;</b></li> <li>- Homogénéiser les règles de réalisation des bassins de rétention à l'échelle de l'agglomération et instaurer un contrôle périodique de l'état de ces bassins ;</li> <li>- Former/informer les syndics sur l'importance de ces bassins de rétention ;</li> <li>- Travailler/avoir un partenariat avec l'Académie d'excellence 3 de l'UCA nommée « Espace,</li> </ul>

	<p>Environnement, Risques et Résilience » qui forme des personnes compétentes en la matière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si on vend le territoire à l'internationale, il faut en assurer la sécurité et la sûreté des différentes installations, des personnes, des flux, des apports énergétiques, ... La sécurité peut alors devenir un argument de marketing territorial ;</li> <li>- Il faut impulser la création d'un observatoire des risques économique ;</li> <li>- Pourquoi pas avoir un ambassadeur des risques qui sensibiliserait la population au sens large (habitants, commerçants, entreprises, syndics, ...)</li> <li>- Il faut que la CASA s'appuie sur les potentielles ressources de son territoire en demandant notamment aux start-up de s'investir dans certains programmes qui permettraient de gérer la venue d'un risque (application sur la montée des eaux ; reconnaissance par la carte SIM des personnes formées aux premiers secours ; reconnaissance par la carte SIM de la langue des propriétaires pour recevoir, dans un certain périmètre, un message d'alerte traduit ; production sur le territoire de kits de survie ; développement des radio à pile car les personnes du 3e âge n'ont pas tous des smartphones, ...)</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu compatible avec les dégradations perpétrées aux Clausonnes, le Fugueiret, 3 Moulins, Carrefour, St Claude, Soppipolis, Castorama ...</li> <li>- Créer une directive sur les travaux à mener pour mettre en place un plan d'actions inondation et incendie ;</li> <li>- Savoir investir sur le long terme, car les aléas vont être plus fréquents et important donc les coûts après la catastrophe vont augmenter et s'additionner jusqu'à coûter plus chère qu'un investissement à l'amont</li> <li>- Valoriser la Recherche à Sophia-Antipolis en Sciences de la Terre et de l'environnement, sciences du Vivant (Académie d'excellence 3 de l'UCA) ;</li> <li>- Développer la micro-agriculture, nécessitant de petites parcelles, une politique attractive d'Agriculteur, la création de jardin partagé (aux avantages multiples : absorption des eaux de pluie, création d'emploi, optimisation de zone en friche ou délaissées).</li> </ul>	<p>Prévenir les risques en promouvant un développement agricole et forestier limitant les risques naturels et innover sur des procédés de construction plus résilients</p> <p>1.5.3</p>

• **Note n°1 rubrique 1.3.1.** Cette démarche implique que l'on revienne au slogan des années 70 : « Vivre et travailler au pays ». Il s'agit d'un style de vie hélas en décalage avec la réalité des années 2000. Encore aujourd'hui le rêve du salarié français est d'accéder à la propriété, la réalisation de cet objectif implique souvent de faire passer le critère lieu après les autres critères comme le cadre de vie, les services publics et privés à disposition, le prix d'acquisition du foncier ou du bâti.

• **Note n°2 rubrique 1.4.1. Premièrement :** À différentes époques (époque des grands ensembles des années 1950 aux années 1980, puis de l'urbanisme durable à partir des années 2000), la densification est présentée de toutes parts comme une nécessité, voire un progrès limitant les coûts, l'impact écologique, créant du lien social, notamment. C'est un des enjeux majeurs de la ville durable, qui doit lutter contre l'étalement urbain. **La densification, peut néanmoins présenter des inconvénients pour la qualité de vie** (si le projet ne préserve pas l'intimité) et surtout pour la santé des habitants exposés à une densification excessive (par exemple à cause de la pollution air et bruit le long des axes routiers).

**Deuxièmement :** La densification sous-entend l'objectif d'accroître le nombre de logements donc d'habitants. Il faut bien se poser la question de la taille critique des équipements qu'un territoire doit rechercher.

<p>Environnement, Risques et Résilience » qui forme des personnes compétentes en la matière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si on vend le territoire à l'internationale, il faut en assurer la sécurité et la sûreté des différentes installations, des personnes, des flux, des apports énergétiques, ... La sécurité peut alors devenir un argument de marketing territorial ;</li> <li>- Il faut impulser la création d'un observatoire des risques économique ;</li> <li>- Pourquoi pas avoir un ambassadeur des risques qui sensibiliserait la population au sens large (habitants, commerçants, entreprises, syndics, ...) ;</li> <li>- Il faut que la CASA s'appuie sur les potentielles ressources de son territoire en demandant notamment aux start-up de s'investir dans certains programmes qui permettraient de gérer la venue d'un risque (application sur la montée des eaux ; reconnaissance par la carte SIM des personnes formées aux premiers secours ; reconnaissance par la carte SIM de la langue des propriétaires pour recevoir, dans un certain périmètre, un message d'alerte traduit ; production sur le territoire de kits de survie ; développement des radio à pile car les personnes du 3e âge n'ont pas tous des smartphones, ...) ;</li> </ul>	<p>Peu compatible avec les dégradations perpétrées aux Clausonnes, le Fugueiret, 3 Moulins, Carrefour, St Claude, Soppipolis, Castorama ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une directive sur les travaux à mener pour mettre en place un plan d'actions inondation et incendie ;</li> <li>- Savoir investir sur le long terme, car les aléas vont être plus fréquents et important donc les coûts après la catastrophe vont augmenter et s'additionner jusqu'à coûter plus chère qu'un investissement à l'amont</li> <li>- <b>Valoriser la Recherche à Sophia-Antipolis en Sciences de la Terre et de l'environnement, sciences du Vivant (Académie d'excellence 3 de l'UCA) ;</b></li> <li>- <b>Développer la micro-agriculture, nécessitant de petites parcelles, une politique attractive d'Agriculteur, la création de jardin partagé (aux avantages multiples : absorption-des-eaux-de-pluie, création d'emploi, optimisation de zone en friche ou délaissées).</b></li> </ul>
--	---

• **Note n°1 rubrique 1.3.1.** Cette démarche implique que l'on revienne au slogan des années 70 : « Vivre et travailler au pays ». Il s'agit d'un style de vie hélas en décalage avec la réalité des années 2000. Encore aujourd'hui le rêve du salarié français est d'accéder à la propriété, la réalisation de cet objectif implique souvent de faire passer le critère lieu après les autres critères comme le cadre de vie, les services publics et privés à disposition, le prix d'acquisition du foncier ou du bâti.

• **Note n°2 rubrique 1.4.1. Premièrement :** À différentes époques (époque des grands ensembles des années 1950 aux années 1980, puis de l'urbanisme durable à partir des années 2000), la densification est présentée de toutes parts comme une nécessité, voire un progrès limitant les coûts, l'impact écologique, créant du lien social, notamment. C'est un des enjeux majeurs de la ville durable, qui doit lutter contre l'étalement urbain. **La densification, peut néanmoins présenter des inconvénients pour la qualité de vie** (si le projet ne préserve pas l'intimité) et surtout pour la santé des habitants exposés à une densification excessive (par exemple à cause de la pollution air et bruit le long des axes routiers).

**Deuxièmement :** La densification sous-entend l'objectif d'accroître le nombre de logements d'habitation donc d'habitants. Il faut bien se poser la question de la taille critique des équipements qu'un territoire doit rechercher.

Troisièmement : Il faut garder présent à l'esprit qu'un habitant coûte à la collectivité plus qu'il ne contribue quand sont cumulées les dépenses de l'ensemble des services publics offerts où qu'il faudra lui offrir, cela se vérifie d'autant plus que les dotations compensatoires de l'Etat sont actuellement en chute libre !

- **Note n°3 rubrique 1.4.2** : Cet objectif est essentiel et correspond totalement aux réflexions qui ont amené les membres des groupes « aménagement du territoire » et « patrimoine et environnement » à remettre en cause les orientations prises par la Casa dans l'aménagement du territoire car contraires à l'esprit même du développement durable :
  - Les projets sont élaborés séparément et indépendamment des décisions prises avant ou par ailleurs.
  - Les « dégâts collatéraux sur l'environnement » de chaque projet cumulés multiplient les risques majeurs : inondations, désertification des centres villes, circulation accrue, disparition des zones naturelles et de la biodiversité...
  - La multiplication des projets de même type a pour conséquence des doublons voir une saturation (centres commerciaux, zones artisanales, bureaux inoccupés ...)

• **Note n°4 rubrique 1.5.2** : Risques naturels : Ce type de risque n'est pas nouveau (inondation, incendie, sismique, géologique) il suffit de consulter le service des archives départementales pour dresser la liste des faits majeurs en la matière. Ce qui est nouveau pour le risque inondation c'est la fréquence des événements majeurs et leurs conséquences.

Pour ce risque inondation, la main de l'homme a profondément modifié :

- 1°) la nature du sol par une imperméabilisation excessive des sols naturels ;
- 2°) la non compensation des surfaces de sol naturel et perméable supprimées ;
- 3°) le libre écoulement des eaux de ruissellement (modification du lit des vallons et fossés, comblement) ;
- 4°) l'ouverture à l'urbanisation de zones jadis connues pour être submersibles ;
- 5°) la sous-évaluation des ouvrages publics d'évacuation des eaux pluviales ;
- 6°) le sous dimensionnement d'ouvrages de franchissement de vallons et /ou rivières.

Pour le point 4, le PPRI doit être revu et adapté au cas par cas à la parcelle. Toutefois, pour ces parcelles des modifications des règles d'occupation du sol seraient actées à la demande du propriétaire de la parcelle concernée supportant une servitude, si des travaux publics ou privés seraient réalisés dans la perspective de protéger efficacement d'une inondation la partie habitable basse des logements.

Le constat étant établi il convient de prévoir à très court terme une première action administrative :

- 1°) Raisonner en terme de bassin versant ce qui implique parfois de créer une structure juridique nouvelle dont le territoire dépasse celui de l'agglomération.
- 2°) Ne pas aggraver la situation existante en aval du bassin lors d'épisodes fortement pluvieux d'où une instruction collaborative des diverses autorisations d'urbanisme entre les autorités compétentes ;
- 3°) Définir un programme d'actions visant les points 1, 2, 3, 5 et 6.

Pour les points 1 et 2, la solidarité des collectivités concernées (amont et aval) doit être engagée pour réaliser des ouvrages de stockage et de régulation des eaux pluviales.

## ► ENJEU 2 : L'exploitation Valorisation du « fort potentiel développement durable » du territoire

Orientation prioritaire de l'enjeu 2

Ambition / Objectifs	Orientations	Pistes d'action
<p>2.1</p> <p>Atteindre en 2030, 30 % d'EnR par rapport à la consommation d'énergie du territoire</p>	<p>2.1.1</p> <p>Lever les freins au développement de l'énergie solaire sur le territoire en recherchant les emplacements possibles (utilisation du bâti agricole du moyen/haut pays...), en sensibilisant les décideurs (formation aux agents/élus communaux...), en renforçant les obligations dans les documents d'urbanisme réglementaire...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre obligatoire les toitures solaires sur toutes les toitures plates (toits terrasses) de Sophia Antipolis et bâtiments commerciaux environnants → recenser toute les toitures de S.A. susceptibles de recevoir des panneaux solaires (Médiathèque, Théâtre, Cité Judiciaire d'Antibes, Business Pôle à Sophia, ...);</li> <li>- Assouplir les lois sur la protection patrimoniale (coopération avec les ABF);</li> <li>- Créer un « Laboratoire/Institut du photovoltaïque relatif aux problématiques du territoire méditerranéen » qui travaillerait notamment sur les contraintes architecturale, le développement de matériaux adaptés (exemple : la tuile solaire de Tesla), une filière de formation aux techniques d'installation des énergies solaires, ...;</li> <li>- Question du stockage et de la redistribution de ces énergies à travailler;</li> <li>- Obliger les équipements publics de la CASA à disposer de chauffage et chauffe-eau solaire plus efficace (Médiathèque de Valbonne, Complexe Aquatique Nautipolis, Centre technique d'Envinet, Les Drakkars à Sophia et Startéo à Chateauneuf);</li> <li>- Impulser des initiatives comme celle de la Centrale thermodynamique Solaire de SAED;</li> <li>- Avec l'Ademe mettre en place un réseau de témoins utilisant les énergies solaires et organiser des visites de sites privés qui prouvent que cela est possible et rentable;</li> <li>- Favoriser les nouvelles installations en tenant compte de l'emploi des énergies solaires dans le calcul de la taxe d'habitation;</li> <li>- Inciter les propriétaires de bâtiments à installer des panneaux solaires (accompagnement clé en main, meilleure image, rentabilité à termes, ...);</li> <li>- Accompagner le développement d'entreprises locales spécialisée dans le photovoltaïque (ex :unos Solaire à Starteo);</li> <li>- Voir Avis du CdD sur le « EnR ».</li> </ul>
<p>2.1.2</p>	<p>Lever les freins au développement de l'énergie bois sur le territoire en animant et organisant les acteurs et la filière (morcellement), en sensibilisant les décideurs (formation aux agents/élus communaux...), en renforçant les obligations dans les documents d'urbanisme réglementaire...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les propriétaires forestiers et le public et améliorer la gestion durable des forêts;</li> <li>- Mettre en place une plateforme d'échange et de coordination de la filière bois énergie (voir note n°5) incluant la sylviculture et la construction en bois qui est moins énergivore, moins GES et plus isolante;</li> <li>- Organiser un tourisme d'affaire, culturel et vert avec le développement d'expérimentation et de la filière locale.</li> <li>- Sensibiliser sur les règles de l'urbanisme pour autoriser les constructions en bois pour éviter les refus pour raisons caricaturales (aspect « montagnard » et temporaire). Cf. avis sur les énergies du groupe Patrimoine</li> </ul>

## ► ENJEU 2 : L'exploitation Valorisation du « fort potentiel développement durable » du territoire

Orientation prioritaire de l'enjeu 2

Ambition / Objectifs	Orientations	Pistes d'action
<p>Atteindre en 2030, 30 % d'EnR par rapport à la consommation d'énergie du territoire</p> <p>2.1</p>	<p>Lever les freins au développement de l'énergie solaire sur le territoire en recherchant les emplacements possibles (utilisation du bâti agricole du moyen/haut pays...), en sensibilisant les décideurs (formation aux agents/élus communaux...), en renforçant les obligations dans les documents d'urbanisme réglementaire...</p> <p>2.1.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre obligatoire les toitures solaires sur toutes les toitures plates (toits terrasses) de Sophia Antipolis et bâtiments commerciaux environnants → recenser toute les toitures de S.A. susceptibles de recevoir des panneaux solaires (Médiathèque, Théâtre, Cité Judiciaire d'Antibes, Business Pôle à Sophia, ...);</li> <li>- Assouplir les lois sur la protection patrimoniale (coopération avec les ABF);</li> <li>- Créer un « Laboratoire/Institut du photovoltaïque relatif aux problématiques du territoire méditerranéen » qui travaillerait notamment sur les contraintes architecturale, le développement de matériaux adaptés (exemple : la tuile solaire de Tesla), une filière de formation aux techniques d'installation des énergies solaires, ...;</li> <li>- Question du stockage et de la redistribution de ces énergies à travailler;</li> <li>- Obliger les équipements publics de la CASA à disposer de chauffage et chauffe-eau solaire plus efficace (Médiathèque de Valbonne, Complexe Aquatique Nautipolis, Centre technique d'Envinet, Les Drakkars à Sophia et Startéo à Chateaufort);</li> <li>- <b>Impulser des initiatives comme celle de la Centrale thermodynamique-Solaire de SAED;</b></li> <li>- Avec l'Ademe mettre en place un réseau de témoins utilisant les énergies solaires et organiser des visites de sites privés qui prouvent que cela est possible et rentable;</li> <li>- <b>Favoriser les nouvelles installations en tenant compte de l'emploi des énergies solaires dans le calcul de la taxe d'habitation;</b></li> <li>- <b>Inclure les propriétaires de bâtiments à installer des panneaux solaires (accompagnement clé en main, meilleure image, rentabilité à termes, ...);</b></li> <li>- Accompagner le développement d'entreprises locales spécialisée dans le photovoltaïque (ex :unos Solaire à Starteo);</li> <li>- Voir Avis du CdD sur le « EnR ».</li> </ul>
<p>2.1.2</p>	<p>Lever les freins au développement de l'énergie bois sur le territoire en animant et organisant les acteurs et la filière (morcellement), en sensibilisant les décideurs (formation aux agents/élus communaux...), en renforçant les obligations dans les documents d'urbanisme réglementaire...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sensibiliser les propriétaires forestiers et le public et améliorer la gestion durable des forêts;</b></li> <li>- <b>Mettre en place une plateforme d'échange et de coordination de la filière bois énergie (voir note n°5) (incluant la sylviculture et la construction en bois qui est moins énergivore, moins GES et plus isolante);</b></li> <li>- <b>Organiser un tourisme d'affaire, culturel et vert avec le développement d'expérimentation et de la filière locale;</b></li> <li>- Sensibiliser sur les règles de l'urbanisme pour autoriser les constructions en bois pour éviter les refus pour raisons caricaturales (aspect « montagnard » et temporaire). Cf. avis sur les énergies du groupe Patrimoine</li> </ul>

		<p>- Créer une filière « valorisation des déchets » (cf. San Francisco, Piémont) avec l'étude d'un centre de compostage de déchets verts ;</p> <p>- Etudier la faisabilité d'une recyclerie / Ressourcerie (cf. Les Clausonnes)</p> <p>- Accueillir et développer un marché pour les sociétés innovantes (telle que Zeta Pellet qui valorise les déchets verts) ;</p> <p>- Homogénéiser les collectes et les bonnes pratiques de tri sélectif ;</p> <p>- Étendre la collecte des déchets verts/ fermentescibles à l'ensemble du territoire et les valoriser (cf. Produits de tonte pelouse à Cagnes sur Mer) ;</p> <p>- mettre à disposition des jardiniers des broyeurs de déchets verts qui produiront du BRF à répandre dans les jardins (cf. Biot) ;</p> <p>- Inciter, dans les documents d'urbanisme, au développement des zones de compostage locales, dans les copropriétés verticales et horizontales ;</p> <p>- Moderniser l'unité d'incinération d'Antibes sur les derniers « REFIDOM », avec valorisation énergétique ;</p> <p>- Rechercher la réduction de l'émission de gaz à effet de serre au sein de l'activité de Veolia Propreté ;</p> <p>- Eviter de valoriser les Boues d'épuration extrêmement polluantes (métaux lourds) ;</p>	<p>- Prendre en compte dans les projets de développement économique la totalité des flux qui en découleront : énergie, eau, égouts (STEP), déchets, transports, données ... Exemple : l'installation d'un datacenter sur le territoire a besoin d'énormes quantités d'énergie, d'eau et de flux de data.</p> <p>- Réfléchir à l'autosuffisance des projets qui peuvent être accompagné par les pouvoirs publics ;</p> <p>- Sensibiliser à la production d'énergie par le bâti.</p>
2.1.3	<p><b>Accroître la valorisation énergétique des déchets du territoire, notamment en cherchant des synergies avec la nouvelle compétence Assainissement de la CASA (boues d'épuration) ou encore en recherchant une valorisation énergétique des déchets verts</b></p>		
2.1.4	<p><b>Impliquer la population dans le développement de projets EnR collectifs (financements participatifs) ou individuels (installations domestiques, chauffage au bois...)</b></p>		
2.2	<p><b>Inciter à la sobriété énergétique sur le territoire</b></p>	<p>Impulser la <b>démobilité</b> sur le territoire et inciter aux <b>mobilités décarbonées et collectives &gt;&gt; Cf. Orientation 1.3</b></p>	<p>- Incitations financières !</p> <p>- Développer un carburant propre : Gaz naturel et l'énergie éolienne (cf. Gourdon)</p>
2.2.1		<p><b>Informier et sensibiliser à la sobriété énergétique les habitants, les entreprises, les communes... (formation aux éco-gestes, exemplarité, défis type "familles à énergie positive", travail sur l'éclairage public à l'échelle de la CASA...)</b></p>	<p>- Lancer une expérience : Avoir quelques familles / ménages de la CASA » pilotes » choisis pour avoir une année « zéro déchet » ou diminution empreinte carbone » ;</p> <p>- L'incitation pourrait être orientée également vers les scolaires du primaire. Comme cela existe avec la Prévention Routière, il pourrait être créée une cellule « développement durable » qui visiterait les écoles et rappellerait, exemples à l'appui, les « éco-gestes au quotidien ».</p> <p>- Éclairage public souvent inutile → pollution lumineuse. Diagnostiquer l'éclairage nocturne des entreprises.</p> <p>- Cf. projet TICELEC à Biot en 2011 (Technologies de l'Information pour une Consommation Electrique Responsable), Cf. Challenge Ecooffices (économie d'énergie dans le Bâtiment CSTB), Cf. NegaWatt</p>
2.2.2			
2.2.3	<p><b>Accélérer la réhabilitation du parc locatif social</b></p>		<p>- Inciter à la remise aux normes des multiples bureaux vides sur Sophia Antipolis ;</p> <p>- Réfléchir à réutilisation du foncier occupé par les bureaux vides (PLU et emplacements réservés) ;</p>
2.3	<p><b>Aider au montage de projets, en renforçant les</b></p>		<p>- Remise en état de la ferme des 3 moulins et la transformer en légumerie municipale pour alimenter les cantines scolaire et les restaurant inter entreprise ;</p>

		<p>Accroître la valorisation énergétique des déchets du territoire, notamment en cherchant des synergies avec la nouvelle compétence Assainissement de la CASA (boues d'épuration) ou encore en recherchant une valorisation énergétique des déchets verts</p>	<p>2.1.3</p>	<p>- Créer une filière « valorisation des déchets » (cf. San Francisco, Piemont) avec l'étude d'un centre de compostage de déchets verts ;  - Étudier la faisabilité d'une recyclerie / Ressourcerie (cf. Les Clausonnes)  - Accueillir et développer un marché pour les sociétés innovantes (telle que Zeta Pellet qui valorise les déchets verts) ;  - Homogénéiser les collectes et les bonnes pratiques de tri sélectif ;  - Étendre la collecte des déchets verts/ fermentescibles à l'ensemble du territoire et les valoriser (cf. Produits de tonte pelouse à Cagnes sur Mer) ;  - mettre à disposition des jardiniers des broyeurs de déchets verts qui produiront du BRF à répandre dans les jardins (cf. Biot) ;  - Inciter, dans les documents d'urbanisme, au développement des zones de compostage locales, dans les copropriétés verticales et horizontales ;  - Moderniser l'unité d'incinération d'Antibes sur les derniers « REFIDOM », avec valorisation énergétique ;  - Rechercher la réduction de l'émission de gaz à effet de serre au sein de l'activité de Veolia Propreté ;  - Eviter de valoriser les Boues d'épuration extrêmement polluantes (métaux lourds) ;</p>
	<p>Impliquer la population dans le développement de projets EnR collectifs (financements participatifs) ou individuels (installations domestiques, chauffage au bois...)</p>	<p>Impulser la mobilité sur le territoire et inciter aux mobilités décarbonées et collectives &gt;&gt; cf. Orientation 1.3</p>	<p>2.1.4</p>	<p>- Prendre en compte dans les projets de développement économique la totalité des flux qui en découleront : énergie, eau, égouts (STEP), déchets, transports, données ... Exemple : l'installation d'un datacenter sur le territoire a besoin d'énormes quantités d'énergie, d'eau et de flux de data.  - Réfléchir à l'autosuffisance des projets qui peuvent être accompagnés par les pouvoirs publics ;  - Sensibiliser à la production d'énergie par le bâti</p>
		<p>Inciter à la sobriété énergétique sur le territoire</p>	<p>2.2</p>	<p>- Incitations financières !  - Développer un carburant propre : Gaz naturel et l'énergie éolienne (cf. Gourdon)  - Lancer une expérience : Avoir quelques familles / ménages de la CASA » pilotes » choisis pour avoir une année « zéro déchet » ou diminution empreinte carbone » ;  - L'incitation pourrait être orientée également vers les scolaires du primaire. Comme cela existe avec la Prévention Routière, il pourrait être créée une cellule « développement durable » qui visiterait les écoles et rappellerait, exemples à l'appui, les « éco-gestes au quotidien ».  - Éclairage public souvent inutile → pollution lumineuse. Diagnostiquer l'éclairage nocturne des entreprises.  - Cf. projet TICELEC à Biot en 2011. (Technologies de l'Information pour une Consommation Electrique Responsable). Cf. Challenge Ecoffices (économie d'énergie dans le Bâtiment CSTB), Cf. NegaWatt</p>
	<p>Accélérer la réhabilitation du parc locatif social</p>	<p>Accélérer la réhabilitation du parc locatif social</p>	<p>2.2.3</p>	<p>- Inciter à la remise aux normes des multiples bureaux vides sur Sophia Antipolis ;  - Réfléchir à réutilisation du foncier occupé par les bureaux vides (PLU et emplacements réservés) ;</p>
	<p>Aider au montage de projets, en renforçant les</p>	<p>Aider au montage de projets, en renforçant les</p>	<p>2.3.1</p>	<p>- Remise en état de la ferme des 3 moulins et la transformer en légumerie municipale pour alimenter les cantines scolaire et les restaurant inter entreprise ;</p>

<p>Développer le maraîchage en réponse à une demande locale</p>	<p>capacités de la « pépinière agricole » existante</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des « contrats » de gestion du parc arboricole par des exploitants ;</li> <li>- Conventionner l'entretien et les récoltes d'arbres fruitiers chez des propriétaires particuliers avec des agriculteurs et/ou associations d'insertion (agrumes, oliviers...);</li> <li>- Recenser toutes les terres définies comme agricoles et toutes les parcelles qui pourraient être exploitées sous une forme ou une autre pour un développement agricoles (cf. terre de Monaco, incroyables comestible);</li> <li>- Définir avec les acteurs de filière agricole (chambre – agribus, associations, écoles d'Antibes) un plan d'actions pour rapprocher la disponibilité de fonciers et la demande d'exploitation.</li> </ul>
<p>2.3.2</p>	<p>Renforcer le soutien aux communes pour, au-delà du foncier, permettre l'acquisition de bâtiments et équipements agricoles par des fonds de concours CASA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commencer par recenser les besoins en matière d'équipement agricole ;</li> <li>- Association « Terre de liens » et « Association Solidarité paysanne » : aide aux actions foncières agricoles et agropastorales, soutien de l'agriculture, équipements et diagnostics pastoraux, développement des emplois saisonniers agricoles (étude et mise en place) ;</li> </ul>
<p>2.3.3</p>	<p>Rechercher le développement de l'agriculture en ville à travers des projets de fermes urbaines, d'encouragement à l'autoproduction/revente locale (jardins partagés...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En ville, créer des espaces verts (arbres de haute futaie) capables d'absorber du CO<sup>2</sup> ;</li> <li>- Inciter les jardinages collectifs en ville et périphérie (exemple : incroyables comestibles, ferme urbaine) ;</li> <li>- Faire un état des plausibles lieux en ville notamment dans les écoles et les maisons de retraite ;</li> <li>- Des exemples existent à Detroit (USA), NewYork (USA), ...</li> </ul>
<p>2.3.4</p>	<p>Renforcer l'accès aux produits locaux par le développement des circuits courts en s'appuyant sur l'approvisionnement des cantines scolaires, la labellisation de commerces travaillant en circuits courts, la mise en réseau des acteurs (AMAP...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LANCER UN SCHEMA ALIMENTAIRE TERRITORIAL (avoir un retour d'expérience de la commune Mouans Sartoux qui a embauché un agriculteur pour s'approvisionner en aliment pour les enfants de l'école) ;</li> <li>- Développer les fermes urbaines avec l'aquaponie et la permaculture ;</li> <li>- Rapprocher la production du consommateur (circuit court) → Construire un plan de communication vers la population pour valoriser les produits locaux et les orienter vers les lieux de distribution ;</li> <li>- Des exemples existent à, TodMorden (GB) ...., Dijon, Reims, Mayenne ;</li> </ul>
<p>2.3.5</p>	<p>Contribuer à la 3<sup>ème</sup> source d'exportation française : La parfumerie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire l'essence de Nérol à partir de la Culture du Bigaradier ou Oranger Amer (arbre très décoratif qui s'adapte bien à l'arrière-pays du littoral méditerranéen comme à Bar sur Loup) ;</li> <li>- Soutenir la Maison des Arts et des Traditions de la Violette ;</li> <li>- Soutenir le projet de Maison du Terroir ;</li> </ul>

<p>Développer le maraîchage en réponse à une demande locale</p>	<p>capacités de la « pépinière agricole » existante</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des « contrats » de gestion du parc arboricole par des exploitants ;</li> <li>- Conventioneer l'entretien et les récoltes d'arbres fruitiers chez des propriétaires particuliers avec des agriculteurs et/ou associations d'insertion (agrumes, oliviers...);</li> <li>- Recenser toutes les terres définies comme agricoles et toutes les parcelles qui pourraient être exploitées sous une forme ou une autre pour un développement agricoles (cf. terre de Monaco, incroyables comestibles) ;</li> <li>- Définir avec les acteurs de filière agricole (chambre – agribus, associations, écoles d'Antibes) un plan d'actions pour rapprocher la disponibilité de fonciers et la demande d'exploitation.</li> </ul>
<p>2.3.2</p>	<p>Renforcer le soutien aux communes pour, au-delà du foncier, permettre l'acquisition de bâtiments et équipements agricoles par des fonds de concours CASA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commencer par recenser les besoins en matière d'équipement agricole ;</li> <li>- Association « Terre de liens » et « Association Solidarité paysanne » : aide aux actions foncières agricoles et agropastoralismes, soutien de l'agriculture, équipements et diagnostics pastoraux, développement des emplois saisonniers agricoles (étude et mise en place) ;</li> </ul>
<p>2.3.3</p>	<p>Rechercher le développement de l'agriculture en ville à travers des projets de fermes urbaines, d'encouragement à l'autoproduction/vente locale (jardins partagés...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En ville, créer des espaces verts (arbres de haute futaie) capables d'absorber du CO<sup>2</sup> ;</li> <li>- Inciter les jardinages collectifs en ville et périphérie (exemple : incroyable comestibles, ferme urbaine) ;</li> <li>- Faire un état des plausibles lieux en ville notamment dans les écoles et les maisons de retraite ;</li> <li>- Des exemples existent à Detroit (USA), NewYork (USA), ...</li> </ul>
<p>2.3.4</p>	<p>Renforcer l'accès aux produits locaux par le développement des circuits courts en s'appuyant sur l'approvisionnement des cantines scolaires, la labellisation de commerces travaillant en circuits courts, la mise en réseau des acteurs (AMAP...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LANCER UN SCHEMA ALIMENTAIRE TERRITORIAL (avoir un retour d'expérience de la commune Mouans Sartoux qui a embauché un agriculteur pour s'approvisionner en aliment pour les enfants de l'école) ;</li> <li>- Développer les fermes urbaines avec l'aquaponie et la permaculture ;</li> <li>- Rapprocher la production du consommateur (circuit court) → Construire un plan de communication vers la population pour valoriser les produits locaux et les orienter vers les lieux de distribution ;</li> <li>- Des exemples existent à, TodMorden (GB) ...., Dijon, Reims, Mayenne ;</li> </ul>
<p>2.3.5</p>	<p>Contribuer à la 3<sup>ème</sup> source d'exportation française : La parfumerie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire l'essence de Néroli à partir de la Culture du Bigaradier ou Oranger Amer (arbre très décoratif qui s'adapte bien à l'arrière-pays du littoral méditerranéen comme à Bar sur Loup) ;</li> <li>- Soutenir la Maison des Arts et des Traditions de la Violette ;</li> <li>- Soutenir le projet de Maison du Terroir ;</li> </ul>

2.4	Matière : Terre	2.4.1	« Les métiers d'art (céramique, verrerie, ...) représentent un potentiel économique - pas uniquement touristique - à développer, en bénéficiant des innovations technologiques s'appliquant » Cf. PADD p.195 Pôle d'excellence	<p>- Pôle céramique de Vallauris : Madoura acquis par la CASA</p>
2.5	Matière : Mer	2.5.1	Promouvoir et valoriser la présence, la richesse et la qualité du littoral et des milieux marins	<p>- Gérer de façon intégrée les Rejets d'Assainissement Côtiers (GIRAC),</p> <p>- « La constitution d'un pôle technologique marin doit être favorisée au sein du réseau des activités régionales » (cf. PADD p .195) en lien avec la ferme aquacole de Cannes ;</p> <p>- L'énergie marine peut aussi être développée sur le territoire (des systèmes d'hydroliennes existent) ;</p> <p>- Soutenir la pêche locale ;</p> <p>- Développer le sentier aquatique de l'Anse du Croûton à Antibes ;</p> <p>- Développer la pratique de la voile dériveur et favoriser l'accès libre à la mer ;</p>

● **Note n°5 rubrique 2.1.2** : A noter que la forêt méditerranéenne n'est pas une forêt nordique qui peut produire du bois. Avec une production de biomasse de 2 m<sup>3</sup> / ha / an, elle est plutôt une forêt d'usages, de visite et de récoltes avec des Produits Forestiers Non Ligneux : champignons, animaux, miel, liège, plantes aromatiques et de parfumerie, favorisant les circuits courts, l'économie locale et la restauration. Elle est à considérer comme un espace public multifonctionnel : agroforesterie, cueillette, compensation de carbone, chauffage, activité de loisirs, gestion des risques. Cf Plan Bleu à la CASA → Attention à la surexploitation forestière (coupes à blanc, plantation d'essences inadaptées, ...) consistant juste à faire de l'argent.



2.4	Matière Première : TERRE	2.4.1	<p>« Les métiers d'art (céramique, verrerie, ...) représentent un potentiel économique – pas uniquement touristique – à développer, en bénéficiant des innovations technologiques sophistiquées » Cf. PADD p.195 Pôle d'excellence</p>	<p>- Gérer de façon intégrée les Rejets d'Assainissement Côtiers (GIRAC), - « La constitution d'un pôle technologique marin doit être favorisée au sein du réseau des activités régionales » (cf. PADD p .195) en lien avec la ferme aquacole de Cannes ; - L'énergie marine peut aussi être développée sur le territoire (des systèmes d'hydroliennes existent) ; - Soutenir la pêche locale ; - Développer le sentier aquatique de l'Anse du Croûton à Antibes ; - Développer la pratique de la voile dériveur et favoriser l'accès libre à la mer ;</p>
2.5	Matière Première : MER	2.5.1	<p>Promouvoir et valoriser la présence, la richesse et la qualité du littoral et des milieux marins</p>	

• **Note n°5 rubrique 2.1.2** : A noter que la forêt méditerranéenne n'est pas une forêt nordique qui peut produire du bois. Avec une production de biomasse de 2 m<sup>3</sup> / ha / an, elle est plutôt une forêt d'usages, de visite et de récoltes avec des Produits Forestiers Non Ligneux : champignons, animaux, miel, liège, plantes aromatiques et de parfumerie, favorisant les circuits courts, l'économie locale et la restauration. Elle est à considérer comme un espace public multifonctionnel : agroforesterie, cueillette, compensation de carbone, chauffage, activité de loisirs, gestion des risques. Cf Plan Bleu à la CASA → Attention à la surexploitation forestière (coupes à blanc, plantation d'essences inadaptées, ...) consistant juste à faire de l'argent.

### ► ENJEU 3 : L'amélioration du cadre de vie de l'ensemble du territoire pour le bien être de la population

Orientation prioritaire de l'enjeu 3

Ambition / Objectifs	Orientations	Pistes d'action
3.1	<p>Renforcer les centralités sur l'ensemble du territoire en revitalisant les centres villes et en dynamisant les pôles secondaires et les centres-bourgs (1 centralité par commune <i>a minima</i>) par des actions sur les commerces, le maillage du territoire en équipements publics (mise en réseau des équipements communaux, services itinérants....)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cesser la construction d'hyper centres commerciaux « hors les murs » (Clausonnes, Fugueiret, ...) - privilégier les zones d'habitation → Établir un périmètre (autours de centres villes et des grandes polarités) en dehors duquel les surfaces commerciales sont limitées voir interdites ;</li> <li>- Les extensions commerciale doivent garantir la survie des commerces de proximité en ville ;</li> <li>- La problématique en ville est celle du stationnement, les hyper-marchés ont un parking gratuit face au magasin. En ville, le parking est restreint et payant. Il faut donc assurer une gratuité des parkings en ville pour les clients des commerces de villes ;</li> <li>- Éviter l'isolement des grands équipements communaux qui favorise les déplacements en voiture ;</li> <li>- Attention à la notion de centralité, tout concentrer en un espace n'est pas bénéfique pour toutes les activités. Pour l'emploi, les lieux de travail, ... il est préférable d'avoir un chapelet de petites polarités.</li> </ul>
3.1.1	<p>Apaiser l'espace public ("marchabilité", mobilités douces, réduction du stationnement...) et créer des espaces propices au développement du lien social sur l'espace public (jardins familiaux, parcs, infrastructures sportives en libre-accès, kiosques à musique...) - des espaces publics à l'image de cet art de vivre azuréen (maritime, campagnard, forestier, montagnard, agricole...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre exemple sur des villes qui ont fait des coulées vertes comme Nice (exemple : la grande esplanade devant le port d'Antibes ne possède aucune verdure propice à la ballade détente et proche des lieux de lien social) ;</li> <li>- Revenir 50 ans en arrière et recréer les centres villes d'hier (préciser les qualités à retrouver ou à adapter : petit, familial...);</li> <li>- Développer le concept d'espaces publics « azuréens » connectés, insonorisés, ... afin d'avoir plaisir à se retrouver dehors (plage, quai, lavoir, rue, allée, rivière, clairière, placette...);</li> <li>- Créer des micros aires sportives urbaines, des lieux de rencontre ouverts équipés en wifi ;</li> <li>- Mettre en place du fléchage adapté indiquant des itinéraires courts pour inciter à marcher ;</li> <li>- Avoir une continuité de l'espace public en permettant aux piétons la traversée, en journée, des grands ensembles immobiliers (récent ou non) ;</li> <li>- Réhabilitation des sentiers, sentes, escaliers qui permettent un cheminement aisé, balisé et plus court ;</li> <li>- Créer du lien social avec des kiosques à jeux et à projets ;</li> <li>- Développer des « espaces publics agricoles de proximité » favorisant le bio ;</li> <li>- Avoir des stations de vélos en libre accès (VLS) pour se promener en ville ;</li> <li>- Utiliser les publications et préconisations du CEREMA pour aller dans la bonne direction ;</li> </ul>
3.1.2	<p>Favoriser la mixité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement : développement d'offre culturelle, économique, commerciale, sociale...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Placer les pépinières d'entreprises ou co-working proches des centres villes et lieux de vie ;</li> <li>- Recréer des modules de vie comme des centres-bourgs ou espaces communs à l'échelle d'un quartier et du piéton (service, distraction, commerce...).</li> </ul>

## ► ENJEU 3 : L'amélioration du cadre de vie de l'ensemble du territoire pour le bien être de la population

Orientation prioritaire de l'enjeu 3

Ambition / Objectifs	Orientations	Pistes d'action
<p>3.1</p> <p>Améliorer l'espace public dans une logique d'amélioration de la qualité de vie et de proximité</p>	<p>Renforcer les centralités sur l'ensemble du territoire en revitalisant les centres villes et en dynamisant les pôles secondaires et les centres-bourgs (1 centralité par commune <i>a minima</i>) par des actions sur les commerces, le maillage du territoire en équipements publics (mise en réseau des équipements communaux, services itinérants....)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cesser la construction d'hyper centres commerciaux « hors les murs » (Clausonnes, Fugueiret, ...) - privilégier les zones d'habitation → Établir un périmètre (autours de centres villes et des grandes polarités) en dehors duquel les surfaces commerciales sont limitées voir interdites ;</li> <li>- Les extensions commerciale doivent garantir la survie des commerces de proximité en ville ;</li> <li>- La problématique en ville est celle du stationnement, les hyper-marchés ont un parking gratuit face au magasin. En ville, le parking est restreint et payant. Il faut donc assurer une gratuité des parkings en ville pour les clients des commerces de villes ;</li> <li>- Eviter l'isolement des grands équipements communaux qui favorise les déplacements en voiture ;</li> <li>- Attention à la notion de centralité, tout concentrer en un espace n'est pas bénéfique pour toutes les activités. Pour l'emploi, les lieux de travail, ... il est préférable d'avoir un chapelet de petites polarités.</li> <li>- Prendre exemple sur des villes qui ont fait des coulées vertes comme Nice (exemple : la grande esplanade devant le port d'Antibes ne possède aucune verdure propice à la ballade détente et proche des lieux de lien social) ;</li> <li>- Revenir 50 ans en arrière et recréer les centres villes d'hier (préciser les qualités à retrouver ou à adapter : petit, familial...);</li> <li>- Développer le concept d'espaces publics « azuréens » connectés, insonorisés, ... afin d'avoir plaisir à se retrouver dehors (plage, quai, lavoir, rue, allée, rivière, clairière, placette...);</li> <li>- Créer des micros aires sportives urbaines, des lieux de rencontre ouverts équipés en wifi ;</li> <li>- Mettre en place du fléchage adapté indiquant des itinéraires courts pour inciter à marcher ;</li> <li>- Avoir une continuité de l'espace public en permettant aux piétons la traversée, en journée, des grands ensembles immobiliers (récent ou non) ;</li> <li>- Réhabilitation des sentiers, sentes, escaliers qui permettent un cheminement aisé, balisé et plus court ;</li> <li>- Créer du lien social avec des kiosques à jeux et à projets ;</li> <li>- Développer des « espaces publics agricoles de proximité » favorisant le bio ;</li> <li>- Avoir des stations de vélos en libre accès (VLS) pour se promener en ville ;</li> <li>- Utiliser les publications et préconisations du CEREMA pour aller dans la bonne direction ;</li> </ul>
<p>3.1.2</p>	<p>Apaiser l'espace public ("marchabilité", mobilités douces, réduction du stationnement...) et créer des espaces propices au développement du lien social sur l'espace public (jardins familiaux, parcs, infrastructures sportives en libre-accès, kiosques à musique...) - des espaces publics à l'image de cet art de vivre azuréen (maritime, campagnard, forestier, montagnard, agricole...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Placer les pépinières d'entreprises ou co-working proches des centres villes et lieux de vie ;</li> <li>- Recréer des modules de vie comme des centres-bourgs ou espaces communs à l'échelle d'un quartier et du piéton (service, distraction, commerce...).</li> </ul>
<p>3.1.3</p>	<p>Favoriser la mixité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement : développement d'offre culturelle, économique, commerciale, sociale...</p>	

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir dans le SCOT une politique globale en matière d'espaces naturels et patrimoniaux (Natura 2000, ZNIEFF, soutien au ZPPAUP et aux arrêtés de protection de biotopes, ...) pour concrétiser la compétence CASA « Protection et Valorisation d'ENIC » ;</li> <li>- Protéger les grands domaines (ex : Domaine de Beaumont, des aspres,...)</li> <li>- Aménager des aires d'accueil du public dans les sites Natura 2000 (des lieux de sport nature) ;</li> <li>- Créer des sentiers adaptés aux personnes à mobilité réduite ;</li> <li>- Créer une école des Métiers du Patrimoine (Bâti et Nature) : Château Robert avec parc arboré remarquable à acquérir par la CASA (à 300 000 euros pour 8+1 ha) pouvant être gratuitement rénové par l'association Terre&amp;Vie (cf. Enjeu 5.1.1.)</li> <li>- Sensibiliser sur les impacts de fréquentation des milieux aquatiques ;</li> <li>- Développer des sites naturels communaux pédagogiques (Arboretum, ...)</li> <li>- La station d'épuration construite à l'origine pour SA est à saturation, il faut donc envisager la construction d'une seconde station.</li> </ul>
		<p style="text-align: center;"><b>Accompagner les activités de nature et prévenir les conflits d'usage</b></p> <p style="text-align: center;"><b>3.1.4</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une charte paysagère de la CASA (partager une réflexion commune sur la signalétique, la place de la publicité et les éléments qui nuisent au patrimoine urbain paysager, limiter l'impact visuel des réseaux et antennes) ;</li> <li>- Etudier une charte graphique et un plan signalétique pour les secteurs sensibles comme les voies d'accès intercommunales.</li> <li>- Améliorer la qualité paysagère des entrées de villes et des zones d'activités ;</li> <li>- Développer un guide de bonnes pratiques pour la gestion des espaces verts municipaux (cf. Antibes) → sensibiliser les professionnels des espaces verts aux choix et gestes respectueux de l'environnement ;</li> <li>- Établir un relevé des arbres remarquables ;</li> <li>- Sensibiliser les habitants aux haies végétales « adaptées » (non allergènes, et économes en eau) ;</li> <li>- Créer des jardins potagers biologiques pédagogiques ;</li> <li>- Sensibiliser sur la place des oiseaux en milieu bâti ;</li> <li>- Mettre en place des pigeonniers municipaux comme à Valbonne ;</li> <li>- Requalifier l'espace littoral (accessibilité, continuité, sécurisation ...)</li> </ul>
		<p style="text-align: center;"><b>Améliorer la qualité des paysages urbains pour un meilleur cadre de vie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>3.1.5</b></p>	
		<p style="text-align: center;"><b>«Faire vivre» le territoire</b></p> <p style="text-align: center;"><b>3.2</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette orientation nécessite le soutien d'un service de l'agglo en charge d'organiser et de fédérer les initiatives associatives ou amicales.</li> <li>- Encourager et soutenir les actions existantes → Les associations La Ruche et Le Damier animent le territoire de Vallauris (Echanges de services, Découvertes du territoire, Troc des plantes...) ; Le site internet Mon p'tit voisinage tente de créer du lien ; Une habitante des Hauts de Vallauris crée « Cité en action » pour développer la solidarité de proximité (transport solidaire, entraide) ;</li> <li>- Soutenir les jardins familiaux solidaires dans le logement social ;</li> <li>- Etudier la faisabilité d'une monnaie locale (cf. Cagnes-Sur Mer).</li> </ul>
		<p style="text-align: center;"><b>Favoriser l'implication des acteurs susceptibles d'animer le territoire (soutien aux initiatives associatives sportives et culturelles ; initier la création de communautés d'usagers ; développement de l'information sur les animations et initiatives locales... à l'échelle communautaire)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>3.2.1</b></p>	

		<p>Accompagner les activités de nature et prévenir les conflits d'usage</p> <p>3.1.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir dans le SCOT une politique globale en matière d'espaces naturels et patrimoniaux (Natura 2000, ZNIEFF, soutien au ZPPAUP et aux arrêtés de protection de biotopes, ...) pour concrétiser la compétence CASA « Protection et Valorisation d'ENIC » ;</li> <li>- Protéger les grands domaines (ex : Domaine de Beaumont, des aspres,...)</li> <li>- <b>Aménager des aires d'accueil du public dans les sites Natura 2000 (des lieux de sport nature) ;</b></li> <li>- Créer des sentiers adaptés aux personnes à mobilité réduite ;</li> <li>- Créer une école des Métiers du Patrimoine (Bâti et Nature) : Château Robert avec parc arboré remarquable à acquérir par la CASA (à 300 000 euros pour 8+1 ha) pouvant être gratuitement rénové par l'association Terre&amp;Vie (cf. Enjeu 5.1.1.)</li> <li>- <b>Sensibiliser sur les impacts de fréquentation des milieux aquatiques ;</b></li> <li>- <b>Développer des sites naturels communaux pédagogiques (Arboretum, ...)</b> ;</li> <li>- La station d'épuration construite à l'origine pour SA est à saturation, il faut donc envisager la construction d'une seconde station.</li> </ul>
		<p>Améliorer la qualité des paysages urbains pour un meilleur cadre de vie</p> <p>3.1.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Créer une charte paysagère de la CASA</b> (partager une réflexion commune sur la signalétique, la place de la publicité et les éléments qui nuisent au patrimoine urbain paysager, limiter l'impact visuel des réseaux et antennes) ;</li> <li>- Etudier une charte graphique et un plan signalétique pour les secteurs sensibles comme les voies d'accès intercommunales.</li> <li>- <b>Améliorer la qualité paysagère des entrées de villes et des zones d'activités ;</b></li> <li>- <b>Développer un guide de bonnes pratiques</b> pour la gestion des espaces verts municipaux (cf. Antibes) → sensibiliser les professionnels des espaces verts aux choix et gestes respectueux de l'environnement ;</li> <li>- <b>Établir un relevé des arbres remarquables ;</b></li> <li>- <b>Sensibiliser les habitants aux haies végétales « adaptées »</b> (non allergènes, et économes en eau) ;</li> <li>- <b>Créer des jardins potagers biologiques pédagogiques ;</b></li> <li>- Sensibiliser sur la place des oiseaux en milieu bâti ;</li> <li>- Mettre en place des pigeonniers municipaux comme à Valbonne ;</li> <li>- Requalifier l'espace littoral (accessibilité, continuité, sécurisation ...)</li> </ul>
<p>3-2</p>	<p>«Faire vivre» le territoire</p> <p>3.2.1</p>	<p>Favoriser l'implication des acteurs susceptibles d'animer le territoire (soutien aux initiatives associatives sportives et culturelles ; initier la création de communautés d'usagers ; développement de l'information sur les animations et initiatives locales... à l'échelle communautaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette orientation nécessite le soutien d'un service de l'agglomération en charge d'organiser et de fédérer les initiatives associatives ou amicales.</li> <li>- <b>Encourager et soutenir les actions existantes</b> → Les associations La Ruche et Le Damier animent le territoire de Vallauris (Echanges de services, Découvertes du territoire, Troc des plantes...) ; Le site internet Mon p'tit voisinage tente de créer du lien ; Une habitante des Hauts de Vallauris crée « Cité en action » pour développer la solidarité de proximité (transport solidaire, entraide) ;</li> <li>- <b>Soutenir les jardins familiaux solidaires dans le logement social ;</b></li> <li>- Etudier la faisabilité d'une monnaie locale (cf. Cagnes-Sur Mer).</li> </ul>

		<p>Créer une "vie étudiante" sur Sophia Antipolis en travaillant sur la question avec les acteurs (création d'un Conseil de la vie de Campus et des chercheurs) et en animant le réseau d'écoles, de résidences d'associations... dans une logique de mutualisation et de développement des initiatives répondant aux besoins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explorer le moule archaïque du logement étudiant sur la CASA pour faire émerger des lieux de vie (nuits et week-ends morbides...) → l'espace St Philippe est proche de l'UNSA / IUT et c'est un lieu de restauration ;</li> <li>- Aller voir les BDE étudiants sur place pour générer cette émulsion</li> <li>- Créer une synergie universitaire/Campus et faire apparaître un véritable sentiment d'appartenance ;</li> <li>- Développer une implication des ingénieurs et techniciens de la technopole en tant que réparateurs citoyens auprès des Repair Café Sophia Antipolis (Valoriser les savoirs et l'esprit Fab-lab et communautaire des « geeks »).</li> </ul>
3.3	Développer le e-service	<p>3.3.1 Développer les services de la CASA sous forme numérique, interconnecter les sites publics et sensibiliser les citoyens aux e-services</p> <p>3.3.2 Déployer le très haut débit sur le territoire pour l'ensemble des habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une application « portail services CASA » (emploi offre-demande) ;</li> <li>- Sensibiliser aux applications qui permettent de faire remonter des informations rapidement comme « SLAC » ;</li> <li>- Donner au TRES HAUT DEBIT UN STATUT DE BIEN DE 1<sup>ERE</sup> NÉCESSITÉ ET DEVENIR UN BIEN PUBLIC. C'est un prérequis essentiel pour le reste.</li> <li>- Établir la carte communautaire des secteurs desservis.</li> </ul>
3.4	Accroître la prise en compte des questions de santé-environnement	<p>3.4.1 Renforcer la prise en compte dans les documents d'urbanisme réglementaire des objectifs de limitation de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores (prévention, traitement des "points noirs")</p> <p>3.4.2 Mettre en place un système d'alerte à la population en cas de risques pour la santé et informer sur les attitudes à adopter : mauvaise qualité de l'air, pics de chaleur...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être drastique dans la préservation des espaces forestiers lors des projets d'aménagement ;</li> <li>- Rédiger au niveau de l'agglomération un mémorandum à l'usage de la population reprenant les dispositions du RSD 06 ainsi que les prescriptions élaborées par chaque commune membre en matière de pollution atmosphérique, de salubrité et de lutte contre les bruits excessifs.</li> <li>- Cf 5.4.0 Procédure d'information en cas de pics de pollution</li> <li>- Devrait être une obligation des pouvoirs publics !</li> <li>- Eviter la pollution (incinération et feux de jardin) avec l'accueil de l'entreprise Zeta Pellet ;</li> </ul>

	<p>Créer une "vie étudiante" sur Sophia Antipolis en travaillant sur la question avec les acteurs (création d'un Conseil de la vie de Campus et des chercheurs) et en animant le réseau d'écoles, de résidences d'associations... dans une logique de mutualisation et de développement des initiatives répondant aux besoins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explorer le moule archaïque du logement étudiant sur la CASA pour faire émerger des lieux de vie (nuits et week-ends morbides...) → l'espace St Philippe est proche de l'UNS / IUT et c'est un lieu de restauration ;</li> <li>- Aller voir les BDE étudiants sur place pour générer cette émulsion</li> <li>- Créer une synergie universitaire/Campus et faire apparaître un véritable sentiment d'appartenance ;</li> <li>- Développer une implication des ingénieurs et techniciens de la technopole en tant que réparateurs citoyens auprès des Repair Café Sophia Antipolis (Valoriser les savoirs et l'esprit Fab-lab et communautaire des « geeks »).</li> </ul>
3.3	<p>Développer le e-service</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une application « portail services CASA » (emploi offre-demande) ;</li> <li>- Sensibiliser aux applications qui permettent de faire remonter des informations rapidement comme « SLAC » ;</li> <li>- Donner au TRES HAUT DEBIT UN STATUT DE BIEN DE 1<sup>ERS</sup> NÉCESSITÉ ET DEVENIR UN BIEN PUBLIC. C'est un prérequis essentiel pour le reste.</li> <li>- Établir la carte communautaire des secteurs desservis.</li> </ul>
3.4	<p>Accroître la prise en compte des questions de santé-environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être drastique dans la préservation des espaces forestiers lors des projets d'aménagement ;</li> <li>- Rédiger au niveau de l'agglomération un mémorandum à l'usage de la population reprenant les dispositions du RSD 06 ainsi que les prescriptions élaborées par chaque commune membre en matière de pollution atmosphérique, de salubrité et de lutte contre les bruits excessifs.</li> </ul>
3.4.2	<p>Mettre en place un système d'alerte à la population en cas de risques pour la santé et informer sur les attitudes à adopter : mauvaise qualité de l'air, pics de chaleur...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf 5.4.0 Procédure d'information en cas de pics de pollution</li> <li>- Devrait être une obligation des pouvoirs publics !</li> <li>- Éviter la pollution (incinération et feux de jardin) avec l'accueil de l'entreprise Zeta Pellet ;</li> </ul>

## ► ENJEU 4 : Un développement inclusif pour l'ensemble du territoire et de la population

Orientation prioritaire de l'enjeu 4

Ambition / Objectifs	Orientations	Pistes d'action
4.1 Faire du Moyen-Pays une destination touristique	4.1.1 Développer l'hébergement touristique sur le Moyen et le Haut-Pays pour encourager le développement économique des activités de pleine nature ou d'agro-tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner à voir de la CASA un aspect détaché du « tout sur la Côte » en y associant entreprises locales et réseaux associatifs.</li> <li>- Recenser les communes intéressées</li> <li>- Utiliser en hors saison l'hébergement touristique pour des formations (transition énergétique...);</li> <li>- Recréer des gîtes ruraux → Recenser l'ensemble des hébergements collectifs et individuels existants. Faire de même pour les activités de loisirs.</li> <li>- Créer de « nouvelles » activités adaptées au moyen et haut pays, les activités LTSN (Loisirs Touristiques et Sportives de Nature) / Rechercher auprès de plusieurs départements la nature d'activité de loisirs qui peuvent trouver leur place dans le paysage naturel champêtre sans porter atteinte à l'environnement.</li> <li>- Avec les maires concernés et volontaires étudier un schéma de création de ces activités qui peuvent s'appuyer sur le tissu social, économique et associatif local;</li> <li>- Inclure le Moyen-Pays au réseau Numérique;</li> <li>- Développer le Low-Tech;</li> <li>- Avoir un transport collectifs vers le Moyen-Pays (confortables, connectés...).</li> </ul>
4.1.2	Mutualiser les moyens et les efforts des offices de tourisme sur le Haut/Moyen-Pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier les propositions de séjour sur le territoire (allant du littoral au Haut-Pays et avec une offre d'activités saisonnières différentes et variées);</li> <li>- Créer la charte du tourisme durable;</li> <li>- Cesser la guerre des territoires en portant le poids des travaux sur l'offre local et plus sur des stéréotypes.</li> </ul>
4.1.3	Soutenir / développer les activités agro-touristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre exemple sur la logique italienne en nouant des liens avec les acteurs de l'« agriturismo ».</li> <li>- Stopper la vente de toutes les parcelles agricoles;</li> <li>- Dans une logique de solidarité territoriale, les restaurateurs pourraient faire la pub pour les auberges et exploitations agricoles dont ils utilisent les produits → Lien à fructifier entre la côte (tourisme massif) et l'arrière-pays plus traditionnel et producteurs de ressources locales.</li> <li>- Redéfinir des chemins de randonnées avec des « points d'étapes » valorisant l'artisanat et l'agriculture.</li> <li>- Maintenir l'agriculture : atout économique (richesses) social (lien) et environnemental (entretien, structurant). → créer les conditions favorables à cette agriculture de proximité, en amont (action foncière, formation, aide à l'installation...) et en aval (organisation de circuits de distribution en direction des consommateurs locaux, valorisation des produits du terroir...).</li> </ul>

## ► ENJEU 4 : Un développement inclusif pour l'ensemble du territoire et de la population

Orientation prioritaire de l'enjeu 4

Ambition / Objectifs	Orientations	Pistes d'action
4.1 Faire du <b>Moyen-Pays</b> une destination touristique	4.1.1 Développer l' <b>hébergement touristique</b> sur le <b>Moyen et le Haut-Pays</b> pour encourager le développement économique des activités de pleine nature ou d'agro-tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner à voir de la CASA un aspect détaché du « tout sur la Côte » en y associant entreprises locales et réseaux associatifs.</li> <li>- Recenser les communes intéressées</li> <li>- Utiliser en hors saison l'hébergement touristique pour des formations (transition énergétique...);</li> <li>- Recréer des gîtes ruraux → Recenser l'ensemble des hébergements collectifs et individuels existants. Faire de même pour les activités de loisirs.</li> <li>- <b>Créer de « nouvelles » activités adaptées au moyen et haut pays, les activités LITSN (Loisirs Touristiques et Sportives de Nature) / Rechercher auprès de plusieurs départements la nature d'activité de loisirs qui peuvent trouver leur place dans le paysage naturel champêtre sans porter atteinte à l'environnement.</b></li> <li>- <b>Avec les maires concernés et volontaires étudier un schéma de création de ces activités qui peuvent s'appuyer sur le tissu social, économique et associatif local;</b></li> <li>- <b>Inclure le Moyen-Pays au réseau Numérique;</b></li> <li>- Développer le Low-Tech;</li> <li>- <b>Avoir un transport collectifs vers le Moyen-Pays (confortables, connectés...);</b></li> </ul>
4.1.2	Mutualiser les moyens et les efforts des offices de tourisme sur le Haut/Moyen-Pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Diversifier les propositions de séjour sur le territoire</b> (allant du littoral au Haut-Pays et avec une offre d'activités saisonnières différentes et variées);</li> <li>- <b>Créer la charte du tourisme durable;</b></li> <li>- Cesser la guerre des territoires en portant le poids des travaux sur l'offre local et plus sur des stéréotypes.</li> </ul>
4.1.3	Soutenir / développer les activités <b>agro-touristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre exemple sur la logique italienne en nouant des liens avec les acteurs de l'« agriturismo ».</li> <li>- Stopper la vente de toutes les parcelles agricoles;</li> <li>- Dans une logique de solidarité territoriale, les restaurateurs pourraient faire la pub pour les auberges et exploitations agricoles dont ils utilisent les produits → Lien à fructifier entre la côte (tourisme massif) et l'arrière-pays plus traditionnel et producteurs de ressources locales.</li> <li>- Redéfinir des chemins de randonnées avec des « points d'étapes » valorisant l'artisanat et l'agriculture.</li> <li>- <b>Maintenir l'agriculture : atout économique (richesses) social (lien) et environnemental (entretien, structurant);</b> → créer les conditions favorables à cette agriculture de proximité, en amont (action foncière, formation, aide à l'installation...) et en aval (organisation de circuits de distribution en direction des consommateurs locaux, valorisation des produits du terroir...).</li> </ul>

4.2	Poursuivre les efforts pour un équilibre de l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire	4.2.1	Compléter l'offre commerciale du Moyen-Pays, en particulier concernant les commerces non-alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les points relais (livraison de colis). Les commerces de proximité non-alimentaire vont être de plus en plus confrontés au e-commerce ! Mais qui nécessite toujours la livraison.</li> <li>- Développer la solidarité de services ou la « uberisation » (les voisins transporteurs solidaires sont eux-mêmes préalablement livrés sur leur lieu d'activité en ville). Dépôt à la mairie où dans des boîtes aux lettres La Poste de type Cityssimo ;</li> <li>- Favoriser le regroupement de ces commerces non-alimentaires dans un bâti commun.</li> <li>- Mettre en place d'un camion itinérant de service de formation/réparation d'ordinateurs.</li> </ul>
4.2.2	Soutenir le maintien des commerces de proximité au-delà de la seule logique économique (enjeu de revitalisation des centres-bourgs) : audits commerciaux, soutien apporté via la plateforme France Initiative...	4.2.3	Impliquer et responsabiliser les grandes surfaces vis-à-vis des petits commerces et de l'approvisionnement local	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les points relais (livraison de colis) ;</li> <li>- Soutenir les monnaies locales (valorise le commerce de proximité) ;</li> <li>- Faire en sorte d'aider à la pérennité d'une épicerie multi vente dans chaque commune de l'agglomération dont la population permanente est au moins égale à un seuil restant à fixer.</li> </ul>
4.3	Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté	4.3.1	Partager les valeurs républicaines, lutter contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les petits commerces sont bien souvent des filiales ou franchise du même nom que les centres commerciaux...</li> <li>- Le développement de petits commerces hors circuit grande distribution et à envisager ;</li> <li>- Parrainage de petits commerces de proximité ;</li> <li>- Compensation des préjudices ;</li> <li>- Voir les possibilités d'accroître le prélèvement qui abonde le FISAC.</li> </ul>
4.3.2	Lutter contre la précarité énergétique : soutenir financièrement ou par des services spécifiques les populations défavorisées concernant les mobilités et la rénovation énergétique	4.3.3	Proposer une offre d'hébergement (actuellement inexistante sur le territoire) pour les personnes les plus en difficulté : maison-relais, pensions de famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement solidaire de chaque personne par 2 autres avec une initiative du type SNC (Solidarité Nouvelle face au Chômage)</li> <li>- Accompagnement de projets individuels avec l'association Finance&amp;Pédagogie</li> <li>- Accompagnement interactif avec l'outil ICM (Interaction, Communication, Médiation)</li> </ul>
4.3.2	Lutter contre la précarité énergétique : soutenir financièrement ou par des services spécifiques les populations défavorisées concernant les mobilités et la rénovation énergétique	4.3.3	Proposer une offre d'hébergement (actuellement inexistante sur le territoire) pour les personnes les plus en difficulté : maison-relais, pensions de famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation à étudier par les CCAS.</li> </ul>
4.3.3	Proposer une offre d'hébergement (actuellement inexistante sur le territoire) pour les personnes les plus en difficulté : maison-relais, pensions de famille			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le Moyen-Pays pour redonner vie à des Bourgs de villages avec stage de formation aux activités de la transition énergétique ;</li> <li>- Un nombre non négligeable de logements privés sont vacants, notamment à cause des expériences malheureuses subies par les petits bailleurs. Si l'Etat donnerait systématiquement sa garantie de paiement des loyers (pour les loyers encadrés) de nombreux bailleurs n'hésiteraient plus à remettre sur le marché de la location leur logement vacant.</li> </ul>

4.2	Poursuivre les efforts pour un équilibre de l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire	4.2.1	Compléter l'offre commerciale du Moyen-Pays, en particulier concernant les commerces non-alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les points relais (livraison de colis). Les commerces de proximité non-alimentaire vont être de plus en plus confrontés au e-commerce ! Mais qui nécessite toujours la livraison.</li> <li>- Développer la solidarité de services ou la « uberisation » (les voisins transporteurs solidaires sont eux-mêmes préalablement livrés sur leur lieu d'activité en ville). Dépôt à la mairie où dans des boîtes aux lettres La Poste de type Cityssimo ;</li> <li>- Favoriser le regroupement de ces commerces non-alimentaires dans un bâti commun.</li> <li>- <b>Mettre en place d'un camion itinérant de service</b> de formation/réparation d'ordinateurs.</li> </ul>
4.2		4.2.2	Soutenir le maintien des commerces de proximité au-delà de la seule logique économique (enjeu de revitalisation des centres-bourgs) : audits commerciaux, soutien apporté via la plateforme France Initiative...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les points relais (livraison de colis) ;</li> <li>- Soutenir les monnaies locales (valorise le commerce de proximité) ;</li> <li>- <b>Faire en sorte d'aider à la pérennité d'une épicerie multi vente dans chaque commune de l'agglo</b> dont la population permanente est au moins égale à un seuil restant à fixer.</li> </ul>
		4.2.3	Impliquer et responsabiliser les grandes surfaces vis-à-vis des petits commerces et de l'approvisionnement local	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les petits commerces sont bien souvent des filiales ou franchise du même nom que les centres commerciaux....</li> <li>- Le développement de petits commerces hors circuit grande distribution et à envisager ;</li> <li>- Parrainage de petits commerces de proximité ;</li> <li>- Compensation des préjudices ;</li> <li>- Voir les possibilités d'accroître le prélèvement qui abonde le FISAC.</li> </ul>
4.3	Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté	4.3.1	Partager les valeurs républicaines, lutter contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement solidaire de chaque personne par 2 autres avec une initiative du type SNC (Solidarité Nouvelle face au Chômage)</li> <li>- <b>Accompagnement de projets individuels</b> avec l'association Finance&amp;Pédagogie</li> <li>- Accompagnement interactif avec l'outil ICM (Interaction, Communication, Médiation)</li> </ul>
		4.3.2	Lutter contre la précarité énergétique : soutenir financièrement ou par des services spécifiques les populations défavorisées concernant les mobilités et la rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation à étudier par les CCAS.</li> </ul>
		4.3.3	Proposer une offre d'hébergement (actuellement inexistante sur le territoire) pour les personnes les plus en difficulté : maison-relais, pensions de famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le Moyen-Pays pour redonner vie à des Bourgs de villages avec stage de formation aux activités de la transition énergétique ;</li> <li>- Un nombre non négligeable de logements privés sont vacants, notamment à cause des expériences malheureuses subies par les petits bailleurs. Si l'Etat donnerait systématiquement sa garantie de paiement des loyers (pour les loyers encadrés) de nombreux bailleurs n'hésiteraient plus à remettre sur le marché de la location leur logement vacant.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes dites « en difficultés » doit aussi comprendre les jeunes actifs et nouveau employé car l'offre d'hébergements est un réel souci (pour se loger on s'éloigne du lieu de travail, donc on perd du temps dans le transport souvent polluant, ...).</li> </ul>
		<p>Fluidifier les parcours au sein du parc social, notamment en recherchant la relocation des personnes âgées au sein du parc social (appartement plus petit et moins cher)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colocation intergénérationnelle ?</li> </ul>
		<p>Développer l'esprit de "coopération" en impliquant les associations locales dans l'éducation via les temps périscolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener un projet pilote en choisissant une association et une école ;</li> <li>- Des structures de ce genre existent dans de nombreuses communes (cf. « Coup de pouce » à Biot) ;</li> <li>- Développement de l'économie du partage sociale et solidaire (voiture électrique partagée à Gourdon) ;</li> <li>- Développement des Low-Tech ;</li> <li>- Développer une Monnaie locale ;</li> <li>- Association « Cité en action » développe l'entraide et la solidarité ;</li> <li>- Chaque commune doit recenser les associations à vocation culturelle de son territoire et transmettre à leurs dirigeants les activités périscolaires en place et solliciter des propositions d'interventions complémentaires.</li> </ul>
4.4	Faire du territoire, un cadre favorable au développement de l'innovation sociale	<p>4.4.1</p> <p>4.4.2</p> <p>Impliquer la population et les associations du territoire en organisant des appels à projets, des financements participatifs pour des projets de DD (projets EnR, projets agricoles...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un « Prix Envinet » ;</li> <li>- Parrainage entre Ville et Village du Moyen-Pays ;</li> <li>- Soutenir projets de Ressourcerie, Repair Café, Maison partagée ;</li> <li>- Consacrer une rubrique suivie de cette orientation dans le magazine municipal et/ou la revue d'information communautaire.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes dites « en difficultés » doit aussi comprendre les jeunes actifs et nouveau employé car l'offre d'hébergements est un réel souci (pour se loger on s'éloigne du lieu de travail, donc on perd du temps dans le transport souvent polluant, ...).</li> </ul>
		Fluidifier les parcours au sein du parc social, notamment en recherchant la relocation des personnes âgées au sein du parc social (appartement plus petit et moins cher)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>collaboration inter-générationnelle ?</b></li> </ul>
		Développer l'esprit de "coopération" en impliquant les associations locales dans l'éducation via les temps périscolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener un projet pilote en choisissant une association et une école ;</li> <li>- Des structures de ce genre existent dans de nombreuses communes (cf. « Coup de pouce » à Biot) ;</li> <li>- <b>Développement de l'économie du partage sociale et solidaire</b> (voiture électrique partagée à Gourdon) ;</li> <li>- Développement des Low-Tech ;</li> <li>- Développer une Monnaie locale ;</li> <li>- Association « Cité en action » développe l'entraide et la solidarité ;</li> <li>- Chaque commune doit recenser les associations à vocation culturelle de son territoire et transmettre à leurs dirigeants les activités périscolaires en place et solliciter des propositions d'interventions complémentaires.</li> </ul>
4.4 Faire du territoire, un cadre favorable au développement de l'innovation sociale	4.4.1	4.4.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un « Prix Envinet » ;</li> <li>- Parrainage entre Ville et Village du Moyen-Pays ;</li> <li>- Soutenir projets de Ressourcerie, Repair Café, Maison partagée ;</li> <li>- Consacrer une rubrique suivie de cette orientation dans le magazine municipal et/ou la revue d'information communautaire.</li> </ul>
		Impliquer la population et les associations du territoire en organisant des appels à projets, des financements participatifs pour des projets de DD (projets EnR, projets agricoles...)	

## ► ENJEU 5 : La co-responsabilisation des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA, face aux enjeux du DD

Orientation prioritaire de l'enjeu 5

	Ambition / Objectifs	Orientations	Pistes d'action
5.1	Favoriser le développement de comportements et de modes de consommation solidaires au quotidien Échanger les comportements quotidiens	Sensibiliser la population aux éco-gestes, pratiques responsables... (cf. dans les autres enjeux)  5.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être plus directif et drastique ;</li> <li>- Projet de la CASA d'un Tri sélectif sur les Hauts de Vallauris ;</li> <li>- Accompagner les changements de comportement (sensibilisation et éducation aux nouvelles pratiques de transition) : distribution de compost, développement du compostage individuel ; promouvoir des pratiques d'économie d'eau ; soutenir des projets de jardins familiaux solidaires dans le logement social ;</li> <li>- Projet TICELEC à Biot (maîtrise consommation), soutenir les chantiers d'insertion permanents sur l'environnement et le cadre de vie ;</li> <li>- Développer la culture environnementale de la population (éducation et sensibilisation) ;</li> <li>- Prolonger l'action des ambassadeurs ;</li> <li>- Commencer par enseigner aux scolaires du primaire ce que recouvre l'écologie dont le DD est une composante.</li> </ul>
	5.1.2	Favoriser le développement de comportements et de modes de consommation solidaires conformes aux aspirations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir ou concourir à des labels/prix tels que le prix Energie Citoyenne, le label écoquartier, ... ;</li> <li>- Promouvoir l'éco-responsabilité ;</li> <li>- Mise en place d'un Espace Info Energie.</li> </ul>
	5.2.0	Améliorer la connaissance de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un accès à l'information ouvert à tous ;</li> <li>- Avoir un site internet et numéro unique pour Envinet ;</li> <li>- Sensibiliser sur le cycle de l'eau et l'assainissement du territoire ;</li> <li>- Publier et diffuser un annuaire des acteurs locaux de l'environnement dont ceux des filières Solaire et Bois ;</li> <li>- Renforcer les liens entre les structures administratives et les capacités économiques et industrielles du territoire. Pour montrer l'exemple, la CASA devrait être la première à utiliser les capacités/technologies/services/... développer sur son territoire.</li> </ul>
5.2	Impliquer les acteurs du territoire	Développer les démarches de concertation et de co-construction autour des projets d'aménagement, des politiques publiques...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les habitants et associations au comité de pilotage du Contrat de ville (comme indiqué), et à la Gestion Urbaine de Proximité pour améliorer la qualité des concertations et des gestion pour gagner en efficacité d'après l'expertise d'usage et des besoins des usagers (Diagnostic partagé) et les points de vue des associations.</li> </ul>
	5.2.2	Proposer des appels à projet à destination des associations pour les impliquer dans les objectifs DD de la CASA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-élaboration d'objectifs et d'outils.</li> <li>- Repair Café (recyclage), Monnaie locale, Accompagner les Fonds de Participation des Habitants ;</li> <li>- Cf L'association La Ruche à Vallauris ;</li> <li>- Créer des prix d'initiatives plus que des appels à projet car les acteurs de terrain définissent mieux par l'usage et le vécu expérimentiel les projets à mener et récompenser le succès d'actions.</li> </ul>

## ► ENJEU 5 : La co-responsabilisation des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA, face aux enjeux du DD

Orientation prioritaire de l'enjeu 5

	Ambition / Objectifs	Orientations	Pistes d'action
5.1	Favoriser le développement de comportements et de modes de consommation solidaires au quotidien <b>Changer les comportements quotidiens</b>	Sensibiliser la population aux éco-gestes, pratiques responsables... (cf. dans les autres enjeux)  5.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être plus directif et drastique ;</li> <li>- Projet de la CASA d'un Tri sélectif sur les Hauts de Vallauris ;</li> <li>- <b>Accompagner les changements de comportement (sensibilisation et éducation aux nouvelles pratiques de transition) : distribution de compost, développement du compostage individuel ; promouvoir des pratiques d'économie d'eau ; soutenir des projets de jardins familiaux solidaires dans le logement social ;</b></li> <li>- <b>Projet TICELEC à Biot (maîtrise consommation), soutenir les chantiers d'insertion permanents sur l'environnement et le cadre de vie ;</b></li> <li>- <b>Développer la culture environnementale de la population (éducation et sensibilisation) ;</b></li> <li>- Prolonger l'action des ambassadeurs ;</li> <li>- <b>Commencer par enseigner aux scolaires du primaire ce que recouvre l'écologie dont le DD est une composante.</b></li> </ul>
		Favoriser le développement de comportements et de modes de consommation solidaires conformes aux aspirations environnementales  5.1.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Soutenir ou concourir à des labels/prix tels que le prix Energie Citoyenne, le label écoquartier, ... ;</b></li> <li>- <b>Promouvoir l'éco-responsabilité ;</b></li> <li>- <b>Mise en place d'un Espace Info Energie.</b></li> </ul>
5.2	<b>Impliquer les acteurs du territoire</b>	Améliorer la connaissance de l'agglomération  5.2.0	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Proposer un accès à l'information ouvert à tous ;</b></li> <li>- <b>Avoir un site internet et numéro unique pour Envinet ;</b></li> <li>- Sensibiliser sur le cycle de l'eau et l'assainissement du territoire ;</li> <li>- Publier et diffuser un annuaire des acteurs locaux de l'environnement dont ceux des filières Solaire et Bois ;</li> <li>- Renforcer les liens entre les structures administratives et les capacités économiques et industrielles du territoire. Pour montrer l'exemple, la CASA devrait être la première à utiliser les capacités/technologies/services/... développer sur son territoire.</li> </ul>
		Développer les démarches de concertation et de co-construction autour des projets d'aménagement, des politiques publiques...  5.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les habitants et associations au comité de pilotage du Contrat de ville (comme indiqué), et à la Gestion Urbaine de Proximité pour améliorer la qualité des concertations et des gestion pour gagner en efficacité d'après l'expertise d'usage et des besoins des usagers (Diagnostic partagé) et les points de vue des associations.</li> </ul>
	5.2.2	Proposer des appels à projet à destination des associations pour les impliquer dans les objectifs DD de la CASA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-élaboration d'objectifs et d'outils.</li> <li>- Repair Café (recyclage), Monnaie locale, Accompagner les Fonds de Participation des Habitants ;</li> <li>- Cf L'association La Ruche à Vallauris ;</li> <li>- Créer des prix d'initiatives plus que des appels à projet car les acteurs de terrain définissent mieux par l'usage et le vécu expérientiel les projets à mener et récompenser le succès d'actions.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- DEEE Day (recyclage électronique), Green « IT » tude de la semaine verte (Amadeus 2011), DDthlon (rallye pédestre aux Semboules), Ecoffices (Challenge) ;</li> <li>- Inciter et développer la collecte sélective de déchets ménagers et cartons des ZA ;</li> <li>- Etendre les collectes ponctuelles de déchets professionnels spécifiques ;</li> <li>- Prendre en compte les Déchets d'Activités à Risques Infectieux (DASRI) de façon adaptée ;</li> <li>- Exonérer fiscalement la taxe professionnelle en lien avec l'environnement ;</li> <li>- Recenser les entreprises menant des actions en faveur du développement durable et inciter à la mutualisation d'expériences ;</li> <li>- Mettre en place un label « envinet » pour les professionnels engagés dans une démarche écoresponsable ;</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer aux acteurs territoriaux des logiques de formation au contact des experts locaux sur des outils et réseaux qui pourraient créer des usages nouveaux ;</li> <li>- Coordonner les actions de lutte contre les nuisibles (Charançons) ;</li> <li>- Essaimer les initiatives et les bonnes pratiques comme celles de Mouans-Sartoux, Roquefort (Ecomobilité), Villeneuve-Loubet (Prix Energies citoyennes) ;</li> <li>- Ramassage des ordures et encombrants (Plan départemental) ;</li> <li>- Intégrer la loi NOTRe en terme de coopération entre les acteurs territoriaux ;</li> <li>- S'enrichir des liens et échanges entre les communes, entre la collectivité et les collectivités voisines, entre la collectivité et les partenaires privés ou les pôles universitaires et de recherche, ou dans un cadre international : Faire de la CASA un lieu d'échanges et de formation ; Participer au réseau d'échanges PACA 21 ; Initier l'inter-SCOT avec le volet environnement.</li> </ul>
5.3	Travailler l'inter-territorialité	5.3.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette orientation prend toute sa valeur dans le domaine de la mobilité. L'agence départementale de la mobilité est-elle efficace ?</li> <li>- Logique des circuits de déplacements courts ainsi que des logiques de proximité (circuits courts) ;</li> <li>- Développer une solidarité entre les territoires autour des enjeux dépassant le SCOT : Eco-Vallée (OIN), Contrats de Baie (La Napoule-Juan et Antibes-Cap d'Aii), Natura 2000, Bande du Littoral, Destinations de nos déchets verts et ménagers (Var...), PAPI (Amont et Aval des inondations) ;</li> <li>- S'appuyer sur les modalités de fonctionnement de la loi NOTRe ;</li> </ul>
5.4	Mettre la CASA en situation d'être exemplaire	5.4.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Systématiser la numérisation et encourager les télé-activités (y compris pour des réunions locales) ;</li> <li>- Chiffrer les objectifs en quantité et en valeurs financières ;</li> <li>- Intégrer des critères de performance environnementale dans tous les équipements communautaires ;</li> <li>- Dématiser les procédures : bénéfice environnemental et économique ;</li> <li>- Promouvoir une collectivité exemplaire dans ses pratiques et ses actions (inciter à la transversalité des services ; assurer la transparence et la concertation des études et projets ; les élus et les services sur l'environnement et le développement durable ; renforcer l'identité communautaire ; intégrer des</li> </ul>
			<p><b>Impliquer les entreprises par l'événementiel (concours, prix, défis...)</b></p> <p><b>Co-construire et mutualiser les services avec les communes</b></p> <p><b>Déclisser, travailler avec les territoires voisins qui sont inscrits dans les mêmes dynamiques d'aménagement, de mobilités...</b></p> <p><b>EXEMPLARITE CASA : Limiter les ressources consacrées au fonctionnement des services en limitant les impressions et la consommation de fournitures, en dématérialisant davantage les procédures internes ou encore en réduisant les déchets produits (compostage au restaurant d'entreprise, recyclage, réemploi...)</b></p>

		<p>Impliciter les entreprises par l'évènementiel (concours, prix, défis...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DEEE Day (recyclage électronique), Green « IT » tude de la semaine verte (Amadeus 2011), DDthlon (rallye pédestre aux Semboules), Ecoffices (Challenge) ;</li> <li>- <b>Inclure et développer la collecte sélective de déchets ménagers et cartons des Z.A.</b> ;</li> <li>- Etendre les collectes ponctuelles de déchets professionnels spécifiques ;</li> <li>- Prendre en compte les Déchets d'Activités à Risques Infectieux (DASRI) de façon adaptée ;</li> <li>- Exonérer fiscalement la taxe professionnelle en lien avec l'environnement ;</li> <li>- Recenser les entreprises menant des actions en faveur du développement durable et inciter à la mutualisation d'expériences ;</li> <li>- Mettre en place un label « envinet » pour les professionnels engagés dans une démarche écoresponsable ;</li> </ul>
5.2.3		<p>Co-construire et mutualiser les services avec les communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer aux acteurs territoriaux des logiques de formation au contact des experts locaux sur des outils et réseaux qui pourraient créer des usages nouveaux ;</li> <li>- <b>Coordonner les actions de lutte contre les nuisibles (Charançons)</b> ;</li> <li>- Essaimer les initiatives et les bonnes pratiques comme celles de Mouans-Sartoux, Roquefort (Ecomobilité), Villeneuve-Loubet (Prix Energies citoyennes) ;</li> <li>- <b>Ramassage des ordures et encombrants</b> (Plan départemental) ;</li> <li>- Intégrer la loi NOTRe en terme de coopération entre les acteurs territoriaux ;</li> <li>- S'enrichir des liens et échanges entre les communes, entre la collectivité et les collectivités voisines, entre la collectivité et les partenaires privés ou les pôles universitaires et de recherche, ou dans un cadre international : Faire de la CASA un lieu d'échanges et de formation ; Participer au réseau d'échanges PACA 21 ; Initier l'inter-SCOT avec le volet environnement.</li> </ul>
5.3	Travailler l'inter-territorialité	<p>Déclisser, travailler avec les territoires voisins qui sont inscrits dans les mêmes dynamiques d'aménagement, de mobilités...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette orientation prend toute sa valeur dans le domaine de la mobilité. L'agence départementale de la mobilité est-elle efficace ?</li> <li>- <b>Logique des circuits de déplacements courts ainsi que des logiques de proximité (circuits courts)</b> ;</li> <li>- Développer une solidarité entre les territoires autour des enjeux dépassant le SCOT : Eco-Vallée (OIN), Contrats de Baie (La Napoule-Juan et Antibes-Cap d'Ail), Natura 2000, Bande du Littoral, Destinations de nos déchets verts et ménagers (Var...), PAPI (Amont et Aval des inondations) ;</li> <li>- S'appuyer sur les modalités de fonctionnement de la loi NOTRe ;</li> </ul>
5.4	Mettre la CASA en situation d'être exemplaire	<p>EXEMPLARITE CASA : Limiter les ressources consacrées au fonctionnement des services en limitant les impressions et la consommation de fournitures, en dématérialisant davantage les procédures internes ou encore en réduisant les déchets produits (compostage au restaurant d'entreprise, recyclage, réemploi...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Systematiser la numérisation et encourager les télé-activités (y compris pour des réunions locales)</b> ;</li> <li>- Chiffrer les objectifs en quantité et en valeurs financières ;</li> <li>- Intégrer des critères de performance environnementale dans tous les équipements communautaires ;</li> <li>- <b>Dematerialiser les procédures : bénéfice environnemental et économique ;</b></li> <li>- <b>Promouvoir une collectivité exemplaire dans ses pratiques et ses actions (inciter à la transversalité des services ; assurer la transparence et la concertation des études et projets ; les élus et les services sur l'environnement et le développement durable ; renforcer l'identité communautaire ; intégrer des</b></li> </ul>

				<p>règles de bonne conduite environnementale au règlement intérieur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un observatoire des données urbaines (agence d'urbanisme communautaire) ;</li> <li>- Labelliser « Agenda 21 local » le programme et les autres démarches de la CASA</li> </ul>
5.4.2			<p><b>EXEMPLARITE CASA : Amplifier les actions de sensibilisation interne aux écogestes</b> (actualisation du guide existant, formation obligatoire...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemple de l'OCDE ;</li> </ul>
5.4.3			<p><b>EXEMPLARITE CASA : rationaliser et améliorer le parc de véhicules de la CASA</b> (véhicules électriques, vélos électriques, mutualiser davantage la flotte de véhicules...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la part de véhicules propres/ électriques dans les flottes communautaires.</li> </ul>
5.4.4			<p><b>EXEMPLARITE CASA : Limiter les déplacements des agents</b> (télétravail ; "virtualisation" des réunions...) et inciter à l'utilisation des modes alternatifs (prise en charge abonnements transports collectifs à 100 %...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un Plan de Déplacement Administration ;</li> </ul>
5.4.5			<p><b>EXEMPLARITE CASA : Accentuer le caractère responsable de la commande publique :</b> amplification des clauses d'insertion sociale ; dispositifs de compensation carbone dans certains marchés, prise en compte de labels de production responsable, privilégier les achats "locaux" ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Small Business Act Local (vu au Colloque Inter-Entreprises) ;</li> <li>- Mettre en place des Marchés et achats écoresponsables ;</li> <li>- Mettre en œuvre des « Chantiers propres ».</li> <li>- PRIVILEGIER LES ACHATS LOCAUX : Rédiger une proposition de loi réformant le code des marchés publics afin de faciliter les « achats locaux » dans la limite d'un seuil différencié et adapté au budget du donneur d'ordre en lieu et place d'un seuil financier forfaitaire appliqué de la même façon à tous.</li> </ul>

5.4

				<p><b>règles de bonne conduite environnementale au règlement intérieur</b> ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un observatoire des données urbaines (agence d'urbanisme communautaire) ;</li> <li>- Labelliser « Agenda 21 local » le programme et les autres démarches de la CASA</li> </ul>
5.4		5.4.2	<p><b>EXEMPLARITE CASA : Amplifier les actions de sensibilisation interne aux écogestes</b> (actualisation du guide existant, formation obligatoire...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemple de l'OCDE ;</li> </ul>
		5.4.3	<p><b>EXEMPLARITE CASA : rationaliser et améliorer le parc de véhicules de la CASA</b> (véhicules électriques, vélos électriques, mutualiser davantage la flotte de véhicules...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Développer la part de véhicules propres/ électriques dans les flottes communautaires.</b></li> </ul>
		5.4.4	<p><b>EXEMPLARITE CASA : Limiter les déplacements des agents</b> (télétravail ; "virtualisation" des réunions...) et inciter à l'utilisation des modes alternatifs (prise en charge abonnements transports collectifs à 100 %...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un Plan de Déplacement Administration ;</li> </ul>
		5.4.5	<p><b>EXEMPLARITE CASA : Accentuer le caractère responsable de la commande publique :</b> amplification des clauses d'insertion sociale ; dispositifs de compensation carboné dans certains marchés, prise en compte de labels de production responsable, privilégier les achats "locaux"...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Small Business Act Local</b> (vu au Colloque Inter-Entreprises) ;</li> <li>- <b>Mettre en place des Marchés et achats écoresponsables</b> ;</li> <li>- <b>Mettre en œuvre des « Chantiers propres »</b> .</li> <li>- <b>PRIVILEGIER LES ACHATS LOCAUX</b> : Rédiger une proposition de loi réformant le code des marchés publics afin de faciliter les « achats locaux » dans la limite d'un seuil différencié et adapté au budget du donneur d'ordre en lieu et place d'un seuil financier forfaitaire appliqué de la même façon à tous.</li> </ul>



## TABLE DES SIGLES :

**ABF** : Architecte des Bâtiments de France

**BRF** : Bois Raméal Fragmenté

**CASA** : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

**CdD** : Conseil de Développement

**DASRI** : Déchets d'Activités à Risques Infectieux

**DD** : Développement Durable

**HPE** : Haute Performance Environnementale

**NCA** : Nice Côte d'Azur

**NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

**PADD** : Plan d'Aménagement et de Développement Durables

**PDD** : Programme de Développement Durable

**PDIE** : Plan de Déplacement Inter-Entreprise

**PDU** : Plan Déplacement Urbain

**PLU** : Plan Local de l'Urbanisme

**PMR** : Personne à Mobilité Réduite

**PPRI** : Plan de Prévention du Risque Inondation

**REFIOM** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

**RSD** : Règlement Sanitaire Départemental

**SA** : Sophia Antipolis

**SAED** : Sophia Antipolis Energie Développement

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territorial

**SMIAGE** : Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

**STEP** : STation ÉPuration

**TCSP** : Transport en Commun en Site Propre

**UCA** : Université Côte d'Azur

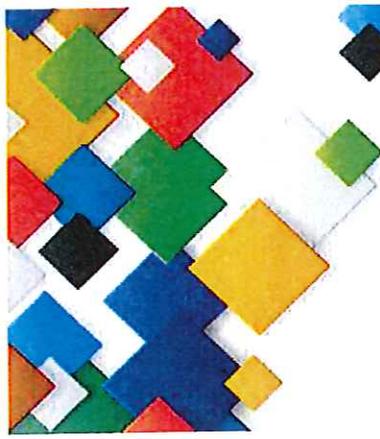
**VAE** : Vélo à Assistance Électrique

**VLS** : Vélo en Libre-Service

**ZA** : Zone d'Activité

**ZNIEFF** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

**ZPPAUP** : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

## PARTICIPATION A L'ATELIER DU 10 AVRIL 2017 Compte-rendu

# LE SCHEMA COMMUNAUTAIRE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SCAN)

### 1. LES PRÉSENTS :

- Andres LAZARE  
CASA – directeur DIN

- Philippe PARMANTIER  
Cabinet TACTIS

- Franck LAVAGNA,  
TELECOM VALLEY

- Stéphane NEDONSEL,  
TRAVISA

- Vincent MAHEUT,  
CdD CASA

- Antoine CHATELIER  
CASA – DIN

- Adèle FRASLIN  
Cabinet TACTIS

- Gérald CLÉMENT,  
AVARAP 06

- Laurence BRIFFA,  
TRAVISA

- Julien HAUTEMANIERE  
SICTIAM

- François-Xavier BOUCAND  
Ancien Maire de Biot / TT Sophitania

- Christian DENTAL,  
Président honoraire du CdD CASA

- Thierry LESPINASSE,  
ESCALE

Se sont excusés : Richard THIERY (Élu référent du CdD) ; Claude HARY (C2D) ; Benoît HARTNAGEL (C2D) ; Yannick ROCHARD (actif azur) ; Alain BOURGON (GADSECA) ; Anne-Marie LÉON (GADSECA) et Francine BEGOU-PIERINI (GADSECA).

### 2. PRÉSENTATION DU SCAN :

Le Schéma Communautaire d'Aménagement Numérique du territoire (SCAN) est une démarche de « formalisation » impulsée par la CASA qui consiste à faire ressortir les projets à connotation numérique prévus sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans un mouvement entrepris à l'échelle nationale (avec l'Aménagement Numérique des Territoires – ANT), régionale (Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique – SCoRAN, volet numérique du Schéma Régional d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire) et départementale (Schémas (Directeur) Départementaux Territoriaux d'Aménagement Numérique – SDTAN ou SDDAN).

Toutefois, l'idée du SCAN est de corréliser les pratiques/usages avec les infrastructures/réseaux. Autrement dit, les pratiques du numériques vont définir l'infrastructure et vice-versa.

En terme de temporalité, les services de la CASA en charge du SCAN avec le SICTIAM rencontrent actuellement les autres services de la CASA. Puis des rencontres avec les « extérieurs » (dont Telecom Valley) sont prévues pour récupérer l'information avant de mettre en place les réponses nécessaires.

### 3. ÉCHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS (lors d'un tour de table) :

#### ▪ DIFFÉRENTS DOMAINES POSSIBLES POUR DES USAGES NUMÉRIQUES :

- Vu l'exposition du territoire aux différents risques, le numérique doit servir à améliorer les systèmes de prévention et d'alerte notamment lors d'inondations. L'application SAID, élaborée à la demande de l'État, est moins influente que les réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter. De plus, cette application n'est pas accessible sur windows phone.
- Le numérique doit faciliter le quotidien et être au service des usagers. Il doit aussi permettre la connaissance du territoire et des acteurs locaux pour favoriser le Small Business Act (faire parler « les mondes » entre eux) → Le SBA pourrait déjà demander la répartition d'un projet en lots de tailles variés pour permettre aux petites entreprises locales de répondre aux appels d'offres.
- La volonté d'un cluster du yachting en lien avec la requalification du port Vauban d'Antibes s'appuie notamment sur le développement du numérique qui améliore la qualité de services.
- Les universités et organismes de recherche en liaison avec l'étranger ont besoin de grandes capacités en terme de débit, ils veulent de l'instantané. Le développement du télétravail également.
- La mise à disposition d'opendata permet le développement d'applications numériques répondant à des besoins spécifiques.

#### ▪ LE POTENTIEL DE SOPHIA ANTIPOLIS A DÉVELOPPER :

- Résoudre le problème des « zones blanches » (sans connexion) → la présence de zones blanches est souvent due à l'absence d'antennes relais dont élus, habitants ou lois régissant la protection de zones spécifiques se présentent parfois comme des freins à leur installation. De plus, la logique des opérateurs privés est de privilégier les zones denses en terme de « prises adressables » permettant la rentabilité des opérations. Or la technopole n'est pas dense en habitations.
- Est-ce normal que la première technopole de France ne soit pas en avance sur ce sujet ? Sophia Antipolis ne fait que rattraper « le passé » or sont essence est d'inventer le futur. L'image qui en ressort est celle de « la belle endormie », une image peu attractive pour les étudiants, entrepreneurs et sociétés. Le numérique est un levier de redéveloppement pour Sophia.
- Le numérique doit permettre développement de Fablab sur le territoire communautaire. Ces structures mettant à disposition de tout public des outils et machines (imprimantes 3D, ...) pour la construction de prototype sont des leviers à la concrétisation de petits projets → SoFAB, le FabLab de Telecom Valley à Sophia Antipolis, en coopération avec l'école Polytech Nice Sophia, organise un concours « Trophée Objets Connectés & Services » qui a pour idée de stimuler la créativité des sociétés notamment des Start-Up.
- Il faut déjà se tourner vers la 5G (même si [Com4Innov](#) dépose le bilan et licence = 1 milliard €).
- Plusieurs sujets relatifs au numérique et à l'innovation peuvent être traités sur Sophia tels que l'intelligence artificielle, les véhicules autonomes, les économies d'énergie, la sécurité

numérique ou encore « smart city » et objets connectés, ... La technopole doit s'investir dans l'innovation si elle veut reprendre un temps d'avance.

- L'innovation est souvent freinée par la législation et l'éthique populaire. Il faudrait donc développer sur Sophia Antipolis des zones où les lois freinant l'innovation ne s'appliquent pas.

#### ▪ **LE RÔLE DE LA CASA DANS CETTE DÉMARCHE :**

- L'approche émergente du SCAN consiste à établir un diagnostic sur les besoins en numérique, en interrogeant entreprises et entrepreneurs, habitants et associations mais aussi la collectivité elle-même et les autres structures publiques. Le bouillonnement des réflexions de ces différents acteurs va permettre de comprendre les usages numériques sur le territoire, de les agréger et de les faire se développer.

- La CASA doit savoir être moteur dans les sujets innovants et s'appuyer sur les compétences de ces entrepreneurs.

- Elle assure également l'égalité de distribution du numérique sur son territoire → il n'y a pas que la technopole qui a des besoins en numérique. Le développement du Haut-Pays s'appuie notamment dessus.

- Il faut assurer la continuité de service avec l'installation différenciée d'équipements sur le territoire.

- Mettre les données en Opendata est déjà un moyen de servir le développement d'usages numériques sur son territoire.

#### ▪ **LES OUTILS A DISPOSITION OU A CRÉER :**

- Sur Sophia Antipolis, il n'existe plus d'annuaires des entreprises (a existé par INRIA avec une cartographie par compétences des sociétés. Toutefois, il a périclité dû notamment à un souci de mise à jour). → il faut se questionner sur l'intérêt de cette annuaire pour les utilisateurs mais aussi pour les entreprises qui doivent divulguer leurs informations (avoir un système gagnant-gagnant). → le Think Tank Sophitania (notamment Lionel FAURE) réfléchit actuellement à la mise en place d'un outil qui permet d'échanger des idées et informations sur la technopole, une sorte de Sophia Plaza virtuelle. Les réseaux sociaux ou encore un SLACK peuvent être une réponse à cela.

- Un SLACK est une plateforme collaborative qui réunit une communauté autour d'une thématique. Elle se veut participatif en permettant les échanges sur des sujets précis (catégorisés sous forme de « channels »).

- L'application « CASA dans ma poche » actuellement en projet fait partie intégrante du SCAN. Elle affirme le rôle de la CASA en tant qu'opérateur public qui divulgue de l'information variées. Dans un premier temps (le temps de sa mise en place et de son développement), l'information transmise sera « froide » mais s'orientera peu à peu vers de l'information dynamique. Cette application doit permettre notamment :

- D'avoir de l'information thématique avec la localisation de différents équipements ;
- De signaler les nouveautés selon les thématiques auxquelles s'inscrivent les utilisateurs ;
- De s'abonner selon les thèmes ou les communes qui nous intéressent ;
- D'avoir une agrégation de différents systèmes (info météo, info trafic, ...)
- D'intégrer de la cartographie ;
- ...

- Monsieur F. LAVAGNA lance l'idée d'avoir un observatoire des usages sur le territoire, qui calcule l'utilisation et la pérennisation des usages. Cela vise notamment à mesurer l'éveil des citoyens c'est-à-dire de connaître à quel moment l'adhésion se fait entre l'outil et son utilisation.

# **RETOUR DE LA CASA SUR LES PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT CONCERNANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT NUMERIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA CASA**

## **État des lieux des usages et services numériques**

### **Conseil de développement (CDD)**

#### **Organisation de la structure**

Créé en 2003, le Conseil de développement (CDD) remplit une fonction consultative sur les questions de développement, auprès du Conseil Communautaire de la CASA. Il regroupe des membres issus d'organismes à caractère économiques, des institutions ou des associations, répartis en quatre groupes de travail :

- Économie, Emploi, Formation ;
- Déplacements, Transports, Politique de la Ville ; Logement
- Patrimoine, Gestion des déchets ;
- Aménagement du territoire.

#### **Projets engagés et envisagés**

##### **Lancer une démarche Open Data**

Le CDD a rappelé la centralité de l'accès aux données dans la conduite de démarches innovantes. En effet, le conseil encourage la CASA à ouvrir ses données à travers une plateforme d'open data, qui permettra aux acteurs du territoire de créer de nouveaux services numériques. Un fort besoin existe en matière de mobilité, pour rationaliser l'offre existante de sites de covoiturage et proposer des solutions solides d'information voyageur en temps réel.

##### **Identifier et travailler avec l'écosystème d'entreprises**

L'identification des entreprises sur le territoire, notamment celles de la filière numérique, est essentielle à la mise en place du Small Business Act. À travers ce document, la collectivité s'engagerait à faciliter l'accès des petites entreprises numériques aux marchés publics ou encore à favoriser les alliances opérationnelles entre grandes et petites entreprises.

La CASA ne dispose cependant pas d'annuaire actualisé des entreprises. Si dans le passé, un tel document a été produit par l'INRIA, il n'est plus à jour depuis longtemps. Avant de lancer une démarche de collecte de données, le CDD estime nécessaire de se questionner sur l'intérêt qu'auraient les individus et les entreprises à communiquer des informations et à penser à une stratégie « gagnant-gagnant ».

Afin de favoriser l'échange d'informations, le think tank Sophitania réfléchit à la mise en place d'un outil numérique à destination des entreprises (« Sophia Plaza virtuel, en

complément du Sophia réel »). Les réseaux sociaux ou encore SLACK<sup>1</sup> peuvent également fournir des solutions intéressantes.

#### **Mettre en place des systèmes d'alertes**

Étant donné l'exposition importante du territoire aux risques environnementaux ou technologiques, le numérique pourrait être un levier pour améliorer les systèmes de prévention et d'alerte. Les membres du CDD rappellent les limites de l'application SAID élaborée par les services de l'État, alors que les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter demeurent pertinents. S'il est interdit aux collectivités de développer des applications envoyant des alertes aux populations, quel que soit leur opérateur et en ciblant des zones spécifiques, il pourrait être envisagé de créer un module « alerte » dans l'application « CASA dans ma poche ». Cette solution présente toutefois l'inconvénient que le message d'alerte ne pourrait être reçu que par les personnes ayant téléchargé « CASA dans ma poche » et ayant leur téléphone allumé.

#### **Encourager la création de fab labs**

Selon le CDD, le numérique doit permettre le développement de Fab labs sur le territoire communautaire. Ces structures mettent à disposition du grand public des machines et d'outils utilisés pour la conception et la réalisation d'objets (ex. imprimantes 3D). Ces structures sont des vecteurs d'innovation, à l'image du Fab Lab de Telecom Valley à Sophia Antipolis qui dans le cadre d'une coopération avec l'école Polytech Nice Sophia, a organisé un concours « Trophée Objets Connectés & Services ».

#### **Lancer un Observatoire des usages**

Le CDD a suggéré la création d'un observatoire des usages qui analyserait l'adoption par la population d'une sélection de projets sophilopolitains. Cette étude permettrait notamment de mesurer l'éveil citoyen, soit d'identifier à quel moment et comment les populations adoptent de nouveaux outils ou usages. L'observatoire pourrait comporter un volet numérique, permettant une analyse des projets d'infrastructures (fibre) ou de services numériques (application « CASA dans ma poche ») mis en place par la CASA.

#### **Résumé des besoins**

- Open data
- Annuaire des entreprises
- Small Business Act
- Systèmes d'alertes
- Fab labs
- Observatoire des usages, doté d'un volet numérique

<sup>1</sup> SLACK est une plateforme collaborative qui réunit une communauté autour d'une thématique. Elle se veut participatif en permettant les échanges sur des sujets précis (catégorisés sous forme de « channels »). <https://slack.com>



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

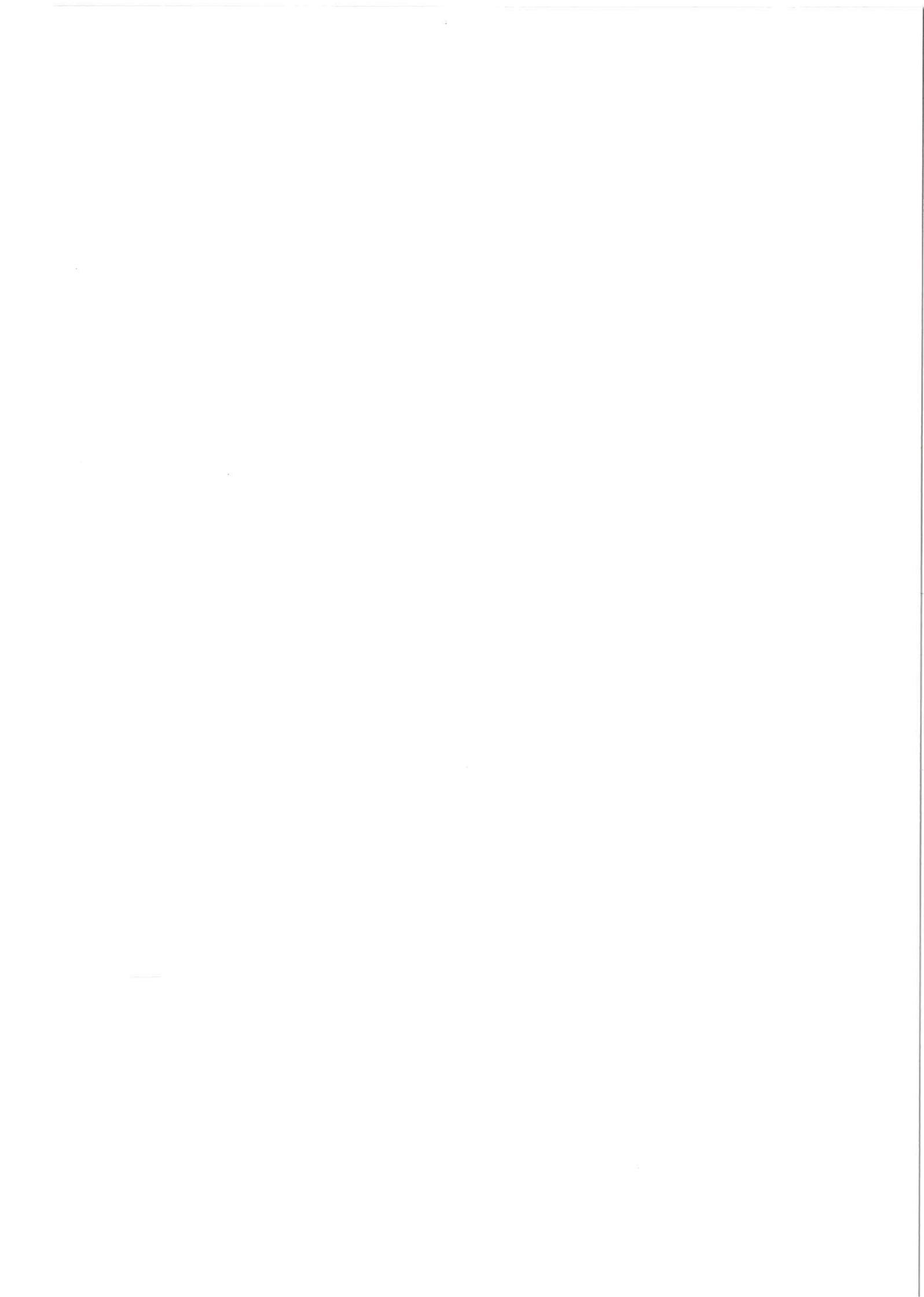
## AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL « ÉCONOMIE & EMPLOI »

Rédigé par  
Jean-François CARRASCO, Vice-Président en charge du groupe

# LES ENTREPRISES ET LEUR TERRITOIRE

RETOUR DU COLLOQUE INTERENTREPRISES  
DU 19 MARS 2016

AVIS proposé au vote de l'assemblée plénière du conseil de développement réunie  
le 08 juin 2017



## PRÉAMBULE :

Par sa composition, la structure qu'est le Conseil de Développement (CdD) exprime la richesse et la diversité du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA).

Sous la forme d'un Colloque, le groupe de travail « Économie & Emploi » a voulu donner l'opportunité à ces acteurs, qui se méconnaissent, de se parler et d'être les uns et les autres autant de miroirs des forces et des faiblesses individuelles et collectives présentes sur notre territoire.

A l'initiative de la présidence du groupe, le colloque interentreprises nommé « *les entreprises et leur territoire* » a été structuré par quatre tables-rondes. Soit, quatre angles de vue à offrir à notre volonté d'analyse, de partage et de prospective ; Quatre mises en perspective permettant de se dire et de partager avec les élus du territoire, tout le constat factuel et la projection raisonnable qui peut être faite du territoire, à la lumière de l'expérience et de la lecture de chacun. Ou encore, quatre opportunités de mettre à contribution des experts extérieurs ainsi que le public.

Ces quatre tables-rondes étaient :

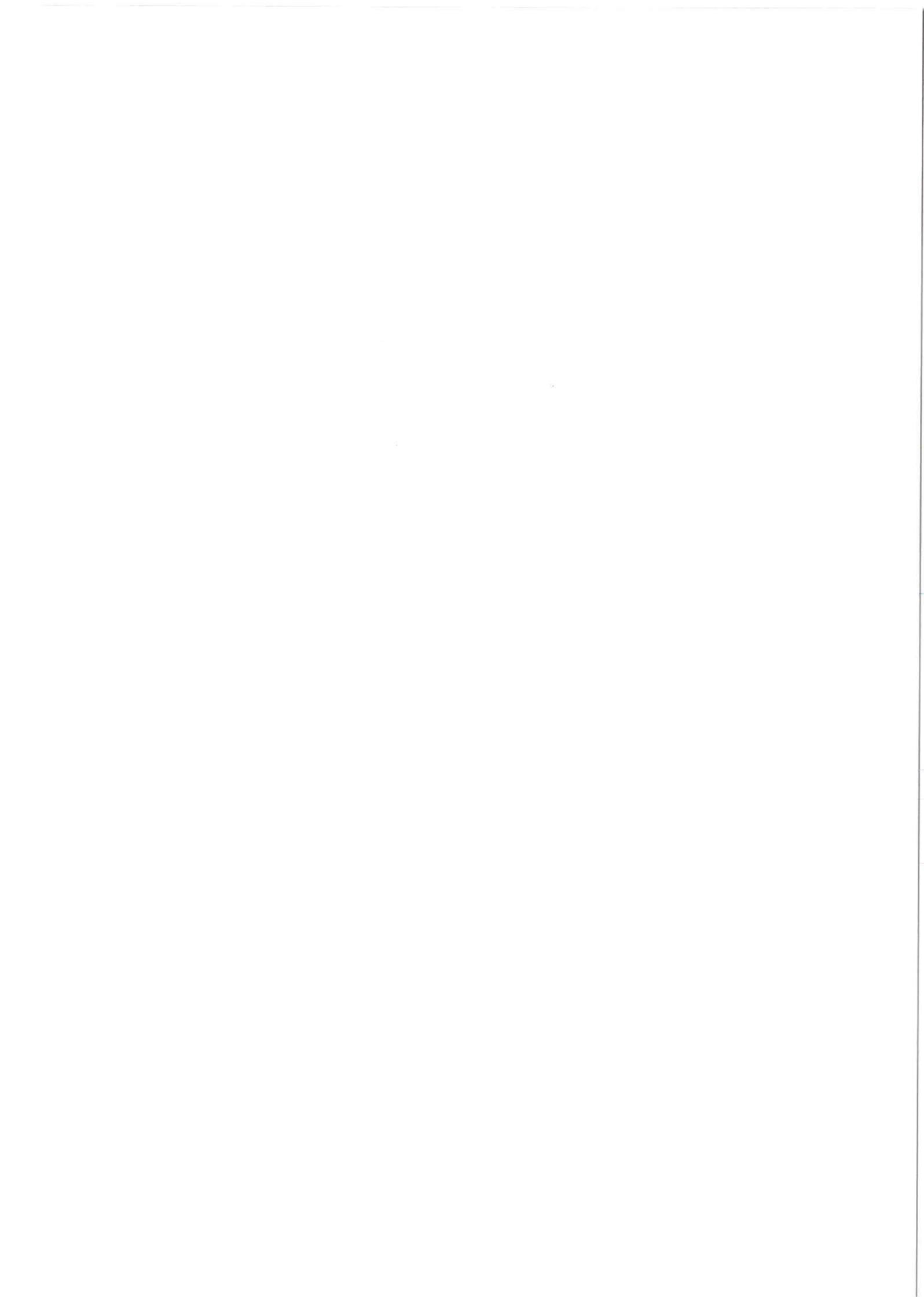
- **Promotion économique du territoire** : en fait-on assez et le fait-on dans la bonne direction? Les acteurs économiques et institutionnels se rejoignent-ils dans l'effort? Les élus sont-ils assez informés?
- **Gestion Prévisionnelles des Emplois et des Compétences Territoriaux (GPECT)** : le territoire vit-il de façon coordonnée les constats relatifs à la demande économique et ceux tirés de l'état de l'offre formative?
- **Small Business Act Local (SBA)** : comment dans le respect du CMP faire en sorte que les chaînes de décision budgétaires et contractuelles favorisent les acteurs de proximité?
- **Risques et économie locale** : conjoncturel ou naturel, le risque plane sur le présent et le futur économique de tout territoire. Comment l'appréhender avec lucidité?

Cet exercice collectif a fixé, à un moment de la vie du territoire, des avis d'experts et les retours du public présent. Il débouche ici en une série de faits synthétiques accompagnés de propositions d'actions que le Conseil de Développement entend soumettre aux élus comme expression de la « force de proposition motivée » qu'il est depuis le premier jour de sa constitution.

## **LE COLLOQUE** *Interentreprises*



**19 MARS 2016**  
**VILLENEUVE-LOUBET**



## 1. LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

### 1.1. L'objectif de cette table –ronde :

Cette première table-ronde souhaitait rassembler un ensemble d'acteurs du territoire pour assurer, par une politique commune de communication et de promotion, l'attractivité de celui-ci auprès des entreprises et des touristes. Il s'agit également de valoriser les atouts de l'agglomération auprès de ses habitants.

### 1.2. Les grandes idées de cette table-ronde :

- Le territoire de la CASA s'inscrit dans un périmètre touristique et économique plus large qu'est celui de la Côte d'Azur avec bon nombre d'atouts (une méga-université, une technopole, des entreprises de pointe et innovantes, pépinière et télépépinière, un aéroport, des plages, un arrière pays plus rural, des PNR, ...). La promotion de ce territoire relativement dynamique ne peut être qu'efficace que si l'ensemble des acteurs de l'économie (aux différentes échelles territoriales) se rassemble dans l'intérêt commun de le valoriser ;
- Certes le tourisme joue un rôle important dans l'économie locale mais l'industrie lui est supérieure en terme de chiffre d'affaire dans le département. Pourtant, à date, ceci n'est pas assez visible ou lisible dans la communication sur le territoire ;
- Les nouvelles technologies, les réseaux sociaux, l'organisation d'événements annuels, l'identification de pépites et les prix sont des outils pour promouvoir et faire connaître le territoire du local à l'international ;
- Il serait souhaitable de développer des outils de mesure de la communication ;

### 1.3. Les propositions d'action du Conseil de Développement :

Les membres du CdD représentent la palette des éléments constitutifs de « l'équation du territoire ». Nous offrons aux élus la force de mettre en œuvre, avec pragmatisme et volontarisme, le travail d'une identité d'« Ambassadeurs de la CASA ».

L'identité territoriale, si elle bénéficie de ceux qui sont élus ou engagés pour la servir, doit pouvoir compter sur le travail de chacun. C'est une forme de « patriotisme économique » qui est à développer. La fierté d'avoir réussi et de pouvoir imaginer que cette générosité du territoire a pour ambition de se transmettre aux générations suivantes et de rendre encore plus durable une affirmation de qualité(s) locale(s).

En passant par l'identification de « pépites » et de « champions », en les illustrant et en les valorisant, le territoire se valorisera lui-même. Cette dynamique de victoire et de fierté doit retomber sur tous.

⇒ Ainsi, il est recommandé la mise en œuvre d'événements institutionnels de valorisation du territoire économique avec une politique de médiatisation forte (BFM, news magazines, presse internationale...), et accompagné de la mobilisation de la collectivité pour aller vers un **Small Business Act Local** respectueux des contraintes du Code des Marchés Publics (CMP).

TABLE RONDE 1 :

*Promotion  
économique  
du territoire*

INTERVENANTS :

UMIHO6 ANTIBES

ALAIN PALAMITI

PRÉSIDENT DES PLAGISTES ET  
RESTAURATEURS D'ANTIBES

TEAM CÔTE D'AZUR

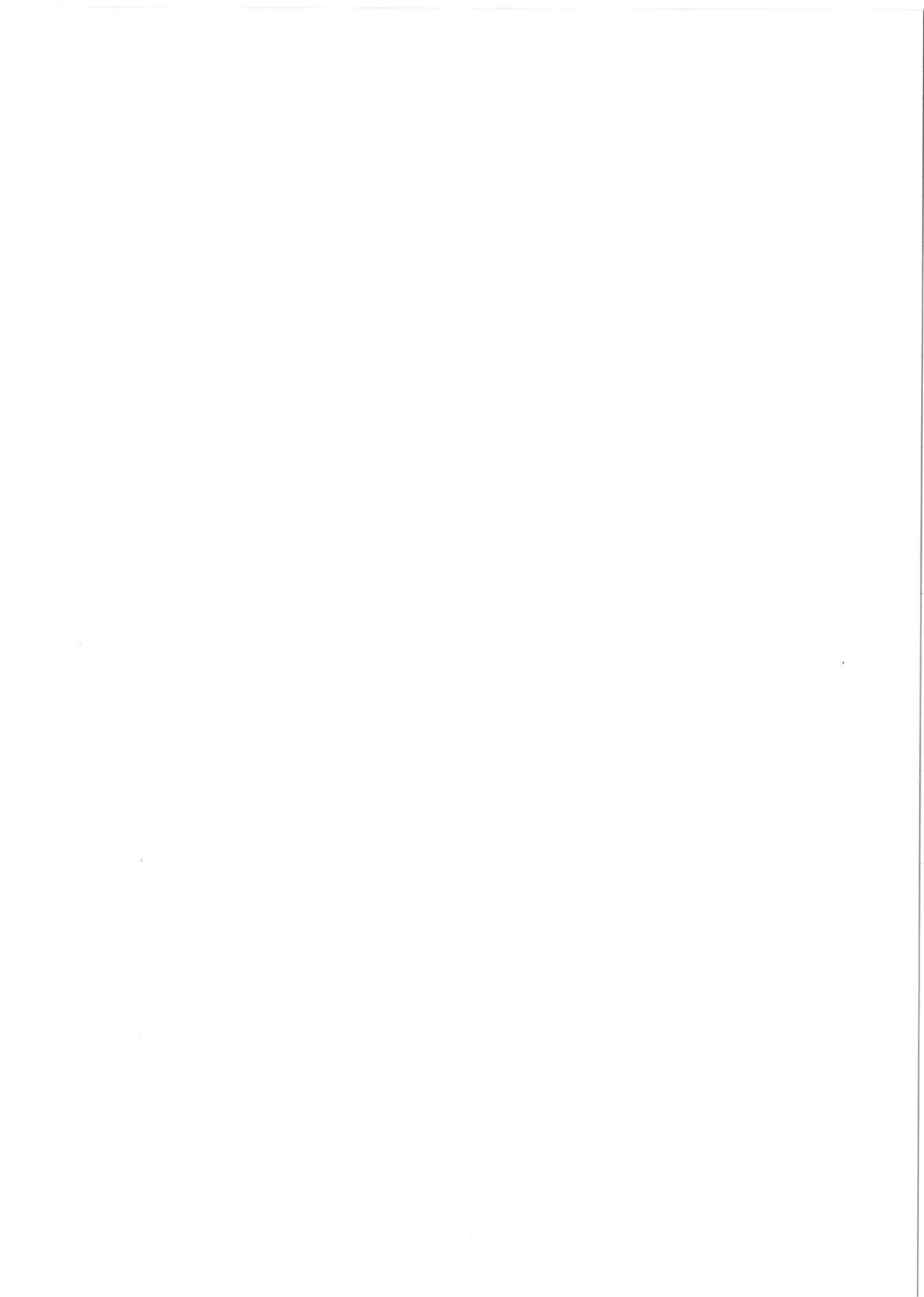
JACQUES LESIEUR

DIRECTEUR

CCI CÔTE D'AZUR

JEAN PIERRE SAVARINO

VICE-PRÉSIDENT



## 2. LA GESTION PRÉVISIONNELLES DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIAUX (GPECT)

### 2.1. L'objectif de cette table –ronde :

Il est important pour le développement du territoire de créer un lien, un échange entre le monde de l'entreprise et celui de la formation pour que les futurs besoins en personnel des entreprises soient en adéquation avec les formations proposées par les créateurs de compétences (l'université et les écoles). Dans cette démarche gagnant-gagnant, il s'agit d'équilibrer sur le bassin d'emploi le jeu de l'offre et de la demande.

### 2.2. Les grandes idées de cette table-ronde :

- Développer un « territoire intelligent et prospectif » en mettant en relation les entreprises et les structures de formation pour que les besoins de l'un correspondent aux offres de l'autre ;
- Anticiper l'évolution des besoins des entreprises celles des parcours, académiques et formatifs qui leurs sont liés ;
- Une bonne relation entre l'offre et la demande sur le bassin d'emploi aide à lutter contre le chômage et la précarité. Elle permet aussi aux diplômés de rester sur le territoire après leur formation ;
- L'économie de demain est une « économie du savoir » et du partage d'information.

### 2.3. Les propositions d'action du Conseil de Développement :

Notre territoire a évolué en trois temps. D'une économie rurale, il est passé à une prééminence du tourisme et de ses activités dérivées. Puis récemment, il a découvert un équilibre entre cette activité éternelle, le monstre immobilier azuréen et un nouvel arrivant : la Recherche & Développement (R&D) qui surpasse désormais le tourisme.

Au fil de ces trois étapes, il a pu observer, et nous avec, comment la "fabrique des métiers" ne parvenait pas à rattraper cette course permanente. Le tour de table du CdD permet un échange fructueux entre les offreurs d'emplois et ceux qui ont pour mission de former les futurs actifs. On y compte aussi les acteurs du Service de Prospective Economique (SPE) de la CASA à mobiliser au premier rang.

Notre objectif simple est de créer une situation de coopération prospective entre ces parties prenantes de sorte à ce que, à l'échelle d'un territoire de vie, une anticipation – ou du moins une réactivité – puisse se traduire en une pertinence au service des générations à venir et des besoins de l'économie au quotidien.

⇒ Il est donc proposé de renforcer la relation pragmatique entre les acteurs économiques et académiques (de l'alternance au supérieur, par la création d'un « **Observatoire permanent des Compétences** » émetteur de recommandations d'actions et orientations concrètes.

TABLE RONDE 2 :

**La GPECT**

(Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

*l'adéquation  
de l'offre  
et de la demande*

INTERVENANTS :

REGION PACA

**SERGE AMAR** / CONSEILLER COMMUNAUTAIRE  
CASA & CONSEILLER RÉGIONAL – PRÉSIDENT DE  
LA COMMISSION «FINANCES, ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES»

PÔLE EMPLOI 06

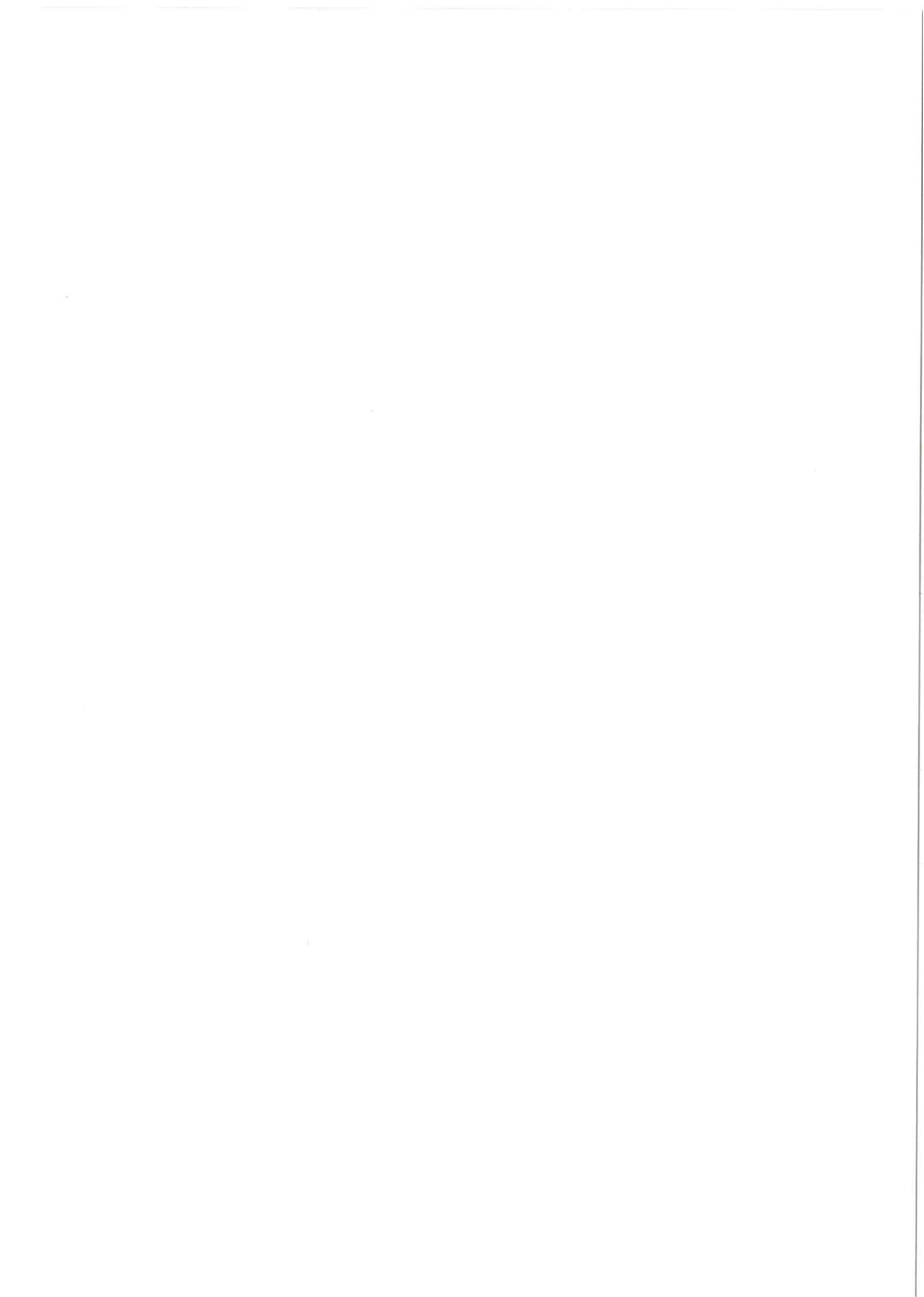
**GHISLAINE ELENNA** / DIRECTRICE

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR (UCA)

**JEAN-MARC GAMBAUDO** / PRÉSIDENT

VINCI AUTOROUTE ESCOTA

**PAUL MAAREK** / DIRECTEUR GÉNÉRAL



### 3. LE SMALL BUSINESS ACT LOCAL (SBA)

#### 3.1. L'objectif de cette table –ronde :

Les entreprises locales doivent pouvoir trouver des débouchés sur le territoire et entre elles afin qu'une quelconque opération soit profitable à plusieurs entreprises locales plutôt qu'à une seule. Il s'agit aussi pour la collectivité d'avoir une autre logique de rationalisation des dépenses en favorisant un système d'économie circulaire local où les dépenses seront amoindries par un retour indirect sur l'investissement.

#### 3.2. Les grandes idées de cette table-ronde :

- Revenir à un système plus naturel et plus durable de contacter son voisin plutôt qu'une personne offrant les mêmes services à plusieurs kilomètres (échange direct, facilite les rendez-vous, renforce l'entraide entre entreprises locales, ... ) ;
- Développer un réseau d'entreprises dans un maillage local renforce le sentiment d'appartenance au territoire (dans un contexte où la délocalisation est devenue « facile ») ;
- Importance d'avoir un flux de la connaissance, c'est à dire de connaître qui est présent sur le territoire et quels services sont offerts (réseaux, source en OpenData, ... ) ;
- Le Code des Marchés Publics (CMP) et les règles qui régissent la mise en concurrence sont de grands frein au SBA, ils empêchent la mise en place de ce système « gagnant / gagnant » entre entreprises locales. Ils faut donc trouver des solutions permettant de lever les barrières.

#### 3.3. Les propositions d'action du Conseil de Développement :

La CASA est incluse dans une Région qui elle-même se pose la question de l'« équité de proximité » dans le respect du Code des Marchés Publics (CMP).

Les acteurs du CdD souhaitent pouvoir offrir leur soutien aux élus voulant démontrer la cohérence de la composition économique de notre paysage. Cette cohérence peut se traduire au bénéfice d'une forme de circularité transparente de l'économie démontrant la richesse et l'intelligence de notre territoire.

- ⇒ Le CdD préconise à la collectivité de s'orienter vers l'étude puis l'adoption pragmatique d'un **SBA CASA**, conforme aux efforts et aux travaux de la Région PACA. Par ses membres actifs, le CdD de la CASA peut, sur toute la chaîne de valeur économique, aider à la compréhension et à la popularisation de ce SBA local et ce par l'avancée d'arguments tels que la réduction de l'impact environnemental et la proximité économique.

#### TABLE RONDE 3 :

*Comment  
favoriser le  
business local ?*

#### INTERVENANTS :

**C.A.S.A**

**VINCENT WELTIN**

DIRECTEUR COMMANDE PUBLIQUE

**GROUPE AZUR TRUCKS**

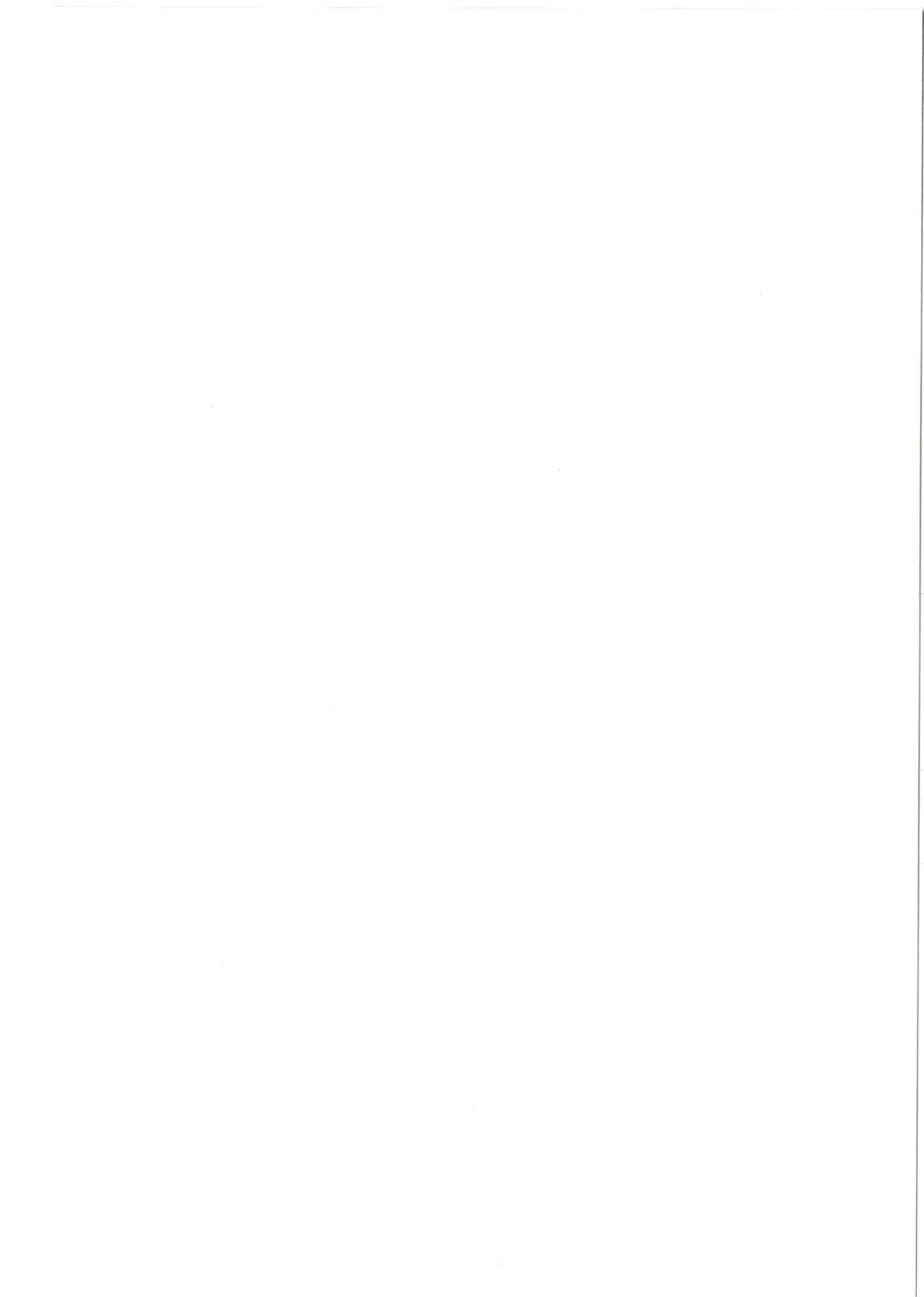
**PIERRE IPPOLITO**

CO-DIRIGEANT

**CNRS**

**FRÉDÉRIC MARTY**

CHERCHEUR AU CNRS



## 4. LES RISQUES ET L'ÉCONOMIE LOCALE

### 4.1. L'objectif de cette table –ronde :

Le risque, qui peut être de différentes natures (économique, naturel, technologique, terroriste, numérique, ...), a de terribles conséquences sur le territoire et en particulier sur son économie. Prévoir l'arrivée et l'ampleur d'un risque n'est pas chose évidente. Toutefois, les acteurs du territoire doivent s'y préparer (anticiper) et savoir y faire face (être résilient).

### 4.2. Les grandes idées de cette table-ronde :

- En cas de crise, pour la gérer au mieux et assurer une résilience du territoire, les acteurs du territoire doivent aller dans la même direction et s'entraider : « la concertation des bons sens » → le partenariat imprévu entre le supermarché carrefour et l'association agréée de sécurité civile a montré son efficacité lors des inondations d'octobre 2015 ;
- Importance des réseaux techniques et humains en cas de catastrophe et d'urgence ;
- Savoir rebondir après une catastrophe avec de l'entraide, des prêts de locaux, un soutien économique, un renforcement de la promotion du territoire (la démarche citoyenne #côtedazur en est un exemple), ... ;
- Le territoire est sans doute porteur de solutions de proximité. Il est donc urgent d'identifier et valoriser puis diffuser et former ;

### 4.3. Les propositions d'action du Conseil de Développement :

Les actifs composant le CdD représentent une véritable « photo » du territoire et permettent d'appréhender la complexité mais aussi la proximité de ses acteurs. Ils vivent la notion de risque de façons très différentes et à des échelles très diverses.

Le concept de « risque » a été exploré sous des avatars démontrant, aux mains des experts, la variabilité de la question, tout comme celle des mesures préalables ou des actions à mettre en œuvre en cas de survenue.

Le territoire apparaît systématiquement faible et isolé même si l'aléa peut être partagé soit au niveau territorial soit à celui conjoncturel. C'est notamment, la culture du risque permettant de faire face aux aléas, qui manque d'ancrage et de diffusion.

⇒ C'est pourquoi, à la lumière des conseils des experts sollicités tout comme des faits observables par ses membres, il est proposé que soit mis en place un « **Observatoire des Risques** » destiné à anticiper les risques, communiquer dessus et accompagner toute décision. Cette structure doit être au service des élus et des populations.

TABLE RONDE 4 :

*L'impact  
des risques sur  
l'économie locale*

INTERVENANTS :

JLW CONSEIL

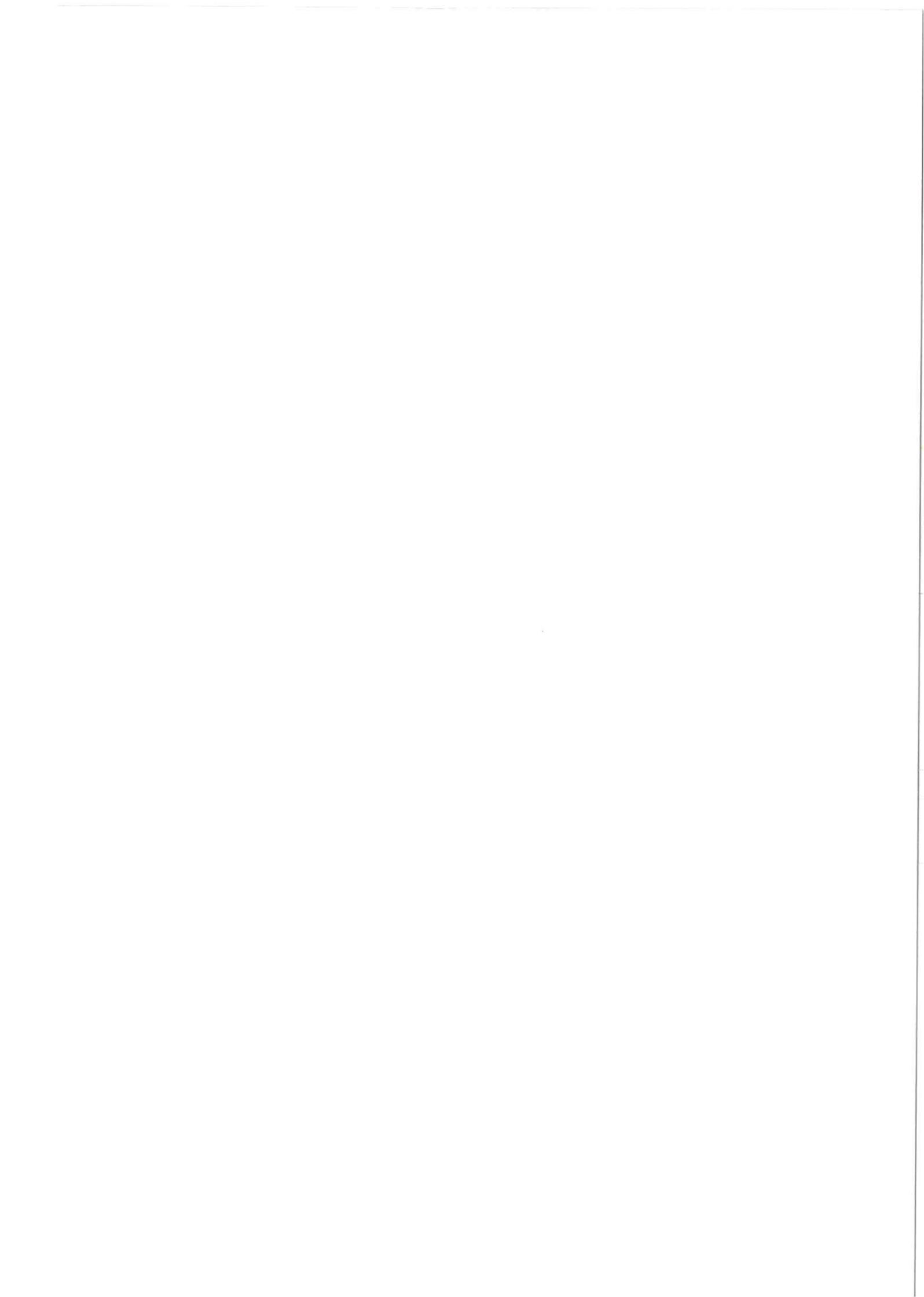
JEAN LUC WYBO  
CHERCHEUR AU CNRS

CNRS

FRÉDÉRIC MARTY  
CHERCHEUR AU CNRS

CORISK

PIERRE-MARIE SARANT  
FONDATEUR



## CONCLUSION :

Attendu que la CASA doit être un territoire innovant car, le territoire de la première technopole d'Europe. Que bientôt cinquante ans après sa préfiguration puis lancement, elle demeure une référence mondiale et démontre un solde positif constant d'emplois.

Attendu que dans le mille-feuilles des décisions et des lectures territoriales, la CASA, de part ses caractéristiques, a du mal à faire valoir sa voix au concert des décideurs.

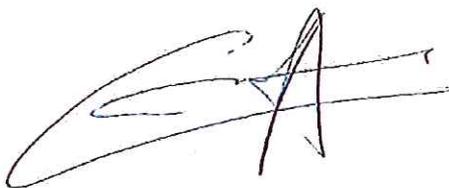
Attendu que la concurrence territoriale commence à ses propres portes ce dit sans la moindre agressivité envers Nice ou Marseille mais sur le simple ton du constat éclairé par l'histoire.

Ainsi, le Conseil de Développement de la CASA, qui se veut être force de propositions, rappelle qu'il recommande à la collectivité la mise en place des actions suivantes :

- Que soit organisé un **événement institutionnel de valorisation du territoire économique**, accompagné d'une politique de médiatisation forte (BFM, news magazines, presse internationale...) et que se mobilise la collectivité pour aller vers un Small Business Act Local respectueux des contraintes du Code des Marchés Publics ;
- Que soit renforcée la relation pragmatique entre les acteurs économiques et académiques (de l'alternance au supérieur), sous l'oeil bienveillant et impliqué de la collectivité, notamment par la création d'un « **Observatoire permanent des Compétences** », émetteur de recommandations, d'actions et orientations concrètes ;
- Que la collectivité de s'orienter vers l'étude puis l'adoption pragmatique d'un **SBA CASA**, conforme aux efforts et aux travaux de la Région PACA. Par ses membres actifs, le CdD de la CASA peut, sur toute la chaîne de valeur économique, aider à la compréhension et à la popularisation de ce SBA local et ce par l'avancée d'arguments tels que la réduction de l'impact environnemental et la proximité économique ;
- Que, à la lumière des conseils des experts sollicités tout comme des faits observables par ses membres, soit mis en place un « **Observatoire des Risques** » destiné à anticiper les risques, communiquer dessus et accompagner citoyens et élus à s'instruire et se préparer.

SOPHIA ANTIPOLIS, le 08 juin 2017

Jean-François CARRASCO, Vice-Président  
Groupe Économie & Emploi



Bernard TOMASINI  
Président du Conseil de Développement de la  
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

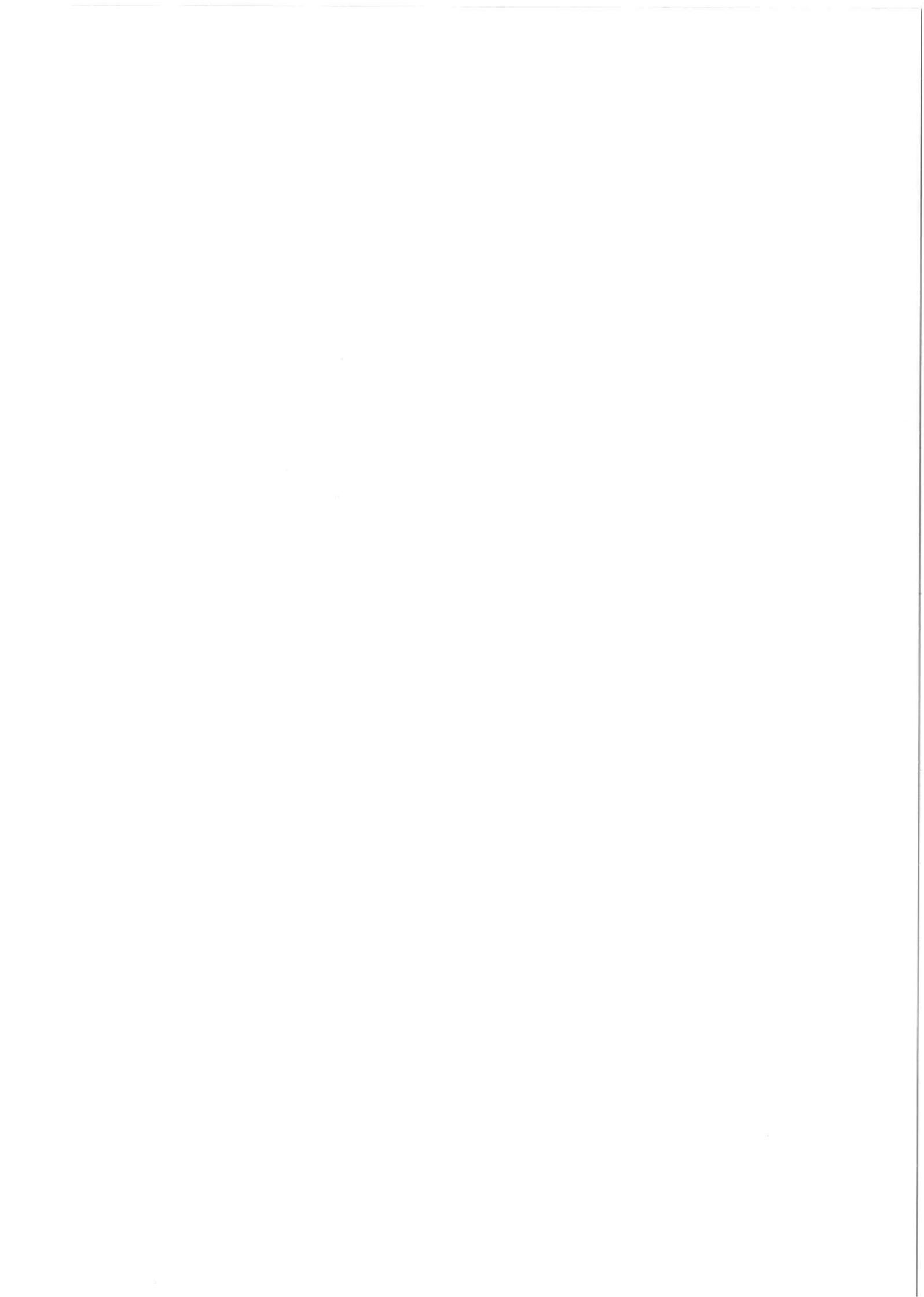




# **RETOUR DE LA CASA SUR L'AVIS DU CDD SUITE AU COLLOQUE SUR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

Retour avril 2017

Le Colloque sur l'attractivité du territoire s'est tenu le en mars 2016. Le Conseil de Développement a approuvé un avis lors de son assemblée plénière du 8 juin 2017. Les services de la CASA ont répondu en avril 2018. Un comité de suivi doit se tenir en mai.





## Eléments de réponse aux propositions du CDD groupe « Economie & Emploi » suite colloque « Les entreprises et leur territoire »

### Volet : PROMOTION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Proposition CDD :

⇒ Ainsi, il est recommandé la mise en œuvre d'événements institutionnels de valorisation du territoire économique avec une politique de médiatisation forte (BFM, news magazines, presse internationale...), et accompagné de la mobilisation de la collectivité pour aller vers un **Small Business Act Local** respectueux des contraintes du Code des Marchés Publics (CMP).

#### • Actions CASA

La CASA met en avant et valorise les actions économiques conduites sur son territoire à travers la mise en place d'évènements majeurs qu'ils aient lieu sur la technopole ou ailleurs. Ces temps forts permettent d'animer l'écosystème sophilopolitain, participent à la valorisation des compétences et filières stratégiques présentes sur le territoire, et contribuent également au rayonnement international de la Technopole, afin de maintenir un haut niveau d'attractivité.

On peut citer pour exemple :

- Les actions de l'écosystème Business Pôle, en particulier en matière d'animations - Cf. ppt
- L'organisation annuelle du Village des sciences

Lors de l'édition 2017, plus de 10 000 visiteurs ont pu apprécier les savoir-faire, les nouveaux usages, les innovations développées sur la technopole de Sophia Antipolis autour de temps de rencontres, d'animations et d'expérimentations possibles grâce à la participation aussi bien de start-up et de grandes entreprises que d'organismes de formation, de recherche ou encore d'associations.

Cette opération associe la sphère académique par la présence des acteurs « traditionnels » de la Fête de la Science, à la sphère économique pour valoriser le savoir-faire de Sophia Antipolis, et attirer ainsi un large public. Ce public, composé notamment de jeunes, vient découvrir l'étendue des différentes sciences pour, le cas échéant, susciter des vocations et des initiatives relatives à la création de start-up et donc d'emploi.

- Les actions et animations de la télépépinière STARTEO

Valorisation de la dynamique entrepreneurial du Moyen et Haut Pays de la CASA par le biais de nombreuses actions :

. Des ateliers d'informations sur la création d'entreprise à destination des porteurs de projets organisés en partenariat avec les Pôles Emplois d'Antibes et de Grasse : « le Marathon de l'entreprise ».

. Des ateliers pour perfectionner les domaines d'activités des entrepreneurs, animés par un réseau d'experts bénévoles : « Les EXPERTiIS de Starteo ».

. Des Petits déjeuners d'affaires pour favoriser les rencontres et le développement des réseaux professionnels

. Des formations, organisées en partenariat avec l'Institut Régional de la Création de de Reprise d'Entreprises.

. Une manifestation dédiée à la création et au développement des entreprises : l'Open de l'entreprise. Cette manifestation permet aux porteurs de projets, créateurs d'entreprise et entrepreneurs de trouver toutes les réponses à leurs questions en rencontrant de manière individuelle, l'ensemble des partenaires de la création d'entreprise (une trentaine d'organismes présents).

#### • Actions pour 2018

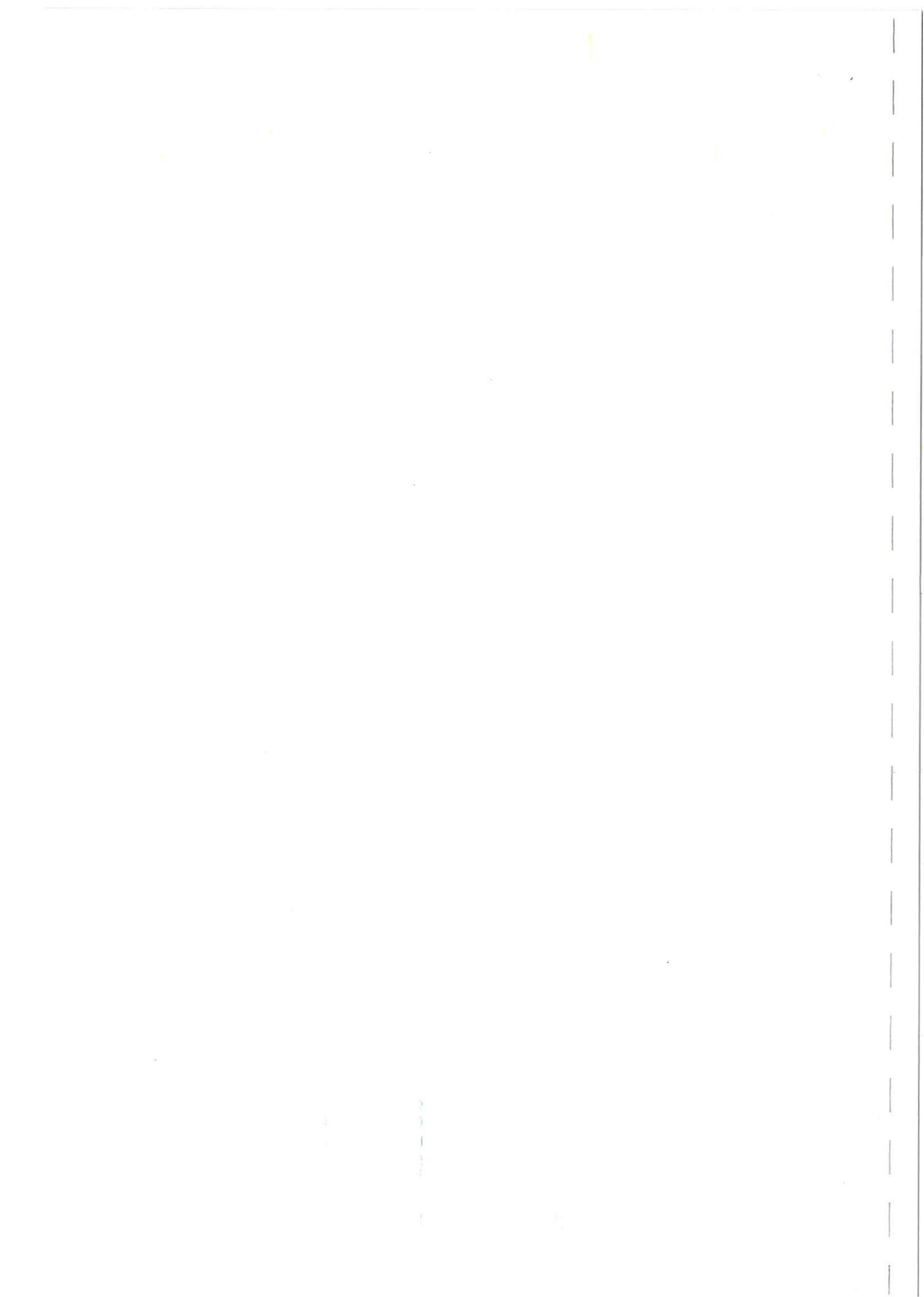
- Organisation de la 4<sup>e</sup> édition du Village des Sciences et de l'Innovation en mettant en avant les **filiales et technos clés** (Automotive, Intelligence Artificielle), programmée les 20 et 21 octobre 2018, autour des thématiques suivantes :
  - . Le vivant, la santé, le bien être
  - . La société numérique
  - . Le Développement durable et la gestion des risques
  - . Le savoir, la formation, l'entrepreneuriat
- Organisation de la 5<sup>ème</sup> édition de l'Open de l'Entreprise le 15 juin prochain à STARTEO.
- Faire de Sophia un **territoire d'expérimentation** par la numérisation du territoire, la pose de capteurs et l'agrégation de données
- Développement du **marketing du territoire** avec un **plan de communication** et des outils de communication dédiés (site web, réseaux sociaux, brochures...) et de mesure d'impact de la communication
- Soutien à la création et au développement de **4 filiales** (nautisme, automotive, biotech et sport tech) basées sur les technologies clés et expertises de la technopole (IoT, Big Data, Intelligence Artificielle), valorisant le territoire et contribuant à son attractivité
- Mise en avant des success stories, pépites et champions de la technopole par l'organisation de **prix d'entreprises et d'un fonds prêt d'honneur** (innovante excellence,...)
- Organisation d'un **événement institutionnel** de valorisation de l'expertise du territoire : **Conférence sur l'Intelligence Artificielle** avec un volet technique (recherche et innovation) et un volet grand public, programmé du 07 au 09 novembre 2018
- Animation et organisation d'une série d'événements en 2019 en lien avec la **célébration des 50 ans de Sophia**

- **Médiatisation** lors de l'implantation d'entreprises, organisation d'événements majeurs (Intelligence Artificielle, 50 ans de Sophia, Village des Sciences et de l'Innovation)
- Développement du projet « Living Lab » pour créer un **lieu central et phare** de rencontre, de communication et de démonstration des savoir-faire et innovations de Sophia Antipolis

De manière générale et dans un but plus global de valoriser le territoire, objectif de le médiatiser et le faire rayonner en local, régional, national et international.

- **Perspective de saisine du CDD**

Proposition d'événements.





## Eléments de réponse aux propositions du CDD groupe « Economie & Emploi » suite colloque « Les entreprises et leur territoire »

### Volet : GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES TERRITORIAUX (GPECT)

Proposition CDD :

⇒ Il est donc proposé de renforcer la relation pragmatique entre les acteurs économiques et académiques (de l'alternance au supérieur, par la création d'un « **Observatoire permanent des Compétences** » émetteur de recommandations d'actions et orientations concrètes.

#### • Actions CASA

Bien que la CASA ne soit pas compétente en matière d'emploi (compétence de l'Etat), elle mène une politique active d'accompagnement à l'emploi de demain au titre de la compétence « développement économique » et « actions d'intérêt communautaire en faveur de l'enseignement notamment supérieur ou international » :

- Partenariats **enseignement supérieur** (cf. financements divers projets UCA dont postes chercheurs valorisés), INRIATECH
- Partenariat avec **Pôle emploi** dans le cadre d'un diagnostic territorial pour adapter localement l'offre de formation direct et indirect de Pôle emploi (dynamique des métiers en tension et ceux où la demande d'emploi est pléthorique au vu de l'offre d'emploi réelle)
- Approche prévisionnelle dans ses décisions d'investissement immobilier (Cité du savoir...) pour faire les emplois de « demain »
- Faciliter l'employabilité sur le territoire avec la mise en réseau pour favoriser la rencontre de l'offre et de la demande avec un soutien à la plateforme E DRH de la CCI.
- Attention particulière apportée au **développement de réseaux professionnels** (animations du BUSINESS POLE, lieux de rencontre entre entreprises, favorisation des échanges formels et informels entre professionnels)
- Mise en place avec la Ville d'Antibes des **Rencontres de l'Alternance et de l'apprentissage** (seconde édition en mars 2018) pour faire connaître aux jeunes et aux entreprises les avantages de ces dispositifs

- Enquête sur les dynamiques de l'emploi et des entreprises biannuelle sur la technopole de Sophia Antipolis en lien avec la CCI
- Soutien financier au Sophia Club Entreprises dans la mise en place de son projet GEPCT
- **Cartographie au sein du SIG de la CASA de l'ensemble des données disponibles en matière d'emploi**
- Auprès des instances de l'Etat, accompagnement en matière de réflexion sur la reconversion de sites dans le cadre de plans de licenciements.



## Eléments de réponse aux propositions du CDD groupe « Economie & Emploi » suite colloque « Les entreprises et leur territoire »

### Volet : SMALL BUSINESS ACT LOCAL

Propositions CDD:

⇒ Le CdD préconise à la collectivité de s'orienter vers l'étude puis l'adoption pragmatique d'un **SBA CASA**, conforme aux efforts et aux travaux de la Région PACA. Par ses membres actifs, le CdD de la CASA peut, sur toute la chaîne de valeur économique, aider à la compréhension et à la popularisation de ce SBA local et ce par l'avancée d'arguments tels que la réduction de l'impact environnemental et la proximité économique.

- **ACTIONS CASA**

Le Small Business Act est une initiative encouragée depuis une dizaine d'années par l'Europe pour renforcer à l'échelle locale la croissance et la compétitivité durable des Petites et Moyennes Entreprises françaises. La technopole de Sophia Antipolis s'est engagée en 2013 dans une nouvelle phase de son développement, à travers l'élaboration d'un document stratégique, intitulé SOPHIA BUSINESS ACT, pour stimuler le développement des start-up et des PME implantées sur son territoire.

C'est ainsi que par délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, la CASA a approuvé à l'unanimité les orientations du SOPHIA BUSINESS ACT, caractérisées comme suit :

- **Le soutien à l'innovation et à la création d'emploi**

Prêts d'honneur par l'intermédiaire notamment de la plateforme Initiative Agglomération Sophia Antipolis, partenariats avec les incubateurs PACA EST et TELECOM PARIS TECH, hébergement des entreprises innovantes avec le développement des lieux d'accueil comme STARTEO et le BUSINESS POLE, etc ...

Jusqu'en 2014, abondement à la prime à l'aménagement du territoire (exemple : Magnetti Marelli) aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département, possibilités de garanties d'emprunts ...

Depuis 2014, la CASA n'étant pas une zone d'Aide à Finalité Régionale (AFR), elle peut octroyer des aides directes à l'immobilier pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises et ainsi soutenir la création d'emploi.

- **Les services aux entreprises**

Avec notamment :

. l'accès facilité à la commande publique pour les PME et start-up au travers par exemple, de l'allotissement des marchés publics, de mise en place de critères opérationnels et objectifs dans le jugement des offres, du contrôle régulier des obligations des entreprises candidates, de l'accompagnement/assistance dans les formalités administratives, des possibilités de versement d'avances sur trésorerie etc ...

. le projet de guichet unique d'accueil au sein du BUSINESS POLE 2.0

Par ailleurs, il est souligné l'importance d'avoir un flux de la connaissance, c'est-à-dire de connaître qui est présent sur le territoire et quels services sont offerts (réseaux, source en OpenData,...); La CASA dispose d'informations précises sur, par exemple, la localisation des réseaux de bus, SNCF, CD06... , la présence de sociétés sur le territoire par activité, la couverture mobile.... Ces sources de données open data sont disponibles pour le territoire de la CASA.

- **Actions pour 2018**

- Création d'un prix d'excellence permettant aux lauréats d'accéder à de nombreux services favorisant leur développement : financement, accompagnement individualisé, hébergement, prise en charge partielle des coûts d'abonnement au THD, mise en place d'un de communication, etc.
- Création d'un fonds de prêt d'honneur dédié aux startups de Sophia Antipolis articulé avec les dispositifs existants (Réseau Entreprendre)
- Poursuite des événements et temps de rencontre organisés au sein de STARTEO et BUSINESS POLE, ainsi que l'accompagnement de la CASA auprès de SOPHIA CLUB ENTREPRISES.



## Eléments de réponse aux propositions du CDD groupe « Economie & Emploi » suite colloque « Les entreprises et leur territoire »

### Volet : LES RISQUES ET L'ECONOMIE LOCALE

Proposition du CDD :

⇒ C'est pourquoi, à la lumière des conseils des experts sollicités tout comme des faits observables par ses membres, il est proposé que soit mis en place un « **Observatoire des Risques** » destiné à anticiper les risques, communiquer dessus et accompagner toute décision. Cette structure doit être au service des élus et des populations.

Types de risques ayant potentiellement un impact sur l'économie locale :

- Risques naturels (inondations, catastrophes naturelles, incendies, mouvements de terrain, sismicité...)
- Risques technologiques (transport de matières dangereuses ...)
- Risques psycho-sociologiques post événement
- Nuisances sonores (impact routier notamment)
- Pollution de l'air
- Sites anciennement pollués ou potentiellement pollués
- Autres risques : attentats, pandémies, embouteillages ...

#### • Actions CASA

- Présence d'une cartographie des risques naturels

Pilotée par le Service SIG de la CASA, qui a mis en place depuis 2016 une cartographie interactive des risques naturels. Cf. données en pj

- Autres données data relatives à l'emploi

Etablissements qui ont fermé ou en cours de fermeture, nombre d'offres d'emploi diffusées et nombre de demandeurs d'emploi à l'échelle de la CASA.

- Fonds de soutien exceptionnel

A la suite des dramatiques événements climatiques survenus dans la nuit du 3 au 4 octobre 2015, de très nombreuses entreprises implantées sur le territoire de la CASA ont été sinistrées. Face à cette situation exceptionnelle, la CASA a mis en place un soutien exceptionnel aux entreprises, en particulier dans le domaine économique, afin de les aider à redémarrer leur activité dès que possible. C'est ainsi que par délibération du Conseil communautaire du 2 novembre 2015, la CASA a alloué une enveloppe de 600 000€, en complément des dispositifs mis en place par le Conseil Régional, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

- Autres outils d'indemnisation et d'accompagnement partenarial (CASA, CCI, CMA)

Notamment pour la constitution des dossiers d'assurance des entreprises ayant subi une catastrophe naturelle opérant (fonds d'intervention, méthode d'indemnisation et suivi de l'évaluation)

- Adhésion au SMIAGE Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2017

- Prise de la compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) + Gestion des eaux pluviales au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Délibérations du Conseil communautaire du 9 octobre 2017

- PAPI CASA Programme d'Action pour la Prévention des Inondations

Déclinaison des actions d'étude en vue de la réduction de la vulnérabilité des établissements recevant du public.

- Application CASA DANS MA POCHE

L'application est une plateforme de services urbains et mobiles qui pour but de faciliter le quotidien des citoyens et des touristes.

Cela permet à chaque collectivité d'une part de personnaliser les services disponibles : interface graphique et connecteurs vers les fournisseurs de données locaux ou nationaux souhaités et d'autre part, de créer des services spécifiques tels que le développement et/ou l'intégration de briques logicielles tierces, et enfin, d'administrer la solution via le back office.

Pour l'utilisateur, l'application est vue comme un « assistant intelligent ».

Accès sur le mobile de toutes les informations pratiques concernant les services d'une commune membre : Météo, Circulation, Envibus (arrêts, horaires, itinéraires, ...), Office de tourisme, Signalement public, Lieux utiles, Agenda, Autour de moi...

Alertes sur actions événementielles (animations etc) : flux de données fourni par la collectivité, dans la rubrique « la Casa me parle » et sur données météorologiques (partenaire météo France : tendance météo, températures min et max, push alertes météo).

- **Ce qui est en réflexion**

Mesurer pour chaque commune de l'agglomération, l'impact quantitatif des inondations potentielles (nombre d'emplois et entreprises touchés).

Corrélation entre opérateurs publics privés qui gèrent le risque > système de prévention, d'alerte différents.

